

N°30 - 2012



**CLIO
94**

The central graphic is a large, irregular outline map of the Val-de-Marne region in France. The text 'CLIO 94' is printed in a large, bold, sans-serif font across the center of the map.

BULLETIN DU
COMITE DE LIAISON
DES SOCIETES
D'HISTOIRE ET
D'ARCHEOLOGIE
DU VAL-DE-MARNE

A black and white line drawing of a wheat stalk with several heads of grain, positioned in the lower left corner of the page. The drawing is partially cut off by the bottom edge of the page.

Volume publié avec le concours de
la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France
et
du Conseil Général du Val-de-Marne.



SOMMAIRE

PRÉFACE P. 5
(MICHEL BALARD)

FRANCHIR LA SEINE PAR LA VOIE PARIS-MELUN À L'ÉPOQUE ROMAINE P. 7
(PHILIPPE BONNIN - GRAS)

CHRONIQUE CANAVÉROISE (SUITE) P. 14
(PIERRE ROBLIN)

UN PLATEAU SANS HISTOIRE ? P. 34
(JEAN-PIERRE NICOL)

CANAL, FAUX-COLS ET MANCHETTES AU PLESSIS-TRÉVISE P. 55
(ELIANE CANDA-GÉRARD HUET)

<p>HISTOIRE DU TRAVAIL DANS LE SUD-EST PARISIEN (ACTES DU COLLOQUE DE CLIO 94 DU 26 NOVEMBRE 2011)</p>
--

DU GYPSE DANS LE SOUS-SOL DE VITRY P. 65
(ANDRÉ CARVILLE)

PAROLES DE VERRIERS À CHOISY-LE-ROI P. 73
(FRANÇOIS ROBICHON)

LE TRAVAIL À L'USINE SAINT-GOBAIN DE SUCY-EN-BRIE P. 80
(MICHEL TUILLIER)

LES FORGES "À L'ANGLAISE" DE CHARENTON ET LEUR HISTOIRE P. 86
(DENISE FABRE-CAUCHOIS)

FEMMES AU TRAVAIL P. 95
(ELIANE CANDA ET GÉRARD HUET)

LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES À MAISONS-ALFORT P. 107
(MARCELLE AUBERT)

ALFORTVILLE ET VIRGILE P. 131
(LOUIS COMBY)

LA CORPORATION DES TAPISSIERS PARISIENS AU XVIII^E SIECLE P. 162
(RICHARD CARTIGNY)

LE MÉTIER D’HORLOGER À PARIS
ET SES LIENS AVEC LE SUD-EST PARISIEN P. 177
(MARIE-AGNES DEQUIDT)

LE TRAVAIL DU ROTIN À CHAMPIGNY P. 186
(ERIC BROSSARD)

DE L’APPRENTI À L’ÉLEVE. LA TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE
DANS LE SUD-EST PARISIEN P. 213
(MAGALI GIRERD)

ÊTRE ENSEIGNANTE DANS LE SUD-EST PARISIEN À LA FIN DU XIX^E SIECLE P. 229
(CÉCILE DUVIGNAC-CROISÉ)

CONCLUSION P. 247
(MIREILLE TOUZERY)

SOCIÉTÉS ADHÉRENTES ET BUREAU DE CLIO 94 P. 250

PRÉFACE

Le samedi 26 novembre dans la salle des Fêtes de l'Hôtel du Département, s'est tenu notre colloque annuel de CLIO 94, dont le thème "Histoire du travail dans le sud-est parisien" était en étroite coordination avec l'enquête menée par les Archives départementales du Val-de-Marne sur les formes du travail à travers les âges dans notre département. Une douzaine de communications y ont été présentées, sur des thèmes aussi variés que l'industrie du verre, les forges, les métiers de l'horlogerie et de la tapisserie, les industries alimentaires ou le travail des enseignantes. On trouvera dans ce nouveau volume (t. 30 de CLIO 94) l'essentiel des actes de ce colloque. Je remercie les auteurs des communications de leur ponctualité qui nous permet d'éditer notre revue annuelle avec une grande régularité.

Le Val-de-Marne est encore en partie une région rurale, où les traditions paysannes ont laissé de profonds témoignages. Jean-Pierre Nicol nous rappelle l'histoire du Plateau briard et de ses communes aujourd'hui regroupées en communauté d'agglomération, une histoire injustement oubliée et qu'avec talent il nous retrace, en s'appuyant sur l'apport de la toponymie et de l'archéologie locale et sur les travaux menés depuis le gros ouvrage de l'abbé Lebeuf, paru dans les années 1760. Poursuivant ses recherches sur l'histoire de Chennevières, Pierre Roblin s'intéresse à Pierre 1er de Masparraulte, le seigneur du lieu dans la première moitié du XVI^e siècle, et aux divers fiefs réunis sous son égide. Ces chroniques canavéroises pourraient constituer une ébauche d'un livre sur l'histoire de cette commune val-de-marnaise. Eliane Canda et Gérard Huet, qui président aux destinées de la Société historique de Plessis-Trévisé, s'intéressent au travail féminin dans leur commune, passée comme tous les villages de banlieue, de la ruralité à l'urbanisation.

CLIO 94 avait consacré son colloque de 2010 à l'histoire de l'eau. Quelques textes essentiels, parvenus tardivement, viennent compléter les actes de ce colloque, parus dans le tome 29 (année 2011) de CLIO 94. Philippe Bonnin, qui s'appuie sur des recherches récentes d'archéologie fluviale, s'intéresse au franchissement de la Seine par la voie romaine menant dans l'Antiquité de Paris à Melun.

La richesse et la variété de ces études devraient donc susciter l'intérêt des membres de nos sociétés d'histoire val-de-marnaises et au-delà, je l'espère, un public plus vaste.

MICHEL BALARD
Président de CLIO 94

FRANCHIR LA SEINE PAR LA VOIE PARIS-MELUN À L'ÉPOQUE ROMAINE

Le secteur de Villeneuve-St-Georges - Villeneuve-le-Roi est connu pour sa richesse archéologique révélée au travers des ramassages et observations de vestiges allant de la Préhistoire à l'Antiquité, faites en dragages et dans les berges de la Seine. Des pieux en bois et du matériel antique sont vus dans le lit de la Seine au XIX^e siècle. On y voit un pont de la voie romaine de Mélodunum à Lutetia. Quicherat confirme l'hypothèse d'un pont, mais ne valide pas la datation (Barranger, 1861). Dutilleux évoque la même chose (Dutilleux A., 1881). Dans les années 1980, des recherches subaquatiques avaient été menées par une équipe de bénévoles, livrant du matériel antique (meule, tessons, ...).

Une étude universitaire récente a abordé la question du franchissement de la Seine par la voie Paris - Melun dans l'Antiquité (Fourn N., 2008) et l'histoire apporte aussi un éclairage sur des franchissements. Dandrieux évoque des mentions de ponts de bois sur la Seine à Villeneuve-Saint-Georges du XIII^e au XV^e siècle (Dandrieux, 1919). Pendant la Fronde, en 1652, le secteur est le théâtre d'opérations militaires avec traversées sur des ponts flottants et autres aménagements stratégiques de la rivière (Chancelier M., 1998). Au même endroit, les Prussiens installent deux ponts militaires en octobre 1870 (Boucharot A. - Senée A., 2008).

La toponymie locale fournit également des indices. En rive droite, le lieu dit Bout du pont est significatif, le Pas du diable évoque un passage difficile. Son pendant le Port au diable en rive gauche est significatif de la présence d'un franchissement du fait de la bilatéralité du toponyme. L'aboutissement presque face à face des limites communales a la même signification. Le lieu dit retenu pour dénommer le site est La-Surette, quartier de Villeneuve-le-Roi.

C'est la mention par Dandrieux (op. cit.) de la découverte en 1903 de nombreux pieux de bois en amont du confluent de l'Yerres, étayée par la mise au jour d'un document des services de la navigation par K. Berthier¹ qui a incité l'équipe Seine du GRAS² à mener des prospections sur le secteur en 2009. Le texte de 1903 est accompagné d'un plan coté qui situe trois concentrations de pieux positionnés par des mesures de distances : A 50 pieux, B 100 pieux, C non dénombrés.

La méthode de recherches a consisté à explorer en plongée le lit de la Seine en rive droite et en rive gauche sur une longueur de 380 m, plus particulièrement aux trois emplacements potentiels, balisés sur le terrain à partir des données du plan de 1903. A 230 m en amont du confluent entre la Seine et l'Yerres, nous avons découvert très rapidement un ensemble de 30 pieux implantés dans un secteur proche du point B, où le fond est essentiellement constitué de falaise³ en

cours de désagrégation qui culmine entre - 2,7 m et - 3,0 m sous la retenue artificielle actuelle, se trouvant elle-même à 1,5 m au-dessus de l'étiage de référence de 1840.



La Seine à Villeneuve-le-Roi - La Surette - Pont 1, topographie

Un plan de structure a été relevé pour avoir un aperçu de son organisation.

On distingue quatre palées⁴ parallèles longues d'environ 7 m disposées selon un axe sensiblement perpendiculaire au courant de la Seine. Les intervalles entre les palées 1 à 4 sont respectivement en partant de la berge : 11,8 m, 4,5 m et 8,7 m. Les pieux sont tous de section sub-carrée de 25 à 30 cm de côté et en chêne. Certains sont cassés à la base mais la plupart sont encore en élévation jusqu'à près de 1 m. Au cours d'une tentative d'extraction d'un pieu pour savoir notamment s'il était garni d'un sabot, il a pu être observé que la partie enfouie était parfaitement préservée, d'une section rectangulaire de 37 x 30 cm avec des pans coupés de 10 cm. En profondeur, le pieu est toujours de section octogonale avec une pointe très effilée. La profondeur atteinte a été de 90 cm sous le sol sans permettre de déchausser le pieu (Fig. 2).

La typologie des pieux, vue de façon significative lors du dégagement, présente des dimensions et une forme de pointe typiques identiques à celles de pieux de plusieurs ponts d'époque gallo-romaine observés notamment sur la Loire à Saint-Satur (Dumont A. et alii, 2004A, 2004B) à Boulleret (Dumont A. et alii, 2006).



La Seine à Villeneuve-le-Roi - La Surette – Pont 1 dégagement d'un pieu

Cette constatation, ajoutée à une travée moyenne d'environ 8 m observée en Loire, permet de poser l'hypothèse que nous sommes en présence d'un pont (pont 1). Un simple appontement aurait été de construction plus frêle et un moulin moins étendu.

Un peu de matériel archéologique superficiel a été recueilli : fragment de tégula très peu usé, anneau épais en bronze, tesson de céramique protohistorique à gros dégraissant et un demi bol gallo-romain en sigillée⁵ trouvé au pied d'un gros pieu isolé.

La profondeur d'implantation et les dimensions des pieux les fait supposer antérieurs à la canalisation (1868). Leur section est identique à celle de pieux trouvés à Melun qui sont datés antiques (Bonnin P., 2006). Les analogies avec les ponts de la Loire indiquent une datation également antique qui est renforcée par les indices mobiliers. Tout ceci est confirmé par la datation au carbone 14 du pieu 4⁶. La fourchette proposée par la calibration est large de près de deux siècles, mais on peut retenir qu'elle est centrée sur 40/30 av J.-C. Des dates similaires obtenues sur le pont romain d'Amay (Witvrouv J., Gava G., 2005) ont dû être rajeunies d'une centaine d'années pour correspondre à la dendrochronologie. Si on applique cette correction à La Surette, on date le pieu du I^{er} s. ap. J.-C., ce qui est plus en accord avec les indices archéologiques matériels.

Nous avons donc découvert les restes d'un franchissement antique de la Seine, mais pourquoi à cet endroit ? La plupart des auteurs font passer la voie Paris-Melun par la rive droite de la Seine après une traversée de la Marne à Charenton, puis de l'Yerres à Crosne avant la ligne droite Montgeron, Lieusaint, Melun. Ce trajet nécessite trois franchissements de cours d'eau alors que le tracé

quasi rectiligne Vitry, Choisy-le-Roi⁷, Villeneuve-le-Roi n'en emprunte qu'un, justement où ont été faites les découvertes, avant de rejoindre le Réveil-Matin à Montgeron, d'où la voie romaine est attestée jusqu'à Melun. Le pont découvert est donc un bon candidat pour appartenir à une voie romaine Paris-Melun-Lyon.

Une seconde structure a été découverte au niveau de la rue Henriot-Larmé et à 30 m du bord (pont 2). Il s'agit de neuf pieux organisés en trois palées parallèles contenues en plan dans un rectangle de 4,8 m par 12 m sensiblement perpendiculaire à la berge. L'intervalle entre les axes des palées est de 6 m environ. Les pieux sont tous des grumes brutes de résineux d'environ 20 cm de diamètre. La hauteur des pieux hors du sol va de 10 à 45 cm. Cette structure date probablement d'avant la canalisation. La section et le bois des pieux en font une installation frêle, pont ou passerelle, qui n'a pas dû durer longtemps. Elle est peut-être à rapprocher des deux franchissements militaires de la Seine en 1870 par des ponts de bateaux.

PHILIPPE BONNIN

SOURCES

- AN, F14 14705, Approfondissement du chenal entre le barrage d'Ablon et la limite du département de la Seine. Plan de l'emplacement des pieux à arracher, Luneau et Godard, 22 juillet 1903.
- Barranger, 1861, dans *Revue des sociétés savantes des départements Comité des travaux historiques et scientifiques*, éd. Imprimerie nationale, 1861, p. 18.
- Bonnin P., 2006, Rapport de prospection archéologique subaquatique. La Seine à Soisy-sur-Seine, Corbeil, Nandy, Melun, Livry-sur-Seine, Samois, année 2005, Saint-Denis, SRA Ile-de-France.
- Boucharot A. - Senée A., 2008, "Le camp retranché de Paris en 1914, à Crosne - Les batteries 515 et 516", dans *Le Monmartel*, bulletin annuel de la Société d'Art, Histoire et Archéologie de la Vallée de l'Yerres, n°35.
- Chancelier M., 1998, "Villeneuve-St-Georges au péril de la Fronde", dans Catalogue d'exposition, "Villeneuve-St-Georges au fil d'un tableau", musée de Brunoy. p. 13-19.
- Collectif, 1999, Mémoire pour le futur, archéologie et histoire du Val-de-Marne, Conseil général du Val-de-Marne,
- Dandrieux H. V. & A., 1919, Histoire de Villeneuve-St-Georges, Villeneuve-St-Georges. Union Typographique, p. 142 – 144.
- Dumont A. et alii, 2004A, Rapport de fouille programmée (n°04/0230) dans le lit

- de la Loire à Saint-Satur (18) - Région Centre - Ponts antiques - été 2004, Annecy.
- Dumont A. et alii, 2004B, Rapport de prospection subaquatique dans le lit de la Loire à Saint-Satur (18) - Région Centre - Relevé topographique de ponts antiques - juillet 2003, Annecy.
- Dumont A. et alii, 2006, Rapport d'opérations programmées dans le lit de la Loire à Saint-Satur et à Boulleret / Cosne-Cours-sur-Loire - ponts antiques été 2005, Annecy – Bibracte.
- Dutilleux A., 1881, Recherches sur les routes anciennes dans le département de Seine-et-Oise, Versailles, p. 44-48.
- Fourn N., 2008, La voie romaine Paris-Melun dans l'Antiquité, mémoire de master 2, direction Paul Van Ossel, Université Paris X Nanterre.

DONNÉES SUR LA CONSTRUCTION DES PONTS DE BOIS

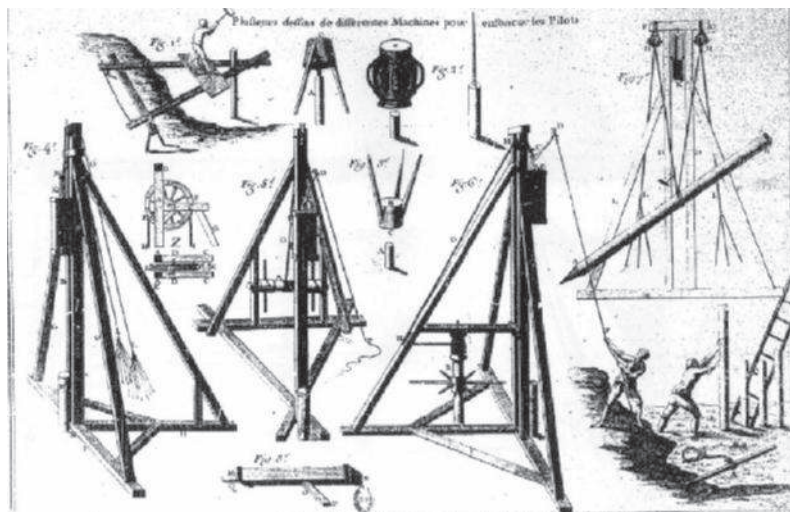
Un pont de bois est constitué de deux parties principales : les piles et le tablier. L'établissement du tablier en bois est la tâche la plus aisée et intervient après l'installation des piles. Chaque pile est constituée d'une ou plusieurs rangées de pieux parallèles longues de la largeur du pont. Des pieux inclinés disposés à l'amont et à l'aval peuvent être ajoutés pour faire contrefiches de renforcement et brise glaces.

La problématique de construction consiste à implanter convenablement les pieux dans le lit d'un cours d'eau. On peut enfoncer des piquets de 12 cm de diamètre jusqu'à 3 m dans un terrain favorable avec une masse de 7,5 kg à deux manches maniée par deux hommes. Pour enfoncer des pieux de 30 cm il faut toujours agir par percussion mais avec un mouton, masse beaucoup plus importante impossible à manipuler directement. On utilise une sonnette installée sur un bateau. Il faut 30 à 35 hommes pour animer un mouton de 350 kg. Avec un mouton de 750 kg, il faut 45 manœuvres.

Le diamètre des pieux est fixé par leur longueur : en terrain dur il est supérieur à longueur/30 et en terrain moins dur il est supérieur à longueur/40. Selon la résistance du terrain il faut armer le pieu d'un sabot en fer fixé par des clous d'une section supérieure au 2/3 de celle de la tête du pieu. Cependant beaucoup de pieux antiques sont sans sabots mais avec une pointe effilée.

Selon les sources les durée de battage sont variables : 4,5 pieux en 12 heures soit 2h40 par pieu, en travaillant de nuit six pilotes en 24 heures soit 1 pilote en 4 heures, en incluant le déplacement de la sonnette jusqu'au pieu enfoncé à 5 m, 3h05.

La partie des bois située à l'interface eau / air est sensible au pourrissement, limitant la durée de vie à quelques décennies.



Machines pour enfoncer les pilots. A gauche la sonnette classique, Bélidor, 1783

SOURCES :

Belidor, 1783, Architecture hydraulique... Seconde partie, qui comprend L'art de diriger les eaux de la mer et des rivières, t. 2.

De Preaudeau A., 1903, Procédés généraux de construction. Travaux d'art, t. 1, Construction des ouvrages, Encyclopédie des travaux publics, Béranger, Paris.

Guyon Marc, 2000, Les fondations des ponts en France. Sabots métalliques des pieux de fondation, de l'Antiquité à l'époque moderne, Collection Temps modernes éd. Monique Mergoil.

Mallard J.-C., 2006, " Note sur l'évolution des technologies relatives aux pilots et pieux battus depuis l'Antiquité ", dans Dumont (dir.), 2006. Rapport d'opérations programmées dans le lit de la Loire à Saint-Satur et à Boulleret / Cosne-Cours-sur-Loire - ponts antiques été 2005, SRA des régions Centre et Bourgogne et DRASSM Annecy, annexe 3.

NOTES

1) AN, F14 14705.

2) GROUPEMENT DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES SUBAQUATIQUES - 1 avenue Pierre Prost 91800 BRUNOY - Site internet : <http://archsubgras.free.fr> - Email : archsubgras@free.fr. Association loi 1901, dont les

membres sont bénévoles, travaille en rivière et en puits depuis 1983 sous l'égide du Service Régional d'Archéologie d'Ile-de-France, du Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines et avec l'aide du Service de la Navigation de la Seine et de collectivités locales d'Essonne, de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne.

- 3) Concrétions calcaires d'origine biologique.
- 4) Ensemble de pieux implantés sur une même ligne droite.
- 5) Type Drag 27 (ateliers de la Graufesenque, 1^{er} s. ap J.-C.), de diamètre extérieur 96 mm.
- 6) Ly-15112, date brute années BP : 2040 ± 30 , date calibrée : 1 sigma probabilité 68,2% entre 100 BC et 20 AD ; 2 sigma probabilité 95,5% 5,0% entre 160BC 130BC ; 88,8% entre 120BC et 30AD ; 1,7% entre 40AD et 50AD.
- 7) Où se trouvent des traces de voie antique. Mémoire pour le futur, archéologie et histoire du Val-de-Marne, 1999.

CHRONIQUE CANAVEROISE (SUITE)' 1550-1559

Nota Bene :

Toutes les dates sont en nouveau style.

L'orthographe des citations a été respectée sauf ajout partiel de l'accentuation.

Abréviation des sources :

AN, MC : Archives nationales, Minutier central des notaires.

BNF, man. : Bibliothèque Nationale de France, manuscrits.

AD : Archives départementales, plus numéro du département.

Château d'Ormesson : Archives domaniales de la famille d'Ormesson.

PIERRE I^{ER} DE MASPARRAULTE

Pierre I^{er} de Masparraulte, qui acquiert la seigneurie de Chennevières-sur-Marne de son oncle, Pierre d'Apestéguy, en 1553, est déjà propriétaire dans la région. Originaire du royaume de Navarre, le roi François I^{er}, le 30 mai 1528², l'a mis en possession de l'office de greffier ordinaire de la sénéchaussée de Guyenne. En 1532, il se marie avec Jacqueline Rebours, fille d'Antoine, receveur du roi au bailliage de Sens. Celle-ci est veuve, en premières noces, de Jean Bertrand, grenetier de Sens. A partir de cette période, Pierre I^{er} abandonne fréquemment Bordeaux pour séjourner en Ile-de-France. Avec ses beaux-frères, il s'occupe activement alors de la gestion des biens hérités de son beau-père sur Paris, Sucy-en-Brie et Chennevières-sur-Marne.

Soucieux de faire reconnaître son extraction noble, il obtient du roi des lettres patentes, données à Lyon, le 9 octobre 1537³, par lesquelles il «...l'auroit relevé et dispensé de la desrogeance qu'il pouroit avoir commise et maintenu en son antienne noblesse...». A partir de cette date, Pierre I^{er} de Masparraulte se pare du titre d'écuyer.

Ses absences de Bordeaux, où son greffe civil et criminel est confié à des commis, limitent l'influence de l'office royal, lui faisant perdre souvent le monopole des écritures officielles. François I^{er}, malgré l'obligation de résidence permanente imposée à ses officiers par son ordonnance du 23 novembre 1539⁴, entend favorablement les nombreuses protestations de Pierre I^{er}. Le roi signe en 1542 et 1546 des lettres patentes rappelant aux enquêteurs et officiers de la cour de Bordeaux qu'ils doivent obligatoirement faire appel au greffe royal pour la rédaction de leurs actes.

La dispense de dérogeance donnée par le roi en 1537 ne suffit pas à Pierre I^{er}. Il veut faire reconnaître sa noblesse par les institutions royales pour jouir pleinement des avantages et privilèges attachés à cette qualité. A cette fin, il engage une procédure auprès de la Cour des Aides à Paris. Après enquêtes et recueil de témoignages, dont celui de Charles de Gramont, archevêque de Bordeaux, la cour statue le 15 juillet 1546⁵. Elle ordonne que «ledict demandeur créé noble ney et trait de noble lignée jouiroit des privilèges de noblesse ainsy qu'ont accoustumé de jouir les aultres nobles du royaume tant et aussy longuement qu'il vivroit noblement et ne feroit acte desrogeant audict estat...». A cette date, Pierre I^{er} porte le titre de greffier en chef et titre d'office de la sénéchaussée de Guyenne.

BAIL DE L'ÎLE DE CONCHES

Un différend a opposé le chapitre de Saint-Maur-des-Fossés, seigneur de l'île de Conches, à Charles Rebours, prieur commendataire de l'église Saint-Denis de Tournan-en-Brie, propriétaire du lieu. L'affaire s'est terminée à l'amiable le 25 septembre 1540⁶. Le prieur a versé les arriérés de paiement du cens, soit 60 livres tournois⁷ pour quatre années de retard, dont une partie de cette somme a été fournie par Pierre I^{er} de Masparraulte.

La propriété de l'île de Conches passe ensuite à Jacqueline Rebours et son mari. Ceux-ci paient régulièrement la rente aux receveurs des chanoines : les 25 août 1541 et 7 juillet 1542 à Claude Bridou et le 16 février 1543 à Michel Séguinard⁸. Mais, le 26 janvier 1544⁹, Jean Bourdin, marchand-laboureur à Chennevières, renonce au bail à loyer de l'île qui lui a été renouvelé sans interruption depuis 1534.

L'honorable marchand-laboureur est endetté envers Jean Chapelle, marchand, bourgeois de Paris. Avec d'autres laboureurs d'Ozoir-la-Ferrière et de Grez-en-Brie, il a promis de lui livrer, en 1541, 160 000 fagots et 16 000 bourrées de bois. La livraison n'a pas été faite et Jean Bourdin est contraint, le 1er mai 1543¹⁰, de signer une obligation de 192 livres tournois envers Jean Chapelle. Pour s'en libérer, il vend la plus grande partie de ses terres au marchand parisien qui, en retour, lui fait un bail à loyer de 27 livres par an, pour qu'il en poursuive la culture. La même année, Jean Bourdin devient prévôt et garde de la prévôté de Chennevières pour le seigneur Pierre d'Apestéguy, fonction qu'il exercera au moins jusqu'en 1546.

Ces événements peuvent expliquer son désistement. Pourtant prudemment, Pierre I^{er} exige, dans l'acte de renonciation, la visite de laboureurs experts pour voir si des dommages ont été faits à l'île de Conches et si toutes les clauses du bail initial ont bien été respectées. De plus, Jean Bourdin lui doit 83 livres 17 sols tournois pour des louages échus non payés et des frais des poursuites. Le

laboureur s'engage à lui payer de suite 40 livres et le solde dans les quinze jours suivants.

L'île de Conches ne reste pas longtemps sans occupant ; dès le 5 février 1544¹¹, l'île est louée à Nicolas Massy, vigneron à Champigny-sur-Marne, et à sa femme Jeanne Guymart, pour 40 livres par an. Le bail décrit dans le détail les obligations des preneurs. Ils doivent tailler tous les trois ans le bois taillis qui se trouve dans l'île en laissant huit jeunes baliveaux par arpent, réparer et entretenir le pont donnant accès à l'île, planter noyers, pommiers, poiriers et tous autres arbres que le bailleur voudra, nettoyer les buissons qui bordent l'île et ne mettre à pâturer que quatre vaches, sans bœuf ni veau, les vaches étant tenues à la corde pour qu'elles n'endommagent pas les arbres.

ACHAT DE LA FERME DES MARMOUZETS

Pierre I^{er} est un homme d'affaires, actif et entreprenant, grand manipulateur d'argent, de rentes, de cédules et autres billets à ordre. Il est d'abord le banquier de sa famille. Par exemple, c'est lui qui avance à son frère Mathieu, en 1543, l'argent nécessaire à l'achat de l'office de conseiller lai au parlement de Bordeaux. Entre d'autres occupations, il gère pour un personnage important du royaume, Jean Bertrand, premier président en la cour de parlement de Paris, futur garde des Sceaux et cardinal archevêque de Sens, la construction de sa maison de Saint-Germain-en-Laye. Il assure le recrutement de la main-d'œuvre, la passation des marchés et le financement complet de l'opération. Pierre I^{er} se préoccupe aussi d'accroître ses propriétés foncières et immobilières.

Le 26 février 1543¹², il achète à Baltazar de Chantelou 73 arpents¹³ de terres à Pontault, La Queue-en-Brie, Bonneuil et Créteil, parmi lesquelles la moitié du fief de Buy et du péage de La Queue. Toutes ces acquisitions sont en fief, foi et hommage au roi à cause de sa châtellenie de Brie-Comte-Robert. L'ensemble est acheté contre quatre rentes représentant un capital de 3 000 livres tournois.

Le 1^{er} octobre 1546¹⁴, Pierre I^{er} achète la ferme des Marmouzets à Jean Girard, marchand et bourgeois parisien. Cette terre est située sur la paroisse de La Queue-en-Brie et relève féodalement du fief de l'Hermitage. Il paie cet achat en prenant en charge une rente de 100 livres tournois due par le marchand. Pour garantir le paiement de la rente, il hypothèque deux de ses maisons à Paris, l'une rue Vieille du Temple où il habite, l'autre rue Saint-Denis. La ferme restera longtemps dans la famille. A la fin du siècle elle est la propriété de Suzanne Bertrand, petite-fille de Jacqueline Rebours. Cette exploitation consiste en une grande maison, un jardin, des bois et 90 arpents de terre dont 14 en pré.

FIEF DE LONGPERIER

Le fief de Longpérier, situé à Chennevières-sur-Marne, meut de la seigneurie locale et comporte deux fiefs dépendants en la paroisse de Bry-sur-Marne. En 1527, Etienne d'Estat, avocat en Parlement, achète l'un d'eux, le fief de Malestroit et une partie du fief de Longpérier, avec les droits seigneuriaux afférents. Pour l'autre arrière-fief de Bry, dit de l'Hôtel-Fort, il se trouve partagé entre les descendants de Richard Bernardin. Le 29 mai 1548¹⁵, c'est Etienne Chartrain, fils aîné de Marie Bernardin qui présente foi et hommage à Etienne d'Estat pour une partie du fief de l'Hôtel-Fort et lui verse 1 muid ? de grain¹⁶ comme droit de relief selon la coutume. En bon vassal, il s'engage à lui donner, avant 40 jours, aveu et dénombrement des terres qu'il tient de lui, suivant les usages en Ile-de-France. Le 28 mars 1550¹⁷, c'est Louis de Fleury, l'un des cent gentilshommes de l'Hôtel, héritier par sa femme de Ysabelle Bernardin, qui donne aveu et dénombrement d'une autre partie de l'Hôtel-Fort à Etienne d'Estat.

Le 27 juillet 1547¹⁸, Renée Gaudète¹⁹ et son époux Jean Gilles vendent à Pierre d'Apestéguy tous les biens et les droits que celle-ci avait hérités de son père Jean au terroir de Chennevières. Le contrat précise que l'acheteur deviendra propriétaire au bout de trois années en payant un loyer de 60 livres tournois par an, plus une rente de 30 livres par an et le versement de 300 écus. Toujours insolvable, c'est son neveu Pierre I^{er} qui paie l'achat, le 3 février 1551, et acquiert l'héritage de Renée Gaudète. Il s'agit du quart des fiefs, terres et seigneuries de Longpérier et de La Boudinière : «terres labourables et en friches, bois de haute futaie et taillis, prés, vignes, saulaies, droits de justice haute, moyenne et basse, amendes, droits de mutation, de pêcherie, de moulins, rentes, avoines, vinages, pains et chapons et les cens tant propres à la seigneurie de Longpérier que communs avec celle de Chennevières²⁰». De même, l'acquisition comprend la moitié des maisons, granges, toits à porcs, cours et jardins de la seigneurie de Longpérier. Ainsi, avant la fin de la période de réméré de 3 ans qui court depuis le 22 septembre 1550²¹, Pierre I^{er} de Masparrault entre déjà en possession d'une portion de la seigneurie de Chennevières.

FIEF DE LA GENTILLESSE

Simone de Cantiers, le 10 janvier 1522²², vend ce fief à Jean Duval, receveur et payeur des gages des présidents et conseillers de la cour de parlement de Paris. Celui-ci est seigneur du fief de Champigneau-sur-Marne (Champignol) à Saint-Maur-des-Fossés. Son fils Germain, conseiller au Châtelet de Paris, hérite du fief de la Gentillesse en 1547. Le 24 août 1551²³, celui-ci contracte mariage avec Marie Brinon, fille de Michel, greffier des trésoriers généraux de la Cour des

Aides. Il donne à sa future une rente de 225 livres tournois assise en partie sur les revenus du fief de la Gentillesse. Le 6 mars 1553²⁴. Germain loue pour 7 ans le fief (maison, cour, grange et 43 arpents de terre) à Jean Tessier, marchand-boucher à Chennevières, moyennant 30 livres tournois par an. La première année le loyer est réduit, car maître Duval se réserve la récolte des blés ensemencés par Claude Huré, son précédent fermier

ECHOS

Lundi de Pâques, 7 avril 1550²⁵

Jacques Robert est clerc et tabellion juré de la châtellenie de Chennevières pour Pierre d'Apestéguy. Il rédige une déclaration de propriété pour Gilles Mestinier, laboureur de vignes à Chennevières. Celui-ci se dit «...détenteur de deux travées de maison manable²⁶ couverte de chaulme, cave dessoubz, jardin derrière avec une estable, le tout clauz de muraille et une fosse à fiens...», situées dans le village, près de la «grand rue». Il s'engage à entretenir le bien et reconnaît devoir chaque année aux religieuses de Malnoue 40 sols parisis de rente et deux beaux fromages. Comparait alors Jean Mestinier, aussi laboureur de vignes à Chennevières, qui se porte pleige et caution en cas de défaillance de Gilles.

27 avril 1551²⁷

Louis de Lyon avait, le 28 avril 1543²⁸, donné à Pierre d'Apestéguy, seigneur de Chennevières, en son nom et en celui de ses frères, comme fils aîné, aveu et dénombrement du fief de la Maillarde dont ils venaient d'hériter. En 1544, Louis donne à son beau-frère Jacques Charlot, avocat au Parlement, 5 arpents de bois à Chennevières, lieu-dit Harlou, relevant féodalement de la seigneurie d'Amboile. Le 27 avril 1551²⁹, son frère François, prêtre, demeurant à Rome, lui vend toutes ses propriétés situées à Chennevières (10 arpents de terre labourable et de vigne) pour la somme de 300 livres tournois payées en monnaie d'or. Pour cette transaction, François étant absent, son procureur est Antoine Chenart, procureur fiscal de Chennevières.

CONTRAT DE MARIAGE

02 décembre 1551³⁰

Ce jour, sont réunis dans l'étude de Séverin Godard, rue de la Bretonnerie à Paris, pour établir un contrat de mariage

Maître Jehan IV Bertrand³¹, futur conjoint, avocat en la cour de Parlement, fils de Jacqueline Rebours³² et beau-fils de Pierre I^{er} de Masparraulte,

Damoiselle Marguerite de Donon, future mariée, fille de feu Louis et de Françoise Cordelier.

Sont présents pour le futur époux, outre sa mère et son beau-père, son cousin Etienne Fleury³³, conseiller en la cour de Parlement et son oncle Zacharie Bertrand, avocat au Châtelet et pour la future épouse, sa mère Françoise et sa tante Catherine Cordelier, veuve de Michel Perrignon, procureur en la Chambre des comptes.

Les familles qui s'unissent dans ce contrat ont déjà un long passé commun fait d'amitié, de liens familiaux et d'intérêts. Jehan IV est un descendant issu du mariage au milieu du XV^e siècle de Dimanche Bertrand, marchand, bourgeois de Paris, avec Marie Gaudète, fille d'un autre marchand parisien. Son père et son grand-père ont été grenetiers du grenier à sel de Sens de 1489 à 1530. Le père de Jacqueline, Antoine Rebours, fut receveur du roi à Sens au cours de la même période. La mère de Marguerite de Donon, Françoise Cordelier, est la fille de Gencien, seigneur de la terre de Chennevières, et sa tante Catherine a possédé avec son mari de 1518 à 1530, une partie de cette terre. Et, en 1553, la seigneurie de Chennevières va passer aux mains de Pierre I^{er} de Masparrault. Assiste également à la réunion un personnage très important, familier de Pierre I^{er}, messire Jehan Bertrand, chevalier, conseiller au conseil privé du roi, auquel le futur seigneur de Chennevières rend de multiples services.

Toutes ces personnes «de leurs bons grez sans aucune contraincte pour raison du mariage qui au plaisir de dieu sera de brief fait et sollempnisé en face de sainte église...recongneurent et confessèrent en la présence et par devant lesdictz notaires comme en droict jugement par devant nous avoir faict feirent et font ensemble les traictz accordz convenances dons douaires promesses et obligations cy après declairez...».

Quel capital vont investir les parents pour constituer cette nouvelle cellule familiale ?

La tante Catherine promet de fournir aux futurs époux pour la communauté 4 000 livres tournois, soit 2 000 la veille de leur mariage et le reste sous forme d'une rente de 160 livres tournois par an à courir du jour de leurs épousailles. Pour garantir la rente, elle hypothèque une grande maison à Paris, rue des Haudriettes. Elle donne également en bien propre à sa nièce une maison édifée de neuf, à Paris, rue de Braque, estimée à 4 000 livres tournois, comprenant un grand corps d'hôtel avec une cour et des étables à chevaux derrière. De plus, elle lui promet trois bonnes robes neuves en taffetas et trois cottes «oultre et par-dessus ses habitz filiaux».

Le beau-père Pierre I^{er} s'engage à verser le jour du mariage 2 000 écus d'or au soleil sous formes de rentes au profit de Jehan IV en nature de bien propre. Ces rentes devront être vendues le plus rapidement possible après la consommation du mariage et la tante pourra y contraindre l'époux pour que «les deniers qui en proceddront estre convertiz et employez en ung estat et office convenable

selon la quallité dudict maistre Jehan Bertrand...». Jehan IV ne gratifie pas sa future épouse d'un douaire préfixé, mais uniquement du douaire défini par la coutume de la prévôté de Paris.

LA SEIGNEURIE DE CHENNEVIÈRES

Que comporte la seigneurie reconstituée petit à petit par Pierre d'Apestéguy qu'il est contraint de vendre le 22 septembre 1550 à Robert de Pellevé pour payer ses créanciers ? Elle comprend le château, des maisons, des terres et des droits féodaux et seigneuriaux.

La propriété foncière, hors les bois, représente 1 000 arpents (342 ha) en terres labourables, prés, vignes et saulaies dont 300 arpents (102 ha) en faire-valoir direct confiés à trois fermiers dans les fermes dites du Château, des Gaudète et du Moulinet. Le reste des terres est donné en censive. Dans sa plus grande partie, la seigneurie est mouvante de l'évêque de Paris, mais quelques parcelles relèvent féodalement du seigneur d'Amboile.

Cette terre et seigneurie donne droit de justice, haute, moyenne et basse, les appels ressortissants à la justice de l'évêque. Le seigneur perçoit les amendes, les droits de greffe, de sceau et de tabellionage, les droits de mutation (dits de lods et ventes), de saisine, de voirie, de rouage³⁵, de pêcherie dans la Marne, de port³⁶. La seigneurie comporte des arrière-fiefs dont les titulaires doivent donner foi et hommage à son détenteur. Il s'agit des fiefs de Longpérier, de la Maillarde, de la Garenne, des Bruyères, des Petits Noyers,....

En 1550, l'acheteur de la seigneurie a accordé à Pierre d'Apestéguy une faculté de réméré de 3 ans. Pendant cette période, quoique la gestion effective soit entre les mains de Pierre I^{er} de Masparraulte, le titre seigneurial demeure au vendeur. Ainsi, le 21 juillet 1552³⁷, c'est Pierre d'Apestéguy qui se présente devant la maison de Charles de Pierrevive, seigneur de Lésigny et de La Queue-en-Brie en partie, pour lui porter ses foi, hommage et fidélité, pour un fief mouvant de lui, appelé les Bois de Chennevières. Ce fief de 116 arpents de bois taillis, situé sur la paroisse de Sucy-en-Brie, appartient, depuis plus de deux siècles, à la seigneurie de Chennevières.

ENDETTEMENT

07 mars 1553³⁸

Florent Papot, laboureur, est déjà fortement endetté envers Pierre I^{er} de Masparraulte, à qui il doit plusieurs rentes établies par des brevets en date du 25 novembre 1550³⁹ et des 13 mars et 14 mai 1552⁴⁰. Au total, il doit lui payer chaque année la somme de 16 livres 10 sols tournois. Néanmoins, tiraillé par la

nécessité, il lui constitue à nouveau, avec son épouse Jeanne Sixhommes, le 7 mars 1553, une nouvelle rente de 6 livres tournois par an. Dans cet acte, les époux renoncent aux droits créés en faveur des femmes⁴¹ et se déclarent engagés solidairement. Ils énumèrent les biens offerts en garantie qui sont les mêmes que ceux qui ont couvert les trois précédentes rentes. Il s'agit d'une maison, cour, étable et jardin ayant accès à la «grand rue» et deux arpents de terre à Chennevières, du propre de l'épouse et un arpent de terre à Combault, du propre du mari. Pierre I^{er} leur verse alors 72 livres tournois et les mariés lui promettent de payer régulièrement les quatre rentes, au même jour, en son hôtel parisien. Ils sont maintenant débiteurs envers lui d'environ 200 livres tournois. A cette date c'est une somme énorme qui représente le salaire de cinq années de travail⁴² d'un manœuvre parisien. Le petit laboureur est devant un terrible dilemme : rester endetté ou vendre une partie de son patrimoine et devenir un manouvrier. En 1561, à la mort de Florent, le couple versait encore les quatre rentes aux héritiers de Pierre I^{er}.

FIEF DE SAINTE-GENEVIEVE AU MONT LE CENSIER DE 1554⁴³

Pour l'année 1554, les religieux de l'abbaye de Sainte-Geneviève au Mont de Paris font établir un censier, pour leur fief de Chennevières-sur-Marne. Sa rédaction est confiée à messire André Sarrazin, prêtre servant habituel de l'église Saint-Etienne du Mont qui est à la collation de l'abbaye. Ce prêtre demeure à Chennevières où il possède plusieurs propriétés. Le registre récapitule, pour les 92 censitaires, leurs noms, la description de leurs biens (surface, nature de culture, tenants et aboutissants,...), montant du cens à payer.

Le fief, situé en grande partie sur les coteaux qui bordent la Marne, couvre une superficie de 30 hectares (moitié terre labourable, moitié vigne), fractionnée en 380 parcelles. Dix-sept propriétaires possèdent une surface supérieure à 1/2 ha dont six plus d'un hectare. Ce sont :

- La fabrique Saint-Siméon avec 2 ha 1/2 exclusivement en terre labourable.
- Eustache Vava, laboureur à Chennevières, fils de Laurent, marié à Colette Fromaget avec 1 ha 1/2 en vigne.
- Jean Chenart le Petit, laboureur à Chennevières, avec 1 ha 1/2 de terre.
- Madame Andrée Vigny, veuve de maître Jacques Charlot, avocat au parlement, avec 1,2 ha de terre.
- Mathurin Chenart dit Sangbeuf, laboureur à Chennevières, avec 1 ha de vigne.
- Les héritiers de Nicolas Lelièvre, marchand chandelier de suif, rue de la Mortellerie, bourgeois de Paris, avec 1 ha de terre.

Dans le terrier de Sainte-Geneviève, les parcelles de vigne sont d'une surface moyenne de 550 m² et celles de terre labourable de 1550 m². A Chennevières, pendant la décennie 1550, l'arpent de vigne se vend généralement aux environs de 150 livres tournois et l'arpent de terre labourable 60 livres tournois. Le cens est de 12 deniers parisis par arpent pour les tenures relevant de la seigneurie du lieu. C'est une redevance faible à laquelle les seigneurs, pour contenir la dévaluation de la monnaie, ajoutent un surcens ou une rente en argent ou en nature.

PIERRE I^{ER} SEIGNEUR DE CHENNEVIERES

Fin 1553, Pierre I^{er} devient effectivement le propriétaire de la seigneurie avec tous les droits qui sont liés à la possession de cette terre. Pour cela, il a payé un certain nombre de dettes de Pierre d'Apestéguy, essentiellement des rentes. L'opération s'est faite par le truchement de deux intermédiaires. Le premier, Pierre de Faurie, avocat en la cour de Parlement, a racheté les rentes dues aux divers créanciers et les a transportées à un second prête-nom, le banquier Michel Marteau qui a versé l'argent du rachat. Ces opérations se sont faites fin 1550 et au cours des années 1551 et 1552. Le 16 avril 1554⁴⁴, la vérité sur ces diverses transactions est actée par Michel Marteau qui affirme, dans une série de déclarations devant un notaire, que le paiement de ces rentes a été effectué avec de l'argent appartenant à Pierre I^{er} et qu'il ne prétend aucun droit sur elles. L'acquisition a coûté au total 23 000 livres tournois, mais les disponibilités financières du seigneur de Chennevières sont grandes, comme le confirment encore les lettres de provisions «à survivance», en faveur de son fils Gabriel, octroyées à Pierre I^{er}, par le roi Henri II.

GREFFIER CIVIL ET CRIMINEL DE GUYENNE

12 février 1554⁴⁵

Le seigneur de Chennevières a demandé au roi des lettres afin que son office de greffier de Guyenne soit transmis à son fils Gabriel en faveur duquel il le résigne par avance. Le roi signe des lettres favorables à cette demande le 12 février 1554. Dans celles-ci, il rappelle que son père François I^{er} avait pourvu de cet office, le 6 août 1525, Georges Grolier moyennant la somme de 20 000 livres tournois et que celui-ci l'avait résigné, le 30 mai 1528 en faveur de Pierre I^{er}.

Il lui accorde cette faveur «...en considération de plusieurs bons et agréables services que ledict maistre Pierre de Masparraulte nous a parcydevant faitz tant au fait et exercice de sondict office de greffier de guyenne en plusieurs autres charges et commissions quil a parcydevant eues pour nos affaires...et aussi en considération de la somme de 3 000 escuz d'or soleil vallans à 46 sols pièce

6 900 livres tournois que ledict Masparraulte nous a ce jourduy fournye contant pour subvenir au affaires de noz guerres...».

In fine, les lettres du roi rappellent les pouvoirs et droits du greffier de la sénéchaussée de Guyenne tels qu'ils ont été définis par son père et, par sa grâce spéciale et en dérogation de plusieurs ordonnances, il autorise Pierre I^{er} et son fils à faire exercer leur office par des clercs ou des commis et à ne pas résider en permanence à Bordeaux.

CONTRAT DE MARIAGE

02 septembre 1554⁴⁶

Ce jour, dans l'étude de Pierre Thuret, notaire au Châtelet de Paris, se trouvent réunis pour établir un contrat de mariage

André Tessier⁴⁷, futur conjoint, laboureur de vigne demeurant à Chennevières,

Jehanne Papot, future épouse, fille de feu Jehan, en son vivant manouvrier demeurant à Pontault, et de Germaine Romencourt.

Est également présent le nouvel époux de la mère de Jehanne, Pierre Mestoyer, laboureur de vigne demeurant aussi à Chennevières.

Les futurs mariés déclarent : «...Ledict Tessier avoir promis et promet prendre par nom et loy de mariage ladictte Jehanne Papot, laquelle a aussy promis et promet prendre ledict Tessier a son mary et espoux. Et icelluy mariage solenniser le plustost que faire se porra sy dieu et nostre Sainte église y accordent».

Pour que ce mariage ait lieu, le futur gratifie d'un bien propre sa promise. «En faveur duquel mariage et pour a icelluy parvenir ledict Tessier a donné cédé transporté et délaissé...». André lui donne un quartier de vigne (850 m²) en quatre pièces dont trois sont en la censive de l'abbaye de Sainte-Geneviève et l'autre relevant du seigneur de Chennevières «...pour en joyr par ladictte Jehanne Papot et les enfants quy viendront et istront desdictz futurs espoux leurs hoirs et aians cause...». Si l'épouse meurt sans enfant né du mariage, le quartier de vigne reviendra à l'époux. Celui-ci accorde en douaire préfix à la future mariée une somme de 100 sols tournois à prendre sur ses biens «lesquelz cent solz tournois demoureront à ladictte Jehanne Papot et aux siens sans retour».

André est un paysan pauvre. Veuf depuis peu et chargé de famille, ce remariage est pour lui d'une nécessité impérieuse. Il semble plus au moins contraint de doter sa future pour pouvoir convoler avec elle et la terre, seule richesse, ne s'abandonne pas facilement.

LE MOULIN A VENT⁴⁸

20 novembre 1554⁴⁹

Jehan Aubel, un fermier de Pierre I^{er} de Masparraulte est endetté envers lui de 340 livres tournois. Le seigneur de Chennevières lui propose d'abandonner 300 livres sur sa créance en échange du moulin à vent que Jehan Aubel a bâti à Coeuilly, lieu-dit Chenzy. Un accord intervient entre eux, formalisé le 20 novembre 1554 devant deux notaires parisiens.

Le contrat impose au fermier «de faire desmoller ledict moulin bien et deuement à ses despens et le rendre audict de Masparraulte par pièces sur ledict héritage, garny de sesductz ustancilles pour d'illec estre transporté où bon semblera audict de Masparraulte...».

Pressé d'orner son domaine et d'arrondir ses revenus, Pierre I^{er} fait rapidement installer le moulin à vent au terroir de Chennevières, lieu-dit «Les Fenchères», en sa censive, près du chemin menant de Gournay à Villeneuve-Saint-Georges, à proximité de la paroisse d'Amboile.

ENCHERE DU CHÂTEAU DE CHENONCEAU

16 février 1555⁵⁰

Henri II tient à donner à sa favorite Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, le château de Chenonceau, propriété d'Antoine Bohier. Il fait juger par le grand Conseil un différend financier avec le propriétaire. Devant le refus de celui-ci du paiement immédiat de 90 000 livres tournois, il ordonne la saisie du château et de la châtellenie. Pour assurer cette propriété à la duchesse sans contestation possible, et donner à l'acquisition toutes les apparences de la régularité, des criées sont organisées et plusieurs enchérisseurs se présentent. Parmi ceux-ci, pour faire plaisir au roi ou à la favorite, Pierre I^{er} de Masparraulte.

«Ce jourd'huy, 16 février 1555, est venu et comparu au greffe du grand Conseil du roy, maistre Pierre de Masparaulte, seigneur de Chennevières et greffier de Guyenne, lequel en son nom, oultre et pardessus l'enchère faicte par maistre Marcelin Mercier, procureur audict Conseil, au nom et comme procureur de dame Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois,..».

Pierre I^{er} pour l'ensemble du lieu, château, terre, seigneurie et châtellenie fait une enchère de 36 000 livres tournois. «Toutes lesquelles sommes et enchères cy dessus contenues faictes par ledict de Masparaulte pour tous lesdictz biens déclairez, désignez et spéciffiez esdictes criées, affiches,....., montent à la somme de 36 000 livres tournois, et oultre à la charge des despens, fraiz et mises desdictes criées, droictz et devoirs seigneuriaux, et a ledict Masparaulte eslu son domicile à la suite dudict Conseil, suivant l'ordonnance....». La duchesse surenchérit à 50 000 livres et le grand Conseil adjugea à Diane de Poitiers, le 8 juin 1555⁵¹, le domaine de Chenonceau.

SECRETAIRE DE CATHERINE DE MEDICIS

05 mars 1555⁵²

La reine Catherine de Médicis ne semble pas tenir rigueur au seigneur de Chennevières du zèle dont il fait preuve envers la favorite du roi. En effet, sont inscrites, ce jour, dans le registre des délibérations du bureau de la ville de Paris, les lettres de certification pour maître Pierre de Masparraulte, greffier de Guyenne, secrétaire ordinaire⁵³ de la reine.

«Nous, Catherine, par la grâce de dieu Royné de France, certifions à tous qu'il appartiendra que maistre Pierre de Masperrault, greffier de Guienne, est nostre secrétaire ordinaire, couché et employé en nostre estat domestique, et payé de ses gaiges comme noz autres officiers ordinaires».

FOIRES ET MARCHÉS A CHENNEVIÈRES

Lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye, juillet 1555⁵⁴

Désirant développer l'activité commerciale à Chennevières, ses droits seigneuriaux et leurs retombées financières, Pierre I^{er} a sollicité d'Henri II la création dans le village d'un marché hebdomadaire et de deux foires chaque année. Le roi dans les lettres patentes faisant réponse à sa supplication rapporte les arguments avancés par le seigneur pour justifier sa demande.

«... Nous avons reçu l'humble supplication de nostre amé et féal Pierre de Masparrault escuyer seigneur de Chennevières en Brye contenant que audict lieu terre et seigneurie il a tout droict de justice et juridiction haulte moyenne et basse ensemble plusieurs autres beaulx droictz / aussi que ledict lieu de Chennevières est de grande estendue situé et assis en bon et fertile pays et sur grand chemin passant / accomodé de plusieurs diverses et fructueuses commoditez comme blé vin bestail et autres choses / bien convenablement construit et édifié de maisons de peuple d'habitants marchans et autres qui y passent et repassent de nostre bonne ville de Paris que d'ailleurs des pays d'environ. A ceste cause ledict seigneur de Chennevières désirant singulièrement la décoration augmentation profit et utilité dudict lieu et pays d'allentour nous a très humblement fait supplier et requérir que nostre bon plaisir fust y establir deux foyres l'an et ung marché par chacune sepmaine et sur ce luy impartir nos lettres à ce convenables...».

Le roi indique ensuite que ce sont les agréables services rendus chaque jour, par le seigneur de Chennevières, comme greffier de Guyenne et en d'autres charges et commissions pour ses affaires, qui le poussent à donner satisfaction à sa requête. Puis il exprime sa décision, avec précision, fixant les dates des foires et le jour de la semaine pour la tenue des marchés.

«... Nous mouvans audict lieu de Chennevières avons par ces présentes créé ordonné et établi et de nostre certaine science pleine puissance et autorité royal

créons ordonnons et établissons deux foyres l'an et ung marché par chacune sepmaine / Et iceulx foyres et marchés tenir assavoir la première le jour de l'ascension qui est au moys de may ou juing et l'autre foyre au jour saint marceau qui est le troisième jour de novembre / Et ledict marché au jour de jeudi par chacune sepmaine / Voullons et nous plaist qu'en icelles foires et marchez tous marchans et autres puissent aller séjourner vendre trocquer eschanger toutes manières de marchandises licites et convenables / Et en joir et user de tous telz droitcz privillèges franchises et libertez dont l'on a ascoutumé de joir et user aux autres foyres et marchez...».

Le roi ordonne alors à tous ses officiers d'obéir à ces lettres et de les faire crier à son de trompe et publier partout où cela sera nécessaire et de laisser aller les habitants, manants et marchands librement et paisiblement à ces manifestations commerciales et...festives. In fine, Henri II manifeste sa volonté de voir se pérenniser l'existence de ces foires et marchés.

«... Et pour lesdictes foyres et marchez tenir et continuer permeçant audict seigneur de Chennevières et à ses successeurs et auxquels nous avons permis et permeçons faire construire et édifier audict lieu en lieu plus commode et convenable halles bancz estaulx et autres choses nécessaires sans lui en faire mectre ou donner ne souffrir lui estre fait ores ne pendant le temps advenir aucun trouble ou empeschement au contraire / Car tel est nostre plaisir...».

PIERRE (DE) FAURIE

1556

Cet avocat au parlement de Paris est un proche de Pierre d'Apestéguy et de Pierre I^{er} pour lesquels il effectue fréquemment de nombreuses missions⁵⁵. Bourgeois de Paris, il habite rue de la Mortellerie, puis rue du Roi de Sicile. En 1550 il est prévôt et garde de la prévôté et châtellenie de Chennevières. A partir de cette date il se dit «noble homme» et introduit une particule devant son nom. Comme de nombreux bourgeois, il achète des vignes dans le vignoble canavérois. La période est défavorable aux ouvriers agricoles dont les salaires ont peu augmenté depuis le début du siècle. A contrario, le prix moyen du setier de blé-froment aux halles de Paris est passé de 1,85 livres tournois en 1520 à 3,93 en 1555. Les laboureurs de vigne, situés en bas de l'échelle sociale paysanne, sont particulièrement touchés par la baisse de leur pouvoir d'achat. L'analyse porte sur 32 achats de vignes que fait Pierre de Faurie à vingt laboureurs de vigne canavérois, dans la période 1550-1562. Elle montre ceux-ci constamment à la recherche de numéraire et contraints de vendre ou d'hypothéquer leur bien pour survivre. L'appropriation de la terre peut se faire de plusieurs façons : par achat direct ou par constitution d'une rente garantie sur le foncier. En cas de non paiement de la rente, la vigne devient la propriété du rentier. Pierre de Faurie achète

à cette catégorie de cultivateurs l'équivalent d'un hectare de vigne par petites parcelles de 4 à 27 perches. Par exemple, Jehan Sarrazin le jeune lui cède une pièce de vigne de 15 perches en 1554 et trois parcelles de 12, 6 et 13 perches au cours de l'année 1556, Eustache Prévost 7 perches de vigne en 1554, 10 perches en 1556 et 4 perches en 1559, etc... Un certain nombre d'entre eux continueront à labourer leur vigne, pour quelques-uns même, à la cultiver «jusqu'à la grappe coupée», pour le compte du nouveau propriétaire.

ECHOS

20 mai 1556⁵⁶

Nomination d'un officier seigneurial

Ce jour, Pierre I^{er} de Masparraulte nomme Jehan Prévost⁵⁷, demeurant à Sucyen-Brie, comme procureur fiscal en sa terre et seigneurie de Chennevières. Cet officier joue le rôle de procureur du seigneur auprès du juge de la seigneurie. Il est chargé de défendre les intérêts particuliers du seigneur et ceux de la société. Il représente aussi la communauté villageoise aux assemblées de bailliage.

Devant notaire, le seigneur lui donne pouvoir de le représenter devant toutes les cours et devant tous les juges et commissaires tant ecclésiastiques que séculiers et partout où il pourrait avoir intérêt. Préférant vraisemblablement la justice rendue devant les juges qu'il a choisis, il lui donne pouvoir de «...decliner jurisdiction, court, et juge / demander et requérir le renvoy de toutes ses causes et ses hostes justiciables et subjectz estre renvoyez avec la congnoissance de leurs causes par devant ses juges /...».

avril-mai 1557

Jehan Pelletier : une promotion sociale

Fils de Thomas, laboureur demeurant à Chennevières, et de Martine Vava. Le 24 septembre 1537⁵⁸, il est dit laboureur à Chennevières. A partir de 1550, il est désigné comme marchand hôtelier ou appelé simplement marchand ou marchand tavernier. Il est marié à Jehanne Macquereau. Sa situation financière s'améliore car, le 26 décembre 1550⁵⁹, Jehan Soulas lui constitue une rente de 20 sols parisis moyennant le paiement de 18 livres tournois. Encore, le 25 mai 1555⁶⁰, il rachète, pour 20 livres 5 sols tournois, une rente qui hypothèque 32 perches de vigne lui appartenant et qui avait été constituée par son père Thomas à Jehan Cossart⁶¹.

Il devient un homme de confiance de Pierre I^{er}. Celui-ci le désigne comme procureur⁶² pour effectuer à sa place, en avril et mai 1557⁶³, plusieurs achats de vigne devant Jacques Robert, tabellion de Chennevières.

PIERRE I^{ER} PROPRIETAIRE FONCIER

Depuis son séjour permanent en Ile-de-France, Pierre I^{er} fait preuve d'un grand appétit pour la terre. Il gère déjà le fief de Popincourt, près de la porte Saint-Antoine, hors Paris, qui lui a été apporté par son épouse. Ce bien comprend maison, grange, pressoir, colombier, chapelle, cour, jardin avec des terres et des vignes. Il achète des terres, des prés et saulaies à Dugny près Le Bourget où sa belle-mère possède des biens. Il ne néglige pas Chennevières et ses environs et acquiert des terres à Bonneuil, La Queue-en-Brie, Coeuilly, Sucy-en-Brie, Amboile, Champigny, Noisy-le-Grand, Pontault et même à Serris-en-Brie⁶⁴, près de Lagny-sur-Marne, et à Sarron-en-Brie⁶⁵. Ses propriétés représentent 300 ha exploités en fermage et 250 ha en censive. Entre autres acquisitions, il possède la commende du prieuré Saint-Pierre de Pontloup près de Moret en Gâtinois⁶⁶ et du prieuré Saint-Aignan d'Aubigny-sur-Loire⁶⁷. Avant 1550, il a confié cette dernière propriété à son fils aîné Pierre II, encore écolier, étudiant en l'Université de Paris.

HENRI II – PIERRE I^{ER} DE MASPARRAULTE

Plusieurs faits montrent, à nouveau, les dispositions favorables du roi à l'égard du seigneur de Chennevières et sa proximité avec lui.

15 juin 1558

En septembre 1557, Henri II érige une chambre des requêtes et des aides à la cour du parlement de Bordeaux chargée d'avoir connaissance des procès concernant les nobles et les privilégiés de son ressort. En décembre de la même année, le roi crée une chancellerie et un garde des sceaux dans tous les sièges présidiaux dont celui de la sénéchaussée de Guyenne. De nouveau, conseillers et enquêteurs s'abstiennent de passer par le greffier royal pour la rédaction de leurs pièces de justice. Pierre I^{er} se plaint alors auprès d'Henri II que les tenants de ces nouvelles juridictions n'appellent pas ses commis pour l'écriture des actes, sentences, jugements et documents de procédure. Celui-ci lui accorde rapidement satisfaction.

De Villers-Cotterets, le 15 juin 1558⁶⁸, le roi lui donne des lettres confirmant que les écritures des institutions récemment créées doivent être faites par les soins du greffe civil et criminel de Guyenne, office dont sont titulaires le seigneur de Chennevières et son fils Gabriel «par survivance». Il ordonne à ses conseillers de la cour de Bordeaux et au sénéchal de Guyenne de faire respecter sa volonté «...contraignez et faictes contraindre tous ceulx quil appartiendra et seront à contraindre / tant par cassation des procédures qui se trouveront faictes au contraire que nous avons par ce moyen et dès à présent comme pour lors déclarés nulles et de nul effect et valeur / tant par condamnation d'amendes prise et saisissement des biens si besoing est / et aultres voyes.....Et aultrement pro-

ceddés et faites procedder contre eulx comme désobéissans et infracteurs de noz eedictz et ordonnances à telle punition que ce soit à l’advenir exemple à tous aultres...».

1558

Dans les comptes de l’Hotel-Dieu de Paris, pour l’année 1558⁶⁹, il est noté que le roi, par les mains de Pierre I^{er} de Masparraulte, a versé la somme de 20 livres «pour faire prier dieu pour la paix et l’union de son royaume».

RETRAIT LIGNAGER

04 juin 1558⁷⁰

Devant la cour de parlement de Paris, plusieurs procès opposent Pierre I^{er}, seigneur de Chennevières, et Charles de Pierrevive, seigneur de Lésigny et de La Queue-en-Brie en partie. Le différend porte sur la propriété d’une portion des bois de Chennevières, située dans les «usaires» de Sucy-en-Brie, et mouvant de la seigneurie de La Queue. La veille de Noël 1553, en bon sujet, Pierre I^{er}, nouveau seigneur de Chennevières, informe Denis Picot, seigneur de La Queue en partie, de son acquisition. Mais, Charles de Pierrevive obtient peu de temps après cet achat, par retrait lignager, le 24 avril 1554, la saisie de la pièce de bois objet du litige. Pierre I^{er} argumente alors auprès des juges de la cour. La cession de la seigneurie de La Queue, effectuée par Denis Picot en faveur Charles de Pierrevive, n’a pas été réalisée dans les 40 jours qui suivent la mutation du bien comme le prévoit la coutume. Malgré cela, la sentence de la cour de parlement tombe le 27 novembre 1555, attribuant, par retrait féodal, le bois au seigneur de Lésigny. Le seigneur de Chennevières conteste encore cette adjudication et fait appel du jugement. En vain, car la cour, le 4 juin 1558, «...déclare ladicte saisie bonne et valable sans restitution des fruits / condamne l’appelant à délaisser audict intimé la pièce de bois assis aux usaires de Sucy pour ce qui est mouvant de la seigneurie de la Queue / en remboursant ledict appelant...».

MORT DU SEIGNEUR DE CHENNEVIERES

30 mars 1559

Pierre I^{er} meurt le 30 mars 1559, âgé de 58 ans, quelques mois avant Henri II. Il est inhumé le 05 avril dans le cimetière de la paroisse Saint-Paul. A la fin de sa vie il est «greffier en chef de la grand seneschaussée de Guyenne et juges présidiaux». Il s’affirme, depuis le 8 avril 1549⁷¹, seigneur du Grand-Val à Sucy-en-Brie, depuis le 22 septembre 1553, seigneur de Chennevières et depuis le 25 avril 1556⁷², seigneur de Buy à La Queue-en-Brie.

Outre ses propriétés foncières, le seigneur de Chennevières possède une douzaine de maisons à Paris. Au total, son patrimoine est estimé à plus de 140 000 livres tournois. Les conventions matrimoniales des époux font de sa femme, Jacqueline Rebours, exécutrice testamentaire, l'usufruitière de l'ensemble des ses biens. Le droit d'aînesse désigne son fils Pierre II comme seigneur de Chennevières, mais le partage de la succession est freiné par l'usufruitière qui cherche à éviter la dispersion du domaine.

Profitant de ces atermoiements, l'évêque de Paris, Eustache Du Bellay, ordonne la saisie de la seigneurie⁷³ «par faute d'homme» pour occuper la place de vassal. Mais l'évêque reproche surtout au défunt d'avoir acquis la terre de Chennevières sans le paiement traditionnel du quint et du requint⁷⁴ dus à chaque mutation d'un bien noble. En effet, aucun acte ne formalise l'achat de Pierre I^{er}, document qu'aurait pu ensaisiner l'évêque. Ici, c'est en payant les dettes de son oncle Pierre d'Apestéguy et après un temps de réméré de trois ans que le défunt est devenu, ipso facto, mais subrepticement, le titulaire de la seigneurie. Mais pourquoi l'évêque de Paris a-t-il attendu le décès de Pierre I^{er} pour réclamer son dû ? La fortune de Pierre I^{er} et ses relations de confiance avec Henri II et Catherine de Médicis expliquent l'abstention de l'évêque.

PIERRE ROBLIN

NOTES

- 1) Voir les épisodes précédents dans la revue CLIO 94, n°18, année 2000, (1318-1439) ; n°22, année 2004, (1439-1518) ; n°24, année 2006, (1518-1550).
- 2) AD 33 : 1B7, f°108 v°à 111v°, acte du 12 février 1554.
- 3) BNF, man. : Pièces Originales, P.O.1882, f°145 et 146v°.
- 4) AD 33, 1B4, f°421r°à 422v°.
- 5) BNF, man. : P.O. 1882, f° 146v°.
- 6) Château d'Ormesson : 144 AP 35, chemise «Ile de Conches».
- 7) Unités monétaires : La livre est une unité de compte ; 1 livre tournois = 20 sols tournois ; 1 sol tournois = 12 deniers tournois ; autre monnaie l'écu dont la valeur varie : 1 écu d'or au soleil = 33 sols en 1475, 36 sols en 1515, 45 sols en 1559.
- 8) Château d'Ormesson : 144 AP 35, chemise «Ile de Conches».
- 9) AN, MC : ET/III/28.
- 10) AN, MC : ET/III/24-25.
- 11) Château d'Ormesson : 144 AP 35, chemise «Ile de Conches».
- 12) AN, MC : ET/XIX/162.

- 13) Unités de superficie et de longueur : 1 arpent de Paris = 100 perches carrées = 3420 m² environ ; 1 quartier = 25 perches carrées ; 1 perche de Paris = 3 toises = 5,847 mètres ; 1 toise = 1,949 mètres = 6 pieds.
- 14) Château d'Ormesson : 144 AP 36, chemise «fief des Marmousets».
- 15) AD 94 : D45Z-21, Registre.
- 16) Unités de capacité, (pour les matières sèches) : 1 setier = 156,10 litres ; 1 muid = 12 setiers.
- 17) AD 94 : D45Z-21, Registre.
- 18) AN, MC : ET/III/79.
- 19) Fille de Jean V qui fut seigneur de la Maillarde.
- 20) Les seigneurs de Chennevières et de Longpérier se partagent le cens et les autres droits prélevés sur certaines parcelles du terroir canavérois. La collecte de ces redevances s'effectue conjointement par les commis dans un coffre unique appelé «chasse» en 1509.
- 21) AN, MC : ET/VIII/483.
- 22) Château d'Ormesson : 144 AP 22, parchemin.
- 23) AN : Y 96, registre, f°455 v° à 460v°.
- 24) AN, MC : ET/III/81.
- 25) AD 78 : D 1711, n°21.
- 26) Manable signifie habitable.
- 27) AN, MC : ET/VIII/77-78.
- 28) Château d'Ormesson : 144 AP 22, chemise «anciennes listes».
- 29) AN, MC : ET/VIII/77-78.
- 30) AN : Y 98, f°28 et suivants.
- 31) Il prendra la qualité de noble homme en 1552 avec l'office de conseiller du roi au Châtelet de Paris et en 1556, Henri II forcera le parlement à le recevoir comme lieutenant criminel de la prévôté et vicomté de Paris.
- 32) Son père est Jehan III Bertrand, premier époux de Jacqueline, grenetier du grenier à sel du bailliage de Sens.
- 33) Il était tuteur du futur marié. La tutelle a été liquidée le 15 mars 1551, Jehan IV alors âgé de 27 ans.
- 34) Un des prête-noms de Pierre I^{er} pour l'acquisition de la seigneurie de Chennevières. Seigneur de Liancourt au Vexin Français, prieur commendataire de Saint-Fromond dans la Manche, il deviendra évêque de Pamiers en 1557.
- 35) Droit prélevé par le seigneur sur les chariots ou autres véhicules, chargés ou non, empruntant les grands chemins de la paroisse.
- 36) Redevance payée au seigneur pour le chargement, déchargement ou mise en dépôt des marchandises sur le port.
- 37) AN, MC : ET/III/80.
- 38) AN, MC : ET/III/81.

- 39) AN, MC : ET/III/78.
- 40) AN, MC : ET/III/80.
- 41) Il s'agit d'un sénatus-consulte, proposé par Velleyan, qui interdisait à la femme, mariée ou non, de s'obliger pour garantir la dette d'autrui. Cette disposition sera abrogée par un édit d'août 1606.
- 42) Salaire journalier moyen : 3 sols tournois. Nombre de jours ouvrés par an : 270.
- 43) Voir une étude plus complète du censier de Sainte-Geneviève dans la revue des sociétés d'histoire du Val de Marne, CLIO 94, année 1994, n°12.
- 44) AN, MC : ET/III/83.
- 45) AD 33 : 1B7, f°108v° à 111v°.
- 46) AN, MC : ET/III/84.
- 47) Il est veuf de Jehanne Bessault et tuteur des enfants nés de ce précédent mariage et des enfants de sa sœur Perrette et de Pierre Lamy son beau-frère, tous les deux décédés.
- 48) Voir un article plus détaillé dans la revue des sociétés d'histoire du Val de Marne CLIO 94, année 2003, n°21.
- 49) AN, MC : ET/III/85.
- 50) «Archives du château de Chenonceau, Diane de Poitiers au Conseil du roi», par l'abbé C. CHEVALIER, Editeur Auguste Aubry, Paris, 1865.
- 51) Ibid.
- 52) GUERIN Paul, Registre des délibérations du Bureau de la ville de Paris, t. IV, Imprimerie Nationale, Paris.
- 53) Ici, ordinaire signifie habituel. Les officiers de la maison de la reine, comme commensaux de la dame, jouissaient de l'exemption des subsides et des tailles.
- 54) Cité par Maurice CASENAVE, dans *Le Vieux Saint-Maur*, bulletin n°2 (novembre 1924), p. 63-64.
- 55) A son décès en 1563, c'est le fils aîné de Pierre I^{er} qui est tuteur de ses enfants mineurs.
- 56) AN, MC : ET/III/88-90.
- 57) Il est «praticien», donc bon connaisseur des lois et des coutumes.
- 58) AN, MC : ET/XIX/148-149.
- 59) Château d'Ormesson : 144 AP 25.
- 60) AN, MC : ET/XIX/106.
- 61) Laboureur demeurant à Paris, rue des Juifs
- 62) Son ascension va se poursuivre. A la mort du seigneur, il devient un fidèle de Jacqueline Rebours «entremetteur des affaires de ladite damoiselle...» et le 24 décembre 1564, lieutenant et garde de la prévôté. Il meurt le 22 décembre 1574. Sa pierre tombale se trouve dans l'église Saint-Pierre de Chennevières-sur-Marne.

- 63) Château d'Ormesson : 144 AP 23, 4 actes, parchemin.
- 64) Dès le 19 octobre 1541, il est propriétaire de la ferme de Bellassise. AN, MC : ET/XIX /85.
- 65) Lieu non identifié. Le 29 janvier 1540, il donne procuration à Jehan Marteau, greffier de Provins, pour louer en son nom la terre et seigneurie de Charmoy aux Asnes près Sarron. AN, MC : ET/XIX/153.
- 66) Moret-sur-Loing, 77.
- 67) Marseilles-lès-Aubigny, 18.
- 68) AD de la Gironde : 1B8, f°141ro à 143vo.
- 69) Henri Bordier et Léon Briele, Les archives hospitalières de Paris, édition H. Champion, Paris 1877.
- 70) Château d'Ormesson : 144 AP 36.
- 71) AN, MC : ET/III/73.
- 72) Château d'Ormesson : 144 AP 26, parchemin.
- 73) AN, MC : ET/III/99, 15 mai 1560.
- 74) Droit du 1/5ème (quint) plus 1/25ème (requint) du prix de vente qui est exigé par le suzerain du nouveau vassal acquéreur d'un fief.

UN PLATEAU SANS HISTOIRE ?

Il existe une Communauté de Communes appelée Plateau briard. Elle regroupe les communes de Villecresnes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny (toutes en Val-de-Marne) et Varennes-Jarcy (Essonne). En fait le plateau de Brie est bien plus vaste. En ce cas, l'ensemble réunit des villages, entre plaine de Melun et forêts du rebord occidental du plateau de Brie, ayant quelques traits communs et les premiers qui, sur le plateau, jalonnent la route qui le traverse de Paris vers Troyes.

Une question m'avait été posée, il y a quinze ans environ. «Pourquoi n'y a-t-il pas d'histoire du Plateau briard ?» Cette interrogation peut être entendue de deux manières : «pourquoi l'histoire des communes autour de Brie-Comte-Robert n'a-t-elle pas été écrite ?» ou bien «pourquoi ces communes sont-elles tenues à l'écart de l'histoire qu'on écrit dans les livres ?» Ni événement significatif, ni personnage glorieux ne semble avoir marqué les lieux, ni perduré dans la mémoire collective. Quand l'histoire avec un grand H fait irruption dans le quotidien des habitants, c'est par contrecoup : les horreurs et les misères de la guerre (celle de Cent Ans, la Fronde ...), la transformation de l'espace agricole et de la société rurale après la Révolution de 1789, l'intégration à l'espace parisien. Pour le reste, le fil des jours, et des notables de bonne réputation, mais de second rang, au mieux. Et des hôtes plus ou moins illustres, mais dont la résidence fut secondaire en regard de leurs activités davantage centrées sur Paris.

Bien entendu, il se trouvera bien quelqu'un pour se récrier «Et le comte Robert de Brie ?» ou bien «Et Grosbois ?». La ville de Brie connut un temps la splendeur de la famille royale. La notoriété de Brie s'est effacée au XVI^e siècle. Grosbois a accueilli, du XVII^e au XIX^e siècle, depuis le duc d'Angoulême jusqu'au prince de Wagram, acteurs de la vie politique française et société brillante, plus pour festoyer que pour agir politiquement. Rappelons que Grosbois, dont le domaine s'étend sur trois communes, a été installé contre le gré des Villecresnois d'alors.

Comme des milliers d'autres villages et hameaux répartis dans toute la France, nos Briards ont été peu engagés dans l'histoire. La raison tient presque toujours au fait que ces villages et hameaux se situent à l'écart des grandes routes. Si celles-ci facilitent les déplacements, le commerce et les échanges en tous genres, elles guident aussi les expéditions militaires et autres brigandages. Pour vivre heureux, vivons cachés dit le proverbe. Les communautés paysannes ont fui le devant de la scène. Installées à proximité de points d'eau, sur des ter-

rains suffisamment légers pour être travaillés avec des outils agricoles alors rudimentaires, elles ont été le plus souvent soumises à des puissants, qui cherchaient à contrôler des espaces plus vastes et affirmer leur prééminence à un autre niveau.

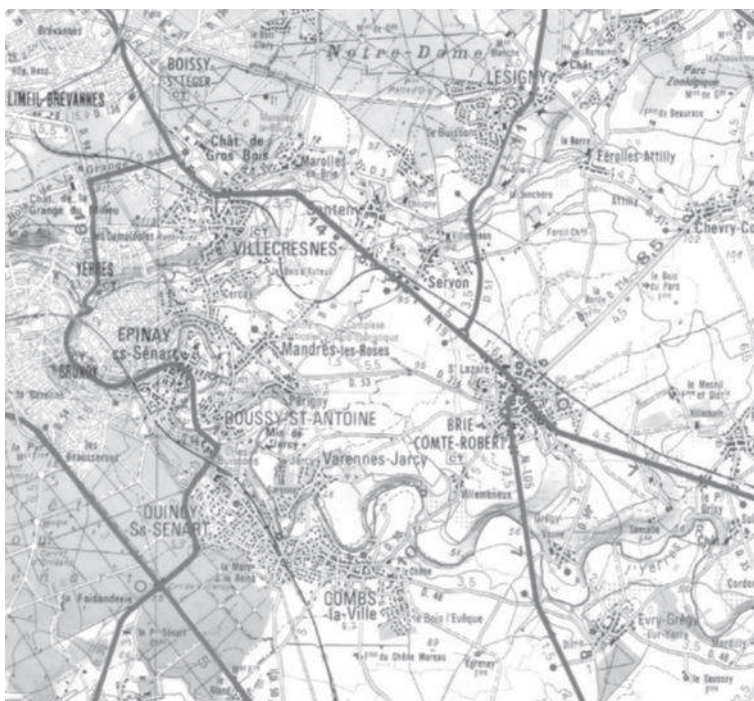
Du coup, nous connaissons mieux les centres d'échanges, les bourgs, les villes, les centres administratifs, où les archives sont mieux conservées, où les clercs et scribes ont accumulé les traces des passages et des échanges en tous genres, fussent-ils des horions ou des affrontements violents, où les «grands» ont toujours cherché à imprimer leur marque, vaniteuse ou intelligente selon leur personnalité. Ainsi s'écrit l'histoire, d'abord récit de hauts faits pour l'éducation des princes et des guerriers, puis mémoire politique et récit des origines – plus ou moins mythiques – des sociétés pour devenir compréhension plus générale des chronologies qui trouvent écho dans notre présent. Le travail de l'historien s'est élargi au-delà de l'horizon des archives écrites vers d'autres sources, appelant à la rescousse des auxiliaires comme l'archéologie, la toponymie et d'autres disciplines.

Les historiens professionnels n'éprouvent d'intérêt pour ces villages que dans des cadres plus vastes. Mais Marc Bloch¹, en 1913, soulignait combien il est difficile d'écrire une histoire régionale et, a fortiori, l'histoire d'un village. Le nombre d'événements marquants y est si faible, que l'attention est retenue sur d'autres lieux plus riches en faits. Quant aux histoires locales, soit elles voient midi à leur clocher, soit elles les incluent dans des ensembles bien plus vastes. Par exemple, l'Histoire du Val-de-Marne² ne mentionne que fort peu les communes du plateau briard. Ce livre, d'excellente qualité, rédigé par de bons historiens, s'intéresse plutôt à l'histoire contemporaine, sociale et politique très riche en banlieue ouvrière, mais où les communes du plateau ne tiennent qu'une faible place et sont marginalisées.

ENTRE YERRES ET BOIS-NOTRE-DAME

Situons-nous. La Brie, considérée comme la plus grande région naturelle de France, est un plateau délimité par la Seine au sud, la Marne au nord, la côte de l'Ile-de-France au-dessus de la Champagne, entre Reims et Montreaux, à l'est, le versant qui va de Champigny-sur-Marne à Villeneuve-Saint-Georges à l'ouest, dominant la cuvette de Paris. Mais elle ne possède ni unité de paysage, ni unité historique, ni unité administrative. Cette région est morcelée et, trop souvent, n'est connue que pour son fromage : le fromage des rois, le roi des fromages, a-t-on dit au XVII^e siècle.

En tant que province, la Brie n'existe pas : une ligne tirée de Melun à Lagny partage approximativement la région entre Brie française à l'ouest et Brie champenoise à l'est. La première fut incluse dans le domaine des rois de France et de l'évêché de Paris, la seconde ressortit au comte de Champagne. Provins et Brie ne sont pas du même pays ; Meaux et Melun s'activent dans et hors le monde briard. Les paroisses ne forment pas une unité administrative. Avant le XVII^e siècle, l'enchevêtrement des appartenances est permanent. Ainsi au XIV^e siècle, Mandres appartient à la châtelainie de Brie, Grosbois et Santeny «vont à Villeneuve-Saint-Georges», mais la châtelainie de Corbeil inclut aussi Villecresnes, Mandres, Marolles et Périgny, ce qui fait fi de la continuité territoriale.



Nous circonscrivons le territoire à ce qui est compris entre Brie-Comte-Robert et Boissy-Saint-Léger, entre la lisière des Bois Notre-Dame et la rive droite de l'Yverre. Cet affluent de la Seine, parcourt le plateau briard sur environ 90 km selon une direction générale est-ouest, drainant près d'un quart de la région, soit le quart de Brie (sic !), et s'inscrit dans un paysage homogène, du moins jusqu'à ces dernières décennies. Elle sinue par une série de méandres jusqu'à Combs-la-Ville. Puis, jusqu'à sa confluence avec la Seine à Villeneuve-Saint-Georges, les méandres décrivent des courbes plus vastes et plus accen-

tuées; mais les villages sont placés sur des terrasses ou sur le rebord du coteau qui prolonge le plateau. La rivière ne reçoit plus d'affluents que sur la rive droite dont le Réveillon. Cette petite rivière, née entre la forêt de la Léchelle et la forêt d'Armainvilliers s'écoule vers l'ouest, conflue avec le ru de la Ménagerie vers Servon, puis marque un coude vers le sud-ouest à Marolles-en-Brie, traverse Villecresnes et longe Brunoy pour se jeter dans l'Yerres près de l'ancienne abbaye. C'est cette dernière partie que nous avons retenue pour cadre. Nous n'aborderons qu'incidemment les communes de la vallée de l'Yerres qui ont pourtant entretenu de fortes relations avec celles du plateau. Et nous omettrons les communes au nord et à l'est de Brie-Comte-Robert.

Toponymie

Quelques mots de toponymie serviront à placer l'histoire de ce terroir dans un cadre géographique³ :

BRIE-COMTE-ROBERT Ce bourg a succédé à un habitat préhistorique établi dans une zone humide du plateau où confluaient plusieurs rus formant le ru de Cornillot qui se jette dans l'Yerres par un vallon encaissé au sud de la ville. Plusieurs trouvailles archéologiques témoignent de la grande ancienneté de l'habitat en ce lieu. Le premier château de Brie a été construit dans une zone marécageuse. Il tient la route de Paris à Provins et Troyes. Son rôle de marché régional s'est maintenu jusqu'à nos jours. Le «comte Robert» est Robert 1^{er}, comte de Dreux et de Brie, frère de Louis VII le Jeune [1120-1180] en faveur de qui un apanage avait été constitué. Cette mention fut inscrite au XIII^e siècle pour distinguer cette ville de BRAY-SUR-SEINE. L'origine du nom est controversée. Il est rapproché tantôt de l'idée de marais, tantôt de l'idée de hauteur et, parfois, de l'idée de plaine.

L'église Saint Étienne, quoiqu'elle soit de belle facture gothique, a le statut de simple église paroissiale. Il y eut un Hôtel-Dieu et un couvent. Mais BRIE n'a jamais été une capitale régionale, ni sénéchaussée, ni bailliage, mais fut châtelaine dans la mouvance royale et centre actif pour les paroisses à l'entour. J'ai connu des habitants qui allaient plus volontiers à Brie et ignoraient Paris.

Villemeneux Hameau au sud sud-est de BRIE-COMTE-ROBERT sur la pente qui conduit au méandre du Breuil vers COMBS-LA-VILLE. La formation en «ville» indiquerait une création du haut Moyen Age ou gallo-romaine. Le nom peut se lire comme «petite ferme».

SERVON, rive gauche du Réveillon, au nord-ouest de BRIE-COMTE-ROBERT; tient son habitat à l'écart de la grande route Paris-Troyes, mais le terroir enjambe cette route. Des fouilles assez récentes ont permis de dégager une villa gallo-romaine dans la plaine au lieudit «les Saules à la Vieille». Le site a été occupé

jusqu'au VIII^e siècle. L'hypothèse la plus vraisemblable fait dériver le nom de silva (forêt) plutôt que de servus (esclave, serf) et nommerait les habitants d'un lieu boisé. L'église est dédiée à sainte Colombe (une des patronnes de Sens)

Le château de Villemenon occupe l'autre rive du Réveillon. Formé comme VILLEMENEUX, il est implanté depuis le XI^e siècle.

VARENNES au sud-ouest de BRIE-COMTE-ROBERT, est situé dans la vallée de l'Yerres sur le coteau dessiné par un ancien méandre de la rivière. Ancien hameau de JARCY, son église devint paroissiale après 1269-1270, quand Jarcy fut érigée abbaye. Son nom est commun à de nombreux lieux pareillement inscrits dans un méandre. Le mot est peut-être gaulois et correspond en général à une plaine inscrite dans un méandre. Le doublet "garenne" (au sens de terrain de chasse) en est dérivé : les varennes sont giboyeuses. L'église a pour patron saint Sulpice.

Jarcy fait face à BOUSSY-SAINT-ANTOINE sur la rive droite de l'Yerres. Le nom s'écrivait "Gercy" et a été rapproché du mot quercus/garricus = chêne ou de l'ancien français ajarser/gercer = couper crevasserj (gerçure) pour un lieu défriché par défonçage du terrain. L'abbaye fut fondée par Jeanne de Toulouse, belle-sœur de Louis IX, en 1269 sous l'invocation de Notre-Dame.

PÉRIGNY-SUR-YERRES a été construit au-dessus du coteau qui domine un méandre de l'Yerres, entre MANDRES et BRIE-COMTE-ROBERT, en face de BOUSSY-SAINT-ANTOINE. Le nom du village signifierait lieu de la pierre, bien que Dauzat propose lieu cultivé par Paternus, comme PARTHENAY (79) ! Plusieurs lieudits de la commune se rapportent à l'idée de pierre. L'église est consacrée à saint Leu (saint Loup de Sens) et saint Gilles.

MANDRES-LES-ROSES est installé sur le plateau, mais à la différence des autres villages de la région il n'est pas situé au sommet d'un coteau, ni de l'Yerres, ni du Réveillon, ni sur des chemins. Il apparaît dans un acte de 1117, défriché par des ermites et des hôtes du seigneur de Brie, entre VILLECRESNES et BRIE-COMTE-ROBERT. Le mot "mandra" appartient soit au vocabulaire religieux : "hutte d'ermite", soit désigne une "oseraie, végétation humide" (voir le nom de villages en Lorraine), bien que Du Cange le relie à un mot grec^d. Les roses n'y furent jointes qu'en 1954. L'église est consacrée à saint Thibault de Provins.

SANTENY s'est établi dans la vallée du Réveillon, entre SERVON et MAROLLES, à l'orée des bois Notre-Dame. Aucune étymologie ne s'impose. Est-ce le nom d'un propriétaire gaulois ? Une forêt gauloise "ceto" ? Un sentier ou chemin ? Un fond de vallée ? Les actuels dictionnaires de gaulois disqualifient ces dernières hypothèses^e. L'église est dédiée à saint Germain d'Auxerre. Il y eut une commanderie de l'Ordre du Temple, puis de l'Ordre de Saint-Jean de Malte.

MAROLLES-EN-BRIE, sur la rive droite du Réveillon, au droit du coude que le

ruisseau décrit vers le sud en direction de Marolles ; le nom est très répandu dans le nord de la France. Il existe d'ailleurs deux MAROLLES-EN-BRIE⁶. Le nom s'analyse de plusieurs façons : "maro_iolum = grande clairière ou à partir de "materia = bois d'oeuvre". Il y fut établi un prieuré sous l'invocation de saint Julien de Brioude, rattaché à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs de Paris. Le lieu est indiqué dès le IX^e siècle.

VILLECRESNES : comme MAROLLES, ce village est implanté sur la rive droite du Réveillon, à l'est de la forêt d'Ardenay (bois de la Grange), situé sur le plateau, au sommet du coteau qui domine le ru, à l'endroit où celui-ci décrit une courbe vers Yerres. Le mot «crennes» ou «écrennes» signifie «huttes de bûcheron» ou «atelier» ou «étable». Le nom de ce village, écrit au XI^e siècle, pourrait bien signifier la même chose que MANDRES : un village de huttes au sein d'une forêt peu dense. L'église est placée sous l'invocation de Notre-Dame et de saint Pierre, mais la fête communale est associée à la saint Barnabé.

Le hameau d'Auteuil, sur la rive gauche du Réveillon, entre Villecresnes et MANDRES, près du Mont-Ézard, est mentionné dans l'acte de 1117 où est cité MANDRES "ad altaria apud mendras", deux possessions de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs. Le nom a été écrit Auteul, Bois d'Auteuil, Bois d'Hôtel, Bois des Autels ou Bois d'Autel. Sans doute un nom gallo-roman "altiolum", devenu "auteul", signifiant hauteur + espace découvert accueillant les hommes.

Cerçay se situe également sur la rive gauche du Réveillon, touchant à MANDRES, village avec lequel il a entretenu très longtemps des rapports très étroits, et à BRUNOY. L'interprétation de ce nom est malaisée : il peut signifier soit un arbre associé, comme l'orme et le poirier, à des limites de terroir, soit un défrichement forestier. Le suffixe «ay» (eta) est le plus souvent associé à un endroit boisé.

La Grange du Milieu fut un établissement de l'abbaye d'YERRES au sein de l'ancienne forêt d'Ardenay (bois de la Grange actuel), derrière le mont Griffon, près de la route qui relie Créteil à Yerres, transformé en château au XVII^e siècle. Ce lieu semble associé au souvenir d'un établissement néolithique : les lieudits «l'Abreuvoir», «le Buet» ou «le Siège Druidique» rappellent la présence de pierres, menhirs ou dolmens ; les lieudits proches «Champ de la Justice» et «Champ de la Foire» laissent supposer aussi que l'on se trouve à une limite entre plusieurs terroirs : VILLECRESNES, LIMEIL, YERRES.

Le hameau de Grosbois était intégré au terroir de VILLECRESNES. Il a été rasé au début du XVII^e siècle, pour faire place à l'esplanade devant le château. Il était situé sur la limite entre BOISSY (pagus Parisiensis) et VILLECRESNES (pagus Brigensis) ; disparu vers 1640 en raison du réaménagement du château par Charles de Valois, il s'est reconstitué, au XX^e siècle, entre la route nationale 19 et la ligne de la Bastille, vers la Grange du Milieu (YERRES). Le château a été rat-

taché à BOISSY en 1703. Le nom franciserait un “grossum nemetum” plus ancien qui renvoie au gaulois “nemeton = bois sacré”, latinisation tardive (1226) d’un lieu celtique ? L’église avait saint Jean pour patron.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BOISSY-SAINT-LÉGER. Le village primitif s’est installé le long du premier tracé de la route Paris - Provins – Troyes, sur la côte qui termine la Brie au-dessus de la plaine de Créteil (plaine alluviale de la Marne et de la Seine, creux de Paris), à l’orée des Bois Notre-Dame et de Grosbois et des Bois de la Grange (forêt d’Ardenay). Le village est mentionné dans des actes carolingiens (IX^e siècle) et dans le cartulaire de l’abbaye de Saint-Maur-des-Fossés. La fontaine saint-Babolein (second abbé de Saint-Maur) perpétue cette appartenance. Saint-Léger, patron de l’église, n’apparaît qu’en 1124, pour distinguer ce village des nombreux autres en Ile-de-France. Le nom est évidemment en rapport avec le caractère boisé de l’environnement.

Cette promenade onomastique montre la diversité des désignations adoptées : ce qui peut être compris comme la marque d’un peuplement tout aussi divers, peu dense et nourri d’apport successifs que l’extension, depuis les vallées, des terroirs cultivés justifierait. De fait, les villages sont mieux connus à partir de la fin du XI^e siècle- premier quart du XII^e siècle. Rares sont les sources antérieures.

Sources et Problèmes

Si nous éprouvons des difficultés à concevoir l’histoire détaillée des villages,

cela tient avant tout à la faiblesse des sources. Les historiens recourent aux archives, les documents écrits qui livrent des données précieuses pour situer l'activité et la société villageoises, la population et ses évolutions au fil du temps.

Archives

Les principales sources sont consultables aux Archives départementales ou aux Archives nationales. Les premières mentions écrites concernant nos villages (sous forme de paroisses) datent du VIII^e siècle pour la plus ancienne (Boissy-Saint-Léger dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés) au XII^e siècle. Il n'existe guère de registres avant le XVII^e siècle.

Les principales sources utilisées proviennent des établissements religieux : Notre-Dame de Paris, chapitre de Notre-Dame, abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, abbaye de Saint-Martin-des-Champs, abbaye de Chaumes-en-Brie, abbaye d'Yerres, abbaye royale de Jarcy, Chartreux, Camaldules ont possédé des fiefs et arrière-fiefs. Les cartulaires des grands établissements religieux constituent la première source de nos connaissances sur les villages qui nous occupent. Les archives ecclésiastiques ont été mieux conservées tant parce que les clercs y étaient nombreux et attentifs aux droits et propriétés détenus par les institutions ecclésiastiques que par le rôle administratif prééminent tenu dans la vie des paroisses. La qualité de seigneur féodal lui conférait également l'exercice de la justice civile et pénale en première instance. À partir du XVI^e siècle les documents relatifs à la justice royale deviennent plus abondants, Mais les sources judiciaires et les sources notariales restent peu exploitées pour ce qui concerne les villages en cause.

Les aveux et dénombrements fournissent de précieuses indications sur la propriété du sol. Les procès engagés pour les questions de droits seigneuriaux recèlent nombre d'indications sur l'enchevêtrement des droits issus de la féodalité et des gestions successorales. Par exemple – pour le cas que je connais le mieux – à Mandres la querelle entre les Chartreux, propriétaires et seigneurs du fief Saint-Thibault (près de l'église), et les propriétaires du fief des Tours Grises (la ferme dite de Monsieur) a suscité une série de procès entre le XVI^e siècle et 1784. Savoir qui était seigneur éminent de la paroisse, et donc avait droit aux honneurs du premier rang à la messe, mais aussi qui pouvait percevoir la meilleure part de droits féodaux, valait d'engager ces procédures. En 1784, un arrangement fut négocié décisivement parce que l'une des parties n'était autre que le comte de Provence, Monsieur, frère du roi Louis XVI. D'autres procès où les enjeux financiers le disputaient aux volontés de préséance, ont eu lieu dans les autres communes. Procès à Villecresnes avec l'abbaye de femmes de Yerres, puis avec les Camaldules. Procès à Santeny autour de la commanderie de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean (successeurs des Templiers), à Marolles et Villecresnes à propos de Grosbois, des titres seigneuriaux, etc...

Les archives du chapitre Notre-Dame de Paris et de l'archidiaconé de Brie, dont dépendaient les paroisses sous l'Ancien Régime, n'ont pas toutes été explorées. Ni les archives criminelles. Alfred Soman un historien spécialiste d'histoire moderne et spécialement des archives judiciaires, m'avait mis sur la piste de curés réputés sorciers en Brie⁷. Il reste sûrement d'autres affaires à repérer dans les cartons du Châtelet de Paris, de l'official de l'évêché.

Les archives communales ne sont ni toujours conservées, ni toujours rangées, ni toujours inventoriées. Et les documents antérieurs au XVIII^e siècle y sont rarissimes. En dépit des obligations légales, les communes n'ont pas toujours pris soin de ces documents ou ont pratiqué des éliminations sans mesurer les pertes occasionnées. Les séries sont souvent incomplètes ou lacunaires.

Archéologie

Les traces archéologiques sont peu abondantes sur le plateau. Les vestiges antérieurs à la période gallo-romaine sont rares. Menhirs et pierres dressées ont disparu du paysage, même si des toponymes en rappellent le souvenir. Le menhir (supposé) trouvé au hameau d'Auteuil (Villecreznes) n'a livré aucun objet qui permette de le situer dans le temps. La trouvaille d'outils acheuléens à Santeny est restée isolée. De même, l'exhumation d'un outillage néolithique (signalée en 1989) près du lieudit Les Trois Clochers à Mandres n'est même pas signalée sur le site du Service Archéologique du Val-de-Marne. Les fouilles sur le futur tracé du T.G.V. ont permis de relever à Santeny au lieudit Butte Gayen des vestiges paléolithiques et gallo-romains⁸.

De même à Servon, les fouilles opérées au lieudit l'Arpent Ferret⁹, en limite de Brie-Comte-Robert, Périgny et Mandres-les-Roses, ont mis au jour un ensemble de structures à vocation agricole du I^{er} au XI^e siècle après J.C. (puis aux XII^e-XIII^e siècles) L'Arpent Ferret est situé à l'est du chemin des Meuniers qui devient chemin Minois à Mandres, proche du lieudit les Saules à la Vieille (Brie-Comte-Robert) dont E. Michel supposait qu'il recouvrait les restes d'une villa (la Vieille) gallo-romaine. Au sud de la zone fouillée, la tradition locale rapportée par Charles Mottheau et Pierre Nicol plaçait un Vieux-Mandres. La conjecture d'Edmond Michel a reçu un début de preuve, quelques lustres après.

Sur le site d'une zone d'activité du Midi de la Plaine, ont été explorés plusieurs sites et des traces d'occupation datant de la préhistoire à la fin de l'Antiquité. Deux établissements ruraux ont fait l'objet d'une fouille préventive en 2008. Le site protohistorique présente des structures en creux, sans doute des silos. Quelques trous de poteaux ont été retrouvés dans la zone, mais dont l'usage est difficile à définir. La céramique permet de dater le site du début du second âge du fer. Sur la deuxième zone, ont été trouvées les fondations de plusieurs bâtiments antiques appartenant à un établissement rural, en bordure d'un ancien chemin de Chevry-Cossigny au nord de Brie-Comte-Robert.

Il est encore difficile de se faire une idée d'ensemble de l'occupation de la

région pendant les périodes préhistoriques bien que des progrès sensibles soient notés. Les vallées du Réveillon et de l'Yerres ont probablement facilité l'implantation d'établissements, mais les traces en restent diffuses.

Histoires locales

Chaque commune (ou presque) compte son historien. Mais, bien évidemment, la référence majeure reste l'ouvrage de l'abbé LEBEUF *L'Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*¹⁰. Les informations contenues dans ce livre, paru entre 1754 et 1768, sont reprises par tous les auteurs postérieurs. Avec une érudition scrupuleuse, cet ecclésiastique a compilé des archives qui nous sont le plus souvent inaccessibles à ce jour (titres détruits sous la Révolution, purges diverses...). Les notices relatives à chaque village mentionnent les titres ecclésiastiques et seigneuriaux et fournissent un relevé assez complet des monuments visibles en son temps. Il y ajoute parfois des considérations sur les origines et soumet à la critique les anecdotes qui lui paraissent douteuses.

Aucun ouvrage n'a été publié au XIX^e siècle. Il convient cependant de signaler les monographies d'instituteurs rédigées fin XIX^e-début du XX^e siècle, lesquelles empruntent largement à l'abbé LEBEUF. Ces documents apportent très peu de renseignements nouveaux sur les villages, mais constituent un bon mémoire récapitulatif. Peu d'ouvrages ont été publiés avant 1970.

Alexandre LESEUR a consacré quelques mots à Santeny dans le *Bulletin et compte-rendu de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Brie-Comte-Robert, Mormant, Tournan et la vallée de l'Yerres* (n°1 et 2, 1902). Les notes sur l'histoire de Santeny sont réparties sur les quatre livraisons de cette revue. L'histoire des fiefs, des châteaux et de l'église est bien documentée. L'auteur fut maire du village vers 1885.

Edmond MICHEL, *Histoire de la ville de Brie-Comte-Robert*, Melun 1909. Centrée sur le château royal de Brie-Comte-Robert, cette histoire présente un bon panorama jusqu'à la première moitié du XIX^e siècle. Peu de renseignements sur les communes avoisinantes.

Jacques BOIVIN, *Histoire de Marolles-en-Brie*, 1964 (manuscrit). Ce document fourmille d'erreurs factuelles, d'imprécisions, d'interprétations hâtives, voire fautives, et ignore les archives. Le seul intérêt de ce texte tient aux traces ethnographiques de la communauté rurale au XIX^e et au début du XX^e siècle.

Maurice LAHAYE, *Notes d'histoire locale*, Quincy-sous-Sénart, 1970 ; *Promenades entre l'Yerres et la forêt*, Quincy-sous-Sénart, 1976 ; *Flâneries à travers la Brie française*, 1981. Aimables recueils de connaissances diverses sur les paroisses autour de la vallée de l'Yerres entre Brie-Comte-Robert et Yerres. L'auteur reprend et enrichit parfois des faits connus relevés dans les ouvrages du début du XX^e siècle de quelques notations personnelles : sa famille a habité deux siècles durant dans la vallée de l'Yerres.

Deux articles ont esquissé un tableau des liens entre les villages du plateau briard : Michel et Françoise BALARD (*CLIO 94*, n°1 1983) «Échanges et migrations entre villages. L'exemple de Sucy-en-Brie au XVII^e siècle» et Pierre NICOL (*CLIO 94*, n°3 1985) «Les mariages à Mandres aux XVII^e et XVIII^e siècles».

Alain CROIX (sous la direction de) *Histoire du Val de Marne*, 1987. Ce livre original néglige quelque peu les communes du plateau briard. Une série de notes rédigées par les historiens locaux résume les principaux traits de chaque commune en fin d'ouvrage.

Roger GUILLEMARD, *Boissy-Saint-Léger mon village*, chez l'auteur, 1988. Maire de sa commune, où il est né, l'auteur a patiemment exploré les archives et écrit une excellente monographie très bien documentée. Un deuxième volume a détaillé la vie et l'activité communale de 1870 à nos jours.

Pierre NICOL, *À l'ombre des Thibault*, Mandres-les-Roses, 1991. L'œuvre de toute une vie. L'auteur est né à Mandres, a participé activement à la vie municipale (adjoint au maire), a enseigné l'histoire et la géographie à Melun et à Limeil-Brévannes. Il a sous titré son livre *Histoire de Mandres et de ses habitants* tant il les connaissait par sa longue fréquentation des archives. Le livre est dense.

Philippe CURTAT, *Le village de Varennes et l'abbaye royale de Jarcy*, Combs-la-Ville, 1991. Exposé clair

Jean GAUTIER, «Villecrenes, notes d'histoire», dans *Le Montmartel*, n°19 (1992).

Jean-Pierre NICOL, *Chemins des champs, rues de villages*, Mandres-les-Roses, 1992. Une description du terroir de Mandres et un répertoire toponymique.

Lydia HEINRICH, «La terre et les hommes du plateau briard» dans *Le Patrimoine des communes du Val de Marne*, éditions Flohic, 1993. Superficiel et généraliste

René PLANCKE, *Brie-Comte-Robert et le val d'Yerres*, Les Presses du village, 1993. Une compilation un peu hâtive sur la base de cartes postales que l'auteur a collectionnées.

Marie GRENIER, *Histoire de Servon*, 1994. Une synthèse en deux volumes.

Cette bibliographie, non exhaustive, permet de se faire une idée de chacun des villages (mais rien n'a été édité concernant Périgny-sur-Yerres, exceptées quelques brochures de Michel LUCAS, ancien maire, sur l'évolution récente de cette commune). Il manque encore une synthèse plus approfondie du destin parallèle de ces zones rurales absorbées par la conurbation parisienne lors de ces trente dernières années.

Les débuts

N'est-il pas présomptueux de vouloir écrire l'histoire de cette micro-région ? Après avoir indiqué toutes les lacunes de la documentation et les difficultés de trouver une unité à cet ensemble, il paraît sans doute plus sage de s'en tenir à des conjectures.

De la préhistoire à l'histoire

La Brie occidentale est comprise entre des forêts qui la ceignent, sauf au sud-est de Brie-Comte-Robert, en direction de Melun : la forêt de Sénart au sud, les bois Notre-Dame au nord, et la forêt de la Léchelle à l'est. Ce territoire a été taillé sur un plateau humide, aux terres lourdes et difficiles à drainer qui portent des bosquets d'aulnes et de saules autour de mares et de marais intermittents, laissant croire que l'homme ne s'y était guère installé avant les grands défrichements du XI^e siècle. Coteaux et vallées sont les rares endroits un peu plus accueillants. Jusqu'au XV^e siècle, la région est restée de peu de ressources. L'économie y était alors plus pastorale qu'agricole ; l'ancienneté des chemins pourrait en témoigner : ils semblent tenir des parcours de troupeaux plus que d'axes de communication. La Brie ne deviendra une «terre de passage» que longtemps après.

On peut imaginer, avec quelque vraisemblance, une occupation discontinue et peu dense du terrain par des groupes mobiles, perpétuant un mode de vie plus pastoral sur des sols alors peu attirants. Les hommes se sont installés au sommet des pentes de la vallée ou sur les terrasses laissées par l'érosion régressive des périodes glaciaires. Les ressources provenaient de la forêt et de quelques cultures sur les terres plus légères que l'on trouve habituellement près du site des villages. Sans faire d'histoire(s), ils ont traversé les siècles sans beaucoup attirer l'attention sur eux. La forêt restait alors un monde à part, le lieu des périls et de la sauvagerie. Les zones boisées, jusqu'à longtemps après le Moyen Age, étaient considérées comme marginales, dangereuses ; si elles ne favorisent pas la culture, elles fournissent pourtant des ressources diverses (cueillette de fruits, boisillage, glands, charbon de bois, gaulis, bois d'œuvre, etc...).

Une historiographie sommaire avait décrit une Brie couverte de forêts et très faiblement peuplée, voire désert humain. En fait, il faut nuancer le tableau qui fait de la Brie un désert humain avant cette époque : des découvertes récentes attestent la présence incontestable d'établissements gallo-romains près de Brie-Comte-Robert. Camille JULLIAN parlait aussi de l'existence de *villae* gallo-romaines dans la vallée du Réveillon, dont les polyptyques (inventaires des biens monastiques) rappelleraient l'existence au IX^e siècle¹¹. À Servon (l'Arpent Ferret), j'ai déjà mentionné un établissement actif sous diverses formes jusqu'au X^e siècle et des traces d'habitat à Santeny (près de la limite de Mandres), justifiant l'hypothèse d'Edmond Michel sur l'existence d'une villa gallo-romaine proche du lieudit Les Saules à la Vieille, et la tradition orale d'un Vieux-Mandres.

Au milieu de ce peuplement clairsemé et dispersé dans des quasi-hameaux, le bourg de Brie constitue une exception, dont il ne faut pas pour autant surestimer l'importance. Située au croisement de la route qui joint Lutèce à Provins, et de celle qui joint Corbeil à Lagny, cette bourgade a sans doute eu très tôt une vocation commerciale. Une Pierre des Marchands est indiquée par Edmond Michel à l'entrée de la ville en venant de Paris. Ce toponyme n'indique pas forcément une vocation de marché, elle peut être une "Pierre Marquante" en limite de terroir. Mais, l'hypothèse¹², qui en fait le lieu de rencontre des Tricasses (Troyes), des Parisii et des Meldi (Meaux) semble aventurée. La conquête romaine a laissé peu de traces sur le plateau. Confrontant la toponymie, la titulature des églises et les témoignages archéologiques, M. ROBLIN a supposé que les villages de Servon et Lésigny avaient initié le défrichement de la forêt et la mise en valeur du «saltus» autour du Réveillon¹³, ce que les fouilles déjà mentionnées paraissent confirmer.

Une histoire rurale

Hormis Brie et Boissy, aucun nom de village n'est donné explicitement dans des textes avant le XI^e siècle. Toutes les mentions anciennes sont tirées de textes relatifs aux possessions de grands établissements ecclésiastiques (Notre-Dame de Paris, Saint-Martin, Saint-Germain-des-Prés, Sainte-Geneviève, Saint-Maur-des-Fossés). La Brie vivait cachée, sans que ses habitants en fussent plus heureux : les conditions de vie y restaient précaires. Aucun conquérant n'a marqué de son sceau les lieux : les traces d'une occupation franque sont peu nombreuses et peu probantes. La région paraît même avoir servi de refuge ; en témoigne le récit de la translation des reliques de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, menacée par les Normands, à Combs-la-Ville en 936. Le grand propriétaire terrien était l'Église et surtout Notre-Dame de Paris. L'évêque de Paris y exerçait la tutelle administrative et restait seigneur éminent. Encore au XIV^e siècle, Jeanne d'Évreux, comtesse de Brie en 1326, après son mariage avec le roi de France Charles IV le Bel, dut néanmoins reconnaître la suzeraineté de l'évêque de Paris sur la ville de Brie en 1333. Mais elle se refusa toujours de prêter serment en personne, un de ses officiers, seigneur de Mandres par ailleurs, la représenta.

Le rôle de l'Église est considérable; à lire le nom des saints patrons des églises des villages de vallée, nous devinons la fondation de paroisses à partir du VI^e siècle¹⁴. Saint Pierre à Villecresnes et Boussy¹⁵, saint Martin à Sucy, saint Médard à Brunoy, saint Étienne à Brie, saint Julien à Marolles, sainte Colombe à Servon, saint Germain à Santeny et Férolles, saint Leu à Périgny... Placés sous l'invocation des saints évangélistes du monde rural ou des patrons des grandes abbayes parisiennes, ces sanctuaires jalonnent les progrès de la christianisation des campagnes plus que le peuplement ou les défrichements nouveaux. L'église de Marolles-en-Brie¹⁶ a conservé tout un pan de l'église carolingienne ; près du chœur, le mur qui jouxte le parc est reconnaissable à la disposition des

pierres en arête de poisson. Une même disposition est observée sur la façade occidentale de l'église de Villecresnes. Mais comme celle-ci n'est pas attestée avant le XII^e siècle, on suppose une imitation tardive. Aucune autre église n'est antérieure au XIII^e siècle. Il convient de signaler la magnifique construction de Saint-Étienne à Brie-Comte-Robert, fruit de la munificence de la famille royale. La rosace de la façade occidentale s'inscrit parmi les œuvres emblématiques de l'architecture gothique en Ile-de-France.

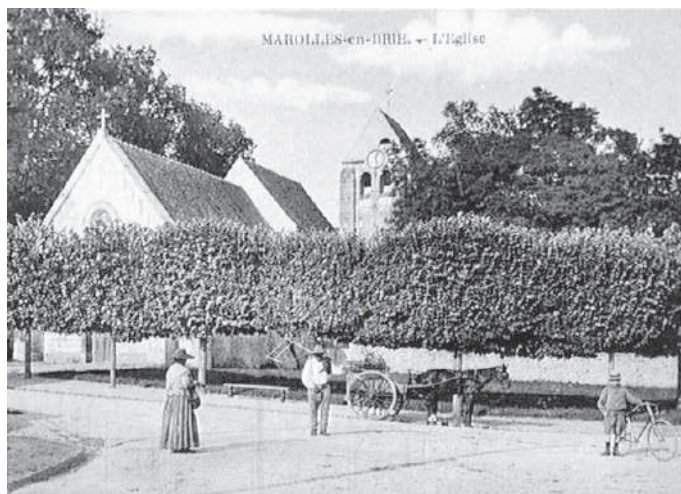


Figure 1 L'église de Marolles (Archives du Val-de-Marne)

Les vallées ont accueilli les premières populations. Voies de pénétration autant que terroirs propices à la culture, elles ont accueilli des domaines agricoles qui mordaient sur le rebord du plateau. Très tôt la vigne y a été cultivée : Villeneuve-Saint-Georges fut un port viticole tout autant que Bercy. Le commerce du vin bénéficie de la proximité de Paris et de la présence d'abbayes. Dès l'époque carolingienne, le vin se transporte à longue distance; le bassin de Paris alimente un courant d'échanges avec les plaines du Nord. Les pentes proches des ports fluviaux sont réputées... et convoitées. Les premiers villages, établis sur les versants des deux vallées de l'Yerres et du Réveillon, ont pratiqué cette culture. Celle-ci concourt à l'unité de la région tout autant que la géographie : les vignerons vivent au même rythme, partagent les mêmes peines, les mêmes soucis, et souvent sont unis par des liens familiaux. Les coteaux alignent les parcelles longues et étroites, objets de soins attentifs. Guy Fourquin¹⁷ note, après Roger Dion¹⁸ : "Le vignoble des derniers siècles médiévaux avait, à peu de chose près, la même étendue et la même répartition qu'à la fin du XVIII^e siècle." Les vignes

alternaient avec les vergers de pommiers, de poiriers, de noyers, voire de figuiers. La culture de la vigne a sûrement contribué à fixer les villages au sommet ou au pied des coteaux qui longent les cours d'eau.

987 : date symbolique de l'histoire de France. Hugues Capet s'empare du trône royal et supprime définitivement les Carolingiens. Le comte de Paris accède à la dignité royale. Avec l'avènement des Capétiens, Paris et l'Ile-de-France vont connaître un prodigieux développement. Issu de la famille des comtes des Francs, le roi possède en propre Paris et les pays circonvoisins, domaine limité par les seigneurs locaux auxquels des fiefs ont été concédés à divers moments et par les immenses possessions de l'Église. Mais les premiers Capétiens se sont toujours appuyés sur elle et son réseau de paroisses. Ils ont affirmé leur pouvoir sur les grosses bourgades qui ceignent la capitale. Pour notre région, le pouvoir dépend du comte de Corbeil. Louis VI s'est assuré le contrôle direct de ce comté au début du XII^e siècle, lorsque la lignée du comte Bouchard s'éteint. Dans le périmètre que nous avons retenu, Grosbois et Santeny d'une part, Brie et Mandres (en partie) d'autre part, n'appartenaient pas à la châtellenie de Corbeil. Les paroisses étaient pourtant presque toutes dans le ressort de l'archidiaconé de Brie, doyenné du Vieux-Corbeil (Saint-Pierre-du-Perray). Dans le deuxième quart du XII^e siècle, la ville de Brie fut érigée en châtellenie quand fut constitué un apanage en faveur de Robert de Dreux (1126).

Mais le fait le plus important reste la conquête agricole du plateau briard. L'élargissement de l'assise du pouvoir accompagne et renforce les conditions favorables à une croissance plus soutenue. Accroissement des hommes et progrès politique vont de pair avec l'emploi de techniques nouvelles et une augmentation des surfaces cultivées. Pour l'outillage, le fer supplante le bois. Même si les outils en bois sont utilisés jusqu'au XV^e siècle, les charrues, les houes, les bêches, les herses sont fabriquées en fer. La scie mord mieux avec l'acier trempé. La charrue à rouelle, coutre et soc dissymétrique remplace l'araire antique : grâce à cet instrument, les sols lourds peuvent être travaillés afin d'obtenir de meilleurs rendements. Le cheval remplace le boeuf, l'attelage se modifie accroissant la force de traction; les labours se font plus nombreux; les blés de printemps (les mars) sont introduits dans le système des cultures, allongeant le cycle annuel de production. Mais la fumure des champs reste faible : les engrais naturels sont réservés aux cultures délicates (maraîchage en particulier). C'est le principal défaut de cette agriculture jusque dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle¹⁹. Le paysage rural en est transformé. L'espace réservé aux champs s'élargit au détriment du "saltus", réservé à la pâture des animaux (un quasi vagabondage en fait), et surtout de la forêt.

Les moines clunisiens ne semblent guère à l'origine de la colonisation agricole du plateau. On ne trouve qu'un seul prieuré clunisien ; il est établi à Marolles après la cession de l'église au monastère de Saint-Martin-des-Champs



de Paris par l'évêque Gerbert en 1097. L'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, fondée dès le VII^e siècle (639) n'a guère ajouté à ses possessions, empêtrée qu'elle était dans sa propre réforme à la fin du X^e siècle. Le défrichement date du XI^e siècle résultant de diverses initiatives soit seigneuriales, soit ecclésiastiques. Le chapitre de Notre-Dame de Paris a été le principal propriétaire foncier jusqu'alors. C'est lui qui concède des domaines soit à des ordres religieux, soit à des seigneurs locaux pour mettre en culture des terrains jusqu'alors négligés. Les grandes abbayes parisiennes (Saint-Germain-des-Prés, Saint-Martin-des-Champs, Sainte-Geneviève et, à un titre moindre, Saint-Denis), le chapitre de Notre-Dame de Paris ainsi que les seigneurs laïcs s'intéressent à la mise en valeur de ces terres. Au XII^e siècle, deux abbayes, sans doute établies à la place d'ermitages, sont fondées : l'une à Yerres (1132)²⁰, au confluent de l'Yerres et du Réveillon, l'autre à Lésigny (avant 1164) sur le Réveillon (les Yverneaux ou Iverneaux ou Hyverneaux). Ces deux établissements se constitueront par la suite de grands domaines, sans pour autant jouer un rôle majeur dans les défrichements, ce qui indiquerait une activité agricole déjà soutenue dans la région. C'est essentiellement par des donations et des acquisitions que leurs possessions s'accroissent aux XII^e et XIII^e siècles, ce que nous connaissons par les conflits que ces opérations ont suscités.

Le paysage est modifié par les abattages d'arbres des zones humides et le tracé de fossés qui régulent les mares des terrains dont le sous-sol marneux ou argileux retient les eaux. Les bosquets et futaies diminuent, au point que l'on soit obligé d'édicter des règles de plus en plus contraignantes pour l'utilisation du bois²¹. Les lieudits portent encore la trace de ce mouvement : breuils, brosses,

vernes, fays, chesnaies, aulnaies, ormois, remises. Hommes d'Église et seigneurs liés au roi installent des hôtes et gagnent du terrain dans la plaine humide (lieux-dits marchais, mare, molieres...). A dire vrai, même si les paysans installés sont appelés colons, les hommes sont fixés sur des terrains où la subsistance est désormais mieux assurée. Mandres et Varennes semblent être les seules créations de village à cette époque, mais on peut noter l'émergence de quelques fermes en bordure de forêt entre Brie, Servon et Chevry (les Bordes), et la création de moulins sous l'influence de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre de Chaumes-en-Brie. À Mandres, le village a longtemps été organisé sur le modèle des cours où étaient logés les colons : de petites maisons alignées de part et d'autre d'un espace central ouvert perpendiculairement à la rue, et donnant accès sur l'arrière à des jardins individuels. L'assèchement de mares ou de terres humides peut être associé à ce type d'habitat²².

Ainsi ont été fixées définitivement les populations du plateau ; mais aussi des colons sont établis sur des terroirs élargis. Toute extension des terres cultivées s'accompagne alors d'une augmentation de la main-d'oeuvre. D'où vinrent ces hommes, comment furent-ils installés, notre documentation n'en dit pas grand chose. Des hôtes, laboureurs possédant les animaux de trait, et bordiers établis dans les fermes à l'orée des bois ou des terrains de pâture du "saltus", dans les villages sur des portions de la réserve seigneuriale, dont ils pouvaient alors disposer à leur guise. En général, la hôtise consiste en des terrains contigus à l'habitation et sur lesquels le petit paysan cultivait légumes et fruits pour sa subsistance. Dès la fin du XI^e siècle, les hôtes jouissaient d'un statut différent de celui des serfs ? statut ancien de la main d'œuvre agricole des grands domaines de l'époque carolingienne. Le servage s'est maintenu jusqu'au milieu du XIII^e siècle dans les domaines d'Église. Nous connaissons les actes qui ont «libéré» les serfs de Quincy et d'Épinay-sous-Sénart (1248), de Villeneuve-Saint-Georges, Crosne et Valenton (1250), de Boissy-Saint-Léger (1266), de Sucy-en-Brie (1272) : moyennant finances, ils sont devenus libres²³. Ainsi, ont été abolies des disparités sociales qui ne se justifiaient plus. Il ne faut cependant pas perdre de vue que tous les habitants n'étaient pas serfs. La manse seigneuriale avait très tôt disparu en Ile-de-France au profit de la censive, où le paysan pouvait disposer de son bien, mais en payant un impôt : le cens. Le tournant majeur de la société rurale date de cette époque. La communauté villageoise devient plus homogène.

C'est à cette époque que la paroisse est définie comme assemblée des chefs de familles. Simple circonscription d'un évêché, elle représente un territoire administré tant au spirituel qu'au temporel par un prêtre. Unité fiscale, elle délimite les terres sur lesquelles l'Église prélève la dîme et autres redevances ecclésiastiques. La paroisse ne coïncide ni avec la seigneurie (une paroisse comprend en général plus d'une seigneurie) ni avec les divisions territoriales ("vicus"). La population plus nombreuse, les facilités accordées aux acteurs du renouveau éco-

nomique et toutes les causes de l'expansion contribuent à faire prendre conscience de leur existence. Les communautés y sont plus ou moins encouragées par le pouvoir royal : les Capétiens utilisent ce mouvement contre les grands seigneurs féodaux et les évêques (des féodaux à leur manière); dans les conflits, ils imposent l'arbitrage royal, rappelant au passage que tout pouvoir émane du roi, empereur en son royaume (notion issue du droit romain que les légistes remettent à l'honneur). Le mouvement communal, dans les villes, brise les entraves que la féodalité opposait au développement économique, sans les faire disparaître complètement. Les paroisses bénéficient également de cette émancipation politique et renforcent leur structure, du moins autour des paysans qui possèdent une terre (hôtes, laboureurs, bordiers, vigneron) : la communauté villageoise prend l'habitude de se réunir à l'église qui, jusqu'à la Révolution, sera considérée comme la maison commune. Les chefs de famille, après la messe, y administrent les affaires communautaires (assolements, vaine pâture, dates des travaux agricoles, levée et répartition de l'impôt, constructions) et entendent les instructions seigneuriales et royales. Toutes les paroisses ne sont pas encore érigées au XIII^e siècle : Evry-les-Châteaux sera détachée de Combs-la-Ville ; Crosne sera séparée de Villeneuve-Saint-Georges vers 1260 ; Varennes ne deviendra paroisse qu'après l'installation de l'abbaye de Jarcy (1270), Mandres (1476) aura toutes les difficultés à être reconnue de plein exercice par les curés de Boussy-Saint-Antoine et de Villecresnes ; Quincy-sous-Sénart ne sera détachée d'Épinay qu'au XVIII^e siècle. Mais, à cette époque l'armature administrative est à peu près stabilisée.

Brie, ville (presque) royale, a pris son essor également au XII^e siècle. Le nom de Comte-Robert lui fut adjoint après la mort de ce seigneur en 1188. Robert, cinquième fils du roi Louis VI le Gros, reçut la ville en 1137. Déjà possessionné lors d'un second mariage en 1145 avec Harvise d'Évreux (comte du Perche), il reçut, en apanage le comté de Dreux à l'occasion de ses noces, en 1152, avec Agnès de Baudement. Ainsi, il adjoignit le comté de Braine (Aisne) et diverses seigneuries à son domaine. Avec son frère le roi Louis VII le Jeune, il participa à la deuxième croisade en 1147 et à l'échec du siège de Damas en 1148. De ce troisième mariage il eut 11 enfants dont l'aîné Robert II lui succéda ; deux autres de ses fils furent évêques : Henri (1155 † 1199), évêque d'Orléans, Philippe (1158 † 1217), évêque de Beauvais, puis archevêque de Reims. Robert II de Dreux, commença à édifier l'église Saint-Étienne et fonda aussi un hôtel-Dieu en 1207. Il meurt en 1218. Robert III de Dreux, dit Gastéblé, lui succéda ; né en 1185 il est mort en 1233 Son frère hérita de Brie mais ne s'en occupa guère. Pierre de Dreux, dit Pierre Mauclerc, devint Pierre I^{er} duc de Bretagne par la grâce de Philippe-Auguste qui lui fit épouser Alix de Thouars héritière de la Bretagne ; il accompagna saint Louis à la septième croisade (1249). Il mourut en mer, et ainsi les terres de Brie restèrent à la famille de Bretagne jusqu'à

Marguerite d'Artois. Celle-ci mourut en 1311 et légua tous ses titres et domaines à sa fille Jeanne d'Évreux. Elle fut une bienfaitrice de la commune et des alentours. Nièce du roi Philippe le Bel, elle épousa Charles IV le Bel, troisième fils de Philippe le Bel et dernier Capétien direct, et apporta Brie en dot. Ce roi mourut en 1328, deux ans après ce mariage. Durant son veuvage elle se retira dans le château de Brie et fit construire un hôtel seigneurial où elle décède le 4 mars 1349. La ville de Brie était solidement ancrée au domaine royal et y restera jusqu'au XVII^e siècle.

Le plan général (plan carré, répartition des tours rondes flanquantes, cour centrale, bâtiment seigneurial et communs adossés aux courtines) annonce certaines caractéristiques des châteaux du roi Philippe-Auguste (1180-1223) qui fit construire des châteaux au début du XIII^e siècle. L'architecte de Robert Ier a donc fait figure de novateur et de précurseur des plans réguliers. La tour principale (tour-porte), faisant office de donjon, est ici intégrée à l'enceinte et protège deux entrées opposées, fait unique en Ile-de-France.²⁴



Au XIV^e siècle le paysage semble donc fixé en ses grandes lignes.

L'«heureux moyen-âge» a dessiné la Brie occidentale dans la mouvance de Paris. L'attraction de la capitale a encouragé le marché du vin : tous les coteaux sont couverts de vignes. L'entour des villages établis au sommet et au pied des pentes, est tapissé de vignobles et de vergers; alignements de pommiers et de noyers alternent avec les rangs de vignes; le coteau est marqueté de parcelles allongées et étroites, imbriquées comme lames de parquet. Les prairies se situent de préférence dans le fond des vallées. Plusieurs moulins sont aussi établis dans la vallée de l'Yerres entre Brie-Comte-Robert et Villeneuve-Saint-Georges. Le plateau est réservé à la culture des céréales; les “grands champs”, les “longues rayes”, les “cinquante arpents”, voisinent avec les saussaies, vestiges de la végétation initiale, encore parsemées de mares et d'osiers, qui coupent l'horizon de la

plaine, ou avec les bosquets et remises qui conservent des arbres de moyenne futaie. Parfois, la forêt jouxte la limite des champs, mais elle a suffisamment reculé pour que des villages comme Mandres, Périgny, Servon et surtout Brie-Comte-Robert n'aient plus de contact avec les bois. Les villages offrent un visage assez proche les uns des autres : ils sont alignés le long d'un ou deux chemins, autour d'une église ou chapelle. Les jardins potagers ou fruitiers sont situés immédiatement derrière les maisons et festonnent les abords, quand les rues alignent les façades des masures et les entrées de cours collectives. Les grandes fermes à cour carrée et les demeures seigneuriales ponctuent le plan de masses plus ou moins imposantes. Cette disposition générale variera peu jusqu'au XIX^e siècle. Mais ceci est une autre histoire : celle de l'urbanisme en région parisienne.

La formation des villages n'est pas achevée à ce moment : la guerre de Cent Ans, les nouvelles façons culturales du XVI^e siècle, les concentrations de terres aux XVI^e et XVII^e siècles, les ravages de la Fronde particulièrement sensibles dans notre région²⁵, la révolution agricole du XVIII^e siècle marqueront à leur manière le paysage, le peuplement et la structure de la Brie occidentale. Un homme du XII^e siècle aurait sans doute eu bien du mal à se guider dans cet espace au XVIII^e siècle, mais il aurait, je pense, retrouvé ses marques assez rapidement. Aujourd'hui, il ne le pourrait certainement plus : les paysages ont été radicalement bouleversés depuis quelques années à en devenir méconnaissables.

(à suivre)

JEAN-PIERRE NICOL

NOTES

- 1) Marc BLOCH, *L'Ile-de-France* (Les pays autour de Paris), Bibliothèque de Synthèse historique Paris 1913, repris dans *Mélanges historiques*, Éditions du CNRS, 2011 (2^e édition complétée et remaniée).
- 2) Alain CROIX (sous la direction de), *Histoire du Val de Marne*, Messidor 1987 "Cette histoire, on le perçoit d'entrée, [...] est celle d'un territoire qui correspond à l'actuel département du Val de Marne [...] né seulement en 1964" (page 8).
- 3) Marianne MULON, *Noms de lieux d'Ile-de-France*, éditions Bonneton, 1997 ; Michel ROBLIN, *Le terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque* [1959] : je me suis abondamment servi de ce livre (et notamment les pages 309 et suivantes) qui constitue jusqu'à présent la meilleure présentation de la région pour cette époque.
- 4) DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinati*, Paris, 1883-1887
- 5) Xavier DELAMARRE, *Dictionnaire Gaulois-Français*, éditions Errance, 2001 ;

- Jean-Paul SAVIGNAC, *Dictionnaire Français-Gaulois*, La Différence, 2004.
- 6) Le second est situé dans la région de Coulommiers.
 - 7) Jean-Pierre NICOL, «Drôles de mœurs Curés de Marolles au XVII^e siècle» dans *Clio 94*, n°13 (1995-).
 - 8) Henri de SAINT-BLANQUAT, *Archéo TGV*, Paris, 1992.
 - 9) François GENTILI, «L'habitat de l'Arpent Ferret à Servon au Bas-Empire» dans *L'époque romaine tardive en Ile-de-France* Document de travail n°2, Paris, 1995.
 - 10) Nouvelle édition revue et augmentée, Paris éd. Féchoz et Letouzey, 1883-1893.
 - 11) Camille JULLIAN, *Cours au Collège de France* (1930).
 - 12) Edmond MICHEL, ouvrage cité.
 - 13) M. ROBLIN, ouvrage cité.
 - 14) M. ROBLIN, ouvrage cité.
 - 15) La première mention de Boussy mentionne une église patronnée par saint Pierre. Le village ne devient Boussy-Saint-Antoine qu'en 1544 après que les Antonins eurent acheté la seigneurie à l'abbaye Saint-Pierre de Chaumes-en-Brie en 1426.
 - 16) Stephen GARDNER, «L'église Saint-Julien de Marolles-en-Brie et ses rapports avec l'architecture parisienne de la génération de Saint-Denis», dans *Bulletin Monumental*, t. 144/1 (1986-). Voir aussi A. PERRAULT-DABOT, *Monographie de l'église de Marolles-en-Brie*, Paris, 1898.
 - 17) Guy FOURQUIN, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen-Age*, Paris, 1964.
 - 18) R. DION, *Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX^e siècle*, Paris, 1959.
 - 19) Sur ce sujet, une excellente mise au point de G. FOURQUIN, dans G. DUBY (dir.), *Histoire de la France rurale*, t. 1, 4e partie, Paris, 1975.
 - 20) Véronique ROBERT-AVENEAU, «Une abbaye bénédictine : L'abbaye Notre-Dame de Yerres», dans *Le Monmartel* 1995.
 - 21) Marc BLOCH, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, 1952, 1956 et Georges DUBY, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, éd. Aubier, 1962.
 - 22) Jean-Pierre NICOL «Les cours de Mandres» dans *Clio 94*, n°23 (2010).
 - 23) Guy FOURQUIN, ouvrage cité.
 - 24) Le texte et l'image sont issus du site des Amis du vieux château de Brie-Comte-Robert <http://www.amisduvieuxchateau.org/histo/histo.html>
 - 25) Jean. JACQUART, «La Fronde des Princes dans la région parisienne» dans *Revue d'Histoire Moderne* (1964).

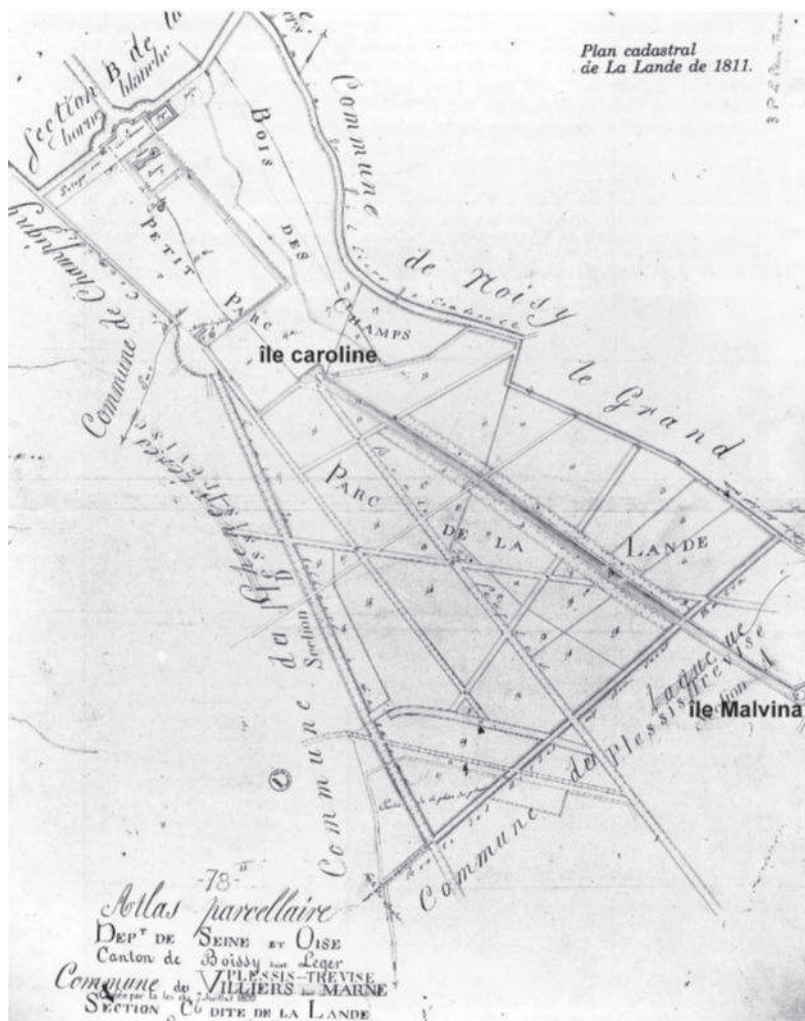
CANAL, FAUX-COLS ET MANCHETTES AU PLESSIS-TRÉVISE

Depuis les temps géologiques, il y a belle lurette que la mer a déserté le plateau de Brie. Point de rivière, encore moins de fleuves au Plessis-Trévisé. Il est vrai que nous ne sommes qu'aux marches du plateau briard, à environ 106 m d'altitude, sur un terrain argilo-calcaire au sous-sol imperméable. Cela explique la présence de nombreuses mares et d'étangs. L'exploitation de ces terres ingrates justifie donc leur présence ainsi que celle d'un canal qui servait à assurer le drainage des champs cultivés mais aussi des bois et forêts proches. Ce canal qui traversait pratiquement toute la commune, partait de l'étang de l'Ile Caroline (d'où le nom de la résidence éponyme avenue Georges Foureau) jusqu'à l'étang Malvina encore visible avenue Bertrand, dans le parc Mansart.

Selon la rumeur populaire, colportée depuis plusieurs générations, ce canal aurait été creusé par des prisonniers russes ramenés de la campagne napoléonienne de Russie, en 1812 par le maréchal Mortier, tout nouveau propriétaire du domaine de Lalande. La rumeur ou la légende s'arrête là, puisque le canal figure déjà sur un plan d'intendance de 1783, très nettement confirmé par le plan cadastral de 1811. De la même façon, à ce jour, aucun document ne nous permet de confirmer la présence de soldats russes sur le territoire à cette époque. Pourtant, jusqu'à ces dernières années, il existait le long de la maison de gardien du château de Lalande un pan de mur, connu par les derniers propriétaires du château comme le "mur des russes". François Cavanna, dans son livre-souvenirs *Les yeux plus grands que le ventre* nous rapporte les paroles d'Ivan, vieil exilé russe : *"A Austerlitz, grrande bataille, trrès grrande, votrre Napoléon prrendre beaucoup beaucoup Rrusses prisonniers-la-guerre, lui donner eux à marréchal Morrtier, donner aussi à marréchal Morrtier titre "duc de trrévisé" et donner pays d'ici, qui s'appelait Plessis-Saint-Antoine avant, devenu Plessis-Trrévisé pourr marréchal, marréchal vouloirr grros murr trrès xsiolide tout autourr, prrisonniers rrusses fairre murr, avec mains, porrter pierres surr dos, trrès durr, trrès lourd, pas manger, eux mourir beaucoup, da"*. Cela invite donc à penser que des soldats russes auraient effectivement séjourné sur le territoire de la commune. Mais de là à supposer que ces derniers aient pu participer au creusement du canal en tant que tel, constitue une hypothèse hardie, voire hautement improbable. Qu'ils aient éventuellement pu contribuer à l'apport de certaines améliorations du dit canal semble en revanche beaucoup plus vraisemblable.

Dans un précédent article, nous avons longuement évoqué l'éminent docteur Louis Fleury et son non moins célèbre Institut hydrothérapique installé dans les dépendances du château entre 1865 et 1872. Nous nous posions alors la question de savoir d'où pouvaient bien provenir les grandes quantités d'eau nécessaires au

fonctionnement de ces installations. Rappelons, sommairement, que les traitements étaient basés sur des douches et jets d'eau sous pression, sensés améliorer la santé d'une clientèle internationale et somme toute relativement nombreuse. Certes, l'étang du château était et est encore alimenté par de nombreuses sources naturelles, lesquelles étaient cependant loin d'être à même de fournir la quantité d'eau indispensable à l'exercice de l'hydrothérapie scientifique telle que la concevait le docteur Fleury. De même, il convient d'oublier les maigres ressources aquifères issues du mince filet du ru de Lalande. Mais alors, ne serait-ce point le canal qui y aurait pourvu ?



A cet endroit, notons que les 3 juillet 1861, 27 juin 1864 et 3 octobre 1865, le préfet dû homologuer les arrêtés municipaux concernant l'écoulement des eaux, votés par les trois communes dont dépendait ce qui n'était qu'encore que le hameau de Plessis-Trévisé. La loi du 5 avril 1884 viendra vingt ans plus tard confirmer et compléter ces arrêtés. En effet, le lotissement du parc du Plessis prenait de l'extension. Dès lors, l'évacuation tant des eaux de pluie que des eaux usées devenait un problème. De plus, le canal tout comme les étangs étaient utilisés bien naturellement par les lavandières qui y exerçaient un métier alors fort répandu. En conséquence, le 21 juin 1902, la municipalité de la toute jeune commune se voit contrainte de publier un arrêté dont la teneur suit : "Le Maire de Plessis-Trévisé, Vu la loi du 5 avril 1884, considérant que le canal au lieu d'être un assainissement pour le village, est devenu un foyer d'infection à cause de matières de toutes sortes qui y sont jetées et de son mauvais entretien, Invite tous les propriétaires riverains à le faire curer à vif dans le plus bref délai et interdit expressément d'y faire couler les eaux de lavage ou ménagère".



Consécutivement à cet arrêté, le 23 août 1902, un protocole d'accord est signé entre Hortense Montpellier et la municipalité représentée par son maire Jules Nivette. Cette convention portait sur les différentes modalités d'installation dans le passage des Ecoles de lavoirs intérieurs et de bains privés subventionnés par la commune. Bien évidemment, le principal objet des discussions concernait d'une part, le droit d'utilisation du puits commun sis à l'école du Centre et d'autre part l'évacuation des eaux usées par le système dit du "tout à l'égout", déjà en service à cette époque, tout au moins dans ce quartier. Pour mémoire,

rappelons que ces installations se trouvaient adjacentes au bâtiment abritant l'école, également mairie, également bureau de poste. Ces précédents accords seront revus le 2 juillet 1915, entre le maire Jules Nivette et les époux Fleury. Il ne s'agit ici en aucun cas d'une éventuelle parentèle du docteur Fleury dont il a été question plus haut. En l'occurrence, il s'agit plutôt de Hortense Montpellier qui, ayant épousé en secondes noces Alphonse Fleury nullement inscrit dans le lignage de l'hydrothérapeute, devint épouse Fleury par mariage. Décidément, quelques cinquante ans plus tard, le nom de Fleury reste résolument associé à l'histoire communale tant de l'eau que des bains !

Lavoirs et bains fonctionneront jusqu'à la fin des années 1930, soit en fait jusqu'à l'arrivée de l'eau courante dans les maisons. Les lavoirs étaient principalement utilisés par les blanchisseuses qui venaient y laver le linge des possesseurs des grandes propriétés. Trois pièces étaient réservées à cet usage. Chacune disposait de l'équipement jugé indispensable à cette époque soit : un bac en ciment réservé au lavage, un autre pour le rinçage et enfin un troisième pour le passage du linge "au bleu" (opération ayant pour but de rendre le linge plus blanc, azurage effectué à l'aide de carbonate de cuivre) et à l'"eau de Javel". Venait s'adjoindre à ces matériels, l'indispensable poêle pour faire bouillir le linge. Le linge était enfin séché sur la pelouse environnante, ultime opération aujourd'hui inimaginable ! Le prix de location était en 1934-1935 de 0,50 franc, soit un peu moins de un euro. Bien évidemment le savon et tous les autres produits ainsi que le matériel de base : planche, brosse, battoir et autres n'étaient pas fournis. De nombreuses cartes postales de cette époque montrent des femmes poussant une brouette en bois lourdement chargée de linge, d'une lessiveuse en zinc et autres accessoires, se rendant au lavoir le plus proche. C'est l'endroit où s'effectue un travail difficile et usant où, été comme hiver, les femmes s'emploient avec pour maigre compensation, un moment pour échanger les nouvelles du pays et peut être aussi quelques commérages.

Quant aux bains, quatre pièces leur étaient réservées, chacune avec baignoire en zinc, eau chaude de la chaudière et chauffe-linge. Comble du luxe, une pièce possédait une baignoire émaillée pour les bains sulfureux dit de Barèges (à base de sulfure de soude afin d'imiter les eaux thermales de Barèges dans les Pyrénées). Enfin, une dernière pièce bénéficiait d'une douche. Le prix du bain à cette même époque de 1934-1935 variait entre 0,15 et 0,25 franc, soit environ 0,50 euro actuel !

Après-guerre, un projet de construction de douches municipales sera adopté par délibération du conseil municipal du 26 juillet 1947. Les plans réalisés par l'architecte Louis Grémain, l'emplacement fixé dans le parc de la mairie, ne suffiront pas à faire aboutir le projet. Les subventions sollicitées auprès de l'État ou du département ne seront pas au rendez-vous et l'idée ne verra jamais le jour.

jour ! Les questions financières dominaient bien évidemment déjà les priorités des pouvoirs publics.

Mais ne nous arrêtons ni aux seules considérations financières ni aux obscures questions d'argent et revenons au bord de notre canal en cette fin du XIX^e siècle. Dès l'après guerre de 1870, une manufacture de faux-cols et manchettes s'y établit, profitant de l'opportunité de pouvoir bénéficier d'eau en abondance afin de développer son activité. La fabrique se trouvait avenue Ardouin, à peu de chose près, à côté de l'actuelle médiathèque Jacques Duhamel.

Quant à son siège social, il était situé à Paris, 9 rue Beauregard, adresse qui est également celle du domicile de son fondateur Alexis Quirin. Ce dernier, né le 15 avril 1842 à Saint-Dié dans les Vosges, sera le premier à introduire en France le procédé dit de "glaçage américain" du linge. On l'imagine volontiers originaire d'une famille trempant dans les métiers du textile depuis plusieurs générations et baignant dans une région traditionnellement dédiée à cette industrie. La méthode dont il s'inspire et qu'il met au point va lui assurer son avenir. C'est donc un tout jeune chef d'entreprise d'une trentaine d'années qui fonde cette manufacture en association avec Octave Garnot. Le succès ne se fait pas attendre. En 1878, la Blanchisserie modèle - nouveau procédé au Plessis-Trévisé - est dignement représentée à l'Exposition universelle de Paris. Alexis Quirin était déjà propriétaire à cette époque d'une belle résidence, au centre de la commune de Villiers-sur-Marne. Plein d'ambition, il va s'investir dans la vie municipale et sera rapidement élu maire. Il y exercera deux mandats, l'un de 1881 à 1888 et l'autre de 1892 à 1909. Notons au passage que le 28 août 1891, Alexis Quirin acquiert à titre personnel une portion de terrain de 1 300 m², adjacente à son entreprise, dans le but d'en faire donation à la future commune de Plessis-Trévisé. En contrepartie, cette dernière s'engage à affecter à perpétuité ledit terrain à usage de place publique, étant entendu qu'Alexis Quirin prenait, lui, à sa charge les travaux de mise en état et de viabilisation. Cette donation sera officialisée par acte notarié en date du 8 avril 1904, sitôt acceptée par délibération du conseil municipal du 23 avril. Reconnaisant, le conseil municipal prendra à l'unanimité la décision de baptiser cette place du nom de son généreux donateur. En cette même année 1904, pour la plus grande joie des nouveaux plessissois, on y construira une salle des fêtes. Mais, les villageois vite amnésiques des libéralités d'Alexis Quirin, n'appelleront plus ce lieu que "Place des Fêtes" remisant le généreux philanthrope dans l'oubli le plus total.

La manufacture occupe près de 9 000 m² et englobe toutes les tâches liées à la réalisation et à la diffusion de la production des faux-cols et des manchettes. Cela va de la blanchisserie en passant par la salle de savonnage et d'apprêt puis au repassage et au décatissage (opération consistant à donner aux tissus leurs dimensions définitives par action de la vapeur). A cet ensemble de production

s'adjoignent un laboratoire, un atelier de coupe, un atelier de fabrication de cartons, un atelier d'emballage, un magasin d'expédition, des réserves et des remises. On doit y ajouter une écurie car naturellement à cette époque l'unique et écologique moyen de transport était hippomobile. Sauf si, Alexis Quirin ait eu l'audace et l'esprit de luxe suffisamment aiguïté pour se laisser tenter en cette année 1900 par un des véhicules de livraison à moteur de marque "Libéria" produit non loin de là. En effet, avenue de Chennevières, un certain Gustave Dupont fabrique en ses ateliers différents véhicules fort utiles et "bien compris" comme on disait si bien à cette époque !



A tous ces bâtiments à usage professionnel s'ajoutaient des logements pour le contremaître et le mécanicien. En face de la fabrique, sur un terrain d'environ 3 600 m², on note une innovation remarquable en terme social et en avance sur l'époque. Elle consiste en l'édification d'une "Cité des Fleurs" composée de deux villas ouvrières juxtaposées, composées chacune d'un rez-de-chaussée élevé sur sous-sol et d'un comble habité qui a pour vocation de loger les salariés.

La fabrication nécessite en effet de nombreuses étapes de manutention qui emploient une main d'œuvre importante. Une grande partie de la population active du hameau y travaille. En 1899, 50 personnes y sont employées. Le personnel est pour l'essentiel constitué de femmes que l'on appelait ici "les faux-colières". Elles sont blanchisseuses, repasseuses, bouttonnières, cartonnières ou mécaniciennes. Ces dernières partagent leur travail avec les hommes qui sont plus spécialement voués aux activités de coupe. Il est à noter que quelquefois toute la

famille y travaille : les parents, mari et femme, mais aussi les enfants légalement embauchés dès l'âge de 12 ans. En 1899, une blanchisseuse gagne entre 2,50 et 3 francs pour une journée de travail de 12 heures pendant 6 jours par semaine toute l'année. A cette époque, un logement de 3 pièces se loue environ 26 francs le mois, ce qui représente un tiers d'un salaire mensuel. Un petit corsage en satinete coûte entre 3,50 et 4,50 francs, soit plus d'une journée de travail.



En dehors de quelques couturiers excentriques qui connaît encore les faux-cols ? Aujourd'hui, le col fait généralement un tout avec le vêtement auquel il est cousu à l'encolure. Mais, autrefois, il était souvent détachable et constituait un des accessoires qui permettait de renouveler l'aspect d'une toilette à peu de frais. Le faux-col, que l'on fixait à la chemise d'homme moyennant deux boutons, l'un à l'arrière, l'autre à l'avant, assurait en même temps la fermeture du haut de la chemise. Il fit son apparition vers 1830. Il était souple ou raide, quelquefois même en celluloïd. On en changeait pour rafraichir une tenue sans laver la chemise toute entière. De nos jours, par analogie, le terme "faux-col" désigne de façon pittoresque la mousse qui surmonte une chope de bière que le consommateur ne souhaite pas trop abondante.

Mais, toute mode n'a qu'un temps et les faux-cols comme d'autres choses ne survivront pas à la Grande Guerre. Les conflits sont souvent l'occasion de boule-

versements petits et grands, la mode n'y échappe pas. Dès 1909, Alexis Quirin est contraint de vendre la manufacture après une trentaine d'année d'une exploitation florissante. Son mandat de maire de Villiers-sur-Marne prendra fin cette même année. Un certain Leroux tentera vainement de maintenir en activité l'établissement durant quelques temps mais avec un succès éphémère. Le 16 mars 1915, Alexis Quirin décède, sonnant le glas de la manufacture de faux-cols et manchettes de Plessis-Trévisé.

A l'après-guerre, quelques faux-coliers essayeront de conserver un temps une petite activité. Eugène Rémond qui était coupeur, crée avec ses deux filles Julie et Augustine, elles aussi employées aux faux-cols, une petite entreprise, avenue Maurice Berteaux. Elle survivra jusqu'aux années 1930. Un autre faux-colier, employé très jeune en tant que coupeur, ayant pu se reconvertir tout en restant dans le monde du textile, Camille Danjou, "se mettra à son compte" comme on le disait alors, en ouvrant, avenue de Liège (aujourd'hui avenue du Général de Gaulle) un atelier de confection ainsi qu'un petit magasin de chemiserie et de lingerie, à la fin de la dernière guerre.

Ces quelques sursauts ne résisteront pas à la modernité qui envahit le monde de la mode des années 1930. Le canal de Plessis-Trévisé n'aura dès lors pas plus d'utilité industrielle que d'intérêt thérapeutique même s'il fut un temps, peut être, la pièce maîtresse de l'hydrothérapie scientifique chère au docteur Fleury. Aujourd'hui busé sur la quasi totalité de son parcours, il n'apparaît plus qu'en de rares endroits, et encore, à condition d'en connaître avec précision les places où il se laisse regarder furtivement tout en continuant pour l'essentiel à s'écouler invisible et discret dans les profondeurs de la terre. Malgré tout, un maigre tronçon est encore à l'air libre et avec l'étang Malvina, dans le parc Mansart, ils assurent encore le bonheur des canards et des enfants du centre de loisirs Jules Verne voisin. Le canal est devenu une sorte de lien symbolique qui unie les jeux des enfants à nos aînés qui occupent la résidence Conti.

Puis, s'écoulant sous l'avenue Saint-Pierre, rompant le lien, il ne se laisse plus guère apercevoir dans le parc Saint-Pierre jusqu'à l'allée Fleurie. Son lit herbeux, le pont de bois qui le franchit, ne nous apportent plus qu'un souvenir nostalgique de son passage.

ELIANE CANDA ET GERARD HUET
SOCIETE HISTORIQUE DU PLESSIS-TREVISE

SOURCES

Archives départementales du Val-de-Marne (dépôt communal 105 – 1G1 - MI 234 – 1G1)

François CAVANNA, *Les yeux plus grands que le ventre*, Pierre Belfond, 1983.

Colette GUILLEMARD, *Les mots du costume*, Belin, 1991.

Documents et informations orales : Mme Baron (petite fille Montpellier), Mme Mireille Deltour-Garenne, Mme Bodereau-Vaurès.

**HISTOIRE DU TRAVAIL DANS LE SUD-EST PARISIEN
(ACTES DU COLLOQUE DE CLIO 94 DU 26 NOVEMBRE 2011)**

DU GYPSE DANS LE SOUS SOL VITRIOT

Le gypse de la région parisienne, que l'érosion a épargné de place en place sous forme de buttes, constitue l'équivalent des grandes exploitations du nord-est de Paris (depuis Montmartre puis Montreuil, Argenteuil, Chelles, Corneilles en Parisis etc) et, pour ce qui nous intéresse dans le sud, le plateau de Vitry qui constitue l'une de ces buttes.

Le gypse ou pierre à plâtre est un sulfate de calcium bi-hydraté qui représente l'essentiel des surfaces sous-minées de Vitry.

M. Blaise Souffaché, dans son étude "Aperçu historique de l'exploitation du gypse sur le plateau de Vitry sur Seine" souligne qu'il a pu consulter des documents sur Vitry et Villejuif remontant aux années 700 et que c'est à une date plus tardive de 1375 qu'il a pu trouver la première trace de plâtrières sur le plateau, sans toutefois pouvoir préciser sa situation. Il précise également qu'au Moyen Âge et même jusqu'à une période récente, le métier de "plâtrier" désignait spécifiquement l'activité d'extraction de la pierre à plâtre.

Le premier document qui représente les plâtrières de Vitry date de 1675. Il s'agit du "Grand Plan de Paris et de ses environs de Jouvin de Rochefort" (Arch. dép. du Val de Marne 6 Fi environs de Paris 1). Son indication sur la carte n'est qu'un point entre Vitry et le chemin de Paris à Milly (route de Fontainebleau actuelle)

On trouve aussi, sur le cadastre général du 8 Prairial ans 7-8, l'existence d'une plâtrière située au lieu-dit "les Fiés", qui ne cède en rien en qualité à celle de Montmartre mais qui perd beaucoup de sa valeur en raison de sa proximité de Paris.

Trois plâtrières sont figurées sur un plan :

- Au lieu-dit "Les Abaissées", plan partiel numéro VII, parcelle 67, plâtrière en activité appartenant au Sieur Daix.

- Au lieu-dit "Maréchal", plan partiel numéro VII, parcelle 31, mentionnée comme ancienne plâtrière.

- Au lieu-dit "La Courtelle", plan partiel numéro III, plâtrière en activité située en bordure de la Grande Ruelle (actuelle voie Wateau) à proximité du Grand Chemin de Choisy à Paris (début de l'avenue Rouget de L'Isle).

Les deux premiers lieux-dits "Les Abaissées et Maréchal" se situent dans le périmètre du haut de la rue de la Petite Saussaie, des voies des Monis, Murillo et Michel Ange.

Toutes ces exploitations de pierre à plâtre étaient faites par des petits artisans plâtriers qui disparurent petit à petit lors de l'ouverture, vers 1830, des premières plâtrières à exploitation industrielle.

En 1862, un des derniers artisans plâtriers, Charles Marie Millochau cédait son exploitation à Louis Joseph Georgeon, pour 15 444 frs, exploitation située au lieu-dit "Noizelle".

Outre le droit de pouvoir extraire la masse de pierre à plâtre sous 29 pièces de terre, la vente comprenait:

Un magasin à plâtre, un magasin à outils, un hangar, deux fours à cuire le plâtre, un puits de service pour monter la pierre à plâtre, un manège à monter la pierre, un manège à triturer le plâtre, quatre chevaux plus un cinquième alezan boiteux, une grande voiture, un tombereau, une grande carriole plus une petite, deux cents sacs pour le plâtre et toutes sortes d'outils nécessaires à l'exploitation. Il ne résistera pas longtemps aux trois grands.

Au début du XX^e siècle quatre exploitations de pierre à plâtre recouvraient une surface importante dans les quartiers Sud et Ouest (avenue Lemerle Vetter jusqu'à la R.N.305 et à la limite de Thiais), voies Henri Matisse, Lesueur, Murillo, Watteau, rue Paul Armangot...

Trois de celles-ci avaient une entrée directe à flanc de coteau.

L'une d'elles, la plâtrière du Nord ou plâtrière Deforges, 24 avenue Rouget de l'Isle, a été exploitée à partir de 1846 et continua l'extraction et la cuisson du gypse pour la transformer en plâtre, jusqu'en 1940.

L'extraction seule sans cuisson pour amender les sols et l'utilisation des vides de certaines galeries comme décharge à gravats, se poursuivit quant à elle jusqu'en 1960.

La plâtrière Paupy ou du Transval, 44-48 voie des Bassins, a commencé son exploitation en 1892. Contrairement aux trois autres, elle était située sur le plateau, à une altitude de 98,80 m, en bordure de l'ancienne voie des Bassins, actuellement avenue Lemerle Vetter et remontait le gypse en surface à l'aide d'un monte-charge.

On y trouvait d'abord une couche de terre végétale de 0,30 m, du Limon de 6,40 m, du Travertin de Brie de 6,80 m, de la Marne verte de 4,40 m, de la Marne supra-gypse de 15,60 m et une première masse de gypse de 6,50 m dont le ciel de carrière se situait à une profondeur de 40 m. L'exploitation se faisait sur une hauteur de 1,80 m, une couche de Marne de 5,10 m se trouvant entre la première et la seconde masse de gypse et enfin l'exploitation proprement dite de cette seconde masse de gypse sur une épaisseur de 5,20 m.

L'ensemble des plâtrières recouvrait une surface d'environ 45 ha. La production était à son maximum au début du XX^e siècle. Après un déclin elles fermentent vers les années 1930-1940. Le gypse était extrait sur des hauteurs voisines de 5 mètres par galeries et à une profondeur d'environ 50 m du sol.

Il est probable, en se basant sur une production approximative de 40 000 tonnes/an que ce sont plusieurs centaines de milliers de tonnes de gypse qui ont été exploitées dans les différentes plâtrières.

Un ancien Vitriot, M. Jean Ducoté dont le père avait travaillé dans la plâtrière du Nord, avait lui-même commencé sa vie active à 15 ans en 1927. Il se rappelle :

“J’avais été embauché pour conduire un cheval car je n’avais pas la force d’un adulte pour exécuter la tâche de carrier. Je commençais à 6h30 et, après avoir donné à manger et à boire à mon cheval, je l’attelais à un tombereau et nous descendions afin d’assurer le premier relais au fond de la carrière près du front d’abattage. Mon tombereau rempli, je le ramenaient jusqu’à un poste de relais ou un autre ouvrier me l’échangeait contre un vide.

Ainsi, toute la journée je faisais la navette. A midi, je remontais le cheval à l’écurie extérieure et lui donnais à manger. La pause terminée, nous redescendions jusqu’au soir dans le noir des galeries.

J’ai pu voir la façon de travailler des carriers. Ils commençaient par faire des entailles dans le front d’abattage pour délimiter l’emplacement des piliers, puis perçaient des trous pour y introduire de la poudre. Après l’explosion, les pierres étaient dégagées à l’aide de grandes pinces et chargées dans des wagonnets.

Je sais que dans la plâtrière du Midi, les wagonnets montés sur rails, tirés par des chevaux, étaient amenés jusqu’à un monte-charge qui les ramenait en surface.



Dans la carrière du Centre les wagonnets tirés également par des chevaux, arrivaient jusqu’à une chaîne sans fin qui tournait sur des énormes roues. Les

wagonnets y étaient accrochés et remontés ainsi jusqu'à la surface.

En surface, les wagonnets étaient vidés dans des tamis pour le calibrage. Les plus grosses pierres étaient cassées à la masse, après quoi, l'ensemble était dirigé vers les fours de cuisson dits aussi fours de brûlage.

Ces fours comportaient trois murs de briques en forme de "U". A l'intérieur les ouvriers confectionnaient trois galeries de brûlage que l'on remplissait de coke et qui étaient délimitées par des grosses pierres à plâtre servant de clé de voûte. Les pierres à cuire étaient ensuite entassées, les plus grosses en bas. Pour rendre l'ensemble étanche, on étalait sur le dessus une couche de cendres. Le devant du four était fermé à l'aide de grandes pierres que l'on jointait avec un torchis de plâtre.

On allumait alors le coke avec des bourrées de bois.

Après quatre ou cinq jours, l'ensemble était défait et les pierres cuites étaient envoyées au moulin pour y être broyées entre deux grosses meules de grès. Suivant le réglage on obtenait trois catégories de plâtre, la mouchette, le gros plâtre et le plâtre fin".



A droite de la photo on distingue les fours de cuisson et à gauche les broyeurs.

Un ancien carrier lui avait raconté que dans la plâtrière du Centre, le cavage d'accès aux galeries (galeries d'accès menant à l'extérieur) s'était resserré par suite de poussées du terrain. Les chevaux ne pouvaient plus emprunter la sortie et devaient donc rester dans la carrière, jours et nuits.

Un raccordement avait dû être exécuté avec celle du Nord pour que les tombereaux puissent sortir dans l'avenue Rouget de l'Isle et rejoindre la carrière du Centre.

Enfin il faut rappeler que c'est dans la plâtrière du Midi qu'a été découvert, en 1873, le squelette d'un *Paléothérium*.



Ce squelette a été trouvé en 1873 par M. Gaston Vasseur dans la carrière de pierre à plâtre, appelée carrière Michel, à Vitry. M. Fuchs, ingénieur et propriétaire de la carrière en a fait don au Musée d'Histoire Naturelle à Paris.

Il se tenait couché sur le flanc, dans une position parfaitement horizontale, au fond d'une galerie souterraine dont il formait le toit.

Pour pouvoir le sortir en entier il fallut tailler un bloc de 2,45 m de long, 1,80 m de large et 0,25 m d'épaisseur. Ce bloc est présenté au Musée d'Histoire Naturelle de telle sorte que l'animal est à peu près dans sa position de vie. Avant l'opération de récupération, un cliché photographique avait été exécuté par M. M. Molteni et Serrin. Un projecteur éclairait les débris du *Paléothérium*, tandis qu'un objectif photographique, incliné vers le haut recevait l'image du fossile et la recueillait sur une plaque collodionnée.

L'abandon des carrières et surtout des plâtrières posa et pose encore de sérieux problèmes de sécurité. En effet les galeries n'ayant pas été comblées certaines, par suite du travail du terrain, ont tendance à s'effondrer. Sur le plateau certains pavillons ayant été construits au-dessus se sont lézardés. Il fallut les évacuer.

D'après M. Blaise Souffaché, que nous avons cité au début, la majeure partie des plâtrières est actuellement auto-écrasée et mécaniquement auto-bloquée. La plupart des mouvements de surface ont déjà eu lieu et, seuls des affaissements résiduels de très faible amplitude peuvent se produire.

Il a constaté, en descendant dans la plâtrière Paupy en 1992 qu'autour du puits en excellent état, plusieurs centaines de mètres de galeries, également en bon état pourraient y rester encore longtemps en raison des précautions spéciales que l'exploitant avait prises.

Le puits lui-même, avec ses cinquante huit mètres de cuvelage en silex maçonné et ses guides de monte-charge, donne une idée assez émouvante de la liaison avec la surface de ce monde d'ouvriers souterrains des années 1900.

Il trouva également des voies de chemin de fer pour le roulage des wagonnets, des wagonnets eux-mêmes, des niches dans les piliers de masse avec des abreuvoirs en émail, des mangeoires et anneaux de longe pour les chevaux et les ânes, ce qui est un aménagement rarissime.

Il conclue en soulignant que l'ambiance de travail dans la carrière semblait rester intacte, que les ateliers sur front de masse n'ayant subi qu'un débit partiel reconstituaient comme une photographie l'abattage du gypse. Il ne manquait que des mannequins figurant les ouvriers.

Que sont devenues les galeries de l'ensemble des carrières ? Depuis 1945 et par mesure de sécurité elles ont toutes été murées. Par endroits le sol se tasse, le ciel de ces galeries s'affaisse et des entonnoirs (fondis) se creusent en surface.

Pour le bonheur des Vitriots toute la partie du plateau de Vitry a été déclarée inconstructible et a évité la montée d'immeubles. A leur place, un parc, celui départemental des Lilas d'une surface prévue de 90 hectares est en cours d'installation.

Avant la fermeture définitive des carrières, certaines galeries ont été occupées par des champignonnières.

Pour cultiver les champignons de couche, dits aussi champignons de Paris, il fallait disposer d'un local sain et humide, qui bénéficiait d'une température constante comprise entre 10 et 12°. Son aération devait être facile à doser et, il ne devait pas y avoir de courant d'air. C'est ainsi, que certaines carrières de pierre et de gypse de Vitry, remplissant toutes ces conditions, ont pu être exploitées pour leur production, dès la fin du XIX^e siècle.

Un des derniers champignonnistes à avoir exercé cette profession est Monsieur Joseph Carrara qui informait la municipalité, en 1946, qu'il se proposait d'occuper, pour la culture des champignons, les vides d'une carrière de pierre à plâtre appartenant aux établissements Deforges et située à Vitry sur Seine au 169 avenue Rouget de l'Isle.

Un document de février 1953, des Archives municipales, nous informe qu'à cette date, deux champignonnistes exerçaient encore leur profession à Vitry.

- M. Micheli, qui avait ses cultures dans les anciennes carrières de pierre de la voie des Nymphes, de la voie Cujas, du boulevard Lamouroux à l'angle de l'impasse Lamouroux et rue de la Fraternité.

- M. Carrara Joseph, qui occupait entre autres l'ancienne carrière de gypse Deforges au 169 avenue Rouget de l'Isle.

Nous avons eu le plaisir de rencontrer M. Carrara Jean, fils de Joseph et champignonniste à Vitry. Il avait cultivé les champignons avec son père et, en dernier lieu, dans l'ancienne carrière de gypse, dont il avait été expulsé le 31 décembre 1966. Une quinzaine de personnes y travaillaient.

Il nous a expliqué la façon de faire pousser des champignons.

La matière première utilisée était le fumier de cheval que nous allions chercher, d'abord à Vitry chez les cultivateurs, ensuite au champ de courses de Vincennes et aux abattoirs de Vaugirard.

Ce fumier de cheval devait être travaillé pour obtenir une fermentation correcte. Pour cela, en surface, il fallait le mettre en tas par couches successives et avoir soin, entre chaque opération, de désagréger les mottes afin d'obtenir un mélange parfait entre les parties sèches et humides.

Après avoir terminé il fallait tasser énergiquement le tout et l'arroser copieusement. La fermentation faisait rapidement monter la température qu'il fallait contrôler.

Après 4 ou 5 jours cette température devait atteindre 70 degrés environ, ce qui permettait l'élimination des champignons parasites et de tous les éléments nuisibles.

Lorsqu'elle commençait à redescendre, après 6 à 8 jours, le fumier était bon pour la première retourne.

Cette opération consistait à homogénéiser l'ensemble, c'est-à-dire à défaire le tas et à le refaire de la même façon en plaçant sur les bords ce qui était au centre et réciproquement. La fermentation repartait un peu moins fort, en suivant la même courbe. Elle montait en température puis descendait, un second retournement pouvait être nécessaire, mais le plus souvent le fumier était prêt à être utilisé après 6 ou 8 jours.

On procédait alors à la confection dans la galerie, de «meules» qui avaient la forme de «dos d'ânes» d'environ 45 cm de largeur et de 45 cm de hauteur. Entre chaque meule un sentier permettait au champignoniste de pouvoir circuler. Une meule avait souvent une longueur calculée en toises, environ 2 m.

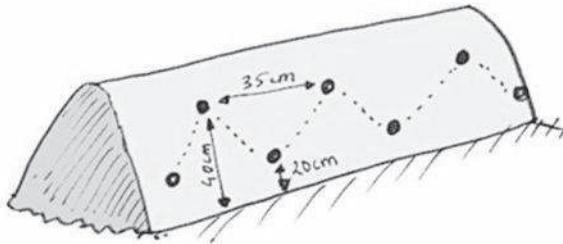
De la largeur de la carrière dépendait le nombre de meules.

Lorsque la température était tombée à environ 25 degrés, on procédait à l'ensemencement ou «lardage» qui consistait à incorporer dans le compost des meules du «mycélium» ou blanc de semis ou encore blanc de champignon, fourni par des laboratoires spécialisés.

Ce mycélium y était enfoncé d'environ 5 cm, sur deux rangs et en quinconce.

De nombreux filaments apparaissaient et, en 3 ou 4 semaines, avaient envahi la surface de la meule.

On procédait ensuite au «gobetage», opération de recouvrement d'une couche d'environ 2 cm, de l'ensemble de la meule avec de la pierre de carrière ou du gypse broyé (tuffeau). Le gobetage devait être fait soigneusement, il s'agissait de projeter le tuffeau à l'aide d'une pelle en bois ou «taloche», de bas en haut, afin de tirer la terre vers le haut de la meule.



Lorsque la terre était trop sèche on l'arrosait avec un d'arrosoir à pomme aux trous très fins, afin d'éviter le ruissellement.

La récolte pouvait commencer environ un mois après.



Monsieur Carrara nous a confié qu'il recueillait de 5 à 6 kg de champignons par toise de meule (environ 2 m).

Cette récolte durait environ 2 mois.

C'est ainsi que le 31 décembre 1966, étant expulsé par la municipalité, se terminait l'histoire des anciennes carrières de gypse de Vitry et de leur conversion en champignonnières.

A CARVILLE

PAROLES DE VERRIERS

Les «Paroles de verriers» sont un pan de la mémoire ouvrière d'une commune au riche passé industriel de la banlieue parisienne : Choisy-le-Roi.

La compilation des photographies, la préservation de l'outillage, la consultation des archives municipales et départementales, les témoignages recueillis auprès des verriers ont permis de faire revivre cette mémoire, souvent occultée, d'une population bien spécifique, les verriers, bien au-delà de la cristallerie et de sa vie interne. Venus de l'Europe entière, du Maghreb, de l'Afrique noire, ils vont voir défiler tous les grands événements du milieu du XIX^e siècle, à la liquidation de l'entreprise à la fin des années 1960.

Les premières traces de la verrerie remontent à 1805 mais les archives nous livrent le nom du premier verrier, le sieur Grimlot, en 1821. Il s'installe rue de l'Épinette, actuellement rue du Dr Roux. De fin d'activité en faillites, la grande époque débute en 1823 avec le sieur Bontemps. Du verre achromatique aux lunettes astronomiques, des vitraux de la basilique Saint-Denis au verre silichromé, l'entreprise tiendra jusqu'à sa liquidation par le baron Empain, au grand désespoir des salariés hautement qualifiés dont plusieurs se suicidèrent.

Ces récits nous restituent une mentalité, un rapport au travail, des relations sociales marquées tant par une implantation syndicale importante que par un paternalisme patronal puissant.

Nous vous proposons donc d'écouter leur parole telle qu'elle a été recueillie par les services municipaux soucieux de préserver cette mémoire d'un riche passé brutalement et injustement interrompu.

LE TRAVAIL DU GAMIN

“Comme gamin, on allait chercher à manger pour les verriers. Quand les inspecteurs du travail venaient, les verriers faisaient partir les gamins sous les fours, on se cachait.”

“Quand ils étaient partis, on revenait travailler. J'ai débuté à l'arche, à mettre les verres à l'arche pour la recuisson. Après, je suis passé attacheur. On attachait les verres et carafes pour les réchauffer. Après, je suis devenu cueilleur de jambe, cueilleur de pied, et puis cueilleur de paraison. On est le «troisième». Après, c'est le souffleur de pied. Ensuite, c'est le premier chef, le souffleur de jambe. Je suis resté gamin un certain temps. On n'avait pas le droit de cueillir les paraisons avant 18 ans.”

“Mon père qui travaillait à la cristallerie m'y a fait rentrer à 13 ans. Je gagnais 32 sous de l'heure. C'est là que j'ai fait le travail le plus dur de ma vie,

la chaleur, les cadences, le soir on rentrait crevés. On s'endormait tout de suite. Je me suis syndiqué en 1935."

Un autre : "Je suis rentré à la cristallerie en 1953 à 14 ans. Pas de diplôme, venant d'une famille nombreuse, il n'était pas question de continuer les études. J'ai été embauché comme gamin. Pas le droit d'être en retard et toujours obéir au doigt et à l'œil, sinon gare à la gifle ou au coup de pied au cul. Il fallait du caractère pour évoluer dans le métier, sinon on restait larbin pour de nombreuses années."

"Toute jeune fille, je suis rentrée à la cristallerie à 13 ans à la taille et ma mère était déçue, elle avait peur que je travaille les pieds dans l'eau. Mon père est venu voir et a dit qu'avec des sabots ça irait. Il fallait se payer les vêtements de travail. On faisait jusqu'à 54 heures par semaine quand il y avait de grosses commandes mais il y avait des moments où ça chômait et c'était dur. On commençait à 7 heures le matin avec une pause d'un quart d'heure à 8h30, on apportait le casse-croûte."

"Parmi les vieux verriers de la cristallerie, un certain nombre était d'anciens enfants de l'Assistance. Quand ils étaient gosses, à huit-dix ans, ils étaient chez des maîtres de pension. Celui-ci faisait travailler un groupe de huit petits gosses comme gamins. Ce qui m'a frappé, c'est d'avoir entendu ces vieux verriers raconter qu'à huit ans ils étaient déjà à l'arche. Ça m'a marqué. Etre à huit ans juste à côté d'un four de 1 200°, là où il faisait le plus chaud..."

LES RAPPORTS DANS LE TRAVAIL

"On avait beaucoup de relations avec les souffleurs. C'étaient un peu les seigneurs, certains étaient vraiment des cracks, ils étaient presque intouchables. Au cristal, c'étaient des caïds, ils se sentaient supérieurs, même à ceux qui travaillaient aux presses, ils les écrasaient un peu. Pour certains, c'était justifié, c'étaient des cracks. C'étaient vraiment des messieurs, ils avaient de l'autorité, ne se laissaient pas marcher sur les pieds. C'était un monde fermé et très hiérarchisé. Quand l'un avait une combine, un truc, il ne le donnait pas aux autres. Dans mon service, certains anciens m'ont fait des vacheries, au tube. Comme ils trouvaient que ma promotion avait été trop rapide, ils déréglaient la machine avant que j'arrive, le tube n'avait plus les caractéristiques requises. Ça me perdait un bon bout de temps. Il leur suffisait de fermer un peu un brûleur. "

"Au tube, ça n'était pas la même ambiance, c'était beaucoup mieux. C'était toujours le même travail. Tandis qu'à la verrerie main, il y avait plus de jalousies."

"Les rapports avec les verriers n'ont pas toujours été faciles. La plus belle vacherie qu'on pouvait faire à un jeune ingénieur, c'était de le faire travailler avec des souffleurs qui avaient le tour de main et connaissaient le métier mieux

que n'importe quel enseignement divulgué dans une école. Certains verriers se sont même comportés de façon extrêmement dégueulasse, et d'autres très chiquement. Comme ils travaillaient avec un système de prime, les défauts qui leur étaient imputables, amputaient d'autant leur salaire. C'était quand il y avait un défaut de forme. La vacherie qu'on faisait à l'ingénieur de labo, au silichromé, c'était de lui mettre le mauvais rendement sur le dos. Comme c'était lui qui était responsable de la fusion, on accusait l'ingénieur d'avoir fait une composition avec des pierres dedans, que le verre est hétérogène. Heureusement qu'un vieil ingénieur verrier m'a soutenu à l'époque, m'a conseillé de ne pas me laisser faire. *«Ils n'admettront jamais qu'ils font mal»*, disait-il."

"Les rapports entre les verriers étaient très distants. Ce n'était pas le même monde, entre ceux du «sili» et ceux de la cristallerie. A cette dernière, ils étaient tous de mêmes familles, de pères en fils, de véritables tribus."

"Ma grand-mère avait 77 ans et allait encore travailler à la cristallerie. Elle essuyait les verres. Elle devait payer 30 franc par mois pour mon séjour au sana et c'était énorme pour elle. Les gars à côté d'elle, beaucoup plus jeunes, lui disait : *«Mémé, tu nous laisses faire»*. Il y avait une entente cordiale. Elle vivait sans gaz, sans électricité, on vivait avec une lampe à pétrole, on était habitué et on ne disait rien."

"A l'époque, on ne voyait pas les autres verriers des deux autres usines, les ampoules et le silichromé. Pour nous, en tant que verriers, ceux qui travaillaient aux tubes, ça n'étaient pas des verriers. C'est comme comparer un cuisinier de cantine avec un chef d'un grand restaurant Je le dis sans mépris, puisque j'y suis allé travailler moi-même après. Mais eux, leur instrument de travail, c'était le palmer, nous c'était la canne de verrier. Le patron, je ne l'ai vu qu'une fois, pour sa Légion d'honneur, avant la guerre de 1914. Chacun des employés avait été invité, chacun avait son ticket de chemin de fer et son invitation. Moi, j'étais trop jeune et je n'avais pas de toilettes, mon père ne m'a pas permis d'y aller."

"Les rapports entre nous étaient formidables, c'était la franchise. Les relations étaient parfois dures, mais qu'est-ce que vous voulez, on était aux pièces. C'est vrai qu'on prenait parfois un coup de-pied au cul. Mais ça n'empêche pas qu'il y avait une certaine camaraderie. C'était un métier dur, les hommes avaient donc un langage dur."

CEUX ISSUS DE L'IMMIGRATION

"Il y a d'abord eu des Bretons comme gamins, puis les Espagnols et les Italiens sont arrivés. Les Portugais sont venus après, et ensuite les Maghrébins. Ces derniers étaient surtout au silichromé. Il n'y avait pas vraiment de problèmes de racisme. Simplement, parfois un coup de gueule : *«sale Italien»*, *«sale Espagnol»*. Et puis pendant la guerre d'Algérie, certains membres du FLN

venaient au travail avec leur revolver. Les Portugais faisaient comme les Italiens, ils brisaient les cadences. Les autres les engueulaient, leur expliquaient qu'il y avait un taux à faire, rien de plus. Sinon le patron en profitait. Alors, dans ces cas-là, il arrivait des chicanes. Mais ces problèmes arrivaient aussi avec les Français, ceux qui étaient nouveaux à l'usine."

"J'ai commencé à travailler à neuf ans, «à tirer la queue de la vache». C'est comme ça qu'on appelait le travail de l'apprenti forgeron. Il tirait sur une corde pour actionner le soufflet de la forge. A Gênes, j'ai aussi fait un peu le mineur, le balayeur, n'importe quel travail, il fallait bouffer. Je me suis occupé aussi de l'installation du gaz et de l'électricité pour la ville. Je suis resté employé communal jusqu'en 1926. J'avais 25 ans, et j'ai dû partir en France car c'était la montée du fascisme en Italie, ça ne me plaisait pas. Je suis venu rejoindre la famille de ma femme en France, parce qu'à la mairie de Gênes, ils exigeaient qu'on appartienne au parti fasciste."

"Je suis venu en France sans contrat, en voiture avec mon frère. Je suis entré en France clandestinement. Je devais travailler à Feuquières, mais la Gendarmerie était très sévère avec les clandestins. Alors, je suis allé au Vieux Rouen. J'ai été régularisé au bout de trois ou quatre mois."

"Au sujet des Italiens, le médecin de l'entreprise racontait qu'au début du siècle, il y avait encore le système des «padrone». Les jeunes venaient d'Italie avec comme point de chute un padrone qui recevait de l'argent de ta famille et qui prélevait sur le salaire du jeune une somme théoriquement destinée à les faire vivre. En fait, ils les envoyaient ensuite voler dans les champs autour et les nourrissait avec un lance-pierres. Les Italiens étaient d'une immigration ancienne, du début du siècle et de l'immigration mussolinienne, pour fuir le fascisme. On trouvait parmi eux un ancien des brigades internationales d'Espagne, un type formidable. Les Italiens s'intégraient bien."

"Parmi les Italiens il y en avait qui étaient pour le fascisme. Leurs femmes allaient accoucher en Italie pour avoir le trousseau et la prime et ils envoyaient leurs alliances pour aider Mussolini. Beaucoup travaillaient aux ampoules, mais il y avait aussi des rouges..."

"Pour les Algériens, ça se passait relativement bien. Ils travaillaient à la composition, à l'étrépage et au conditionnement essentiellement. Ils étaient un bon paquet, près de 250 sur 800 employés. Leur niveau était en général peu qualifié, mais certains ont fini manchonniers, c'est-à-dire ouvriers qualifiés au tube. A l'époque de la guerre d'Algérie, des membres du FLN prélevaient sur leurs salaires l'impôt FLN, ils étaient solidaires en grande partie. Mais ça ne se passait pas toujours bien entre eux parce que certains trouvaient que le prélèvement était trop lourd. Quelques-uns logeaient dans des appartements, mais, pour la plupart, ils avaient en location des «boîtes à sommeil», où ils se succédaient au gré des 3/8 dans le pieu, ils se relayaient. Beaucoup étaient à Ivry et à Paris. Pour l'embauche, ils se donnaient le mot, de bouche à oreille : «*Mon cousin va venir*,

il est du même douar que moi». Ça se passait comme ça. Nous avions de bons rapports. Je me souviens que le préposé au monorail, un Algérien, est revenu nous voir après son mariage en nous apportant des cadeaux. Un autre est devenu sous-préfet en Algérie.”

SANTE - HYGIENE

“J’ai attrapé la silicose, c’était la maladie qu’on rencontrait à la poterie. C’est la poussière qui se dépose sur les poumons, de la silice. On a des problèmes de respiration, comme de l’asthme. J’ai eu un rapport des médecins prouvant que j’avais la silicose. Il y a eu plusieurs cas, mais ils sont tous morts. Il n’y avait aucun contrôle, par le passé. Je me rappelle mon grand-père, lorsqu’il est mort, en 1942. On lui mettait des ventouses dans le dos, les médecins disaient que c’était de l’asthme. Ils disaient que c’était héréditaire, que c’était dans la famille. Ma mère me disait : «*Qu’est-ce qu’il peut siffler la nuit*», car ses poumons sifflaient. Les médecins disaient : «*Ce n’est rien, la poussière ça n’a jamais fait mourir personne*». C’est la fatigue. Lorsqu’on a passé des radios dans la région parisienne, avec mon père, c’est là qu’ils ont vu qu’on avait la silicose. Tous les potiers ont été atteints de la silicose, dans ma génération.”

“Sur les conditions d’hygiène, il y a beaucoup à dire. A la composition, il y avait manipulation de matières premières dangereuses, le minium, l’arsenic. Quand on sait que les pharmaciens ont presque des coffres-forts pour les mettre à l’abri ! Nous, nous avions des sacs d’arsenic au grand jour. Les gens n’étaient pas toujours très soucieux de leur hygiène, il leur arrivait de manger avec les mains pleines de composition. C’était très dangereux. Ils buvaient une pinte de lait, croyant que c’était un antipoison. Ça été répandue longtemps la vertu antipoison du lait. Il y avait, je crois, une prime de lait à la composition. Il y avait aussi beaucoup de problèmes de poussière.”

“Les brûlures étaient fréquentes mais moins graves qu’avec le fer rouge. Le verre glisse sur la peau et ne fait que des brûlures superficielles. Les verriers urinent sur la brûlure et font sécher près du feu. La guérison est assurée en 3 jours au lieu de 10. Pour les coupures le remède est le même sauf qu’on ne fait pas chauffer...”

Il a 18 ans : “Je dois toute la journée, respirer de l’huile surchauffée nécessaire au travail. Pas d’aération prévue. La fumée s’échappe par les portes ouvertes et les carreaux cassés. Résultat : les courants d’air vous glaçant le dos tandis que la sueur vous ruisselle sur le visage et la poitrine exposés au feu. Bien des jeunes sont tombés malades de par cette inconscience criminelle du patron.”

“Les verriers avaient le sang chaud, ça picolait... Des fois, ils faisaient faire la boxe aux mêmes, aux gamins, à celui qui gagnerait...”

LES GREVES

“La grève de 1936, ça été un bon moment. Il y avait de la musique, on dansait. Je rentrais le soir mais mon père et les plus âgés gardaient l’usine la nuit et tenaient les piquets de grève. Le ravitaillement qu’apportaient les familles était hissé par-dessus le mur. On a gagné les congés payés (15 jours), les quarante heures, et l’augmentation des salaires. Ça a été une vraie amélioration, surtout les congés payés.”

“En 1936, le patron a cédé tout de suite sur les salaires. Après il a dit qu’il s’était fait avoir parce que 50 centimes pour un, ce n’était pas beaucoup, mais multiplié par 1 200 ouvriers... *«Je ne suis pas près de le digérer»*, disait-il...”

“Pendant les grèves, on restait dans l’usine, même la nuit. On a fêté aussi la Sainte-Catherine dans l’usine, pendant la grève de 1947. Mais à la longue, il y avait des désaffections, l’usure. C’était difficile d’arrêter une grève. Chez nous, on hésitait pour les grèves. Dans les pots, y avait du verre. Il fallait vraiment qu’on en ait marre pour décider d’arrêter le travail.”

“Je me suis syndiqué très jeune et je suis devenu très vite le représentant des «gamins» que j’étais d’ailleurs... Je me souviens de la première grève. Nous avons à l’époque (fin des années 1950) obtenu 20 francs (anciens, soit 20 centimes des nouveaux francs...) de l’heure.”

“En 1968, l’usine est occupée 24 heures sur 24 avec la responsabilité de faire fonctionner les fours pour ne pas détruire l’outil de travail. Il fallait faire fonctionner les équipes en 3/8 et c’était très difficile de faire comprendre aux grévistes de travailler tout en étant en grève.”

LES LOISIRS

“C’était en 1930-1932. Le Dimanche on allait au bal l’après-midi. On faisait une cagnotte, c’est moi qui tenais la cagnotte. On allait au carreau, au carreau du Temple pour s’habiller. On achetait des pantalons «charleston», des larges, en bleu roi. Il y avait des copains des fois qui ne pouvaient pas, alors on prenait dans la cagnotte. On allait aussi au théâtre à Paris.”

“Au Châtelet, le tour du monde en 80 jours, on allait au Moulin Rouge. On connaissait Paris, on avait du bon temps ! A Choisy aussi, il y avait des fêtes. Dans le quartier des Gondoles, il y avait plein de forains, des bals, des guinguettes, des musiciens et de l’accordéon dans tous les cafés. Au Mardi-Gras, on se déguisait. J’allais louer des habits rue Emile Zola, il y a encore l’enseigne. On se déguisait en Pierrot, en Milord... On allait danser à Thiais. La pêche aussi, c’était mon dada.”

“Par contre, les Italiens, eux, envoyaient les mêmes travailler à Vincennes,

dans le parc le dimanche. Ils portaient avec leur hotte de bonbons ou vendre des glaces. Au retour, il fallait qu'ils passent à la comptée."

EN CONCLUSION

Ces paroles «brut de décoffrage» nous parlent de nostalgie, de solidarité, de rivalités et de conflits. Le monde du travail est à l'image de vraie vie. Regardons ce monde, chez nous en voie de disparition, au reflet de la vie des travailleurs de ce que l'on appelle pudiquement, les pays émergents, et qui ont pris le relais de nos grandes industries à des conditions semblables à celles que nous venons de décrire.

Regardons plutôt du côté de cette mondialisation-là : elle appelle à la solidarité.

FRANÇOIS ROBICHON

(Association Louis Luc, Choisy-le-Roi)

SOURCES :

Les archives municipales de Choisy-le-Roi

Les cahiers de l'association Louis-Luc de Choisy-le-Roi

LE TRAVAIL À L'USINE SAINT-GOBAIN DE SUCY-EN-BRIE

La vox populi a longtemps appelé cette entreprise «la verrerie» puis «l'usine Saint-Gobain» ou Saint-Gobain.

Dans les faits cette usine ne fait plus partie du groupe Saint-Gobain et a pour dénomination SGD.

HISTORIQUE

1917-1918 – Construction et mise en route de l'usine par la société des verreries Adnet, pour la fabrication de verrerie de laboratoire soufflée à la bouche. Dans le même temps, commence la construction d'une cité ouvrière. La fin de la Première Guerre mondiale met également fin aux commandes militaires et l'entreprise interrompt son activité.

1924 – Achat de l'usine par la société Brosse & Cie.

Fabrication de flaconnage en machine semi-automatique.

1926 – Après avoir procédé à de nouvelles installations, l'usine redémarre. En cours de cette année, Brosse loue son usine avec option d'achat à la Société verrière du Bugey, dont l'actionariat est majoritairement détenu par la Société de Saint-Gobain, Chauny et Cirey.

Modernisation de l'usine par une mécanisation plus poussée, notamment avec l'installation de machines de fabrication automatiques Lynch et de «feeders» qui transportent le verre directement depuis le four jusqu'à la machine de production. Création de la Société d'exploitation verrière de la Brie.

1930 – La Société d'exploitation verrière de la Brie fait jouer son option d'achat. La vente des terrains et bâtiments par Brosse lui permet d'être actionnaire à 45% de la société, Saint-Gobain en détenant 55%.

1936 – Mai-juin, après les élections législatives qui ont permis au Front populaire de prendre, le pouvoir le personnel se met en grève comme beaucoup en France. Pas d'incident, mais fermeté du personnel sur ses revendications qui sont listés en 20 points. L'accord signé le 11 juin permet la reprise du travail ce même jour à 12 heures.

1940 – Arrêt de l'usine du 11 juin au 1^{er} août pour faits de guerre.

1943 – Fusion de la Société verrière du Bugey et de la Société d'exploitation verrière de la Brie. Cette période de l'occupation allemande demande à la direc-

tion beaucoup de démarches pour éviter le plus possible de départs des ouvriers pour le STO.

1954 – Installation de la première machine IS (*individual section*) en provenance des Etats-Unis.

1961 – L'usine intègre officiellement le groupe Saint-Gobain qui regroupe toutes ses filiales verrières en son sein. Saint-Gobain a racheté l'actionnariat minoritaire.

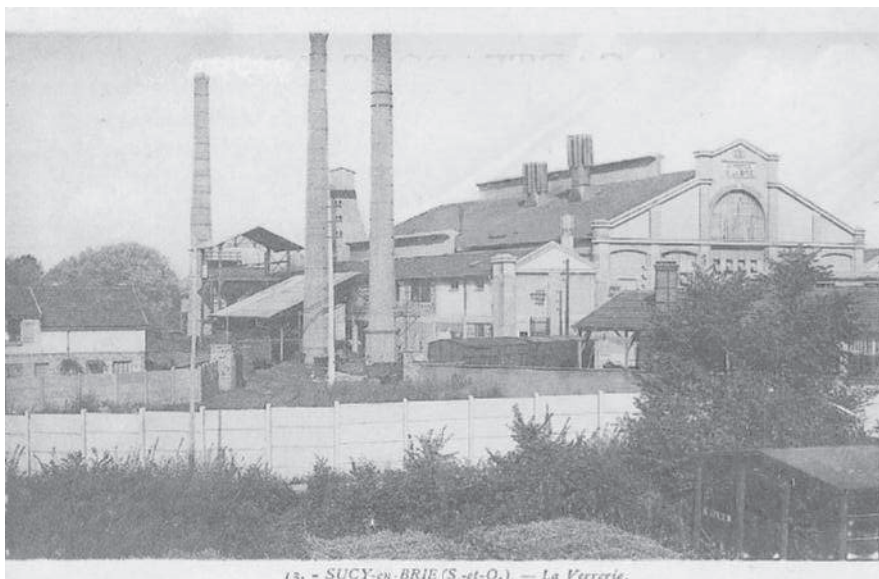
1972 – La Compagnie de Saint-Gobain achète la Société Henri Desjonquères, son principal concurrent en matière de flaconnage. Création de la Société Saint-Gobain Desjonquères dont l'usine de Sucy est un des éléments.

2007 – En avril, Saint-Gobain Desjonquères est vendue à un fonds d'investissement et devient SGD. La verrerie de Sucy, spécialisée dans la fabrication de flacons pour l'industrie pharmaceutique est incluse dans cette transaction.

Aujourd'hui, SGD est le leader mondial du flaconnage verre pour la pharmacie, et appartient au fonds d'investissement américain «Oaktree».

L'USINE

C'est une verrerie de verre creux, dit aussi verre d'emballage. Elle a longtemps fabriqué toutes sortes de produits pour la parfumerie, la pharmacie,



13. - SUCY-EN-BRIE (S.-et-O.) — La Verrerie.

l'entretien, etc. Par exemple, elle fabriquait jusque dans les années 1970, aussi bien des antibiotiques, des sirops, des bouteilles d'huile, de la parfumerie de haute qualité que des vases d'expansion de voiture. Elle est désormais spécialisée dans le flaconnage pharmaceutique en verres extra-blanc et jaune.

Elle est installée sur un terrain de 12 hectares, anciens marécages.

Sa production se fait à partir de deux fours à boucle et 8 lignes de fabrication. Chaque jour, elle produit 4 200 000 flacons pour un total annuel de 80 000 tonnes de verre commercialisable. C'est une usine à feu continu, qui est donc en activité 24 heures sur 24 toute l'année.

L'effectif en personnel est actuellement de 363 personnes (ouvriers, employés, agents de maîtrise et cadres). Le personnel posté travaille en 5 équipes (A,B,C,D,E) dont 2 sont en repos lorsque les 3 autres sont en poste pour 8 heures chacune chaque jour.

C'est sensiblement le même effectif que celui des années qui ont précédé la Seconde Guerre mondiale, mais dans les années 1970, il est monté jusqu'à 1 300 personnes. La mécanisation plus poussée et l'électronique ont modifié profondément les besoins en personnel.

LA COMPOSITION DES MATIERES PREMIERES

Les composants d'un verre sodocalcique sont essentiellement :

- un vitrifiant : le sable (70 à 75% d'un mélange)
- un fondant : la soude (12 à 15%)
- un stabilisant : le calcaire (8 à 10%).

Ces produits de base sont complétés par des petits composants selon les besoins : feldspath, dolomie, oxyde de fer (colorant), sélénium (décolorant), etc.

A ce mélange est ajouté du calcin (verre recyclé), qui permet de baisser la température de fusion des matières premières. Celui-ci ne perd pas de poids à la fusion, contrairement aux autres matières qui perdent environ 20% de leur poids.

Les matières, à leur arrivée par camion, sont stockées dans des silos et reprises pour être acheminées vers une mélangeuse en fonction des besoins de la production. L'opération d'enfournement est effectuée par des ouvertures latérales du four.

LA FUSION

Le four (entièrement construit en réfractaires) comporte un bassin de fusion, un bassin d'affinage et des chambres de refroidissement. Il est chauffé au fuel lourd, mais peut également être chauffé au gaz.

Les matières enfournées dans le bassin de fusion vont être fondues à 1 600°. Elles vont mettre environ 24 heures pour être acheminées jusqu'aux machines de

production par des feeders (canaux en réfractaires qui approvisionnent les machines de fabrication). Leur température diminue progressivement de 1 350°C à la sortie du bassin d'affinage, à 1 225°C en bout de feeder.

Le feeder est équipé d'une cuvette d'écoulement qui supporte une rondelle percée selon le produit fabriqué et le nombre de moules à alimenter. Le verre est poussé au moyen de plongeur(s) dans les écoulements de la rondelle. Le verre écoulé est coupé par des ciseaux selon le poids et la taille du produit à fabriquer : c'est la paraison.

LE FORMAGE ET LA FABRICATION

Les paraisons sont recueillies par des cuillères qui les distribuent automatiquement dans les moules ébaucheurs des machines. Elles seront transférées, après une amorce de soufflage, dans des moules finisseurs qui compléteront le formage par soufflage. Le procédé est appelé soufflé-soufflé. Les moules, ébaucheurs ou finisseurs, sont des assemblages de moules de bague, de corps et de fond de flacon. Ils sont en deux parties.

Les machines sont à sections individuelles ce qui permet, en cas de nécessité, d'arrêter une section, sans arrêter la production. Les machines sont donc équipées de plusieurs sections, le plus fréquemment de 6 à 10.

Chaque section est équipée de moules ébaucheurs et de moules finisseurs. Ces moules, selon les produits et les quantités demandées, peuvent recevoir de 1 à 4 paraisons.

A ce stade le verre est travaillé à 600°C. Les produits sont dirigés par un convoyeur vers une arche de cuisson.

L'enfournement dans l'arche se fait à l'aide d'un stacker.

La température ambiante élevée est compensée, pour le personnel, par des cabines climatisées, dans lesquelles sont installés les ordinateurs de conduite et de surveillance des machines.

L'ARCHE DE RECUISSEMENT

C'est un tunnel dans lequel les flacons, installés sur un tapis convoyeur, vont être régulés en température.

Pendant le formage les flacons subissent des contraintes mécaniques dues aux différences de températures internes et externes.

A l'entrée dans l'arche, la température du verre est d'environ 500°C. Cette température va être remontée à 550°C (réchauffage) pendant 15 minutes (relâchement des contraintes), puis abaissée progressivement jusqu'à 30°C.

A ce stade les produits sortent de l'arche pour être contrôlés.

LE CONTROLE DE LA QUALITÉ DES PRODUITS

La sortie d'arche est située dans une salle d'environnement protégé qui a été nécessitée par l'utilisation finale du produit : la pharmacie.

Tous les produits vont subir une batterie de contrôles en passant par des détecteurs électroniques ou mécaniques : défauts d'aspect, inclusions, défauts non transparents (caméra vidéo) ; contrôle dimensionnel (machine à gabarier) ; contrôle d'épaisseur mini du corps du flacon ; contrôle de planéité de la bague ; détection des glaçures (contrôle optique) ; évacuation des débris éventuels (retourneur souffleur). La quantité de défauts enregistrée élimine de 5 à 20% de la production ; en moyenne 15%.

En bout de chaîne, les flacons sont installés automatiquement dans des packs avant d'être sortis de la salle.

Par mesure d'hygiène, dans cette salle, le personnel est vêtu de bonnets, de blouses blanches et de chaussons.

LE STOCKAGE

En sortie de salle, les packs sont palettisés, houssés et évacués vers les magasins de stockage.

L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

La société Adnet avait mis en chantier la construction d'une cité ouvrière juxtaposant l'usine, non par paternalisme, mais par souci d'avoir du personnel à proximité pour toute intervention d'urgence : pannes mécaniques ou électriques, incendies, absences, etc. La construction en fut confiée à l'architecte Couturaud, qui lui donna son nom de Cité Couturaud.

L'ensemble est composé d'une voie centrale de part et d'autre de laquelle se font face neuf rangées de quatre logements, soit 72 logements. Chaque logement est bien sûr modeste puisqu'il comprend au rez-de-chaussée une salle de séjour, une cuisine, un sellier, et deux chambres à l'étage. Les WC sont à l'extérieur. Le tout représentant 60 m². Il y avait l'eau courante, le gaz et l'électricité.

La densité d'occupation était élevée, car, en moyenne, chaque famille avait quatre enfants, voire plus. La population était représentative des aléas politiques de l'Europe avant 1940. Aussi cohabitaient Italiens, Polonais, Tchécoslovaques, Russes, Belges, Portugais, Espagnols, Albanais, Français, puis ultérieurement

des Français d'Algérie. Il n'y eut jamais de problème d'intégration, même si de temps en temps quelques injures, qualifiées aujourd'hui de racistes, fusaient dans les conversations. La situation géographique de cette cité en a fait un monde à part, presque fermé, vis-à-vis des autres Sucyciens. On était de la «cité».

Compte tenu de son éloignement de la ville et des nécessités de la production, une coopérative y fut installée dès 1933, dans un logement. Elle alimentait les familles en produits les plus indispensables. Il y eut également un dispensaire qui permettait de suivre médicalement les nourrissons. Des cours ménagers et d'économie familiale occupent également un des logements.

La cité a été détruite en 1977 pour agrandir l'usine, et aussi par manque de candidat à la location. Les anciens habitants, souvent nés dans les lieux, se retrouvent nombreux, chaque année, pour évoquer leur jeunesse et les moments passés.

MICHEL TUILLIER
(SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SUCY-EN-BRIE)

LES FORGES «À L'ANGLAISE» DE CHARENTON ET LEUR HISTOIRE

L'implantation des «Forges à l'anglaise» dans le bourg des Carrières-sous-Charenton remonte au début du XIX^e siècle, avec l'arrivée en France d'Aaron Manby¹, cet homme de génie qui créa ici une industrie révolutionnaire et, en outre, développa une activité inconnue jusqu'alors : l'ingénierie.

La création de ce qui nous est connu sous la dénomination «Les Forges à l'anglaise de Charenton» est indirectement en lien avec le traité de paix signé à Paris en 1815. En effet, la levée du Blocus continental, en favorisant la reprise des importations de fer entraîna du coup une saturation du marché en Angleterre. Un dynamique mécanicien anglais, réputé dans les milieux industriels et par ailleurs détenteur de plusieurs brevets d'invention, en quête de nouveaux débouchés, se tourne vers la France. Il s'agit d'Aaron Manby, l'un des principaux dirigeants d'entreprises spécialisées notamment dans la construction de bateaux en fer et dans la fabrication de machines à vapeur Watt.

En 1821, Aaron Manby est actif dans le quartier des Ternes à Paris où il a créé une société pour l'éclairage au gaz. Son associé est un jeune chimiste écossais Daniel Wilson², détenteur d'un brevet d'invention, délivré en Angleterre puis en France, pour la purification du gaz (élimination de l'hydrogène sulfuré par l'ammoniac).

CHOIX DU LIEU D'IMPLANTATION DE L'USINE

Aaron Manby repère un peu en amont de l'endroit où «la Marne entre en Seine» des bâtiments vacants sur un terrain, séparé de la rive par une bande de terre d'une cinquantaine de mètres de profondeur. Ce terrain appartenait à deux artisans qui exerçaient là un petit commerce de bois et qui, par ailleurs, possédaient un moulin sur ce bras de la Marne.

Tout de suite, Aaron Manby mesure les avantages qu'offre cette configuration : possibilité d'obtention à bon marché de l'eau nécessaire au fonctionnement des pompes à eau, situation privilégiée pour les débouchés du fait de la proximité de Paris. En outre, une implantation en amont de la barrière de l'octroi diminue les coûts des approvisionnements en matières premières nécessaires au fonctionnement de l'entreprise et de ceux des denrées alimentaires destinées aux ouvriers et à leurs familles.

Compte tenu du nombre considérable d'activités intellectuelles et manuelles qu'implique une telle entreprise, nous avons fait le choix de n'évoquer les aspects techniques que dans la mesure où ils sont novateurs ou source de difficultés, soit avec l'administration, soit avec les riverains. Notre choix est donc de nous arrêter sur certains aspects sociologiques en lien avec les nuisances industrielles, la présence d'une colonie britannique, le transfert temporaire des activités au Creusot. Nous évoquerons ensuite la reprise des activités à Charenton par une nouvelle société et la fermeture définitive en 1848.

L'ORIGINE DE L'ENTREPRISE : L'ACHAT DU TERRAIN ET LA CONSTRUCTION DES «FORGES À L'ANGLAISE»

La société en nom collectif Manby, Wilson, Henry et Cie est créée en septembre 1821 en vue de «l'exploitation d'une Fonderie et Fabrique de Machines en Fer». Dès le mois d'octobre la dite société se porte acquéreur au bourg des Carrières-sous-Charenton d'un terrain avec ses bâtiments, lesquels avaient été construits par la communauté des Carmes déchaux pour accueillir ses séminaristes dans ce bourg réputé pour son air sain et le calme de sa population.

À la Révolution, les Carmes expulsés, le site est vendu comme bien national puis passe de main en main. Les bâtiments sont successivement exploités par de petites entreprises: une savonnerie, une brasserie, des ateliers de distillation ; en août 1817 l'exploitation d'une verrerie pour la fabrication de flacons et de bouteilles à l'exclusion de verre plat est autorisée par ordonnance du roi Louis XVIII. C'est donc sur ce site que fut édifiée une usine qui sera réputée pour la qualité de ses fabrications et la modernité de ses équipements³.

Sa construction est pratiquement achevée en 1824.

SON FONCTIONNEMENT

L'usine associait trois établissements complémentaires, ce qui est nouveau pour l'époque :

- Une fonderie, mise en service dès 1822, pour la fabrication de pièces moulées tel le grand calorifère de la Bourse de Paris ;

- Une forge, mise en service en 1823, dite «forge à l'anglaise» car elle mettait en œuvre, une méthode nouvelle : le puddlage, procédé inventé en Angleterre par Henry Cort⁴, maître de forges, dans le but d'obtenir du fer de meilleure qualité. La fonte, matériau cassant, est fractionnée puis affinée sur un feu de coke pour lui faire perdre une partie de son carbone. Cette fonte devenue pâteuse est mélangée avec des scories riches en oxyde de fer dans un four à réverbère - four dans lequel les gaz de combustion n'entrent pas en contact avec la fonte. Ce pro-

cédé a contribué à l'amélioration des produits finis au nombre desquels on peut citer les rails de la ligne Lyon – Saint-Etienne ainsi que la construction de bateaux.

Le travail du puddleur - l'un des spécialistes les mieux payés - consistait à remuer la matière en fusion au moyen d'une tige métallique pour qu'elle subisse mieux l'action de la flamme et pour éviter sa prise en masse.

- Le troisième établissement était affecté à la construction mécanique⁵.

A partir des années 1823-1824, l'usine tourne à plein régime. Jean-François Belhoste⁶ en a fait une description détaillée et indique pour l'année 1825 une production hebdomadaire de 80 tonnes de fonte et de 70 tonnes de fer. A cela il y a lieu d'ajouter notamment la réalisation de machines à vapeur, de broyeurs et de bateaux en fer.

La qualité de l'usine de Charenton est attestée par la remise de la «médaille d'or de première classe» décernée par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale le 27 avril 1825.

Et voici ce qu'écrivit dans son journal en juillet 1827, Marie-Amélie, épouse de Louis-Philippe, future reine des Français⁷ :

«Nous avons été au Palais Royal avec les enfants pour prendre Monsieur Arago et aller avec lui à Charenton voir en détail la belle manufacture de fonderie de fer de MM. Manby et Wilson où sont employés 500 ouvriers dont la moitié sont anglais. Nous avons vu fondre trois grosses pièces et en battre et former beaucoup d'autres. C'est un plaisir de voir l'ordre et l'activité qui y règnent. Une machine à vapeur met en mouvement toutes les autres machines».

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE ACTIVITÉ : L'INGÉNIERIE

Les industriels français étaient en admiration devant la modernité des équipements et la qualité des produits livrés. Ceci incita Aaron Manby à développer une nouvelle activité : l'ingénierie. Dans cette optique, il faisait visiter ses installations aux industriels puis il leur proposait de bénéficier de ses compétences pour accroître la rentabilité de leurs équipements et améliorer la qualité de leurs productions, allant même jusqu'à leur proposer de leur livrer une usine «clé en main». Ce qu'on désigne de nos jours par l'expression «transfert de technologie».

L'IMPACT SOCIOLOGIQUE SUR LA VIE DE LA COMMUNE : QUELQUES EXEMPLES

L'implantation d'une entreprise sidérurgique de cette ampleur devait à coup sûr bouleverser la vie de ce paisible bourg riche de quelque 1 300 habitants dont l'activité économique était essentiellement liée au commerce et au transport flu-

vial ; on y exerçait aussi de petites activités artisanales traditionnelles dont la minoterie.

L'usine et les administrations :

L'usine employait environ 500 ouvriers dont la moitié était des ouvriers qualifiés, d'origine anglaise. Pour fixer cette main-d'œuvre Aaron Manby les avait fait venir avec leur famille. Le recensement de 1825 dénombre 640 Britanniques. Ils conservèrent leur mode de vie par suite de la présence des épouses, des enfants et de quelques autres personnes dont un instituteur, un aubergiste, un médecin et un pasteur⁸.

La présence de ce dernier fit l'objet d'une lettre, en date du 19 septembre 1822, du préfet de police prévenant le maire de Charenton «qu'il vient d'autoriser les sieurs Manby, Wilson, Henry et Cie à recevoir dans un local préparé à cet usage, M. Wilks, ministre protestant de l'Oratoire qui doit s'y rendre les dimanches et fêtes pour faire prêcher». Le Maire est prié d'assister à la première réunion et de faire un rapport.

L'usine, la municipalité et les forces de l'ordre :

L'implantation de l'usine contraignit la municipalité à faire des travaux tels que le renforcement de chaussées pour le transport des marchandises, l'amélioration de l'éclairage des rues, l'ouverture d'une école et d'un dispensaire, etc., d'où l'augmentation des taxes et par suite le renchérissement des produits, y compris ceux de la vie courante. L'augmentation des coûts de production sera une des causes du transfert vers le Creusot.

La municipalité et la gendarmerie ont eu conjointement de nombreux conflits à régler, soit entre l'usine et les riverains à cause de nuisances réelles ou supposées, soit entre les ouvriers.

Un conflit entre des ouvriers britanniques⁹ :

Dans une lettre du 12 décembre 1824 le directeur de l'usine alerte la gendarmerie : «les ouvriers de la fabrique, mutinés depuis 15 jours, ont eu recours à des extrémités : deux ont menacé d'assassiner un des contremaîtres. Nous vous prions, Monsieur, de donner un ordre au commandant de la gendarmerie de faire arrêter ces deux hommes, afin d'empêcher que leurs menaces aient lieu»

Conflits entre l'usine, l'administration et des riverains :

Lettre du préfet au maire de Charenton à la suite d'une plainte déposée par Kirwan et Saint-Quentin, propriétaires de la bande de terrain située entre l'usine et la berge¹⁰.

«Manby, Wilson et Cie ont demandé la permission d'ouvrir une petite tranchée, sur leur propriété aboutissant à la rivière pour y placer un tuyau de 8 pouces de diamètre destiné à prendre l'eau nécessaire pour alimenter une pompe à feu qu'elle avait dans leur établissement, permission accordée le 10 avril 1822 par arrêté de la Préfecture de police».

Or, le rapport de l'Inspecteur général de la navigation et des ports du 29 novembre 1823 fait connaître que «c'est à tort que les sieurs Manby, Wilson et Henry ont annoncé que leur propriété aboutissait à la rivière. Leur terrain est séparé par le terrain appartenant aux sieurs Kirwan et Saint-Quentin que le tuyau qu'ils ont demandé à placer, au lieu d'aboutir à la rivière, s'arrête à environ 2 mètres de la rive et au lieu de servir de prise d'eau, il sert d'égout pour l'évacuation des eaux chaudes provenant de la fonderie ; elles ont formé une excavation sur la berge et ont entraîné les terres dans le bras du Carmel compromettant aussi le service du moulin [...] considérant que les sieurs Manby, Wilson et Henry ont par un faux exposé induit l'Administration en erreur qu'ils ont abusé de la permission qu'ils ont obtenue en faisant un usage contraire à celui pour lequel elle avait été accordée. Arrêtons ce qui suit : la permission accordée est révoquée».

En revanche, toutes les plaintes n'étaient pas fondées, notamment celles des riverains opposés aux machines à vapeur. Ils craignaient pour leur sécurité et pour celle de leurs biens. Les exploitants ayant fait valoir que ces chaudières construites sur le principe de Watt¹¹, présentent l'avantage de travailler au 1/3 de la pression atmosphérique, sont donc fabriquées en tôle forte et ne risquent pas d'exploser ; en outre les machines sont entourées par des bâtiments et la maison la plus proche est à la distance de 100 mètres. Conséquence : «les plaignants ont été déboutés».

Comme nous venons de le voir par ces quelques exemples, la vie de ce paisible bourg s'est trouvée bousculée. Par ailleurs, il ne semble pas que cette usine ait beaucoup apporté à la population locale. Environ 250 ouvriers non qualifiés ont été recrutés et, parmi eux, ceux qui sont devenus puddleurs ont toujours reçu un salaire inférieur à celui de leurs homologues anglais.

LA FERMETURE TEMPORAIRE DE L'USINE DE CHARENTON ET L'IMPLANTATION AU CREUSOT

Le manque de terrain approprié pour l'extension de l'usine de Charenton d'une part, l'augmentation des coûts de production dans la région parisienne d'autre part, incitèrent Aaron Manby à saisir l'opportunité d'une implantation dans le village du Creusot.

Les premiers hauts fourneaux de Montcenis dans le village du Creusot étaient exploités par la Société Périer, Bettinger et Cie, concessionnaires des mines du bassin de Montcenis, Blanzay et du Creusot depuis 1782. A la suite de sérieuses difficultés, la fonderie du Creusot fut reprise en 1818 par Jean-François Chagnot, banquier à Chalon-sur-Saône. A sa mort, en 1826, ses héritiers cèdent à Manby et Cie leurs parts, à l'exclusion des mines de Blanzay¹².

Dans ses mémoires, un certain J.-F. Noël, agent de surveillance, décrit ainsi

le déclin de l'usine de Charenton¹³. «Les ouvriers étaient presque tous anglais et leur nombre a été porté jusqu'à 600, ils étaient largement rétribués, les chefs suivant l'usage anglais accordaient aux ouvriers de nombreuses distributions de bière et de vin. Toutes ces causes réunies rendaient la main-d'œuvre extrêmement chère, la concurrence difficile à soutenir, aussi chaque année le résultat était une perte réelle de un million de francs. MM. Manby et Wilson cherchèrent à vendre leur établissement. Ce fut une réunion d'actionnaires qui, sous le nom de Société anonyme des Mines, Forges et Fonderies du Creusot et de Charenton, en devint propriétaire en 1826. Daniel Wilson en resta l'administrateur dirigeant». Les résultats de l'usine de Charenton devenant désavantageux, il fut décidé de transférer graduellement toute l'activité au Creusot et tout travail cessa au 1^{er} janvier 1829.

L'objectif d'Aaron Manby avait été de moderniser les forges du Creusot et d'exploiter simultanément les deux sites. Mais privée des importantes ressources de Blanzy, la société fit faillite. Ce sera alors, avec l'achat par la banque Seillière, la création des établissements Schneider¹⁴.

LA VENTE DE L'USINE À CHARLES HAMOND ET LA CRÉATION DE LA COMPAGNIE POUR L'EXPLOITATION DES FONDERIES ET ATELIERS DE CHARENTON-LE-PONT.

En janvier 1829, toute activité ayant cessé à Charenton, on remit à M. Marquet, concierge, le soin du matériel restant. En juin 1833, la société dépose son bilan et la fermeture de l'usine est décidée en mars 1835. C'est alors que sous l'impulsion de Charles Hamond, ingénieur civil d'origine anglaise, demeurant à Charenton, une société par actions s'en porte acquéreur. La vente judiciaire a lieu en juillet 1836 au tribunal de la Seine¹⁵.

Le processus de la création de la Compagnie pour l'exploitation des Fonderies et Ateliers de Charenton-le-Pont ainsi que ses résultats d'exploitation nous sont connus par des documents conservés à la Bibliothèque nationale ; il s'agit notamment d'un prospectus sorti des presses de Bethume et Plon, imprimé recto-verso ; sur une face est représenté le plan de l'usine et sur l'autre face les textes destinés aux futurs actionnaires.

Ces textes sont repris et commentés en termes particulièrement élogieux dans plusieurs publications : *L'Actionnaire*, périodique économique, *Le Journal des Connaissances utiles* et *Le National de 1834*¹⁶. Ce dernier consacre une page entière de son édition du samedi 27 mai 1837 à l'intention des futurs action-

naires, y incluant un bon de souscription. Le rédacteur n'hésite pas à affirmer que c'est aux journaux d'attirer l'attention publique sur les opérations qui offrent le plus de sécurité et le plus d'avantages. Il écrit : «Au nombre de ces entreprises, il en est une qui par son but, les garanties dont elle est entourée et les résultats qu'elle promet, appelle naturellement à elle tous les capitaux inactifs».

Sont évoqués ensuite les avantages matériels liés à l'emplacement de l'usine, à la plus-value apportée par la valeur du terrain, du matériel et des machines ; les qualités professionnelles et l'honorabilité du gérant qui s'engage à ne prendre sa part des bénéfices de l'entreprise qu'après un prélèvement de 10% en faveur des actionnaires ce qui garantit aux actionnaires qu'il ne s'enrichira pas sans eux. Et le rédacteur de conclure : «Voici le jugement que le journal *L'Actionnaire*, qui est pour les affaires industrielles ce qu'est le poinçonnage pour l'or et l'argent : l'examen scrupuleux que nous avons fait de l'affaire de Charenton-le-Pont nous fait reconnaître en elle ses nombreuses chances de prospérité et nous croyons qu'elle a droit à la considération générale [...] dès qu'a été connue la mise en société des Forges et Fonderies de Charenton, d'abondantes soumissions ont été déposées aux mains du banquier de la compagnie M. A. Cleeman, rue de la Victoire à Paris, par toutes les personnes qui connaissaient depuis longtemps les beaux ateliers de Charenton et leur outillage si complet».

L'Actionnaire pour sa part publie et commente régulièrement les comptes rendus des Assemblées générales et la cote des actions.

Un projet d'exploitation d'une ligne de transport fluvial sur la Marne¹⁷, avec des bateaux en fer construits dans les ateliers de Charenton, n'a pas vu le jour car une société concurrente équipée de bateaux en fer, construits en Angleterre, s'est positionnée sur le marché plus rapidement.

En décembre 1837, au terme de la première année de fonctionnement, M. Hamond considère que le double fardeau de la gérance et de la direction des travaux est au-dessus de ses forces. La gérance est alors confiée à M. Renaud de Wilback et M. Ch. Hamond garde les fonctions dans lesquelles sa spécialité lui permet d'être plus utile. Ce qui est attesté par un brevet d'invention (construction des machines à vapeur locomotives) délivré le 5 décembre 1839 à Ch. Hamond ingénieur civil, représenté par Renaud de Wilback, à Charenton.

Pour l'année 1837, le revenu annuel avait été de 6%¹⁸.

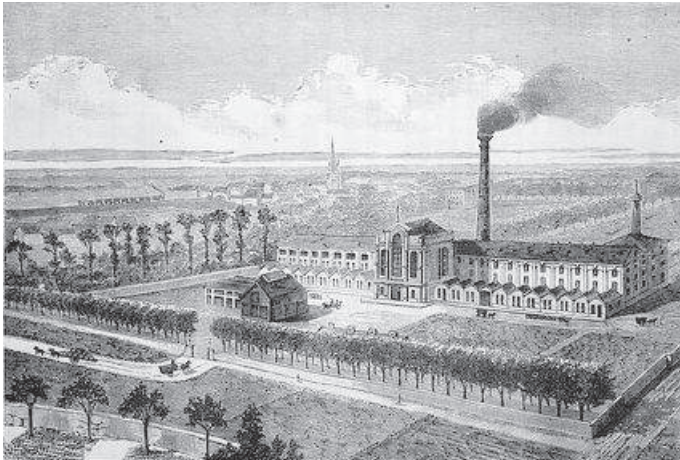
Lors de l'Assemblée générale de 1838, les actionnaires ont autorisé le gérant à contracter un emprunt, jugé nécessaire pour augmenter le fonds de roulement car les bénéfices réalisés sur les travaux avaient été absorbés par la remise en état des bâtiments et par l'amélioration du matériel.

FERMETURE DÉFINITIVE DE L'ENTREPRISE

Cette entreprise a disparu en 1848 ; le terrain ayant été exproprié pour la construction de la ligne de chemin de fer Paris-Lyon et, à la suite de nombreuses pétitions, d'une gare de voyageurs¹⁹, elle même remplacée de nos jours par un lycée.

DENISE FABRE-CAUCHOIS

(Société d'Histoire et d'Archéologie de Charenton et de Saint-Maurice)



NOTES

- 1) *Dictionnaire of National Biography*, vol. XXXVI, London, 1893, pp. 14-15.
- 2) *Dic. Nat. Biogr.*, op. cit., p. 15.
- 3) AM Charenton, 5 1.3 (25).
- 4) L.-H. Parias, *Histoire générale du travail*, vol. III, Paris, éd. NLF, 1963, p. 21.
- 5) AM Charenton, 5 1.3 (11)
- 6) J.-F. Belhoste, *Architectures d'Usines en Val-de-Marne (1822-1939)*, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, 1988.
- 7) *Marie-Amélie de Bourbon (reine des Français, 1782-1866)*, journal de, 1800-1866, présenté par S. Huart, Paris, éd. Perrin, 1980, p. 360.
- 8) AM Charenton, 5 1.3 (4).
- 9) AM Charenton, 5 1.3 (23).

- 10) AM Charenton, 5 1.3 (13).
- 11) AM Charenton, 5 1.3 (6).
- 12) AN, 92 AQ 34.
- 13) J.-F. Noël, *L'Ombre et la Lumière. Mémoires d'un bourgeois de Dombes*, présentation et notes de D. Jeanson, Paris, 1988.
- 14) AN, 92 AQ 34.
- 15) Tribunal de la Seine 6 et 9 juillet 1836, 2^e Bureau des Hypothèques de la Seine, vol. 558 et 560
- 16) *Le National de 1834*, samedi 27 mai 1837.
- 17) *L'Actionnaire*, revue trimestrielle contenant la cote des actions, BnF Tolbiac, V26708.
- 18) *L'Actionnaire*. op. cit., V26708.
- 19) AM Charenton 2 O.1 (7).

FEMMES AU TRAVAIL DE CHATEAUX EN BANLIEUE

Nos terres reculées sont restées longtemps à l'écart des évolutions tant sociales que techniques. Le gros de la population, soumis aux bons vouloirs d'une aristocratie au mieux indifférente, a subsisté vaille que vaille jusqu'à ce que le démantèlement de leurs grandes propriétés favorise la venue d'une nouvelle catégorie de travailleurs. Ce sera le début du salariat qui s'accompagnera de son installation progressive sur la place qui va ainsi devenir la banlieue. Ce changement de structure sociologique fera naître de nouvelles activités au sein desquelles les femmes vont pouvoir jouer un rôle nouveau, actif et émancipateur.

CHATEAUX, FORÊTS, FERMES ET PAYSANS

Peu avant la prise de la Bastille le 14 juillet 1789, le prince de Conti¹ fait partie des personnes désignées comme ennemies de la patrie par les bandes révolutionnaires du Palais Royal. Craignant pour sa vie et pour celle de ses proches, il émigre dès le 18 juillet avec le comte d'Artois et le prince de Condé. Mais il revient en France le 2 avril 1790 et se présente devant le roi et la reine avec la cocarde tricolore à son chapeau. Le 15 octobre, il prête serment devant la municipalité de Villiers-sur-Marne et vit paisiblement dans sa terre et château de Plessis La Lande qu'il a acquis en 1776 en même temps que le domaine et château du Plessis Saint Antoine. Il est ainsi à la tête de deux châteaux établis sur une superficie de plus de 400 ha d'un seul tenant. L'essentiel de la communauté rurale qui y habite est située partie sur le village de Villiers-sur-Marne, partie sur celui de La Queue-en-Brie et pour une moindre part sur Chennevières-sur-Marne. D'après l'abbé Lebeuf², Villiers-sur-Marne compte une petite centaine de feux³ et La Queue-en-Brie une soixantaine. Selon une arithmétique sommaire, les deux communes rassemblent un peu plus de 150 feux, soit environ 750 personnes. Il y a là, pour l'essentiel des ouvriers agricoles qui logent et travaillent dans les fermes avec femmes et enfants et quelques rares artisans et commerçants qui exercent dans les minuscules villages. Chacun des châteaux possède sa ferme attenante destinée à l'approvisionnement des seigneurs propriétaires. Les cartes des chasses ou les plans d'intendance montrent de vastes espaces boisés qui envahissent la quasi-totalité des deux domaines laissant une place réduite à une agriculture extensive. Les rares habitations éparses qui y figurent ne peuvent être que des fermes sachant qu'on dénombre plus de mares et de pièces d'eau que d'habitations. Il y a également un peu à l'écart, le domaine des Bordes uniquement constitué d'un manoir et d'une ferme contigüe dont l'importance

semble loin d'être mineure. Egalement située sur la plaine des Bordes, une léproserie tenue par des ecclésiastiques est indiquée au lieu dit les Champs Plains (ou Champclins) faisant un curieux écho au lycée Champlain⁴ (explorateur de la province du Québec) construit des siècles plus tard non loin de là. L'établissement, on n'ose dire de soins, n'est vraisemblablement pas plus pourvoyeur d'emplois que le reste de la contrée ne serait-ce que du fait de son activité pour le moins particulière et insuffisamment attractive pour y attirer les habitants des environs même en quête de menus travaux.

En cette fin du XVIII^e siècle, l'emploi, le travail, le labeur n'est donc quasiment qu'agricole. Le servage n'est pas si loin, les grandes épidémies non plus, les guerres incessantes ont amputé et amputent les populations d'une main d'œuvre déjà rare, le développement n'est pas localement une priorité. Point d'industrie. Seul un petit artisanat essentiellement dévolu à l'agriculture avec ses ferronniers, maréchaux-ferrants et autres forgerons apporte un peu de diversité aux tâches traditionnelles des uns et des autres. Au marché du mercredi de La Queue-en-Brie, les échanges se bornent aux produits agricoles et à quelques rares biens d'utilité courante. Il faut attendre un bon siècle pour que ces villages, ces écarts, croissent en population et que de nouveaux besoins surgissent et donc que de nouveaux métiers se fassent jour. Loin de Versailles et de Paris, ces terres n'ont retenu l'attention ni des nobles ni des courtisans et par conséquent ni des artisans chevronnés et recherchés qui ont contribué à l'édification et à la décoration des hôtels particuliers des grands du monde de l'époque. Pas plus qu'il n'y aura, et c'est l'évidence, d'emplois induits, comme on dirait maintenant.



Extrait Carte Abbé de La Grive 1740

LOTISSEMENTS, TRANSPORTS ET INDUSTRIE

Le maréchal Mortier⁵ devient par la suite un des principaux, si ce n'est le principal, propriétaire des domaines en 1812 et s'inscrit en digne successeur du Prince de Conti. Il aura la fin que l'on connaît en 1835 et il faut attendre le décès de sa veuve en 1855 pour que ces vastes terres commencent à être démantelées et en partie loties en 1863. La construction en 1857 de la ligne de chemin de fer Paris-Mulhouse, qui passe et s'arrête opportunément à Villiers-sur-Marne, va également participer au peuplement de la région. De même, bien que plus éloignée et donc ayant un impact plus faible sur notre commune, l'inauguration en 1859 puis l'extension en 1872 de la ligne Paris-Bastille qui dessert Vincennes et Champigny-sur-Marne contribuera dans une moindre mesure au développement de cette partie du territoire. Lotissements vite convoités par des petits bourgeois peu argentés qui osaient malgré tout franchir le pas de l'accession à la propriété, transports facilités vers Paris justement relayés par la « patache » à cheval qui permet de relier la gare aux habitations éloignées, achat de terres et constructions de grandes villas par quelques propriétaires parisiens fortunés en mal de verdure et d'air pur, autant de facteurs qui vont participer à la lente émergence de ce qui est en train de devenir une banlieue. Ces premiers tournants, ces premières avancées, ces premiers progrès oserait-on dire, ces premières occupations et conquêtes de terres quasiment vierges vont de surcroît faciliter la prise de conscience d'une communauté qui commence à rêver d'indépendance. Cette nouvelle population jadis étrangère à la contrée se considère de moins en moins dépendante vis-à-vis des communes dont elle relève juridiquement et administrativement. Cela conduit inexorablement à la constitution d'une commune à part entière en 1899 dont la population, fière de cet acquis institutionnel, s'affranchit définitivement des racines historiques des anciens terroirs. Cet acte fondateur facilite d'autant le travail de l'amateur d'histoire d'aujourd'hui car dès cette date, il n'a plus besoin de rechercher ses références dans les données disséminées au sein des trois communes sur lesquelles s'est construite le Plessis-Trévisé que nous connaissons, mais peut dès lors puiser aux seules sources de sa propre commune.

Le nombre des quelques feux dénombrés par l'abbé Lebeuf a à peine grossi en un siècle. Autant dire que l'effectif de la population dont sont issus les habitants du Plessis-Trévisé à proprement parlé est encore faible. En 35 ans, de 1891 à 1926, même si leur nombre a doublé, passant de 694 à 1469, il n'en demeure pas moins que la minuscule agglomération ressemble encore plus à un hameau qu'à un village. On compte quand même 531 habitations mais parmi celles là, 158 ne sont que des résidences secondaires occupées la plupart du temps l'été. Elles procurent cependant un emploi, souvent à des couples, qui assurent le gardiennage de la villa. Elle, au mieux dame de compagnie, n'effectue en fait que

des travaux qui ne sont que la transposition ou le prolongement de ce qu'elle aurait assuré pour son propre compte en tant que ménagère. Même si la terminologie des emplois semble enrichir les tâches : gouvernante, femme de chambre et autres subterfuges linguistiques qui tendent à dissimuler la pénibilité réelle du travail, ce dernier n'en demeure pas moins cantonné en réalité à l'entretien de la maison, à la cuisine quand les maîtres sont présents et à une petite maintenance ordinaire. Lui, assure l'entretien de la maison et des dépendances à la mesure de ses compétences, veille à l'inaccessibilité de la propriété aux étrangers et entretient un jardin qui pourvoira en légumes frais le bourgeois venu de Paris en empruntant soit les premières automobiles soit le chemin de fer. Dans cette dernière éventualité, lui et sa famille seront alors attendus en gare de Villiers-sur-Marne par le gardien propulsé tout à coup conducteur d'attelage ou cocher. Une fois débarrassés des escarilles projetées par la motrice à charbon, ils se feront conduire en cabriolet jusqu'à la belle demeure et jouiront enfin de s'y gorger d'air pur tout en jouant au croquet à l'écart de la fureur parisienne. Ces domestiques sont pour une grande majorité d'entre eux étrangers au terroir communal. Ils viennent en grand nombre de province, principalement d'Auvergne ou de Bretagne et beaucoup feront souche au Plessis-Trévisé.



Avenue de Coeuilly vers 1906

Notons cependant qu'en 1926, 18 femmes, alors qu'on dénombre 434 ménages, ont un emploi qui annonce en quelque sorte les futurs métiers que les femmes vont être amenées à exercer tandis qu'elles prennent une part croissante dans le salariat global. C'est ainsi que l'on recense quelques employées de banque, quelques secrétaires et des sténos-dactylos. A cela rien de bien étonnant puisque la machine à écrire a trouvé un usage de plus en plus fréquent dans les bureaux et les administrations vers les années 1870 et la méthode de prise de notes par sténographie Prévost-Delaunay vers 1878.

On voit bien dès lors que se dessine de façon continue et inéluctable une augmentation significative du nombre de femmes au travail, quand elles pouvaient ou désiraient travailler. Elles étaient alors dévolues à occuper des emplois bien différents de ceux pour lesquels on les utilisait auparavant. Ainsi, elles cesseront progressivement de servir quasi exclusivement en tant que domestiques, cuisinières, couturières-lingères ou lavandières et la nature des emplois va petit à petit se « tertiariser » en même temps que l'administration occupe une place de plus en plus importante dans la gestion des entreprises.

NOURRICES OPPORTUNISTES

Le travail des femmes prend ainsi une part de plus en plus significative dans le revenu des ménages. Ce supplément de ressources, s'il offre aux ménages une situation économique plus enviable n'est pas sans générer d'inévitables inconvénients notamment lorsqu'il s'agira d'élever un jeune enfant souvent vite arrivé et pas toujours souhaité par un couple ignorant d'une contraception efficace. Le fait qu'il faille offrir à l'enfant ou au nourrisson alimentation, éducation et protection sera dès lors confié par les mères de famille à de soit disant professionnelles que sont les nourrices de l'époque. Elles sont nombreuses à offrir leurs services au Plessis-Trévisé où malgré tout l'offre peine à satisfaire une demande croissante venue de la capitale. Cette situation un tant soit peu nouvelle n'est pas sans satisfaire à la fois les employeurs qui disposent en conséquence d'une main d'œuvre féminine toujours plus disponible, les salariées qui acquièrent du coup une autonomie financière accrue et les paysannes propulsées nourrices qui trouvent là une opportunité d'exercer une activité à même d'arrondir les fins de mois tout en étant à l'abri d'un contrôle parental trop exigeant qui n'est au mieux qu'hebdomadaire.

Les conditions de garde ne sont pas toujours à la hauteur de ce que l'on serait en droit d'attendre tant en matière éducative qu'en matière d'hygiène et de sécurité. Avec bien d'autres problèmes liés à la petite enfance, cela conduira Firmin Marbeau⁶ à mettre en place en 1844 la première crèche à Saint Pierre de Chaillot.

Malgré la propagation de ce mouvement qui se situe par certains côtés dans la lignée du courant hygiéniste, il sera loin d'irriguer les lointaines contrées de la région parisienne où les nourrices auront encore devant elles de longs jours pour profiter du fructueux rapport procuré par la garde des jeunes enfants. Pourtant, dès 1874, la loi Roussel impose la tenue d'un registre des « nourrices, sevrées et gardeuses » exerçant dans la commune. Le registre communal de 1922 recense plus d'une quinzaine de nourrices lesquelles ont en charge une vingtaine d'enfant moyennant un salaire mensuel oscillant entre 60 et 100 francs. A peu près à la même époque, une ouvrière à l'usine de faux cols gagne entre 2,5 francs et 3 francs par journée de 12 heures et ce, 6 jours par semaine soit un revenu mensuel compris entre 60 et 75 francs. Dans le même temps, un logement de trois pièces se loue 26 francs le mois et on peut faire la belle avec un corsage en satinette qui coûte entre 4 et 5 francs.

A cet endroit, la mention de Firmin Marbeau n'est pas dénuée de tout intérêt. En effet, on sait que s'il est considéré comme un novateur et un défricheur au plan social, il n'en reste pas moins attaché à la commune par un autre biais. Il s'est en effet rendu acquéreur de la ferme des Bordes et de terres environnantes au lieu-dit le bois

Marbeau lors du morcellement des terres de La Lande au moment du règlement de la succession de la duchesse de Trévise. Gageons que le choix de son patronyme pour dénommer une de nos avenues l'aura été plus pour honorer son œuvre sociale que pour se rappeler des spéculations foncières qu'il n'a pas manqué d'entreprendre dans la région.

Les nourrices, même si cette profession mettra quelques décennies avant d'obtenir une reconnaissance en tant que véritable métier nécessitant une qualification authentique, vont générer un certain nombre d'autres activités collatérales ou dérivées. Parallèlement au nourrissage, l'hébergement des mères ou des familles rendant visites à leurs enfants impliquent la mise en place indispensable de structures d'hébergement. Cela va de l'édification d'hôtels familiaux, de pensions de famille à celles de bars et de restaurants dont le nombre croissant se trouve dynamisé par la mode grandissante des guinguettes et autres bals champêtres. Ces transformations du paysage agricole traditionnel en un paysage plus urbain et précurseur d'un espace dévolu aux loisirs s'accompagnent de son cortège d'emplois toujours et encore le plus souvent féminins, constitué de femmes de chambre, de serveuses, de cuisinières, de blanchisseuses et autres repasseuses.



Avenue Ardouin 1908

AUBE INDUSTRIELLE

Ces différents métiers ont d'ailleurs été exercés auparavant depuis pas mal de temps dans la commune. Déjà, l'Institut hydrothérapique fondé dans les années 1867 par le docteur Fleury dans les communs du château de La Lande, aura ouvert la voie grâce aux cures qu'il propose au sein de son établissement. L'activité hôtelière qui en résulte est génératrice d'emplois aussi majoritairement féminins ainsi qu'il est de mise dans l'hôtellerie. La plupart de la clientèle est constituée de bourgeoises fortunées à laquelle il est impératif d'apporter la plus grande attention. Outre le logement qu'il convient de rendre le plus agréable possible, la surveillance médicale et la vigilance portée aux malades sont assurées par des sortes d'infirmières dont on ne sait rien ni de l'origine ni de la formation. Le conflit de 1870 mettra un terme quasi définitif à cette activité à la suite des déprédations commises par les régiments würtembergeois cantonnés dans le château.

Par ailleurs, rappelons la manufacture de Faux cols dont l'activité a démarré vers les années 1878 à l'initiative audacieuse d'Alexis Quirin⁷. Comme cela a déjà été relaté dans un précédent article, nous ne nous étendrons pas outre mesure sur ce chapitre. Souvenons nous toutefois qu'une grande partie de la population active du hameau y travaille. En 1899, 50 personnes y sont employées pour l'essentiel des femmes que l'on appelait ici « des faux-colières ». Elles exercent les métiers de blanchisseuses et de repasseuses traditionnelles mais on trouve aussi d'autres spécialités plus rares comme les boutonnières, cartonniers et mécaniciennes.



Sortie des faux-colières

Mais, pas plus que l'hydrothérapie scientifique n'a survécu à la guerre de 1870, les faux-cols ne survivront au désastre de la Grande Guerre. Dans cette période où les hommes sont mobilisés sur l'ensemble des fronts, les femmes du Plessis-Trévisé auront à tâche et à cœur de maintenir l'activité des fermes et d'assurer la pérennité des exploitations agricoles. Mais ni plus ni moins qu'ailleurs. La région n'étant pas réputée pour son industrie de l'armement, elles ne seront en conséquence pas appelées à occuper la place des hommes dans les usines. Le 16 mars 1915, Alexis Quirin décède, sonnante le glas de la manufacture de faux-cols et manchettes de Plessis-Trévisé où en lieu et place, Joseph Belin fonde une usine de fabrication de métiers à tisser qui emploie une trentaine de personnes et laisse peu de place à la main d'œuvre féminine. Il en sera de même de la serrurerie Mercier. La fabrique d'échelles Lerch emploie de son côté une centaine d'ouvriers où les femmes n'ont pas droit de citer dans ce type d'entre-

prise où la force prime sur l'habileté. Ces premiers moments de l'industrialisation naissante ne gomment pas pour autant ce qui a constitué pendant des siècles le cœur de l'emploi local à savoir l'agriculture et l'élevage.



LA VACHERIE NOUVELLE – livraison du lait

ENCORE ET TOUJOURS, LA TERRE

Avant 1800, les quatre-cinquièmes de la population étaient désignés comme vigneron. C'est vraisemblablement faire la part un peu trop belle à cette spécialité agricole même si l'on sait qu'elle a été relativement florissante sur les communes de La Queue-en-Brie, de Chennevières-sur-Marne et de Villiers-sur-Marne. La vigne, sans être un secteur marginal, n'en constitue pas moins le gros de l'activité des fermes situées sur les trois communes. Aux marches de la Brie, ces établissements agricoles ne se distinguent en rien par leur production de celle des autres communes environnantes. En 1900, il y a trois fermes. Les femmes n'y jouent pas vraiment un rôle plus particulier qu'en toute autre ferme. Le petit commerce quant à lui prospère et procure souvent aux femmes une activité infiniment moins harassante que le travail du sol qui use prématurément les corps qui s'échinent à mettre en valeur des terres ingrates.



L'industrialisation qui commence à occuper une place de plus en plus large dans la production nationale trouvera à s'installer timidement dans nos contrées jusqu'alors ignorées des industriels grands et petits. La mode commence à acquérir quelques crédits et s'étend y compris au niveau des classes populaires apportant sur place de l'ouvrage aux femmes longtemps cantonnées aux tâches domestiques ou agricoles.



Cette émergence d'un salariat féminin ira de pair avec la lente constitution du concept de banlieue aidée en cela par le développement des transports, la vogue croissante de l'habitat pavillonnaire prenant assise sur la manne financière issue du lotissement des vastes forêts qui constituaient les terres historiques de nos communes. Cela aura le succès que l'on sait. Autant les mutations entre le moyen-âge et la chute de l'Ancien régime peuvent apparaître relativement insignifiantes et de peu de conséquences pour les populations locales, autant celles qui vont survenir entre le début de la République et la seconde Guerre mondiale seront à ce point considérable que tant le paysage que les hommes seront amenés à devoir s'adapter et changer radicalement. Certains regretteront ces temps anciens ou soit disant c'était le bon temps. Pourtant, il n'y a de bons temps que dans la mémoire magnifiée de quelques nostalgiques qui ne se sont guère harassés à effectuer ces rudes travaux là.

ELIANE CANDA, GÉRARD HUET
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU PLESSIS-TRÉVISE

SOURCES :

Abbé Lebeuf : *Histoire de la ville et de tout le Diocèse de Paris* (Archives départementales du Val de Marne)

Louis Fleury : *Clinique Hydrothérapique du Plessis-Lalande* (Société Historique du Plessis-Trévisé)

Dénombrements de population de 1891 à 1936 (Archives départementales du Val de Marne)

Deuxième registre des maires : déclaration des nourrices, sevrées et gardeuses 1920-1921 (Archives départementales du Val de Marne)

Formulaire de la Protection du premier âge – Direction de l'assistance et de l'hygiène publiques 15.12.1922 (Archives départementales du Val de Marne)

Le Républicain du Val de Marne 23.12.1982

Documents photos : Mme Fertel-Continant – Mme Becquart – Société Historique du Plessis-Trévisé

Informations : courrier cartes postales – enregistrements oraux.

NOTES

- 1) Louis François Joseph, dit prince de Conti, 1734 – 1814.
- 2) Abbé Lebeuf, 1687-1760.
- 3) feu (du latin *focus*, foyer) désigne le logement familial utilisé comme unité de base pour le calcul de l'impôt. Un feu représente environ 5 personnes.
- 4) Samuel de Champlain, vers 1570 – 1635.
- 5) Maréchal Mortier, 1768 - 1835
- 6) Firmin Marbeau, 1798 – 1875.
- 7) Alexis Quirin, 1842 – 1915.

LES INDUSTRIES DE L'ALIMENTATION À MAISONS-ALFORT

SPRINGER ET CIE / FOULD-SPRINGER / BIO-SPRINGER / GROUPE LESAFFRE - 1872

La société fondée par le baron Max de Springer (1807-1885) occupe le château de Réghat, les dépendances et le parc depuis 1872. Elle est située au 103 de l'actuelle rue Jean-Jaurès. Au début du XVIII^e siècle, il s'agit d'un ancien rendez-vous de chasse où s'arrêtait le roi Louis XV lorsqu'il chassait dans la plaine de Maisons avant de rejoindre son château de Choisy. Après plusieurs changements de propriétaires, Monsieur Lagoutte fait l'acquisition de l'ensemble en 1856. Dans les années 1870, ce dernier vend le château et le parc, le tout d'une contenance de 18 hectares, à une société siégeant à Vienne en Autriche, pour y installer une distillerie de grains et la première fabrique de levure industrielle française.

C'est en 1857 que Pasteur mit en évidence les mécanismes de fermentation engendrés par des levures et largement utilisés depuis des millénaires par les êtres humains pour transformer et conserver des produits alimentaires et boissons. Cette connaissance fondamentale fut exploitée par l'Usine Springer dès le début de son activité.

L'entreprise Springer se fait très vite remarquer par les comités des arts chimiques et de l'agriculture de la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale. Les trois produits que Springer à l'honneur d'avoir introduit le premier en France justifient les récompenses reçues dès 1876. Il s'agit de la nouvelle levure qui a reçu le nom de levure française, de l'alcool de purs grains ainsi que de la drèche distribuée aux nourrisseurs pour l'alimentation du bétail.

En 1883, la municipalité reconnaît que l'installation de cette industrie est une bonne fortune pour Maisons, car non seulement elle apporte du travail à de nombreux ouvriers, mais les pauvres de la commune se ressentent fréquemment de la grande charité de ses directeurs.

Louis Comby écrit : "Très vite, 12 000 kg de levure sont journallement produits, dont un tiers est exporté à l'étranger."

Les charrois de charbon et d'orge apportés par les péniches sur la Seine s'effectuent grâce aux 90 bœufs et 50 chevaux élevés spécialement à cet effet dans les écuries du site.

Le nom de Springer est signalé à plusieurs reprises comme l'un des généreux bienfaiteurs de la commune fin XIX^e et début du XX^e siècle. Pendant la saison

d'hiver, la commune distribue des bons de chauffage de 1 F, 1,50 F à intervalles irréguliers. Springer donne gratuitement au Bureau de bienfaisance 10 000 kg de charbon (1884), 14 500 kg (1888). A cela s'ajoutent régulièrement des dons à la Caisse des écoles afin de contribuer à la création de «fourneaux scolaires» (cantines), à l'achat de vêtements aux enfants. Plusieurs milliers de kilos de pommes de terre (6 000 kg en 1884, 6 500 kg en 1888) et une certaine quantité de fagots sont également donnés pour les familles nécessiteuses. D'autres dons sont faits en faveur des «femmes en couches» et pour les pauvres en général mais aussi pour participer aux dépenses des fêtes de la commune. Les témoignages de remerciements se renouvellent chaque année. Le 19 janvier 1897, à une demande particulière du maire, Springer répond : "Nous nous empressons de vous informer que nous consentons bien volontiers, de prendre l'engagement de verser annuellement la somme de 150 F pour les frais d'entretien, à l'Hospice des «Petits Ménages» à Issy-les-Moulineaux pour le Sieur P." La générosité de la direction ne s'arrête pas aux bienfaits «extérieurs», le personnel bénéficiaient «avant l'heure», de mesures exceptionnelles. La maison sait aussi honorer ses «anciens». Un très grand nombre d'employés effectue la totalité de leur carrière chez Springer.



1878, Société Springer -L'une des équipes avec un responsable.

En 1922, par suite du décès du dernier Baron de Springer, propriétaire de l'usine, sa fille, la baronne Springer, épouse Fould, devient la seule propriétaire

de l'établissement industriel, des immeubles, du château et du parc. La société prend la dénomination Société Fould-Springer.

A partir des années 1930, la gamme des produits est étendue à d'autres branches d'activité y compris pour l'industrie pharmaceutique.

Un article paru en 1957 dans la *France sociale municipale* nous apprend que la production de levure naturelle s'élève à 12 millions de kg par an : la fabrique est non seulement la plus importante de France, mais une des plus importantes du monde.

Des spécialistes écrivent en 1969, dans la revue *Neuf, l'industrie dans l'Est parisien*, "biscuitiers et confiseurs" : Fould-Springer, leader de leur profession, produisent, en particulier, des levures de panification utilisées par la boulangerie et la biscotterie. Deux de leurs filiales, la société «La Moussette» (Maisons-Alfort, 59, rue Raspail) et «Confiterie nouvelle» (Marseille), fabriquent et commercialisent des matières premières pour pâtisserie, biscotterie, biscuiterie.

Équipés en laboratoire de recherches et de contrôle et pourvus d'unités industrielles très automatisées, ils assurent avec un effectif de 450 personnes environ, des productions de première qualité en partie exportées.



1878, voiture de livraison avec mention
" Levure française de grains pour la Boulangerie et Pâtisserie ".

En 1972, Springer occupe le premier rang dans le monde pour la production et la vente d'autolysats de levure, le premier rang en France pour la levure de panification et l'alcool. Il s'est affirmé comme l'un des leaders de sa profession dans le domaine des avant-produits de pâtisserie. Il exporte ses produits dans plus de 40 pays. Fould-Springer devient filiale du groupe Lesaffre.

C'est en 1990 que l'activité de production et de commercialisation d'extraits de levure, levures autolysées, levures sèches alimentaires et levures œnologiques acquiert sa propre identité au travers de la Société Bio-Springer qui entend demeurer le principal fabricant mondial de produits de levure.

En 1993, le site maisonais est l'une des plus grosses unités de production du groupe industriel Lesaffre, leader mondial dans ce domaine.

En 1994, installation d'une deuxième unité de production d'extraits de levure à Strasbourg. Depuis, Bio-Springer présente une large gamme de produits de levure, couvrant toutes les applications, de l'alimentaire aux fermentations, de la diététique à la vinification.

En 2010, 330 personnes travaillent à Maisons-Alfort et à Strasbourg. Springer est la dernière ancienne industrie toujours en activité à Maisons-Alfort depuis 1872 !

Par arrêté du 26 novembre 1979, le ministre de l'environnement et du cadre de vie et le ministre de la culture et de la communication ont inscrit, sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, les façades et les toitures sur jardin du château de Réghat situé, 34 rue Victor-Hugo à Maisons-Alfort. Il serait souhaitable qu'il en soit de même pour les bâtiments industriels construits en 1872 et qui existent toujours. Sachons, à tous les niveaux, sauvegarder notre patrimoine et notre «histoire». Le Château de Réghat accueille le Musée de Maisons-Alfort depuis 2003.

DISTILLERIE ROUSSEAU ET LAURENS / F. MOUREAUX ET CIE/F. MOUREAUX-H. PORTE ET CIE / LA SUZE / PERNOD-RICARD - 1875

Une fabrique d'absinthe est créée en 1795 à Paris. Vers 1875, située rue Quincampoix, elle appartient à MM. Rousseau et Laurens. Dans la même rue existe la Distillerie Moureaux. Les deux fabriques fusionnent. Un transfert partiel de l'entreprise est effectué au 10 quai d'Alfort (quai Fernand Saguet). L'installation définitive s'effectue en 1891.

Fernand Moureaux était en activité dans l'entreprise depuis 1882. Il est distillateur et demeure quai d'Alfort. Il se marie à Châtillon-sous-Bagneux avec Marguerite-Alphonsine Rousseau après avoir fait publier les bans en l'Église Saint-Remi à Maisons-Alfort, en janvier 1892.

En 1904, l'entreprise occupe, non compris les courtiers, 40 ouvriers et employés à la fabrication de l'absinthe, des liqueurs et sirops de toute nature.

Fernand Moureaux a l'idée de créer un produit que l'on peut appeler apéritif hygiénique, une boisson, non à base de vins comme la majorité des apéritifs de l'époque mais, fabriquée en distillant des racines de gentiane, grande fleur aux pétales d'or, baptisée «reine des montagnes», qui pousse en Auvergne et dans le Jura.



Vers 1906, Distillerie La Suze - Préparation des racines de gentiane.

L'industriel Henri Porte entre dans l'affaire vers 1906. Il dessine la fameuse bouteille ambrée, d'une contenance d'un litre, et lance les premières campagnes publicitaires de la Suze.

Sur l'étiquette et les factures figurent les volutes «à la Mucha» qui entourent la nouvelle raison sociale et à gauche, dans une vignette, sur fond de vitrail, une élégante jeune femme aux cheveux blonds nattés présente la fameuse bouteille ambrée nouvellement créée. Sous ce dessin les mentions «SUZE, apéritif à la gentiane» sont portées pour la première fois.

La raison sociale devient : F. Moureaux -H. Porte et C^{ie}.

Aux deux entrepôts existant à Paris, 15 rue Quincampoix et 2 rue Mazagran, s'ajoutent, à partir de 1912, ceux de Lyon, Bordeaux, Marseille et d'autres villes.

La publicité ne perd pas ses droits pendant la guerre de 1914-1918. Une affiche présente deux soldats qui trinquent «à la victoire finale avec la Suze, l'amie de l'estomac !» Les militaires devaient bien connaître cet «apéritif tonic» car ils ont été «croqués» par le célèbre illustrateur Guillaume, dans une série impressionnante de cartes postales humoristiques réalisées de 1906 à 1913.

L'entreprise se transforme en société anonyme vers 1925 : la Distillerie de la

Suze à dorénavant son siège social au 11 rue de Créteil (avenue du général Leclerc). L'entrée de l'usine étant toujours quai d'Alfort (quai Fernand Saguet).

Différents articles expliquent la fabrication de la Suze. L'auteur rappelle que de tous temps les qualités toniques et fébrifuges (qui font tomber la fièvre) de la gentiane sont connues. Il cite A. et G. Bouchardat, tous deux de l'Académie de Médecine et G. Tauret, docteur en médecine qui vantent également ses qualités.

Dans les bâtiments, le laboratoire de Maisons-Alfort, bénéficie d'une installation moderne. Le conditionnement dispose d'une salle de mise en litre automatique ce qui permet à l'entreprise d'être performante. Des techniques d'avant-garde pour l'époque, sont réunies pour obtenir le maximum tant en production qu'en qualité tout en songeant au confort du personnel.

En 1933, la Suze assure la livraison à domicile à sa clientèle dans presque toute la France par son propre service d'automobiles comprenant plus de 100 camions, un an après, en 1934 : plus de 140. Les usines et entrepôts disposent de 44 alambics de 1 100 litres chacun, de 220 foudres et cuves pour un volume de 3 000 000 de litres (en 1936 : 52 alambics et 250 foudres et cuves).

Ces chiffres montrent la progression constante de l'entreprise.

Une Maisonnaise se souvient : "En 1933 on a fêté le cinquantenaire de l'entrée dans la maison de M. Fernand Moureaux, président du conseil d'administration de «la Suze». A cette occasion le personnel lui a offert un magnifique objet d'art pour lui témoigner sa reconnaissance. En effet, il n'a pas seulement consacré cinquante ans de sa vie à la création, puis au développement d'une maison devenue aujourd'hui l'une des premières de France, mais il a toujours su reconnaître le dévouement de ses ouvriers et employés et il a eu le constant souci de leur venir en aide par tous les moyens possibles."

Dans la revue *L'Illustration* qui bénéficie d'un tirage important, l'illustrateur Paul Ordner présente en 1935 et 1936, des saynètes vantant les qualités de la Suze à l'attention des consommateurs principalement aux sportifs de toutes disciplines. Ces petits «tableaux vivants» sont également reproduits dans le «Miroir du monde».

C'est le même artiste qui réalise avec talent le programme de l'inauguration du stade de la Suze à Maisons-Alfort, le 30 mars 1935. L'un des exemplaires avec les dédicaces des grands champions ayant participé aux démonstrations effectuées lors de cette manifestation, offert par un Maisonnais, est exposé au Musée de l'AMAH.

«Fabriquer davantage et toujours mieux pour vendre plus» : ce défi devient difficile, les bâtiments sont trop exigus. F. Moureaux achète les terrains alentour. En 1934, il obtient l'autorisation d'édifier des nouveaux bâtiments à usage de magasins quai d'Alfort et du 11 au 23 rue de Créteil (avenue du général Leclerc) ainsi que la construction d'un bâtiment sur le terrain du stade, ouvert pour ses employés ainsi qu'aux Maisonnais. Edouard Tenet, champion de France de boxe,

en était le gardien. Le Stade de la Suze laisse la place à la Résidence Métropolis en 1974.

La construction de la nouvelle façade (1934-1935) est confiée à l'architecte Paul Fenard. Elle est décorée sur ses métopes des noms et armoiries des villes dans lesquelles la Distillerie la Suze possède des usines ou des entrepôts.

On peut encore voir aujourd'hui le nom des dix villes qui ont participé avec le personnel et l'encadrement, à la notoriété de la marque. Les armoiries de Genève et Bruxelles sont également représentées.

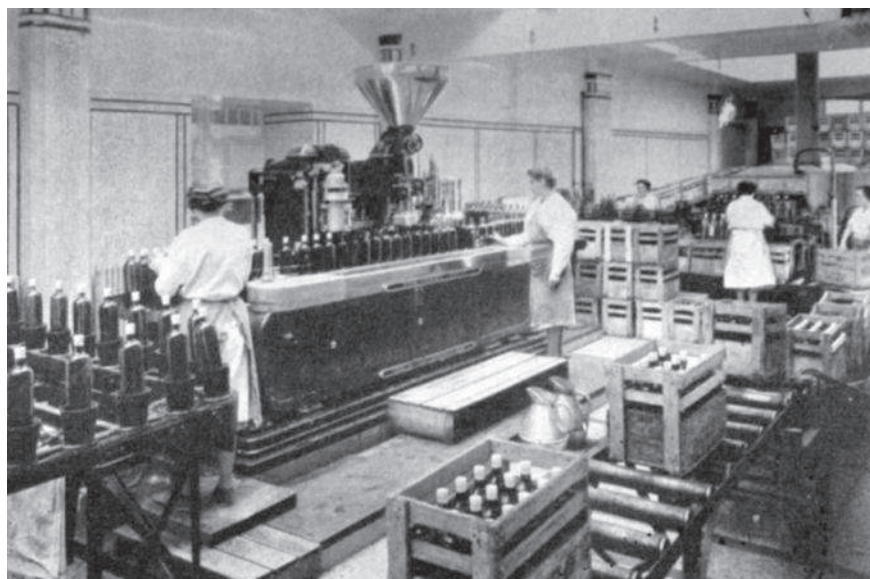
D'inspiration «Art-déco», témoignage de l'architecture industrielle novatrice des années 1930, la partie centrale de la façade, la tour et sa couverture sont inscrites à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis 1993.

Cette mesure de protection témoigne d'une volonté de prendre en compte le patrimoine industriel et urbain du XX^e siècle.

Sous la direction éclairée de Fernand Moureaux, l'affaire prend un essor considérable, vers 1935 environ 200 personnes travaillent sur le site de Maisons-Alfort.

Dans les années 1940, la distillerie produit d'autres apéritifs, des digestifs, des liqueurs et commercialise d'autres marques.

F. Moureaux, âgé de 77 ans en 1940, abandonne la présidence du conseil d'administration de la Suze. Habitant Paris, il ne peut plus contrôler son usine d'Alfort, les Allemands refusant de lui délivrer une autorisation de circuler en voiture. Il devient président honoraire.



1957, chaîne d'embouteillage, de bouchage et de capsulage.

En 1960, la distillerie est rachetée par Pernod mais garde sa marque. L'entreprise quitte la commune début 1970 pour s'installer dans le nouveau complexe ultra-moderne de la «Pernoderie» de Créteil. En 1974, regroupement de deux géants : Pernod-Ricard. Depuis quelques années le secteur de la Suze a été transféré à Thuir dans les Pyrénées orientales.

Les locaux laissés libres accueillent les "Cycles Lejeune" qui quittent la ville vers 1987. Des immeubles sont construits sur l'emplacement dans les années 2000... derrière le fameux mur de La Suze conservé puis remonté.

VERMICELLERIE PARISIENNE / PÂTES LA LUNE BOZON-VERDURAZ / BISCUITS BRUN -1893

L'auteur de l'État des communes indique en 1904 : Une manufacture de pâtes alimentaires, fondée en 1881 à Paris, sous le nom de Vermicellerie Parisienne, est transférée en 1893 au 26 rue du Chemin vert (avenue Léon-Blum) à Maisons-Alfort, sur un terrain de 6 500 m². Elle emploie en moyenne une centaine d'ouvriers et ouvrières produisant 12 000 kg de pâtes alimentaires et 2 000 kg de tapioca. Elle importe de l'Inde, de la Cochinchine et de l'île de Java, 12 000 balles de riz environ par an et, de la Chine, 35 000 kg de thé. La matière première des pâtes alimentaires provient de la mouture des blés durs de Russie et d'Algérie. Ses affaires à l'exportation représentent à peu près le 1/25^e de la production totale.

MM. Mirand et Courtine sont les propriétaires.

Pour mémoire, René Mirand était le père de Lucien Mirand, le fondateur des Établissements Gondolo à Maisons-Alfort et M. Courtine, son oncle.

En 1906, une publicité réunie six fabricants de pâtes alimentaires. Seul l'article paru sur la Vermicellerie Parisienne est écrit en deux langues, en français et anglais. Il présente «la première machine à plier mécaniquement les vermicelles, nouilles, etc.» et précise que «l'usine modèle produit, chaque jour, 25 000 kg de pâtes alimentaires».

En 1920, les dirigeants des Établissements des Pâtes alimentaires Bozon-Verduraz pratiquent une politique d'implantation nationale par associations, rachats ou créations :

- à Maisons-Alfort, l'entreprise s'associe au fabricant «Mirand et Courtine», en mars 1920. C'est ainsi que l'on voit arriver à Maisons-Alfort les fameuses «Pâtes la Lune». Le fameux dessin est dans toutes les mémoires avec ce visage «lunaire», souriant, gourmand, ses grands yeux aux cils bien dessinés, le tout plus ou moins stylisé selon les époques.

- à Montescourt (Aisne), association avec Louis Seblin.

- à Lormont, près de Bordeaux (Gironde).

- à Vesoul (Haute-Saône), fusion avec la société Clerget en novembre 1921.



1952, Établissement Bozon-Verduras / Pâtes La Lune -Contrôle du poids des paquets.

Le capital de la société passe de 2 millions en 1919 à 12 millions en 1922 et la production totale, atteint cette même année 125 tonnes de pâtes par jour.

Bernadette Loschi écrit dans son livre : “En 1929, la crise économique éclate aux États-Unis et touche la France les années suivantes. Financièrement, l’entreprise Bozon-Verduraz est fragile à cause des différents emprunts contractés pour son développement. A la recherche de fonds nouveaux, elle s’associe à la fin de l’année 1931 avec la Biscuiterie Brun de Grenoble (Isère), créée en 1919 par Gaëtan Brun et dirigée depuis sa mort en 1923 par Mme Darre-Touche, une femme d’affaires qui contrôle par ailleurs la Banque transatlantique et la distillerie de Normandie.”

En 1931, Benjamin Bozon-Verduraz est contraint de quitter la présidence du conseil d’administration qu’il occupe depuis la mort de son père. Il meurt en 1947. Son épouse reprend une activité d’assistante sociale à l’usine de Maisons-Alfort.

Les lois sociales votées après les élections de mai 1936, donnent un coup fatal à l’entreprise. Des conflits sociaux aggravent encore les difficultés. Des usines ferment, les dirigeants décident de concentrer leurs efforts uniquement sur les deux centres de Maisons-Alfort et Bordeaux.

Après la guerre, les bâtiments dégradés qui subsistent de la propriété Durst, rue Victor-Hugo, rue du Chemin vert sont détruits et les terrains repris par la société. Les «pâtes La Lune» s’agrandissent et, de plus traversent la rue ! Elles occupent une grande surface au 26 et au 31 rue Georges-Médéric (ancienne rue du Chemin-vert).

En 1950, Mme Darre-Touche vend ses parts dans l'entreprise «biscuits Brun-Pâtes la Lune» au groupe de Pierre et André Forgeot. En 1957, *La France sociale municipale* précise :

“Maisons-Alfort est la clef de voûte de la société. C'est là que se trouvent le siège social, l'usine de pâtes la plus importante et le dépôt d'approvisionnement de la région parisienne. Cela représente une surface de 8 650 m² couverte par les bureaux, l'usine et les entrepôts. L'organisation administrative, commerciale, financière groupe 190 personnes. Quant à l'usine, elle emploie au total 320 ouvriers et ouvrières, en trois équipes.”

“L'outillage ultra-moderne peut soutenir la comparaison avec les plus grandes usines d'Italie, pays où les pâtes constituent l'industrie alimentaire n°1.”

“Produire davantage pour vendre toujours moins cher en maintenant une qualité imbattable, voilà l'objectif d'une grande maison. C'est en tout cas, celui des pâtes La Lune dont l'usine modèle place Maisons-Alfort au rang de grande cité alimentaire.”



1957, pâtes longues séchant dans un tunnel climatisé.

Le groupe s'associe, en 1960, avec Jean Panzani, après que l'activité des pâtes ait été séparée de celle des biscuits.

En 1969, le plus important regroupement français s'est constitué autour de Lefèvre-Utile et Brun dont l'usine de Maisons-Alfort vient de se décentraliser à Nantes.

Les derniers paquets des «pâtes La Lune» sont vendus dans les années 1974-1975. «La Lune», actuellement non exploitée, figure toujours dans le portefeuille des marques de la société Panzani qui depuis 1973, fait partie du groupe multi-produits BSN (Bousois-Souchon-Neuvesel).

L'année 1994 a été celle du changement de nom du groupe BSN devenu groupe Danone. Panzani (Bozon-Verduraz) est une filiale du groupe Danone ainsi que Lu-Brun et Belin (Gondolo / l'Alsacienne).

Nos entreprises maisonnaïses se retrouvent donc au sein d'un même groupe !

Les bâtiments cèdent la place à un complexe immobilier dans les années 1980 : le clos Saint-Remi.

BISCUITERIE LÉON / BISCUITERIE DE L'ALSACIENNE -1899

La SA des Établissements Ferrari de Paris possède depuis 1899 à Maisons-Alfort, la Biscuiterie Léon, au 34 avenue de la République.

En 1904, cet établissement de 7 000 m² produit des biscuits et des pâtes alimentaires. Son personnel (hommes, femmes et enfants), se compose de 153 ouvriers et ouvrières dont 10 personnes employées uniquement à la préparation des hors-d'œuvre et des conserves alimentaires.

Parallèlement, en 1906, Paul Thèves, rachète une petite affaire de gaufrettes sèches à Paris : la Biscuiterie Alsacienne. D'abord situées à Ivry les installations sont détruites par les inondations de 1910

Dès le mois d'avril 1910, la Biscuiterie Léon de Maisons-Alfort, après association entre les différents propriétaires, accueille la nouvelle «SA Biscuiterie de l'Alsacienne, anciennement Établissements Chauveau et C^{ie} et Biscuiterie Léon réunis» au 34 avenue de la République.

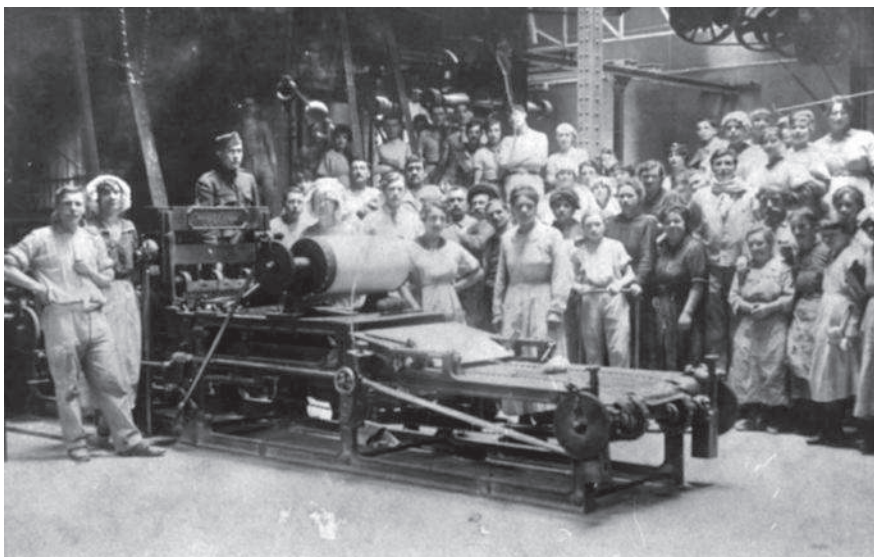
Pour agrandir ses locaux devenus trop exigus, Paul Thèves achète un hangar métallique désaffecté qui avait abrité, en 1904, le premier ballon dirigeable de l'aéronaute brésilien Santos-Dumont (1873-1932) et le fait remonter à côté des bâtiments existants.

De 1910 à 1914, la progression est constante mais difficile. Dès la déclaration de guerre, Paul Thèves, en qualité de secrétaire général de la Chambre syndicale de la biscuiterie est chargé d'organiser, avec la Direction des subsistances, la fabrication du «pain de guerre» dans la région parisienne.

L'usine est ravagée par un incendie en 1917.

Reconstruite, elle est réquisitionnée par l'YMCA, organisation de bienfaisance américaine. La production est destinée aux pays sous-alimentés.

A son retour de guerre, ses associés s'étant retirés, Paul Thèves assure seul la marche de l'entreprise. Il n'apprécie pas les abus constatés dans la profession. Au contraire, il améliore la qualité et dès 1920, il applique la règle du «juste profit - juste prix».



Vers 1918, Biscuiterie L'Alsacienne
Le personnel est rassemblé devant une nouvelle machine.

Le service commercial comprend des représentants exclusifs, de véritables collaborateurs et non des mandataires ni des représentants multicartes. Les tournées et les itinéraires deviennent réguliers, les livraisons chez le détaillant s'effectuent à dates fixes avec mise en place sur Paris de son propre réseau de distribution.

C'est une innovation dans la profession.

Vers 1932, l'usine est agrandie par l'achat des locaux de la fabrique de gants de peau Cadilhac située au 30 avenue de la République et le tout est modernisé.

Les effectifs sont renforcés. Un Maisonnais se souvient : "C'était surtout du personnel féminin. Ce coin de Maisons était très animé avec nos voisins des Pâtes La Lune et un peu plus loin, ceux de la Biscuiterie Gondolo. Les usines et les abords sentaient bon la vanille et le parfum des biscuits chauds".

Les deux fils de Paul Thèves commencent leur activité dans l'entreprise en 1932. Michel dirige les services commerciaux, Jean, les services techniques. Il fut l'un des premiers en France à engager des scientifiques et à financer des programmes de recherche sur le biscuit, dans son propre laboratoire. En mémoire de son action, le Centre de recherche et de développement d'Athis-Mons, porte son nom.

La Biscuiterie Laporte créée en 1880 à Bègles, près de Bordeaux, est rachetée en 1933.

En 1936, les bons rapports entretenus avec le personnel permettent de sortir, sans dégât, d'une grève peu importante quoique l'usine ait été occupée.

A l'Exposition internationale de 1937, la Biscuiterie Alsacienne possède son

propre pavillon aux côtés des plus grands, à savoir Lu et Gondolo. L'Alsacienne est au 10^e rang des producteurs français en 1939.

Pendant la guerre de 1939-1945, la biscuiterie est chargée par le ministre de la guerre de fabriquer des tonnages importants de pains d'épice, de pains de guerre et des biscuits caséinés.

Les dirigeants s'attachent à faire une production de masse de haute qualité tout en baissant le prix de revient. Il en résulte des décisions importantes :

- Abaisser le nombre des articles et en faire une production massive (vers 1920, près de 100 sortes de biscuits ; 1939 : 70 ; 1945 : 15 ; 1956 : 9).

- Une machine fabrique un seul article.

- Mise en paquets revêtus des couleurs rouge, bleu et or, de tous les articles. Suppression des tines⁷ et de la vente au détail.

- Prix national, port compris, imprimé sur chaque paquet, c'est-à-dire un tarif unique pour l'ensemble du pays.

De 1940 à 1948, la société est «en veilleuse», les matières premières étant distribuées au compte-gouttes par les services du Ravitaillement général. Un journal d'entreprise est créé. *Le Levain* permet de multiplier les contacts de la direction avec les employés et de donner des informations sur différents sujets :

- conditions de travail

- lois sociales

- résultats obtenus par l'entreprise

- performance de la province

- activités sportives et culturelles.

L'année 1954 voit arriver l'Alsacienne au 1^{er} rang des producteurs français. 1956 : Agrandissement et construction d'une nouvelle usine baptisée «U2».

Un tunnel est creusé à 5 m de profondeur sous la route nationale n°6, long de 33 m, pour passer toutes les conduites, les tubes d'arrivée des matières premières mais aussi les chariots électriques et les transporteurs de tines. Quelle activité insoupçonnée sous cette route !

En 1957, un observateur écrit dans *La France sociale municipale* : “L'accroissement constant de l'activité de l'Alsacienne Biscuits est réalisé grâce à un bon climat social et à une organisation, tant technique que commerciale, des plus modernes.”

Un ancien raconte : “La réussite de l'Alsacienne tenait pour beaucoup dans cet art de fédérer qu'avaient Michel et Jean Thèves. Fiers de leur entreprise, ils n'hésitaient pas, l'un à partir sur le terrain, la marmotte à la main, cette valise remplie d'échantillons que portaient les représentants, l'autre, toujours en blouse blanche, à relever ses manches dans les usines.”

En 1958, l'entreprise est au 1^{er} rang de la production d'Europe continentale.

Extraits d'un reportage de Daniel Tiphaine :

“L'Alsacienne s'est trouvée placée du fait de son développement devant un important problème à résoudre : celui de l'extension de la superficie de ses usines. L'action gouvernementale de décentralisation interdisait d'agrandir à nouveau l'usine de Maisons-Alfort, où il avait été procédé, depuis la guerre, à des constructions importantes. D'autre part, à Bordeaux, les implantations couvraient la presque totalité des terrains disponibles. Il fut donc décidé de créer une nouvelle usine en province. La région du Nord fut choisie, d'une part dans l'optique «Marché commun» en raison de sa situation géographique, d'autre part en raison de ses importantes productions de sucre, farine et lait.”

“La Biscuiterie Alsacienne, après de longues recherches, trouvait à Calais une usine presque neuve de 16 000 m² correspondant parfaitement à ses besoins, et réalisait ainsi une double opération : reconversion de l'usine textile Davenière en difficulté (quai de la Gendarmerie), décentralisation de l'extension d'une usine parisienne.”

“Cette usine a été consacrée à la production exclusive du Petit-Exquis, qui représente à lui seul un pourcentage important du tonnage de la société.”

En 1963, la Biscuiterie Alsacienne emploie 1 300 personnes, dont 670 à Maisons-Alfort, et assure une production annuelle de 22 600 tonnes. L'Alsacienne connaît, avec le lancement de la Triscotte, un succès sans précédent qui renforce sa notoriété auprès des consommateurs. Les ventes soutenues



1963, rassemblement des Représentants lors du lancement de la " Triscotte " .

par une politique publicitaire aussi originale que dynamique, dans les journaux parisiens et à la radio, connaissent une progression formidable. 20 000 paquets de Triscottes sortent chaque jour de l'atelier.

L'entreprise est assez peu perturbée par les grèves de 1968. "Bénéficiant de nombreux avantages sociaux" raconte une ancienne, "nous n'avions pas de raisons de faire la grève. Nous avons dû nous arrêter quelques jours car le directeur craignait des sabotages de la part d'ouvriers d'autres usines se trouvant en grève."

A partir de 1968, un service se spécialise dans la vente aux collectivités. C'est l'une des rares biscuiteries françaises à s'intéresser à ce marché. Puis ce fut l'électrochoc des grandes surfaces.

Les relations avec les commerciaux deviennent difficiles.

Après avoir été longtemps un atout, le prix marqué sur le paquet fut supprimé. La biscuiterie vécut une période difficile de son histoire : les détaillants, se croyant abandonnés, boudaient l'Alsacienne ; les grossistes «se vengeaient» d'avoir été négligés ; la grande distribution était loin d'être acquise... «Les représentants avaient été des grands serviteurs de la maison, la politique sociale des Thèves voulut qu'on les garde en place ; ils prirent peu à peu leur retraite. Quant aux directeurs de vente, ils durent reprendre leur bâton de pèlerin».

Suivent plusieurs ouvertures d'usines en France, contrôles et rachats de différentes biscuiteries.

Fin août 1978, fermeture de l'usine de Maisons-Alfort. Une grande partie du personnel (297 personnes) est transférée à la nouvelle usine de Boissy-Saint-Léger. La direction et le personnel administratif quittent également la ville pour Thiais.

Comme pour «Gondolo» en 1979, la marque «Alsacienne» disparaît en 1994.

Les bâtiments de l'Alsacienne, l'un des fleurons de Maisons-Alfort pendant 68 ans, sont démolis en 1984. Pendant la démolition, ils servent de décors au sombre film de Gilles Béhat, «Rue Barbare» avec Bernard Giraudeau et Christian Rauth (un Maisonnais, l'un des mulets de Navarro).

Sur les terrains laissés libres pendant quelques années, un grand ensemble est édifié. Il a pour nom «Les jardins d'Alsace».

Attributs de marque ou logo :

1907 - Une belle Alsacienne, délicate et raffinée, appelée Sophie.

1920 - Sophie est ponctuellement remplacée par une cigogne. Transformation du buste de l'Alsacienne en un dessin d'une fillette, plus simplifié, plus enfantin se détachant sur fond historié : un village d'Alsace.

1935 - Le dessinateur Chemioff présente un personnage plus stylisé.

1940 - Quant à Roserio, il donne au personnage plus «adulte» une allure quelque peu hispanisante.

1950 - Retour au personnage de Chemioff et la marque «Biscuiterie Alsacienne» devient «l'Alsacienne».

1958 - Avec le dessinateur publicitaire Hervé Morvan (1917-1981), l'Alsacienne porte désormais des nattes, affiche une bonne mine d'enfant et s'inscrit en découpe dans le «Petit-Exquis». C'est le seul dessinateur qui réussisse enfin à lui faire «croquer» le gâteau.

1991 - L'agence Ad Hoc lui donne le visage d'une jeune femme souriante et moderne.

BISCUITERIE GONDOLO / BISCUITERIE BELIN - 1919

C'est Monsieur Gondolo qui crée une biscuiterie à son nom en 1843 à Paris. C'est l'une des plus anciennes marques françaises de biscuits.

Après plusieurs changements de propriétaires, Lucien Mirand achète la marque et la Biscuiterie Gondolo en 1902 et s'installe à Saint-Maurice en 1903. La production est arrêtée par suite des inondations de 1910. Le matériel qui a pu être sauvé est déménagé sur des charrettes à cheval puis réinstallé.

L'activité reprend lentement lorsque survient la Première Guerre mondiale. Lucien Mirand est mobilisé. De 1919 à 1926, il procède à l'acquisition de plusieurs parcelles, rue de Charentonneau (rue du 11 novembre 1918) à Maisons-Alfort, certaines sont des «jardins-marais» cultivés par des maraîchers. La production démarre dès 1922.

Dès le début de son installation et au moins une fois par an, Lucien Mirand réunit l'ensemble du personnel pour commenter les résultats obtenus, faire part de ses projets pour l'usine mais aussi pour chacun d'entre eux. Il agira de la même façon jusqu'à son départ.

Le 14 octobre 1928, il demande l'autorisation à la municipalité de construire un château d'eau (réservoir d'eau en hauteur). C'est à son sommet qu'un jeune FFI maisonnaise, audacieux, plantera le drapeau français le 25 août 1944 tandis que les cloches sonnent la liberté retrouvée.

Les deux gendres de Lucien Mirand sont entrés dans l'entreprise en 1928. Ce sont deux frères. Pierre Scelles est directeur technique dès 1929 et Louis Scelles, directeur commercial en 1930. Leurs tâches vont évoluer, Pierre s'occupera de l'organisation et des relations publiques, Louis de la fabrication et de la qualité.

Une très belle affiche est créée par le célèbre dessinateur publicitaire Capiello, une jolie fillette porte les lettres Gondolo sur son dos.

Dès février 1936, un journal d'entreprise est créé par la direction. Son titre : «G-O-N-D-O-L-O trait d'union». Comme son nom l'indique, des informations

intéressant le personnel y sont données, marche de l'entreprise, agrandissements, succès lors d'expositions, projets, avantages sociaux, résultats de la brillante équipe sportive. A noter : L'équipe d'haltérophilie du Club sportif Gondolo est Championne de France avec notamment Victor Leveler.



Vers 1932, Biscuiterie Gondolo - Employées chargées de l'emballage des biscuits.

1936 - Les grèves. L'usine est occupée mais le climat serein. Une Maisonnaise a des photographies et des souvenirs étonnants ! "C'était mon premier jour d'embauche et lorsque mon père m'a demandé de lui faire le compte rendu de cette journée qui avait dû être agitée, ma réponse le surpris. Le personnel jouait aux cartes, dansait, mangeait des casse-croûte avec les patrons..."

En fait, si les salaires n'étaient pas importants, il y avait des compensations et de nombreux avantages sociaux qui n'existaient pas dans toutes les usines de l'époque. Par ailleurs, de bons rapports favorisaient l'entente entre les ouvriers et leurs patrons.

Un Maisonnais insiste : "Certes, l'ambiance était paternaliste mais ce terme n'avait pas la connotation péjorative qu'on lui donne aujourd'hui et dans l'ensemble c'était ressenti de façon positive. Avant 1936, il n'y avait pas de lois sociales ni de protection de l'ouvrier, il faut s'en souvenir. Chacun se sentait solidaire de la réussite de son entreprise."

En 1939, les deux gendres de Lucien Mirand lui succèdent à la tête de l'entreprise. Pierre Scelles devient directeur général.

Les années de guerre sont difficiles. Comme d'autres biscuiteries, Gondolo

est chargée par l'Administration de fabriquer des biscuits caséinés (à l'albumine de lait) destinés aux soldats, aux prisonniers de guerre français en Allemagne et aux enfants dans les écoles.

En octobre 1942, le journal de l'entreprise, supprimé au moment de la guerre est à nouveau édité, sous le même titre : *Trait d'union*. Le premier numéro traite des événements qui se sont produits dans l'usine et dans les familles depuis 1940. On y trouve les noms et photographies des prisonniers ainsi que des médaillés pour ancienneté dans l'entreprise.

On peut voir au Musée de Maisons-Alfort l'achat effectué par l'AMAH : un très joli bronze de Tschudin réalisé vers 1943, représentant le fier gondolier, de Gondolo, à l'avant de sa gondole.

Avec le concours de personnalités scientifiques, médecins et diététiciens, les frères Scelles multiplient les conférences, distribuent auprès des ministères et du Corps médical des brochures qui prouvent les immenses bienfaits des biscuits "qui ne sont pas un simple dessert mais un aliment remarquable par sa grande valeur nutritive et ses qualités d'assimilation."

En 1949, les bâtiments devenant trop exigus pour permettre l'extension de la production, les deux gendres de Lucien Mirand acquièrent également des terrains alentour, qu'ils apportent à la société. L'usine occupe alors près de 40 ha.

De nombreux articles détaillés dans des revues spécialisées décrivent toutes les phases de la production de cette entreprise «pilote» : matières premières, fabrication et conditionnement y compris les opérations de nettoyage et d'asepsie des «tines» ou boîtes en fer blanc réutilisées, le seul «container» qui assure une parfaite conservation des biscuits.

En 1954, la Biscuiterie Gondolo occupe 850 personnes.

Un ancien chef de service maisonais raconte : "En mars 1956, la cour d'entrée des visiteurs était aussi la centrale de départ des livraisons. Les camions bleu et jaune étaient alignés au quai de chargement, avalant les 60 tonnes de biscuits de la production journalière. L'usine marchait bien."

Les PAM-postes d'amélioration est un dispositif qui permet aux exécutants d'une équipe d'être en permanence informés du travail des autres équipes en aval et en amont. L'organisation de tous les postes de travail est raisonnée. C'est une des innovations de Pierre Scelles.

En 1956, les dirigeants, les cadres et le comité d'entreprise vont en Belgique pour étudier auprès d'autres usines alimentaires, les moyens d'améliorer la productivité, l'organisation, la coordination des différents services et échanger les connaissances acquises.

C'est la première fois qu'un voyage de ce type est réalisé par une entreprise française.



1954, les matières premières mélangées sont amenées vers les fours où le découpage et la cuisson des biscuits se font automatiquement.

En 1961, la *Revue de l'épicerie en gros* du mois d'avril, après avoir traité de la biscuiterie en général, témoigne de la notoriété de Gondolo sur plusieurs pages :

“Le marché de la biscuiterie française a subi une évolution décisive depuis la fin de la dernière guerre. Dans les années précédant 1939, les biscuitiers, au nombre de 900 environ, produisaient de façon assez artisanale à l'exception d'une infime minorité d'entre eux pouvant se compter sur les doigts d'une main.”

“Même ces «grands» vendaient essentiellement leurs produits en vrac dans des tines métalliques, à des revendeurs qui en pesaient précieusement «un quart» ou «une livre», pour la joie des familles.”

“Après une période transitoire, due aux restrictions, où aucun effort d'imagination ne fut nécessaire, la période moderne, qui date tout juste d'une décennie, vit l'apparition retentissante du conditionnement unitaire, qui risque, dans un proche avenir, de supprimer presque complètement la vente en vrac. Ce conditionnement unitaire a posé bien des problèmes aux industriels biscuitiers, puisqu'il fallait trouver un emballage étanche, pratique, qui ne surcharge pas trop le prix de vente au détail et qui soit séduisant. Mais si l'emballage unitaire présente de sérieuses garanties pour l'hygiène et la fraîcheur, il est également un instrument de vente idéal dans les techniques du libre-service.”

“Les créateurs publicitaires, les techniciens de la vente visuelle s’en sont donc donnés à cœur joie et dans ce sens les dernières réalisations des Biscuits Gondolo se présentent comme un plein succès. Une publicité dynamique, un service commercial fortement structuré lui permirent de devenir l’une des plus importantes biscuiteries françaises.”

“La production de Gondolo reste très variée, contrairement à celle d’autres fabricants. Plusieurs lignes entièrement automatiques sont groupées dans le hall de fabrication. L’une d’elles de 220 m de long a permis à Gondolo de battre des records. En effet, 1 200 kg de biscuits, soit 200 000 biscuits Balto à l’heure, peuvent être fabriqués sur cette installation. Toutes ces opérations sont synchronisées...”

En 1963-1964, la Biscuiterie Gondolo est absorbée par la Biscuiterie Belin.

Un article de la revue *Neuf, Industrie dans l’Est parisien* prouve la vitalité de l’entreprise en 1968 :

“Un grand centre biscuitier : Maisons-Alfort. La société américaine Nabisco, qui fournit la moitié de la production de biscuits des États-Unis, a pris le contrôle des Établissements Gondolo et Belin. Actuellement les Biscuits Belin préparent dans leurs usines de Château-Thierry et de Maisons-Alfort plus de deux cents variétés de l’apéritif au dessert. La production dépasse 100 tonnes de biscuits par jour. L’usine de Maisons-Alfort (anciennement Gondolo) s’est spécialisée dans la fabrication des «crakers».”

“Le dynamisme de l’entreprise est fondé sur une recherche constante (dix nouvelles spécialités sont créées en moyenne chaque année).”

“Occupant une place de premier plan en France, elle exporte également vers quarante pays du monde.”

Et puis... le temps des regroupements est venu...

Entre 1973 et 1975, à mesure que les «lignes de fabrication» sont mises en service à Evry dans l’Essonne, d’autres sont fermées à Maisons-Alfort.

En mars 1975, fermeture définitive du site. Plus de 70 % du personnel rejoint les installations nouvelles d’Evry.

La marque «Gondolo» disparaît totalement en 1979 (l’Alsacienne en 1994).

Par suite de différentes fusions et absorption, les entreprises familiales fondées par Lucien Mirand et Paul Thèves, après avoir été concurrentes, sont réunies... Les Biscuiteries, richesse de l’Industrie alimentaire à Maisons-Alfort font dorénavant partie du groupe LU.

Attributs de marque ou logo :

1930 - Première petite silhouette d'un gondolier sans chapeau, la gondole voguant sur les flots étant représentée par les lettres Gondolo.

1941-1942 - Une jeune femme ayant une coiffe «Gondolo» dans les cheveux, présente une boîte de gâteaux et déclare «Gondolo, le biscuit qu'il vous faut», le slogan bien connu.

1943 - Créé par Lancry, dessinateur publicitaire, un fier et beau gondolier, le «G» de Gondolo figurant la proue élancée de la barque vénitienne.

Années 1950 - Un jeune gondolier, souriant, présente un biscuit Gondolo. Le dessin s'arrête à la taille du gondolier, la gondole disparaît.

1959 - Un enfant, au sourire engageant, coiffé d'un chapeau de gondolier, croque le coin d'un biscuit Gondolo. Années 1960 - Le «G» de Gondolo devient géant. Il attire l'attention des clients.

En 1975, la Société civile immobilière achète la propriété de 4 ha environ. Les bâtiments sont détruits et l'imposant château d'eau qui faisait partie du paysage maison nais est dynamité le 25 juin 1975. En 1977, un ensemble immobilier voit le jour L'entrée de la résidence «Le Parc» est située au 72 de l'actuelle rue du 11 novembre 1918.

Après ce trop bref résumé, je ne saurai passer sous silence les actions des industries évoquées : les dons en espèces et en nature, les secours, les bienfaits accordés de tous temps aux Maisonnais et à la commune ainsi que les œuvres sociales mises en place pour leur personnel bien avant que les lois ne les y obligent, à savoir logements construits ou réservés, couverture sociale - retraite et maladie - sans appel de cotisation sur les feuilles de paye, etc.

LES HOMMES

Pour conclure cette évocation des entreprises industrielles alimentaires de Maisons-Alfort, quelques informations sur les hommes qui les ont faites, avec la collaboration du personnel et de l'encadrement.

La Distillerie La Suze

Fernand Moureaux, né le 31 janvier 1863, à Paris où il s'est éteint en octobre 1956. Un génie commercial, un bienfaiteur, tant pour Maisons-Alfort que pour Trouville (Calvados) où il fut maire de 1934 à 1951.

La Biscuiterie Alsacienne

Paul Thèves et ses deux fils Michel et Jean.

Paul Thèves, décédé en 1963. Un homme d'action, de haute valeur morale, très attaché à son entreprise et au personnel. Il consacre beaucoup de temps et d'activité au Syndicat de la biscuiterie dont il devient le secrétaire général. En

1934, il est nommé président de la Fédération de la biscuiterie. Pendant les grèves de 1936, il est nommé médiateur par le gouvernement.

Michel Thèves, né en 1909. Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris. Responsable du commercial à l'Alsacienne. Un novateur dans les techniques publicitaires, commerciales et promotionnelles. Président de l'Institut de liaisons et d'études des industries de consommation. Cofondateur du périodique «Libre-service Actualité» et membre du conseil d'administration de l'Union des annonceurs.

Jean Thèves, né en 1913, décédé en 1987. Ingénieur de l'École française de meunerie. Chargé des services techniques, il est très proche du personnel. En 1951, il contribue à fonder le Centre technique de l'union des biscuitiers. Président du Centre de logement de la Marne. Président de la Chambre de commerce de Paris de 1977 à 1987. L'une de ses œuvres majeures fut la réalisation du parc des expositions Paris-nord-Villepinte. Président du Conseil de surveillance de Céraliment-Lu-Brun, la plus importante entreprise française de biscuiterie et de biscotterie en 1975.

La Biscuiterie Gondolo

Lucien Mirand et ses deux gendres, Pierre et Louis Scelles.

Lucien Auguste Louis Mirand, né en 1876, décédé le 25 juin 1955. École supérieure de commerce. Un grand chef d'entreprise à la personnalité très affirmée, à l'écoute de son personnel. Président des Biscuiteries de France en 1930, Chevalier de la Légion d'honneur.

Pierre Scelles, né en 1905, décédé en 1980. Ingénieur des Arts et Manufactures. Directeur technique, chargé des relations publiques puis directeur général de Gondolo. Administrateur de sociétés. Président du Syndicat de la biscuiterie de la région parisienne. Vice-Président du Groupement des Industriels de Maisons-Alfort, Alfortville et Créteil. Ses traits dominants : esprit de méthode, souci constant de l'amélioration, recherche de la précision par l'étude des statistiques.

Louis Scelles, né en 1907, décédé en 1980. École de commerce. Directeur du service commercial et administratif puis directeur de la fabrication et de la qualité. Il est très proche du personnel.

MARCELLE AUBERT

A M A H

Note de l'auteur : Le texte original figurant dans la brochure n°7 éditée par l'Association Maisons-Alfort Mille Ans d'Histoire, est trop long pour être repris intégralement dans ces pages. Il est en consultation et en vente au Musée Château de Réghat, 34 rue Victor-Hugo à Maisons-Alfort.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives municipales

- Arrêtés du Maire.
- Délibérations du Conseil municipal.
- Bulletins municipaux officiels - BMO.
- Dossiers d'entreprises.

Documents et anecdotes dus à l'amabilité de Maisonnais.

Écrits

- *L'Illustration contemporaine*, directeur : Depierre de Courcelles, 15 juillet 1893.
- A. Chenal, *Histoire de Maisons-Alfort et Alfortville*, 1898.
- «Maisons-Alfort», *État des communes*, 1904.
- A. Laprade, *L'Architecture*, 15 mai 1936.
- «Maisons-Alfort», *La France Sociale Municipale*, 1957.
- M. Dumas et J. Payen (dir.), *Évolution de la géographie industrielle de Paris et de sa proche banlieue au XIX^e-XX^e siècle*, Centre de documentation d'histoire, 1976 (AD Val-de-Marne, B 211).
- S. Moreau, *Val de Marne industries*, Au manuscrit, 1977.
- L. Chabert, *Les grandes alpes industrielles*, Saint-Alban, 1982.
- M. Charle, *Histoire sociale XIX^e-XX^e siècle*, Mémoire de DEA (directeur de recherche : A. Corbin), Université Paris I, 1985.
- L. Comby, *Au confluent des libertés : Alfortville 1860-1939*, Val-Arno, 1987.
- A. Croix (dir.), *Histoire du Val-de-Marne*, Messidor, 1987.
- J. Besson, «L'emploi communal : l'exemple de Maisons-Alfort de 1850 à nos jours», in *Paris et Île-de-France*, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et Île-de-France, tome 38, 1987.
- V. Bradel et A.-M. Châtelet, «Les années 30 dans l'entre-deux guerres», in *Maisons-Alfort et modernité - Années 30*, 1991.
- *Belin, 90 ans de passion*, Cléo Média, 1992.
- *L'Alsacienne, son histoire*, Cléo Média, 1993.
- B. Loschi, *Les petites savoyardes ont décroché la lune*, Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, 1993.
- Annuaires téléphoniques du ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, 1892 à 1900.
- Almanach du commerce, Didot-Bottin, 1901, 1905, 1907, 1914, 1918, 1923, 1929, 1931.
- officiel du canton de Charenton-le-Pont,

- Indicateur Bijou, 1930, 1932, 1936, 1941.
- Guide des communes du district de Paris, 1978, 1982 ; municipal, 1985 ; depuis 1989.

Pour les renseignements communiqués, pour les prêts et dons de documents, photographies et objets, nos remerciements à :

- Mmes Berche et Hubert (Archives départementales du Val-de-Marne).
- Mmes Loubrieu, Hocquard, Mennequin (Archives municipales).
- MM. Barrios, Bramoullé, Dussel, Leverger, Liquard, Scelles/Mirand (entreprises).
- MM. Allerre, Anroux, Barrandon, Boireau, Chauvet, Clément, Collardey, Dard, Fassier, Fion, Girardot, Picard/Mazel, Sauviat, Scipion, Toquebœuf.

ALFORTVILLE ET VIRGILE

Dans les deux études précédentes (Clio 94 n°28 et n°29) nous avons noté que les guerres tout comme la menace des eaux fluviales ont forgé l'identité alfortvillaise. Un survol des années 1871-1950 nous permet à présent de donner au travail toute sa place, la première. Car à toute époque le travail, nécessité vitale, est resté une valeur sûre.

Mais au fil des ans le travail a évolué, supprimant certaines professions, en valorisant d'autres. Parfois même le travail a manqué.

C'est pourquoi après avoir écouté quelques *hommages au Travail*, nous rappellerons comment un *Travail différencié* a entraîné l'indépendance d'Alfortville en 1885. Nous enregistrerons ensuite quelques aspects d'un *Travail diversifié* avant d'appréhender les conséquences d'un *Travail raréfié*.

Étant entendu que les quatre étapes de notre parcours sont essentiellement tournées vers le Travail manuel.

LE TRAVAIL EXALTÉ

En 1898 le poème du maire-adjoint Mignard vante à la fois l'épopée des premiers défricheurs et le bonheur d'un avenir axé sur le Travail et la Famille.

Car dans ce :

*“Modeste abri sou à sou amassé, pierre à pierre bâti
Où grandiront nos fils, sous les yeux de leurs mères
Nos filles deviendront de bonnes ménagères
Et tous sauront unir en leur cœur généreux
A l'amour du travail le respect des aïeux.”*

Une valeur sûre

Aux côtés du poète et des autorités préfectorales venus inaugurer la Passerelle enjambant la Marne et son canal latéral, le maire radical-socialiste Isidore-François Lemainque (1893-1900) explicite l'atout du Travail comme base de toute propriété : *“Ce n'est pas par le hasard des successions ou par la suite de spéculations plus ou moins hasardeuses que la plupart de nos concitoyens ont pu acquérir les quelques mètres de terrain sur lequel ils ont pu s'assurer une paisible retraite après une existence honnête et laborieuse. C'est par le travail et par le travail seul qu'ils ont obtenu ce résultat.”*

Les candidats aux fonctions électives prennent d'ailleurs bien soin de mettre en avant leur engagement dans le monde du travail. Voici Amédée Chenal qui s'affiche *“dernier rejeton d'une famille de travailleurs, placé jeune en apprentissage chez un menuisier, trois ans après pourvu du livret ouvrier, travaillant*

chez divers patrons jusqu'au moment où quelques économies lui permirent de se mettre à son compte et de commencer une carrière politique". Belle carrière à dire vrai : conseiller municipal, maire de Maisons-Alfort, conseiller général de la Seine, député radical-socialiste de 1904 à 1914. En 1928 un de ses concitoyens Georges Barillet candidat à la députation rappelle qu' "entré dans l'industrie à Alfort, il a commencé une très belle carrière industrielle qui n'est brillante qu'en raison des efforts considérables faits par cet homme travailleur acharné, véritable fils de ses œuvres."

En face de lui Raoul Provensal qui a été successivement marinier, chef de quai et chauffeur de taxi s'adresse "Aux Travailleurs" tout comme le député sortant François Ternaux "ouvrier tonnelier syndiqué depuis 1887 (...) ayant tenu un débit de vins et tabac à Alfort et plus tard vins et restaurant à Charenton".

Ainsi le Travail garant légitime de toute propriété s'affirme comme le sésame indispensable pour briguer toute fonction élective.

L'espoir de l'humanité

L'implantation de loges maçonniques à l'Orient d'Alfort puis à l'Orient d'Alfortville donne au travail une nouvelle auréole. Au moment de l'installation de l'Atelier n°279 *Travail et Lumière* le 21 octobre 1885, le Grand Orateur Chevé se réjouit du titre de la nouvelle loge, car dit-il " *le Travail est un honneur et l'espoir de l'humanité. Dès son enfance l'homme a été appelé à lutter pour son existence. Par son travail l'association progresse et s'agrandit, la lumière se fait, la justice se répand. Et si le travail manuel est en honneur, l'écrivain, l'administration, l'inventeur, l'ingénieur sont aussi des travailleurs dont le cerveau est souvent plus éprouvé que ne peut l'être le bras de l'ouvrier... Par le travail on arrive à résoudre toutes les questions politiques et sociales et à réaliser enfin les conquêtes entrevues par la révolution française.*"¹

C'est ce que pensent également la quinzaine de maçons réunis fin décembre 1899 à l'Orient d'Alfortville. A part un rentier tous exercent une profession : journaliste, fourreur, secrétaire des Postes, médecin, marchand de vins en gros, instituteur, restaurateur, marchand de peinture... Ils décident de former "dans un milieu de travailleurs démocrates" la loge *Aurore Sociale*. Le règlement intérieur de cette dernière délimite les conditions d'adhésion ; elles n'excluent personne mais rendent difficile la présence d'authentiques prolétaires soumis à des horaires de travail fastidieux. On attend en effet :

- des hommes "pleins d'honneur, de zèle, et ayant aussi pour s'instruire et instruire les autres un degré d'intelligence et d'instruction suffisant"

- des hommes qui exercent "une profession leur laissant assez de loisirs pour qu'ils puissent être assidus aux tenues" (réunions)

- des hommes "que leur situation de fortune soit telle que les charges pécuniaires de la Maçonnerie ne leur soient pas onéreuses."

Jusqu'en 1940 viennent donc à la loge des artisans, des petits commerçants, des fonctionnaires, des employés de bureau ou de commerce sans parler des trois groupes solides que forment les cheminots, les postiers, les enseignants.

On ne saurait oublier un artiste déjà rencontré dans notre étude tournée vers les eaux bienveillantes : Jules Roiné dessinateur-sculpteur initié à l'Aurore sociale le 18 mars 1902 et qui à la demande de la municipalité élabore une composition symbolique originale. Pendant longtemps cette œuvre restera la fiche d'identité d'une commune "enlacée dans les bras de la Seine et de la Marne sous le regard bienveillant de la République". D'autant qu'elle place le Travail comme moteur de l'Histoire alfortvillaise.

Car sous le socle de la République, parmi les feuilles de chêne et d'acacia Roiné a retranscrit un vers de Virgile (71-19 av. J-C), le plus illustre des poètes latins, porte-parole d'Auguste fondateur de l'Empire romain. Sur l'invitation de Mécène, Virgile avait écrit *Les Géorgiques* " poème de l'homme au travail dans le monde " (JP. Brisson). De cette grande ode à la nature et au labeur rural, Roiné et ses amis de l'Aurore Sociale retiennent une affirmation qui leur semble parfaitement résumer les activités et les valeurs d'Alfortville : *LABOR IMPROBUS OMNIA VINCIT* (I 146), "le Travail vient à bout de tout, à condition qu'il soit acharné".

Les maçons d'Alfortville auront d'autres occasions de célébrer ce labor improbus. Ne serait-ce qu'au moment du Premier Mai.



La fête du travail

Le 1^{er} mai 1927 un solide banquet de soixante couverts les réunit ainsi que leurs épouses et enfants. A l'heure des toasts le dignitaire Lebossé rappelle que la conception philosophique de la Maçonnerie repose sur la glorification du Travail. Un Travail qui n'est ni une punition ni une souffrance mais "*l'exercice normal, joyeux et utile des facultés de l'homme*". La loge est donc dans son rôle lorsqu'elle demande au Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France d'intervenir "*d'une façon pressante afin que les membres du gouvernement, de la Chambre et du Sénat s'intéressent enfin à la ratification des conventions présentées par le Bureau international du Travail, dont la mise en vigueur est la condition essentielle de l'application des principes énoncés dans le Traité de Paix.*"

Mais bien avant les Francs-Maçons d'autres laudateurs du Premier Mai s'étaient manifestés. Par exemple les militants locaux du Parti Ouvrier de Jules Guesde et ceux des divers courants socialistes-révolutionnaires. Minoritaires par le nombre, mais actifs dans l'affirmation de leurs convictions, tous approuvent les deux revendications mises en avant lors de ces journées historiques : la limitation du temps de travail grâce à la journée de huit heures et le principe des trois-huit (huit heures de travail, huit heures de loisirs, huit heures de sommeil).

Ces revendications n'entraînent pourtant aucun mouvement populaire même si certains arborent à la boutonnière "*l'églantine qui, avec le coquelicot, était alors la fleur rouge symbolique du prolétariat*"². Eglantine "*traditionnellement cueillie dans le Nord de la France, région où le 1^{er} Mai prit son essor et où l'Internationale fut chantée pour la première fois*"³.

En fait l'indicateur de la préfecture de police de Paris enregistre un calme absolu dans la banlieue sud-est, aussi bien la veille que le jour même du 1^{er} mai 1893.

"Rien n'est organisé en vue du 1^{er} Mai à Alfortville et à Ivry ; sauf l'hypothèse d'une entente spontanée au cours ou à l'issue de la réunion publique qui doit avoir lieu dimanche 30 courant au numéro 108 de la rue Véron et qui est organisé par les Egaux des XI^e, XII^e et XIII^e arrondissement, les travailleurs communistes, anarchistes du XII^e arrondissement et le groupe abstentionniste de Montreuil, qui se proposent d'agiter en tout temps la région de l'Est, aucun mouvement ne paraît devoir se produire dans les deux localités ci-dessus. "

Effectivement le lundi 1^{er} Mai "*comme à l'ordinaire les ouvriers de nombreuses usines à Ivry et Vitry ont accompli leur besogne. Aucun rassemblement, aucun cri, aucune apparence de manifestation quelconque*"⁴.

En 1895 la célébration du 1^{er} Mai repose sur la soirée familiale qui se déroule "*à l'établissement Sandrin près de la gare*". Tours de prestidigitation, chants, musique, distribution de fleurs aux dames, gâteaux aux enfants, évocation historique précèdent la polka finale et les vivats à l'adresse de la République sociale.

Même ambiance bon enfant le 1^{er} Mai 1903. La fédération des groupes socialistes-révolutionnaires du canton de Charenton a organisé une grande fête popu-

laire au Casino des Fleurs 1 rue des Camélias, présidée par Jules Cuillierier. Doizié, conseiller municipal de Vitry retrace avec brio l'histoire du 1^{er} Mai. L'assistance applaudit les artistes lyriques amateurs, chante l'Internationale et approuve l'optimisme du secrétaire fédéral Charles Corniot quant à la réalisation des espérances ouvrières.

Espérances comblées en mai 1904 puisqu'à la surprise générale la liste socialiste-révolutionnaire de Jules Cuillierier gagne les élections municipales. Et voilà qu'au lendemain d'une Grande Guerre la loi du 25 avril 1919 limite enfin à 8 heures la journée de travail pour les deux sexes dans les établissements industriels et commerciaux, mais pas dans l'agriculture ni pour les travailleurs à domicile. Donc rien de concret pour les nombreuses couturières et confectionneuses d'Alfortville.

Un an plus tard, quelques jours avant le 1^{er} mai 1920, la fédération des cheminots décide la grève générale. Grève bien suivie par les cheminots alfortvillais employés au PLM, bien soutenus par la municipalité socialiste. La section SFIO de Charenton est représentée au meeting de protestation, place de la Mairie. Meeting suivi d'un défilé *“contre la vie chère, pour l'amnistie de tous les délits politiques et militaires”*. Défilé conforté par l'annonce de rassemblements similaires à Choisy-le-Roi, Pavillons-sous-Bois, Aulnay, Livry, Sevran, Le Raincy, Villeneuve-Saint-Georges.

Lors du 1^{er} Mai 1921 l'équipe municipale, qui dans sa grande majorité a repoussé l'adhésion à l'Internationale communiste, entend affirmer sa solidarité avec le monde du Travail. Des tentures décorées encadrent l'entrée de la Mairie pour délivrer un triple message de fidélité :

- à la Révolution, symbolisée par le bonnet phrygien
- à une transformation radicale : *“Ouvrier prends la machine”, “Paysan prends la terre”*
- au message de Jean Jaurès : *“Le courage c'est d'agir et de se donner aux grandes causes”*.

L'après-midi, à 15 heures, le buste de Jaurès est d'ailleurs installé dans la salle du conseil municipal avant le concert musical, le bal et la distribution de secours aux bénéficiaires du bureau de bienfaisance.

C'est une toute autre ambiance qui enveloppe la journée du 1^{er} Mai 1934. Le quartier ouvrier de la rue Véron voisin du tout nouveau groupe scolaire *Octobre* voit plusieurs centaines de chômeurs et de manifestants préoccupés d'interrompre la circulation du tramway 103. Réclamant *“du travail et du pain”* ils affrontent les forces de police réduites à faire usage de leurs armes, tandis que le drapeau rouge flotte sur les HBM du 108 rue Véron. Ces incidents prennent place dans la stratégie offensive du PCF mobilisé pendant et au lendemain du 6 février 1934. Ils ont retenu l'attention de M. Dommanget qui évoque *“quelques charges policières et des batailles sérieuses dans la cité Jeanne d'Arc (Paris XIII^e) et à Alfortville où les ouvriers font preuve d'une grande combativité.”*



Hommage de la municipalité Cuillerier à Jean Jaurès

Un travail mythique

Cette journée tout à fait particulière s'insère en effet dans ces années 1930 où le nombre de chômeurs et de familles en difficulté ne cesse de progresser. Élu en 1929 la municipalité communiste pratique (nous le verrons plus loin) une

politique d'assistance efficace. Et puisque le travail s'amenuise à Alfortville comme partout en France et en Europe les élus dénoncent dans le chômage : *“une calamité inhérente au régime capitaliste tout comme la guerre”*.

Pendant des années les colonnes du Bulletin municipal décrivent donc les multiples aspects du travail soviétique⁵. Car *“jusqu'ici les producteurs se sont toujours assis à la table de la misère. Un pays, l'URSS a déjà dressé le vaste banquet où tous les travailleurs auront le bénéfice des fruits de leur travail.”* C'est ainsi que *“des centaines de milliers d'ouvriers soviétiques passent leurs vacances dans des maisons de repos et dans des sanatoria... Nombreux furent ceux qui ont été hébergés dans les anciens palais du Tsar en Crimée.”* En outre *“dans les steppes de la Volga, du Don, de l'Oural ... naguère vierges, s'élèvent aujourd'hui des fermes modèles, des usines, des centrales électriques. Tout y est prévu pour l'habitation des travailleurs : logements spacieux, bien aérés, réfectoires, bains-douches, installations de radio, clubs d'éducation, terrain de sports, écoles.”*

On peut donc entrevoir avec les poètes Iline et Bouchot *le vaste banquet* dressé par l'URSS au bénéfice des travailleurs et l'arrivée d'un âge d'or où *“le travail sera facile et joyeux”*. Et en juin 1933, 1500 enfants des écoles communales assistent à la projection du film soviétique *“Le chemin de la vie”* au cinéma de la Passerelle afin de comprendre cette *“véritable divinisation du travail qui s'accepte à titre de “fin en soi” exactement comme la prière et les exercices rituels au couvent.”*

Ainsi de 1898 à 1939, pour des motifs variés, de nombreux thuriféraires ont vanté les mérites du travail quotidien et la grandeur de la valeur Travail. Ceux qui s'exprimaient à la fin du XIX^e siècle avaient probablement en mémoire les circonstances d'une indépendance communale liée aux contrastes de deux formes de travail manuel que nous examinons à présent.

LE TRAVAIL DIFFÉRENCIÉ

Entraînés par le pharmacien P.G Meynet installé rue du Pont d'Ivry au cœur même du premier quartier ouvrier, les indépendantistes des années 1880 avaient justifié leur volonté d'autonomie par l'existence de deux types de population façonnés par un travail très différencié :

- entre le rail du PLM et la Marne : le monde semi-rural de Maisons et d'Alfort avec sa population *“depuis longtemps agglomérée, formée en majeure partie de cultivateurs habitants le pays de père en fils, unis presque tous par des liens de tradition et de famille”*

- entre le rail et la Seine : Alfort-Ville “industrielle, ouvrière, faubourienne, sans passé” formant selon le conseiller général Barrier “ce peuple laborieux d’ouvriers, de petits commerçants, entreprenants, avides de grand air, d’indépendance et de liberté”

Ouvriers/Paysans

En 1871 ces deux types de population avaient participé au scrutin visant à élire, par souhait du chancelier Bismarck, les députés à l’Assemblée nationale de Bordeaux. L’analyse des listes électorales (qui n’abritent que les seuls hommes de 21 à 70/80 ans) corrobore en partie l’assertion indépendantiste quant à la différenciation du travail quotidien⁶.

	Maisons	Alfort	Alfort-Ville
Agriculture	28,99%	14,35%	7,94%
Industrie	28,24%	21,07%	44,37%
Transport	9,58%	7,62%	3,97%
Commerce	6,87%	14,80%	18,54%
Employés	5,89%	14,35%	10,59%
Journaliers	9,33%	10,76%	8,60%
Vivant de leurs revenus	9,82%	10,77%	5,96%
Professions libérales	1,22%	6,27%	0

Le passé millénaire de Maisons-Alfort justifie la place du travail agricole cinq fois plus important qu’à Alfort-Ville, hameau davantage orienté vers le travail industriel et où s’affiche l’absence de toute profession “haut de gamme”.

Sur 151 électeurs alfort-villais, 9 seulement sont “inactifs”, c’est à dire rentiers ou propriétaires. Les 142 autres quel que soit leur âge exercent une profession. A 62 ans Pierre Mauchien est encore journalier, comme Louis Robillard facteur au gaz ou Eustache Picard mécanicien.

Le travail est en effet une nécessité absolue puisque n’existent ni indemnité chômage, ni retraite vieillesse, ni sécurité sociale. On ne s’arrête pas de travailler atteint par la limite d’âge, on s’arrête quand les forces physiques viennent à défaillir ou quand on a pu amasser un pécule intéressant qui vous introduit dans le monde des “rentiers”.

En cette année 1871 le secteur agricole abrite 12 personnes : un pêcheur et onze jardiniers-maraîchers (contre 118 à Maisons et 32 à Alfort). L’insignifiance des activités rurales est donc, dès le départ, une donnée de base de l’histoire alfortvillaise qui débute seulement en 1863. Ce n’est donc pas à Alfort-Ville

mais à Alfort “*vers le confluent de la Seine et de la Marne*” qu’on “*cultivait des légumes de plein champs, de la chicorée dont les racines sont forcées en cave à Montreuil pour la production de barbe de capucin*”⁷⁷ c’est à dire de salade comestible.

Au fil des ans, les terres vierges du sud alfortvillais accueilleront quelques laboureurs tandis qu’un élevage de vaches laitières s’installera dans la partie agglomérée de la commune.



Un élevage réduit dans la cité

Des vaches à Alfortville ! Oui et jusqu’au début du XX^e siècle puisque les demandes d’autorisation d’ouverture ou d’agrandissement de “vacheries” s’échelonnent de 1886 à 1908. Vacheries dans les rues de Seine, du Marché, de Villeneuve, Véron, Pont d’Ivry, Micolon, Etienne Dolet... tenues par les laitiers-nourrisseurs, propriétaires de quelques centaines de vaches suisses, flamandes, hollandaises, normandes nourries avec la “drèche”, ce résidu de la distillation de l’alcool de grains fourni par l’usine Springer installée à Maisons. Cet élevage sans pâturage ni herbage permet aux laitiers de concurrencer chaque matin les ventes de lait frais proposé par la société suisse Maggi.

Pourtant malgré ses aspects campagnards la bourgade s’est tournée vers un travail “industriel”. Lequel dès 1871 rassemble 53% des actifs, si l’on veut bien ajouter les 8,6% de “journaliers” aux 44,37% d’ouvriers. Ces derniers œuvrent dans la métallurgie, le bois, le bâtiment, le gaz et la chimie, le cuir, l’habille-

ment. Les véritables usines ne se sont pas encore implantées sur des terres sou-mises aux caprices des eaux fluviales. Plusieurs bâtiments permettent pourtant le passage du travail artisanal, individuel, au travail collectif : la Compagnie pari-sienne du gaz qui construit son premier gazomètre en 1863 ; les Forges de la Seine ; les Forges et Laminoirs d'Alfortville, en bordure de Seine, qui serviront de toile de fond au roman-feuilleton populiste *La porteuse de pain* du comte Xavier de Montepin, déjà présenté dans notre première partie.

En 1873-1874 dans le noman's land du sud alfort-villais s'implante une Fabrique d'engrais (surnommée La Poudrette). Traitant les matières fécales en provenance de Paris et offrant à son personnel des conditions de travail peu enviables elle suscite craintes et pétitions de nombreux riverains. En vain, car elle a "des appuis à la préfecture de Police" disent certains. Son arrivée, écrit le professeur Mollat, avait d'ailleurs déclenché "*une vive opposition des autorités et de la population de Choisy-le-Roi. Mais un recours en Conseil d'État ne put l'empêcher*".

Aucune opposition par contre aux activités de la Fabrique de caoutchouc industriel Le Renard occupant entre la rue Déterville et le Chemin Latéral une superficie de 8 000 m². Son fondateur M. Le Renard mécanicien à Sotteville-lès-Rouen, spécialiste de la pose des meules dans les moulins à vent, s'était décidé à abandonner ce métier qui l'obligeait à d'incessants déplacements en diligence. C'est pourquoi il acheta en 1868 une petite usine créée en 1858 par M. Levasseur, dans la plaine de Maisons-Alfort. Bien gérée, de plus en plus outillée, l'entreprise de la famille Le Renard ne cessa de progresser puisqu'au XX^e siècle elle finit par livrer annuellement 50 000 kg de caoutchouc et de pro-duits chimiques.

La vulcanisation du caoutchouc, identique à celle que nous montre la gravu-re, s'opérait à l'aide de machines à vapeur, ce caoutchouc étant exclusivement un caoutchouc forestier : para du Brésil, plantes du Congo, du Cameroun, de Bornéo, de Madagascar, pâtes d'Acora. Achetée aux grands importateurs pari-siens, la matière première arrivait en boules d'une trentaine de kilos et se trou-vait stockée dans une cave aménagée pour en abriter jusqu'à 300 tonnes. Déchiqueté dans un laminoir où circulait l'eau courante, le caoutchouc était réduit en feuille aisément transformable en joints, rondelles, clapets, amiante caoutchoutée, tuyaux pour procéder au vide des lampes, ou même énormes conduits pour le dessablage du canal de Suez.

Les clients ne manquaient pas : Henri Hamel, de Dietrich, les pompes Noël, Panhard... Le nombre des ouvriers s'étoffe : 35 en 1890, une centaine par la suite. Parmi eux Pierre Paicher obscur artisan du mouvement ouvrier. Domicilié 21 rue Saint-Michel (actuelle rue Raspail) Paicher s'est vite senti concerné par

les affaires communales puisqu'en avril 1884 on relève sa présence dans une réunion publique consacrée à l'indépendance du hameau Alfort-Ville. Membre du Parti ouvrier de J. Guesde, il fréquente le pharmacien radical-socialiste P.G Meynet et écrit quelques billets dans son journal *La Voix des Communes*.

Dans le grand combat mené localement contre le général Boulanger, le nom de Paicher apparaît à plusieurs reprises. Le 26 avril 1888 en compagnie de son collègue Jules Mouillet, lui aussi caoutchoutier chez Le Renard, il adresse au citoyen Marouck secrétaire du *Parti Ouvrier*, journal fondé par Jean Allemane, une modeste contribution financière accompagné d'un appui sans réserve à la lutte engagée contre le général et ses suppôts.

A sa petite place, P. Paicher œuvre donc pour l'avènement d'une république sociale, car la législation en faveur des travailleurs reste encore très balbutiante. En 1879 à la Faïencerie de Choisy les femmes travaillent de 6 heures du matin à 6 heures du soir, avec trois pauses à 9 heures, midi, 15 heures. Il faut attendre 1884 pour que les syndicats ouvriers bénéficient d'une reconnaissance légale.

Pour sa part la famille Le Renard devance les conflits. A côté de l'usine elle construit une petite cité ouvrière ; plusieurs pavillons typiques de l'époque avec leurs briques rouges. Une partie est toujours visible en 2011 (villa Louise, rue Marcel Bourdarias). Quant au fondateur de l'entreprise, Auguste Aimé Le Renard (1827-1872) il repose au cimetière de Maisons-Alfort puisqu'au moment de son décès le hameau alfortvillais formait la troisième section administrative de Maisons-Alfort.

Et justement, la place croissante des ouvriers dans cette troisième section, l'affichage de leurs convictions et de leurs revendications incite les membres de la Commission pour l'indépendance d'Alfortville à récupérer leur originalité.

D'où le discours et le recours présentés aux membres du conseil municipal : Le travail différencié qu'exercent les trois sections ne permet plus leur cohabitation sereine. Aux terroirs ruraux et conservateurs que sont Alfort et Maisons s'oppose à présent Alfort-Ville cité ouvriériste et dynamique.

Le changement dans la continuité

Les dernières élections municipales de 1884 justifient l'analyse des indépendantistes. Maisons abrite alors 2 936 habitants, Alfort 2 111, Alfortville 4 061. Sur les 23 conseillers municipaux élus 7 sont de Maisons, 5 d'Alfort, 11 d'Alfortville.

Et parmi les 11 Alfortvillais figurent 3 membres du Parti Ouvrier de France : Durand, Jaclard, Matheret. Qui plus est le métallurgiste Charles Jaclard a recueilli 710 voix, ce qui l'a placé en deuxième position derrière le maire sortant Busteau (768 voix).

Il est donc évident que dans quelques années la population “*industrielle, faubourienne, sans passé*” l’emportera sur la descendance des cultivateurs maison-nais. Avec, pourquoi pas, un maire membre d’un parti ouvrier, socialiste, révolutionnaire...

La reconnaissance indépendantiste d’Alfortville conjurera pareil scénario.

Mais alors, pensent certains, les premières élections municipales organisées à Alfortville (mai 1885) vont à coup sûr apporter la victoire aux adeptes du changement et du progrès social. Deux listes se constituent : celle des *Intérêts communaux*, celle des *Républicains démocrates* qui réunit des radicaux-socialistes et des membres du Parti Ouvrier.

Rien en fait n’est joué d’avance. Les 1 100 électeurs convoqués aux urnes peuvent en effet être regroupés dans des catégories professionnelles déjà bien diversifiées :

- agriculteurs 3,90 %
- monde de l’industrie 50 % ; journaliers 6,27 %
- commerçants 9,81 % ; employés 12,09 % ; transports 2 %
- professions libérales 1,20 % ; rentiers, retraités 8,45 %

L’opinion “*de droite*” va-t-elle rejeter une liste où figurent les “*partageux*” ? Le monde “*de l’industrie*” va-t-il par anticipation adopter un des slogans de Mai 1968 : “*élections trahison, élections pièges à cons*” ?

Pour conjurer ce double défi, le père de l’indépendance PG Meynet lance un long appel largement tourné vers une question fondamentale : quelle doit être la place des travailleurs dans la vie communale ?

“Aux hommes timorés qu’effraient les mots socialisme, collectivisme, revendication sociale, parti ouvrier... et qui hésitent à voter toute entière une liste sur laquelle se trouvent les noms de quelques ouvriers, nous disons :

Tâtez-vous donc les amis et voyez si, dans Alfortville, tous sans exception nous ne sommes pas peuple jusque dans nos moelles, ouvriers, fils de prolétaires, demandant à notre travail le pain de chaque jour ...

Ces mots qui vous effraient parce qu’ils sont mal compris, que signifient-ils au fond ? Ils signifient l’étude de problèmes plus ou moins difficiles qui dans leur ensemble constituent la question sociale, l’organisation de la société, l’état démocratique. Il n’en résulte pas que ces hommes sont des ennemis, des misérables, des gredins, de la canaille.

Quant à vous travailleurs, ouvriers, ne rejetez pas de parti pris des hommes qui figurent à côté des vôtres sur la liste du Comité républicain démocratique.”⁸

Le message ne passe pas. Car les 33 % d’abstentionnistes confortent la victoire des 16 élus “Intérêts communaux” face aux 7 Républicains démocrates. Le premier conseil municipal abrite ainsi : 3 propriétaires, 3 rentiers, 1 lieutenant-colonel en retraite, 1 directeur d’usine, 3 commerçants, 2 employés, 3 voituriers, 2 maréchaux-ferrants, 4 ouvriers, 1 maraîcher.

Les travailleurs manuels n'ont donc pas conquis le pouvoir municipal. Ce qui nous incite à examiner davantage sinon la diversité des modes de vie du moins la diversité des professions dans la toute nouvelle commune.

LE TRAVAIL DIVERSIFIÉ

La reconnaissance officielle d'Alfortville comme commune à part entière ne confère aucun visage industriel aux terres du Confluent. C'est ce que reconnaît lucidement le maire Jean-Baptiste Preux, architecte, en inaugurant le 6 avril 1902 l'usine Est-Lumière. *“Nous ne possédons pas d'industrie locale. Notre population si active, si laborieuse est obligée, faute de ressources nécessaires pour construire des usines, si petites soient elles, d'aller porter ses efforts au dehors.”* C'est reconnaître qu'il y a plusieurs sources d'emploi.

La diversité des lieux de travail

- Travail à Alfortville même, travail dans d'autres communes.

Certes Alfortville disposait de deux cartes maîtresses : des terrains disponibles et une belle ouverture sur la Seine. Mais les caprices imprévisibles des eaux fluviales ont détourné aussi bien les capitaux que les investisseurs. C'est pourquoi à l'aube du XX^e siècle quelques centaines de salariés seulement travaillent dans la demi-douzaine d'établissements en briques rouges plus ou moins éloignés des berges de la Seine.



Derniers labours

L'usine n'est pourtant pas la seule dispensatrice d'emplois. Dans chaque quartier de la commune une foule d'ateliers à caractère artisanal et familial fait preuve d'une grande vitalité : distilleries, entrepôts de chiffons, four à porcelaine, torréfaction de café, savonneries, scierie mécanique, moulage d'objets en cire, fabriques d'acétylène gazeux, de papier, de cire à cacheter, de bûches résineuses, d'allume-feux...

Toutes les professions liées à la traction animale sont également très actives : charrons, maréchaux-ferrants, voituriers et réparateurs qui confient leur publicité à l'une ou l'autre des gazettes locales, tels ces Ateliers de forge et charronnage soucieux d'*“engager les personnes qui se servent de charrettes, chars, voitures de maraîchers, voitures de maîtres, voitures de tous genres à s'adresser pour construction et réparations à MM Gillet et Bollet rue Pelet, qui sont outillés et aménagés de façon à satisfaire leur clientèle aux meilleures conditions de bon marché, de travail bien fait et rapidement exécuté.”*

Ce travail individuel plus que collectif ne pouvait absorber l'essentiel de la population “laborieuse”. C'est donc dans les communes voisines que les possibilités d'embauche sont les meilleures.

Principalement à Ivry où sont implantés les Ateliers de constructions mécaniques Moisant (300 personnes), les Forges Lemoine (700 personnes), la Compagnie française du matériel de chemin de fer (700 personnes), la grande Tuilerie (400 personnes), l'Usine de la compagnie générale d'électricité (1_200 personnes).

Maisons-Alfort, l'ancienne commune-mère, abrite la Biscuiterie Ferrari, la Vermicellerie parisienne, la Springer dont le directeur Hermann Berger prodigue une aide désintéressée à ses ouvriers alfortvillais sinistrés par des inondations répétitives. Il y a aussi Charenton-Le-Pont tourné vers le commerce de gros embauchant une armée de journaliers, de manoeuvres qui à partir de 1898 utilisent la Passerelle sur la Marne et son canal pour gagner à pied la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux ou la Compagnie du Parc de Bercy.

Et bien sûr il y a Paris, Paris bassin d'emploi extérieur mentionné par le rédacteur de l'État des Communes en 1901 : Alfortville *“est habitée en grande partie par des ouvriers de la petite industrie parisienne du Marais et par ceux des grands magasins de Paris qui travaillent en chambre. C'est ainsi qu'il y a beaucoup de tailleurs (apiéceurs) et de cartonniers.”*

A toute époque, Paris utilise donc une part de la main d'œuvre alfortvillaise, celle qui travaille à domicile et celle qui chaque matin gagne l'un ou l'autre des arrondissements du centre : fonctionnaires, garçons de bureaux, rédacteurs, employés de ministères, agents de police, vendeurs dans les Grands Magasins si réputés (Bazar de l'Hôtel de Ville, Belle Jardinière, Bon Marché, Louvre, Samaritaine). Il y a également tous ceux qui rejoignent le Marais, le faubourg Saint-Antoine fief des ouvriers bijoutiers et joailliers, travailleurs du bois, ébénistes ... Jules Cuillerier maire d'Alfortville de 1904 à 1922 est resté longtemps

ouvrier-mouleur chez Krieger fabricant de meubles installé dans ce faubourg renommé.

Car l'attraction de Paris reste forte, justifiée par le niveau de ses salaires et par l'efficacité des moyens de transport : Bateaux Parisiens qui dès 5 heures du matin l'été accueillent quai de la Marne les migrants alfortvillais ; Trains ouvriers qui dès 4h20 du matin transportent de Maisons-Alfort à la Gare de Lyon, en 16 minutes, des contingents d'usagers prompts à protester lorsque des retards imprévus font craindre des retenues de salaires.

Évoquer la Gare de Lyon c'est enregistrer l'installation soutenue à Alfortville même d'une profession dynamique, celle des employés du chemin de fer. Jusqu'en 1936 ils relèvent de plusieurs compagnies privées. En 1871 on recense 3 cheminots ; en 1885 : 9 ; en 1895 : 129 ; en 1900 : 217 ; en 1901 : 271 dont 268 au Paris-Lyon-Méditerranée, 2 au Paris-Orléans, 1 à la Compagnie du Nord. En 1925 ils seront 363 dont 348 au seul PLM.

Au fil des ans les sources d'emploi ne varieront guère. En 1962 sur une population active de 16 185 personnes, 36,60 % travaillaient à Alfortville même ; 31,75 % à Paris ; 24,56 % dans le Val-de-Marne et 6% dans les départements voisins.

La diversité des emplois accompagne l'évolution de la société.

Ce que confirme l'étude des dénombremments, des recensements ou le dépouillement des listes électorales. Sans nous laisser emprisonner par les chiffres ou par les changements de classification, enregistrons les permanences ou les transformations qui s'affichent à la fin de XIX^e siècle jusqu'au milieu du XX^e.

Catégories socio-professionnelle	Dénombrement de 1886	Liste électorale Hommes seuls 1900	Documents de presse 1925	Recensement De 1954
Agriculteurs	6,38 %	2,12 %	1 %	0,47 %
Ouvriers journaliers	36,10 %	40,69 %, 6,45 %	56 %	55,2 %
Commerçants	49,70 %	10,18 %	12 %	
Patrons d'industrie ou du commerce				10,07 %
Employés		17,69%	24 %	18,07 %
Transport	4,20 %	8,66 %		
Cadres moyens				7,41 %
Personnel de service				4,18 %
Professions libérales	3,26 %	0,93 %	3,5 %	2,13 %
Divers		5,72 %		1,03 %

En moins de soixante dix ans, le secteur agricole a disparu. En 1886 les terres des 29 familles de maraîchers se trouvaient essentiellement en bordure de la voie ferrée (rue Déterville) et dans la campagne de L'Île Saint-Pierre, au long du chemin de Choisy ou de l'impasse Félix. Le peuplement et l'urbanisation de cet espace champêtre leur ont porté un coup fatal. Quant à l'élevage hors sol de vaches laitières évoqué dans notre première partie il était moins une activité terrienne qu'un commerce rémunérateur.

Par contre l'élevage des porcs et des animaux de basse-cour a contribué à conserver plus longtemps un caractère semi-rural à quelques quartiers de la commune, tel ce 42 rue de Villeneuve où M. Bernheim est autorisé à élever 4 000 têtes de volailles dont une partie finira dans les assiettes parisiennes, si nous en croyons l'évocation humoristique parue dans la presse locale en janvier 1887 : *“c'est demain dimanche, y a ces feignants de parisiens qui n'ont rien bouloté dans la semaine, ils viennent se faire sustenter par nous autres braves gens d'Alfortville et faire leurs fendants, les dames avec leurs jupons blancs, les hommes avec leurs escarpins vernis et leurs vilains mômes dans leurs plus beaux attifements ... Et si nos rues et chemins continuent d'être des fondrières boueuses, nos têtes de veaux, nos hures de cochons et nos poulets et nos dindons à qui les vendrons-nous ?”*

En 1910, 22 bouchers dûment patentés se chargent d'approvisionner en viandes et en abats les tables alfortvillaises.

Dans ce même temps où disparaissent les derniers vestiges du monde rural, le poids croissant du monde ouvrier donne à Alfortville une partie de son originalité par rapport à certaines communes limitrophes, plus accueillantes aux professions libérales. Ce monde ouvrier ne forme d'ailleurs pas un bloc monolithique puisque les 3 078 ouvriers recensés en 1925 exercent leur activité dans 14 branches fort diverses : la métallurgie (1 402 personnes), le bois (413), le bâtiment (423), l'alimentation (66), le cuir (43), le caoutchouc (17), la céramique (37), le vêtement (58), le papier et le cartonnage (45), l'imprimerie (60), l'électricité (76), la chimie (6), les métiers d'art (102).

Par contre les travailleurs manuels jouent un rôle essentiel dans l'évolution politique de la cité. Les espérances déçues de 1885 n'ont pas découragé les quelques dizaines de militants “révolutionnaires”. Ajusteur, charpentier, tourneur sur métaux, mécanicien, charron, cordonnier, chauffeur, comptable, ébéniste, typographe, découpeur, maçon, tonnelier, carreleur, gantier, moulurier ... Chacun a défendu un programme politique précis : *“expropriation de l'outillage au profit des travailleurs ; organisation du travail commun ; durée de la journée de travail égal à 8 heures et moins si possible ; salaire égal pour les deux sexes.”* En mai 1904 à la suite d'une élection triangulaire ils sont vingt-sept camarades à entrer à l'hôtel de ville pour gérer les affaires de la commune.

Il y a parmi eux d'authentiques ouvriers d'usine ; mais ils sont associés à des commerçants, à des artisans, à des petits entrepreneurs. Car c'est une des constantes du Travail alfortvillais, localement les petites entreprises reposant sur un personnel réduit mais efficace ont animé le quartier nord de la commune.

La sauvegarde d'une trentaine de factures émises en 1925 est à cet égard particulièrement éloquente ; quant à l'identité des travaux effectués et quant à la place prédominante d'un labeur orienté vers le "Bâtiment"⁹⁹. Délaissons le relevé des prix demandés et des salaires affichés pour enregistrer simplement la diversité des travaux réalisés :

- Spécialité de Tickets et Affiches, M. Moraisin, 56 rue Anatole France
- Couverture-Plomberie-Canalisation, D. Chassin, 81 rue de Villeneuve
- Imprimerie, R. Catineau, 95 rue Véron
- Fumisterie, Tôlerie, Marbrerie, Digard père et fils, 26 rue de Seine
- Fabrique de carreaux de plâtre, G. Cheviron, 2 rue du Pont d'Ivry
- Entreprise de vitrerie et miroiterie, J. Meiseles, 96 rue Déterville
- Compagnie des constructions démontables et hygiéniques
- Sacs, cartonnages et impressions de luxe pour confiseurs et chocolatiers
- Compagnie générale des Moulures, M. Stigner, 45 et 47 rue Déterville
- Société corporative des Travaux Publics, 110-112 rue Edouard Vaillant
- Distillerie du Sud-Ouest Bordeaux, Anis Del OSO, 32 à 38 rue du Pont d'Ivry

Cette diversité des emplois nous conduit à poser quelques jalons plus spécialement tournés vers

La diversité de quelques acteurs longtemps oubliés : les femmes, les enfants, les enseignants.

Le travail des femmes a toujours été important. En 1886 une année après l'indépendance 54 % des 6 525 habitants exercent une activité professionnelle ; plus précisément 1_863 hommes et 1_660 femmes (47 % des actifs). Il y a là un travail à domicile et également hors du foyer puisque l'agriculture emploie 95 femmes, l'industrie 316, les transports 31, le commerce 758, l'administration 5, les professions libérales 45.



Une place pour les femmes dans l'évolution des transports

Travail des femmes en 1901

Agriculture	2,2 %
Industrie	55,8 %
Commerce	5,98 %
Professions libérales	2,57%
Personnel de maison	9,47 %
Journalières	16,74 %
Cuisinières-ménagères	2,51 %
Employées	3,45 %
Divers	1,26 %

En 1901 les agents recenseurs comptabilisent 2 491 femmes exerçant une profession, soit 44,27 % de la population active. Mais dans la rubrique “sans profession” on pourrait très certainement extraire nombres d’épouses de restaurateurs, marchands de vin, commerçants ...

L’industrie mobilise plus de la moitié des femmes actives (55,8 %) dans les établissements industriels et également à domicile où s’affirme un travail spécialisé, celui de l’habillement qui utilise les doigts agiles de 1 072 “ouvrières” : confectionneuses, giletières, corsetières, chemisières, culottières, cravatières, brodeuses...

Les recensements ne nous renseignent guère sur l’emploi féminin dans les transports au moment où l’arrivée des tramways offre aux femmes des postes de receveuses puis de conductrices.

Par contre en 1901 sont bien enregistrées les 17 repasseuses et les 176 blanchisseuses, grandes utilisatrices d’eau gratuite : celle des puits familiaux ou des bornes-fontaines municipales, d’eau payante comme celle du robinet sur l’évier ou du bateau-lavoir longtemps amarré au voisinage du pont d’Ivry.

Les lavandières peuvent également utiliser le lavoir public ouvert en juillet 1892, 62 rue Victor Hugo. En 1933 un autre lavoir plus fonctionnel les attend 92-94 rue Véron à côté des bains-douches municipaux.

Cette industrie du blanchissage ne nécessite pas l’apport d’importants capitaux. Elle s’appuie sur une clientèle fidèle. Mais les progrès de la mécanisation lui portent un coup sérieux. Dans ce contexte la loi du 30 mars 1900 entraîne une réduction des temps de travail hebdomadaire et une perte sensible de revenus.

Alfortville commune ouvrière n’utilise pas vraiment “le personnel de maison”, celui des domestiques et des concierges. Il y a pourtant 236 femmes qui, de

la cuisine à l'entretien des "parties communes", ne manquent pas d'ouvrage même si leurs "gages" restent des plus réduits et leurs horaires sans véritable encadrement.

Tout comme le monde des nourrices, objet d'une surveillance régulière puisque le médecin inspecteur visite les nourrices les mardi, jeudi et samedi, de midi à 13h30. Des *Tableaux annuels de mouvement des Nourrissons* tiennent à jour l'évolution des effectifs. En 1896, 60 nourrissons y sont recensés ; en 1895, 77.

Ces nourrices élèvent surtout des enfants étrangers à la commune, avec probablement un contingent étoffé de petits parisiens.

Mouvement des nourrissons en 1896

Communes	Population	Naissances enfants vivants	Enfants mis en nourrice		
			Hors de la commune	Nés et placés dans la commune	Nés hors commune et placés dans la commune
Alfortville	11 449	343	34	7	35
Charenton	16 630	352	54	9	17
Choisy-le-Roi	9 954	279	33	9	31
Maisons-Alfort	9 416	211	36	5	27
Vitry	8 133	214	27	12	26

Qui dit "nourrissons" dit "enfants" et donc *travail des enfants*.

Un travail extrêmement minoritaire dans les années 1870-1900. Peuplées tardivement après le conflit franco-prussien, les terres du confluent dépourvues de grands établissements industriels n'ont guère poussé les enfants vers un travail salarié. Beaucoup de familles misaient plutôt sur l'acquisition d'une instruction indispensable à une bonne insertion dans la société. De 1881 à 1882 la mise en place des lois scolaires tournée vers une école primaire, laïque, gratuite et obligatoire, dissuade d'ailleurs les employeurs de recruter cette main d'œuvre enfantine.

Les chiffres relevés en 1890 par les inspecteurs chargés de protéger les enfants travaillant dans l'industrie sont significatifs à cet égard. Les 37 enfants employés dans l'industrie alfortvillaise connaissent le régime de travail prévu par la loi du 19 mai 1874 : l'âge d'embauche passe de 8 à 12 ans révolus, avec une limite de 12 heures de travail journalier. Le travail de nuit leur est interdit jusqu'à l'âge de 16 ans. En outre les patrons sont obligés de surveiller leur instruction primaire.

Quelques uns de ces éléments se retrouvent dans le *tableau simplifié des établissements industriels inspectés en 1890*

Communes	Nombres d'enfants		Nombre d'enfants de 12 à 15 ans		
	De 12 à 15 ans	De 15 à 16 ans	Ayant le CEP	Le certificat d'instruction	Allant à l'école
Alfortville	22	15	2	7	
Maisons-Alfort	18	22	4	13	
Ivry	157	124	13	78	52
Vitry	89	30	1	71	
Charenton	118	56	30	38	21
Choisy	59	28	7	25	

Par rapport à Ivry et Vitry communes largement industrialisées, Alfortville et Maisons-Alfort n'ont pas mobilisé à la fin du XIX^e siècle l'agilité d'enfants attendus désormais dans les écoles où officient les "hussards noirs de la République".

Le travail des enseignants ne saurait donc être passé sous silence. D'autant que dans la France de 1892, au moment de leur mariage 8% des hommes et 12% des femmes restaient illettrés et signaient d'une croix. Par rapport à l'ensemble de la population alfortvillaise le nombre d'enseignants est tout à fait minime ; en 1900 on compte 37 instituteurs et institutrices sur 15 000 habitants. Mais leur travail, sans être sacralisé est respecté et soutenu par la majeure partie des familles de la commune. Il s'insère en effet dans cet environnement où les mots France, République, Nation, Patrie sont pratiquement interchangeables.

Leur employeur, le ministère de l'Instruction publique, leur a confié plusieurs missions axées sur l'enseignement. Enseignement de base : la maîtrise du triptyque lire, écrire, compter. Enseignement humaniste : connaître les réalités géographiques, dérouler l'enchaînement des faits historiques, maîtriser les techniques du dessin et du chant, découvrir les subtilités de la grammaire française, pratiquer la gymnastique. Enseignement patriotique et moral car "la patrie joue dans l'école laïque, le rôle réservé à Dieu dans l'école congréganiste."¹⁰

Tournées vers la libre-pensée les municipalités radicales-socialistes puis socialistes apportent un appui constant au travail des enseignants. Elles sont en effet persuadées comme l'affirmait le maire PG Meynet en 1888, que "*l'école de la République, l'école laïque est à la base du progrès républicain*".

C'est pourquoi en dehors de leurs horaires journaliers les instituteurs s'investissent dans les cours du soir pour adultes. Cours du soir patronnés en 1900 par le *Cercle populaire des amis de l'enseignement laïque* que préside M. Poulbot directeur de l'École du Nord (Barbusse aujourd'hui), frère du dessinateur humoriste Francisque Poulbot. Les enseignants animent également les patronages

municipaux ; patronages de garçons orientés vers la gymnastique, l’escrime, les promenades ou les visites de musée. Patronages de jeunes filles ouverts sur l’apprentissage culinaire, le théâtre, la couture, l’instruction morale.

L’un ou l’autre des enseignants peut également surveiller les “classes de garde” ou les “classes de vacances” qui fonctionnent dans chacun des groupes scolaires. Mais à toute époque la grande préoccupation des élus et des instituteurs est bien celle des lieux de travail, celle des locaux scolaires, avec le lancinant problème des effectifs par classe.



Le groupe scolaire Octobre : béton et verre

Ouverte en 1871 rue de l’Union la première école recouvrait un espace réduit qui la rendait incapable d’accueillir toutes les demandes d’inscription. Endettement et subventions rendent possible l’ouverture en 1878 du Groupe scolaire du Centre (Victor Hugo). En 1900, 19 instituteurs et institutrices y accueillent 431 garçons et 454 filles. L’effectif moyen d’une classe avoisine ainsi les 50 élèves.

Au fil des ans l’accroissement de la population scolaire devient un souci majeur pour les élus. Au nord de la commune, rue de Villeneuve, on implante donc un nouveau groupe dans lequel dix enseignants ont la responsabilité de 600 écoliers ou écolières. 85 bambins s’entassent dans la salle d’asile voisine. En 1904 un rapport de la commission scolaire s’intéresse à la surcharge des effectifs et pointe du doigt une classe maternelle qui abrite 146 enfants. Et puisque la colonisation des terres alfortvillaises se poursuit vers le sud il faut à nouveau

bâtir, édifier le groupe scolaire Etienne Dolet. Caractéristiques de l'époque, ses bâtiments en pierre meulière sont inaugurés le 10 octobre 1909. Vingt-cinq ans plus tard, malgré les restrictions budgétaires apportées par la grande crise économique des années 1930, la municipalité communiste offre aux enseignants et à leurs élèves un lieu de travail tout à fait novateur : le Groupe *Octobre* (référence à la révolution bolchevique de 1917) inauguré le dimanche 1^{er} avril 1934.

“*Nous n'avons pas voulu construire une école qui ressemble à une gare de marchandises*” affirme le maire Marcel Capron. Effectivement, l'architecte Georges Gautier a utilisé des matériaux économiques : le béton et le verre. Malgré le voisinage suffocant des deux énormes gazomètres de la Compagnie du gaz, il introduit très largement dans chaque bâtiment la lumière et le soleil.

Les enseignants apprécient l'insonorisation des classes et un ensemble de facilités jusqu'alors inconnues : la salle des lavabos avec sèche-mains électriques, la salle de cinéma, la salle de dessin, la salle de coupe et de couture, le cabinet de visite médicale, le solarium, les bains-douches, la présence de la radio avec haut-parleurs dans chacune des classes¹¹. Sans oublier les ateliers pour le travail du fer et du bois.

“*Octobre*” est à peine terminé qu'il faut installer en urgence au sud de la commune, terre d'élection des Arméniens alors “apatrides”, dix classes provisoires en acier, rue de Liège. Et comme le groupe Nord menace de s'écrouler l'architecte Gautier est une nouvelle fois sollicité. A lui de faire surgir les bâtiments fonctionnels du Groupe Barbusse que préconise la municipalité : “l'école doit être l'Église de l'Avenir, du Travail, par conséquent un établissement où l'air et le soleil pénètrent à flots.”

Les difficultés budgétaires, les investissements scolaires, les secours aux plus démunis n'empêchent pas la mise à l'étude de projets ambitieux. Par exemple celui d'une piscine de vaste ampleur dont le Bulletin municipal d'août 1935 entretient ses lecteurs. Piscine dont les formes de l'entrée principale semblent emprunter leur arrondi à celui du tout nouveau groupe “*Octobre*”.

Mais tandis que s'améliorent les conditions de travail des enseignants alfort-villais, une partie des habitants de la commune se trouve durement frappée par l'extension du chômage. Certaines entreprises licencient, d'autres disparaissent. Un travail réduit accompagne une consommation réduite.

LE TRAVAIL RARÉFIÉ

L'accroissement régulier du nombre des chômeurs est alors le phénomène majeur des années 1930. Année après année la courbe du chômage ne cesse de s'élever : 251 sans emploi en 1931 ; 995 en 1932 ; 1 296 en 1933 ; 1 541 en

1934 ; 1 910 en 1935 ; 1 980 en 1936. L'arrivée du Front Populaire inverse la tendance puisqu'en 1937 on comptabilise 1 564 chômeurs.

Une évolution inquiétante

Les recensements de mars 1931 et mars 1936 avancent des chiffres significatifs.

En 1931 trois localités voisines fournissent une large part des emplois extérieurs à la commune : Paris 4 784 emplois soit 34,5% des salariés alfortvillais, Ivry 1 635 (11,43%), Charenton-le-Pont 600 (4,19%). La commune abrite 29 475 habitants dont 14 300 salariés, soit 48 % du total. Les chômeurs secourus représentent 7% des salariés et presque 4% de la population alfortvillaise.

Les catégories les plus atteintes sont alors les travailleurs du bois, de la joaillerie, de la métallurgie, les employés de bureau, le personnel peu qualifié, les travailleurs étrangers c'est à dire les Nord-Africains et les Arméniens.

En 1936 le recensement comptabilise 30 200 habitants, soit une hausse de 725 individus. Et pourtant l'activité salariée ne s'est pas relevée : 11 922 actifs soit 39,5% de la population totale. Le nombre des chômeurs s'élève à présent à 2 856 soit 9,45% de la population. Et sur ces 2 856 sans travail on distingue 2 109 français et 747 étrangers.

Frappée elle aussi dans ses activités industrielles et commerciales Paris n'est plus aussi accueillante même si le dialogue Banlieues/Capitale reste incontournable. *“Dialogue avec Paris-débouché, avec Paris propriétaire, avec Paris capitaux, Paris-pouvoir, Paris-Travail.”*¹²

Lieux de travail en 1936

Alfortville	4 166	34,9%
Paris	4 277	35,9%
Ivry	1 288	10,8%
Maisons-Alfort	746	6,3%
Charenton	460	3,8%
Vitry	228	1,9%
Villeneuve-Saint-Georges	91	0,8%
Vincennes	49	0,4%
St Maurice	65	0,5%
Autres communes		4,2%
dont Billancourt	496	0,5%

Les communes voisines semblent moins affectées, au début de l'année 1935, par les pertes d'emploi temporaires ou définitives. Mais il est vrai que ces quatre banlieues ne sont pas des "poids lourds" industriels.

Communes	Population	Chômeurs inscrits			Pourcentage par rapport à la population
		Hommes	Femmes	Total	
Alfortville	29 473	1 595	395	1 990	6,75%
Charenton	21 098	401	109	510	2,41%
Créteil	11 596	374	73	447	3,85%
Maisons-Alfort	31 012	578	99	677	2,18 %
Saint-Maurice	11 445	160	39	199	1,73%

Une qualification parfois insuffisante, la présence d'une main-d'œuvre étrangère, l'absence de grandes entreprises dans la commune en sont les principales causes.

Les contrôles effectués par le ministère du Travail révèlent qu'une part importante des assistés subissait un chômage chronique dépassant six mois ou un an pour 59% des chômeurs en 1934, pour 50% de ceux comptabilisés en 1935.

Sont particulièrement vulnérables les travailleurs âgés : 131 hommes et 51 femmes en 1935 ont de 60 à 70 ans ; ils représentent 9,62% de l'ensemble des chômeurs. Au delà de 70 ans, 44 hommes et 12 femmes ont perdu leur travail. Car depuis 1934 les employeurs refusent d'embaucher les plus de 50 ans, ou procèdent à leur licenciement. C'est le cas de cette femme journalière à la Compagnie des lampes à Ivry depuis 1895, de ce tourneur chez Lemoine depuis 1884. Ils sont inscrits au chômage mais les contrôleurs viennent de demander leur radiation, "vu leur âge".

Et que dire de Gaston Darras, 47 ans, tuyauteur, radié des listes du chômage après être tombé malade, de Conti inventeur d'un système d'amortisseurs qu'il n'a pas fait breveter et qui perd ses droits au chômage, de la veuve Potelet sans emploi et qui depuis le décès de son mari, chômeur, n'a plus aucune ressource... Les uns et les autres relèvent en effet de catégories sociales que la loi a exclues de toute allocation : vieillards solitaires après le décès de leurs enfants, chômeurs tombés malades, épouses non salariées de chômeurs décédés. Car la simplicité des modalités d'inscription au bureau de chômage ne masque pas les multiples exclusions retenues.

Est reconnu chômeur celui qui prouve sa perte d'emploi, qui atteste d'un travail dans le département de la Seine pendant au moins six mois, qui justifie d'un plafond de ressources établi à 23 F par jour pour un ménage (augmentés de 10 F par personne supplémentaire à charge).

Des secours attendus

Chômeurs permanents, chômeurs partiels reçoivent alors des allocations versées par l'État et aussi par le conseil général du département de la Seine. Les finances communales sont également mises à contribution puisque la trésorerie communale doit faire l'avance des sommes versées, sans être sûre de récupérer la totalité de ces anticipations.

De surcroît les rentrées fiscales s'effritent, les impôts locaux concernent beaucoup moins de contribuables, les recettes de l'octroi ne progressent plus. Et pourtant la commune ne peut réduire ses dépenses d'assistance. Assistance tournée vers les familles nombreuses, vers la Caisse des écoles, les cantines scolaires, la colonie de vacances d'Huriel dans le Morvan, l'assistance médicale et pharmaceutique (4 692 bénéficiaires en 1937), les indemnités aux hôteliers loueurs de locaux dont les loyers ne sont plus honorés.

En outre le bureau de placement ne peut satisfaire toutes les demandes d'emploi. En 1930 il avait reçu 2 108 demandes pour 869 offres disponibles ; ce qui avait permis le placement de 675 personnes. En 1931 ses possibilités sont réduites : 2 610 demandes, 488 offres, 400 placements.

A l'échelon départemental ou gouvernemental certaines recherches de solution-miracle montrent d'emblée leurs limites. Telle cette circulaire que le Directeur de l'Office de placement de la Seine expédie en avril 1933 à tous les maires du département. Comme tous ses collègues le maire d'Alfortville est invité à *“s'informer auprès des chômeurs fréquentant le bureau municipal de placement, des professions qu'il ont pu exercer auparavant dans l'agriculture et signaler à ces chômeurs que des facilités de transport leur sont offertes s'ils rejoignent leur région d'origine ; dans ce cas en effet ils bénéficient pour eux, leur famille et éventuellement leur mobilier d'une réduction de 50% sur les tarifs de chemin de fer...”*

La majorité des électeurs préfère accorder sa confiance à une municipalité qui déploie le maximum d'efforts pour venir en aide aux familles en difficulté. Vieillards sans ressources, rentiers et locataires inquiets, chômeurs désabusés, mal-lotés de l'Île Saint-Pierre, croyants tournés vers le paradis soviétique choisissent, en mai 1932, Marcel Capron comme député de la 5^e circonscription de Sceaux. En 1936 leur vote assure la réélection de ce dernier même si les autres communes ont boudé le programme communiste : Alfortville 63,78% des suffrages exprimés, Maisons-Alfort 50,88%, Saint-Maurice 42,60%, Charenton 41,50%.

Le vaste mouvement de grève avec occupation des usines qui s'étend au printemps à tout le territoire mobilise les ouvriers alfortvillais, salariés de quelques entreprises importantes : Sellier Leblanc 56-58 rue Etienne Dolet, Papeteries de France 18 quai de la Révolution, Bi-Métal 43 quai Blanqui, Verreries du Chemin Latéral, Catel et Farcy 3 rue Parmentier. Les 143 ouvriers de cette dernière manufacture arrêtent alors la production de carton et d'emballage.

Signés le 7 juin 1936 les *Accords de Matignon* leur apportent de réels avantages : salaires accrus, congés payés, semaine de 40 heures...



Un front populaire actif

Au mois d'août, à leur tour, les chômeurs perçoivent les dividendes du changement politique : une augmentation des allocations-chômage. Désormais un chômeur chef de ménage percevra 8 F par jour au lieu de 7 F, son conjoint 4,50 F au lieu de 4 F. A la Chambre le député Capron défend la journée de travail à 7 heures et la semaine de 40 heures sans diminution de salaire. Il souhaite également la mise en oeuvre d'un "plan de grands travaux d'utilité ouvrière" orienté vers la construction d'hôpitaux, de sanatoria, de preventoria, de maternités. C'était ouvrir la porte de l'espoir à tous les chômeurs de sa circonscription électorale. Qu'ils fussent Français ou Étrangers puisque les élus alfortvillais repoussaient toute discrimination liée à la nationalité des travailleurs.

Bienveillance et humanité

Car en aucune manière les élus municipaux ne partagent les idées du docteur Péchin. Soutenu par le "Comité républicain socialiste libéral et patriote d'Alfortville" ce candidat à la députation en avril 1906 prônait vainement la taxation du travail attribué à des étrangers :

"Si les ouvriers étrangers ne prenaient pas la place des Français, nous n'aurions pas de chômage, puisque nous avons 1,5 million d'étrangers et qu'il y a en moyenne 500 000 chômeurs. Il serait très facile d'imposer les ouvriers

étrangers travaillant en France, rendre les patrons qui les emploient responsables de cet impôt, qui servirait à alimenter la caisse de retraite des vieux travailleurs.”

Le 26 décembre 1933 les élus municipaux considérant que *“le chômage est une calamité inhérente au régime capitaliste tout comme la guerre”* prennent une position très claire : dans l’attribution des secours, toute discrimination liée à une nationalité se trouve prohibée. Attitude qui tranche avec les ambiguïtés de la politique gouvernementale.

Certes sous le gouvernement de Pierre Laval la loi du 10 août 1932 veut encadrer le recours à la main d’œuvre étrangère. Elle précise la proportion des étrangers qui peuvent être embauchés par les entreprises industrielles : 10 % des effectifs. Mais dans le même temps le patronat ne peut se passer de cette main d’œuvre. Ce que reconnaît la circulaire que le directeur de l’Office de Placement de la Seine adresse aux maires du département en avril 1933 :

“Étant donné la quantité de main d’œuvre étrangère dont l’introduction en France est chaque année sollicitée par les employeurs, même en cette période de crise, M. le ministre du Travail estime qu’il n’y a aucune raison de maintenir à la disposition de l’industrie un personnel pour lequel il est à craindre qu’il ne puisse avant longtemps retrouver d’emploi.”

Deux mois plus tard, le 4 août, Edouard Renard préfet de la Seine se veut plus explicite : *“Malgré refoulement et rapatriement le nombre de chômeurs étrangers secourus (...) reste fort élevé. Certes il ne s’agit pas de renoncer aux traditions de large bienveillance et d’humanité qui ont toujours été en honneur dans notre pays à l’égard des travailleurs étrangers. Mais seuls les chômeurs étrangers qui ont droit à en bénéficier en vertu des traités de réciprocités ratifiés doivent être secourus. Les autres seront radiés après un préavis de 15 jours.”*

Fidèles à leurs convictions les élus alfortvillais n’entrent pas dans le jeu des radiations. Ils cherchent plutôt à réduire les dépenses de police qui doivent être obligatoirement inscrites au budget. La Préfecture est ainsi amenée à préciser ses griefs :

- Alfortville abrite un grand nombre de chômeurs secourus depuis plus de six mois.

- Des travailleurs étrangers bénéficient des secours malgré l’avis défavorable des services de la main d’œuvre étrangère.

- Certains chômeurs reçoivent des allocations atteignant ou même dépassant le montant de leur salaire antérieur. Or *“dans tous les cas l’allocation accordée à un même ménage ne doit pas dépasser la moitié du salaire augmentée du montant des allocations familiales. Or cette règle n’est pas observée principalement en ce qui concerne les Arméniens qui constituent à eux seuls 20 % des chômeurs secourus. Certains d’entre eux pourraient être occupés par les moulinsages de soie du Sud-Est qui sollicitent de la main d’œuvre étrangère.”*

Voilà donc montrée du doigt une communauté originale, celle des Arméniens. Les mesures préconisées à leur rencontre (transfert dans les entreprises méridionales) n'ont aucune chance de se réaliser. Les rescapés du génocide des années 1917 n'entendent pas quitter Alfortville terre d'accueil où le travail même raréfié reste une condition de survie.

Hors de l'usine

Évoquée plus haut, la belle biographie de la famille Berberian¹³ nous permet de saisir la place centrale qu'occupait et qu'occupe toujours le travail chez les Arméniens. Rescapés des villages d'Asie Mineure, Ervant Berberian – le père – et Maryam la mère s'arrêtent d'abord à Gardanne près de Marseille. Les Houillères de Provence recrutent des mineurs de fond. Assez vite l'arrivée de trois enfants incite le couple à venir dans la banlieue parisienne, à Alfortville. Nous sommes en 1927. *“Mes parents – écrit Vartan Berberian – n'avaient qu'une obsession trouver un travail. Mon père par bonheur avait pu être engagé comme ouvrier à la fonderie (La Franco-Belge à Vitry). Ma mère tout aussi rapidement et avec encore plus de chance grâce à des relations de famille avait réussi à se “louer” chez des Arméniens aisés de Neuilly (...) à la fois comme employée de maison, comme nounou des enfants et comme dame de compagnie.”*

Installés au 13 de la rue des Brochets, dans une cave au sol de terre battue, d'autres emplois les hissent à un niveau plus acceptable car *“rien n'était plus étranger à mon père que l'idée biblique selon laquelle le travail est une malédiction”*. Ervant devient donc caviste à Bercy. Maryam obtient un poste de gardienne d'immeuble ce qui permet à la famille d'abandonner la cave de 9 mètres carrés pour les 13 mètres carrés d'une loge offrant aux cinq arrivants le confort de l'eau sur l'évier et l'électricité.

Au début du XX^e siècle, le travail de concierge n'est pas vraiment rétribué. En contrepartie de son logis Maryam est donc chargée de l'entretien de l'escalier en bois et du nettoyage des lavabos et toilettes des cinq étages de l'immeuble. A ses moments perdus elle fait quelques ménages et quelques travaux de couture.

Très studieux élève à l'école Etienne Dolet le jeune Vartan obtient une bourse, poursuit de solides études qui le sacrent officier de Marine et inventeur de plusieurs brevets industriels. Dès lors la famille entre dans une aisance méritée, que ce soit sous le soleil de Port Grimaud ou dans la demeure parisienne du Marais. Le vers du poète Virgile, qui dans la composition symbolique de J. Roiné s'appliquait à l'effort et au travail collectif d'une cité républicaine, prend ici une résonance individuelle et personnelle très significative.

En 1927, lorsque les Berberian s'installent à Alfortville, 850 de leurs compatriotes colonisaient déjà les terres amphibies du sud de la commune. Ils seront 2 681 en 1935. Parmi ces derniers combien de “Berberian” ? Les chiffres impor-

tent peu car un même souhait les anime : trouver du travail, rebutant, sous-payé, contraignant... peu importe ; car au fil des ans la pauvreté régresse et l'ascension sociale paraît possible.

C'est ce que détaille le solide ouvrage de Sevan Ananian¹⁴ qui consacre judicieusement tout un chapitre à "*l'intégration par le travail*".

Le patronat appréciait en effet cette main d'œuvre docile, ni revendicative, ni syndiquée. Dans la commune même deux usines importantes embauchaient cette "*génération de manœuvres*" : la Compagnie Bi-Métal (405 ouvriers en 1929), les Papeteries de France où l'on travaillait jour et nuit. Tout près d'Alfortville plusieurs pôles d'emploi n'étaient pas à dédaigner : à Vitry-sur-Seine l'usine chimique Rhône-Poulenc ; à Maisons-Alfort la firme Grégoire et Barillaut (fils à haute tension) et la Biscuiterie Gondolo avec ses multiples ouvrières ; à Paris les fabriques et ateliers tournés vers l'automobile.

De la sorte le taux d'activité arménien en 1931 était "*supérieur à celui de l'ensemble de la population d'Alfortville : 68,7% contre 48,9%*"¹⁵. Mais quel que soit leur lieu de travail les Arméniens détestent l'usine, creuset de toutes les contraintes : enfermement, bruit, risques d'accidents, soumission à la hiérarchie autoritaire des contremaîtres et des patrons. Par ailleurs le travail à l'usine est trop éloigné de leur mode de vie ancestral, de cette "*organisation patriarcale de la famille où seule l'autorité du chef de famille était reconnue comme légitime*".

C'est pourquoi le statut de chômeur accélère ici le mouvement de reconversion hors de l'usine. L'absence de travail industriel pousse les Arméniens à inventer ou retrouver un travail individuel (ou familial) ouvert sur la liberté. Considérés comme apatrides les survivants du génocide bénéficient certes d'une protection juridique et politique liée à leur statut de "réfugié Nansen". Mais ils ne peuvent se prévaloir d'aucun "*traité de réciprocité ratifié*" leur garantissant le versement des allocations chômage. Versement, nous l'avons vu, qui tient à la seule volonté du maire Marcel Capron réfractaire aux injonctions préfectorales.

Dans ce quartier sud d'Alfortville à présent surnommé *Haiïastan*, c'est à dire *Arménie*, ce sont les femmes qui les premières se sont éloignées des usines. En 1927 la location ou l'achat de machines Singer leur permet de confectionner pour des patrons anglais "*ces robes en gros jersey, sorte de tablier utilisé dans les usines pour protéger les vêtements*"¹⁶. Payée à la pièce la couturière ignore les horaires. Le rythme des commandes entraîne des journées de 12 ou 17 heures dont personne ne se plaint puisqu'ici "*tout le monde chante (...)* ; *en travaillant elles chantent souvent et leur machine semble les accompagner*". D'autant que les commerçants du Sentier attendent des robes de crêpe de Chine, des blouses, des caches cols...

Les hommes tombés au chômage ont tôt fait d'utiliser leurs journées de "temps libre". Les uns travaillent clandestinement. Les autres surélèvent leur modeste demeure, aménagent la cave et louent aux nouveaux arrivants ces espaces réduits. Déjà en 1926-1927 cette pratique apportait des revenus réguliers à des travailleurs arméniens recensés comme manœuvres. Voici par exemple un manœuvre aux Tubes né à Brousse en 1888 ; il a un locataire qui lui verse un loyer mensuel de 120 F. Il se dit propriétaire de "*deux petits pavillons en bois*" (plutôt des cabanes), d'un "*pavillon en maçonnerie*" au côté duquel il est en train d'installer une troisième construction. Un autre manœuvre âgé de 32 ans possède "*une maison achetée 25 000 F il y a un an*" ; il en a fait construire une seconde de même valeur et s'occupe présentement de creuser les fondations pour une troisième maison.

Et puis il y a tous ceux qui ont définitivement dit adieu à l'usine. Ils entrent dans le monde des travailleurs indépendants, le monde des "auto-entrepreneurs". Les uns s'investissent aux côtés de leurs épouses confectionneuses à domicile puis deviennent patrons à leur compte. Les autres ouvrent sur la rue ou sur la place Carnot de petites échoppes tournées vers les métiers de proximité : barbiers, coiffeurs, bottiers, cordonniers, cafetiers, bouchers, épiciers.

Ainsi la raréfaction du travail entraîne les Arméniens dans une reconversion majeure. Quittant le statut peu gratifiant de prolétaire, insérés dans une communauté soudée, ils renouent par leurs nouvelles professions avec tout un passé de liberté, celui de la nation arménienne.

L'initiative individuelle et la solidarité municipale ont donc atténué les méfaits d'un travail raréfié.

Mais dans cette période, dès 1933, l'Allemagne de Hitler organisait la militarisation du travail. Une préface à ce Service du Travail Obligatoire (STO) que le Gauleiter Sauckel et le gouvernement de Vichy imposeront en 1942-1943 à l'ensemble de la France occupée.

Ce travail obligatoire transporte donc dans les usines et les campagnes d'Outre-Rhin une partie des travailleurs alfortvillais.

Pour peu de temps.

Car la libération de la France intervient dès juin 1944 et l'intermède des Trente glorieuses (1950-1973) apporte à Alfortville comme dans le reste du pays un travail assuré. En mai 1968 on recense à peine 100 000 chômeurs dans tout l'hexagone. A cette date les effectifs du monde ouvrier alfortvillais ont commencé à décliner. Les employés, cadres, chefs d'entreprise deviennent majoritaires.

Ainsi en 1901 le sculpteur J. Roiné, ami de Virgile, avait vu juste. Soubassement de l'histoire communale le travail (différencié, diversifié, raréfié, assuré) est resté à toute époque l'atout majeur des familles alfortvillaises et le ciment de leur cohésion sociale.

LOUIS COMBY

NOTES

- 1) Louis Comby, *L'Aurore sociale, la Franc-Maçonnerie à Alfortville 1885-1945*, Bruno Leprince, 2004
- 2) Maurice Dommanget, *Histoire du 1er mai*, Sudel, 1953
- 3) M. Rodriguez, *Eglantine ou muguet, la bataille du 1er mai*, L'Histoire n°144, mai 91, p 74-75
- 4) Archives de la Préfecture de Police, carton BA/47 dossier 1er Mai 1893
- 5) Bulletin municipal d'Alfortville 1931-1938
- 6) Louis Comby, *Alfort-Ville avant Alfortville*, Val-Arno, 1996
- 7) Michel Philipponeau, *la vie rurale dans la banlieue parisienne*, Armand Colin, 1956
- 8) *La voix des Communes* n°74, 23 mai 1885
- 9) Dossier/Henri Lesoin, factures alfortvillaises
- 10) Mona Ozouf, *L'école, l'Eglise et la République 1871-1914*, Armand Colin, Kiosque, 1963
- 11) Brochure de la ville d'Alfortville 1934
- 12) Conseil Général, *Histoire du Val de Marne*, Messidor 1987, p. 351
- 13) Vartan Berberian, *Le figuier de mon père*, Paris 2005, édition Anne Carrière
- 14) Sévan Ananian, *Alfortville et les Arméniens, l'intégration réciproque 1920-1947*, Edition Val-Arno, 1999
- 15) Albert Lavigne, *Mémoire sur la ville d'Alfortville*, 1932
- 16) Sarkissian Michèle-Archalouïs, *Les Arméniens d'Alfortville de 1923 à 1960*, éditions Maison de la Culture Arménienne d'Alfortville, 2007

LA CORPORATION DES TAPISSIERS PARISIENS AU XVIII^e SIÈCLE

INTRODUCTION

«Le corps des tapissiers est un des plus anciens et des plus nombreux de Paris.»¹ C'est également un des plus importants après les Six Corps², nous apprend Étienne Boileau³.

On sait par un vieux manuscrit de la Sorbonne « qu'il existoit, qu'il avoit des statuts, et même qu'il jouissoit gratuitement de l'exemption de faire le guet sous le règne de Philippe Auguste [1180-1223], ayeul de Saint Louis.»⁴

Trait caractéristique de cette corporation, son ancienneté a laissé de nombreuses traces dans ce qu'elle est devenue au XVIII^e siècle. Son évolution sur près de six siècles s'est voulue à la fois garante d'un passé lointain et motivée par les nouvelles données du temps (concurrence entre les différents corps, rationalisation économique, restructurations, etc.).

À l'origine, la corporation des tapissiers était formée de six communautés distinctes, ayant reçu chacune des statuts et règlements : les tapissiers haute-lissiers, fabricants de tapisseries de haute et basse lisse et de retraiture (réparation) ; les tapissiers sarrasinois, fabricants de tapis à la façon du Levant ; les tapissiers nôtés, travaillant les serges et fabricant les couvertures de soie, laine, coton et façon de Marseille ; les tapissiers contrepontiers, marchands de meubles et tapisseries, lits, pavillons, sièges, tentes, coutils, toiles teintées et non teintées ; les tapissiers courtrepontiers, fabricants de tentes, pavillons et autres meubles en coutil et toiles sans teintures ; les tapissiers coutiers, fabricants de coutils et coussins.

La grande ressemblance des arts exercés par ces différentes communautés et la connexité de leur commerce occasionnèrent entre elles des différends qui contribuèrent à la formation du grand corps des tapissiers, en produisant leurs incorporations successives. Ce fut le cas des haute-lissiers et sarrasinois dès 1302. Les tapissiers nôtés et contrepontiers se réunirent à leur tour en 1491 ; en 1548, les courtrepontiers s'ajoutèrent aux deux précédents ; enfin en 1568, les coutiers vinrent à leur tour s'y ajouter. Le 23 août 1636, furent enregistrées au Parlement de Paris des lettres patentes confirmant l'incorporation des haute-lissiers et sarrasinois aux autres corps de tapissiers. Cependant, ce n'est qu'en 1719 que cette incorporation fut entérinée par la promulgation de lettres patentes émanant de Louis XV donnant statut définitif à la corporation des tapissiers en qua-

rante-quatre articles. Les métiers avaient grandi avec l'extension du luxe et du bien-être ; il y avait plus de 600 tapissiers dans Paris au XVIII^e siècle (Savary en dénombre 627 en 1750⁵). Mais le XVIII^e siècle n'était pas très favorable aux corporations ; un vent de libéralisme soufflait en effet sur la France, impulsée notamment par l'école physiocrate. Quelle était donc la réalité du métier et de la corporation des tapissiers au XVIII^e siècle ?

I. UN MÉTIER MULTIFACETTES

«Le tapissier est le marchand qui vend, qui fait, et qui tend les tapisseries et meubles.»⁶ Autrefois, un tapissier figurait dans le personnel de chaque grande maison. Les fonctions qu'il y remplissait sont ainsi décrites :

«Il faut que le tapissier fasse rabattre les matelas, raccommoder les tapisseries, les chaises, les tables et autres meubles s'il y en avoit de cassés, et qu'il est soin de bien couvrir les tableaux, tapisseries, matelas, couvertures, lits de plumes, traversins, miroirs et tout autre meuble où il y a de la dorure.

Il faut aussi qu'il sache rentrer les hautes lisses et autres choses concernant les emmeublemens, qu'il fasse sa principale affaire de tenir le tout en bon état, et d'en rendre bon compte toutefois et quantes qu'il en sera requis suivant le mémoire qu'il en doit avoir par devers lui.

Quant aux appartemens et meubles tendus, il doit aussi en avoir un soin particulier, et les bien balayer et vergeter tous les jours pour en ôter la poudre et empêcher que les araignées ne s'y mettent, prendre garde que les souris ne gâtent les tapisseries et que les vitres des chambres soient toujours bien propres, bien nettes et bien fermées.»⁷

Un traité sur le métier de tapissier écrit par Bimont, maître et marchand tapissier, en 1774, se révèle fort précieux pour achever de cerner le métier. Il décrit avec précision les différentes étapes qu'un tapissier doit suivre pour tendre et garnir toute espèce de meuble.

Au XVIII^e siècle, le tapissier vendait des meubles concernant tous les moments de la journée et chaque pièce de la maison, des sièges divers allant du salon jusqu'au lit de la chambre à coucher. Un tapissier habile devait donc pouvoir laisser son empreinte dans un intérieur parisien qu'il fournissait.

Le métier est donc large. Le tapissier ne fabrique pas à proprement parler les meubles ; il se fournit sur commande chez le menuisier. Ensuite, il le façonne de manière à le rendre fonctionnelle (rembourrage de paille ou de crin, garniture de tissu, pose de roulettes, etc.), il l'enjolive (ou le fait enjoliver) et le vend. De plus, il décore les intérieurs, répare et loue les meubles et les éléments de décorations, tels que les cheminées, les glaces, les flambeaux ou les cartels.

Le magasin est le premier outil du tapissier, et bien souvent, pour ne pas dire tout le temps, magasin et habitat sont indissociables. Sans surprise, la boutique, c'est-à-dire l'endroit où s'effectue la vente aux clients, se situe au rez-de-chaussée des maisons ou immeubles. Cette pièce captait particulièrement l'attention des tapissiers qui n'hésitaient pas à faire de lourdes dépenses afin de conserver leur affaire attrayante aux yeux des clients. Des dépenses «d'enjolivement» (réfection des peintures, achat de fleurs, etc.) étaient régulièrement entreprises. Philippe Beaufillot mentionne par exemple 6 750 livres pour «Dépense d'arrangement de boutique tant en menuiserie que peinture.»⁸ Mais le premier poste de dépense était la devanture de la boutique, souvent une vitrine. Pour montrer le type d'investissement qu'un tapissier pouvait faire, nous pouvons prendre l'exemple de Jean-François Delaine, pour lequel nous disposons d'un remarquable document : la facture de différentes interventions pour fabrication et entretien d'ouvrages de vitrerie (168 livres et 17 sols en quatre ans) :

«Mémoire des ouvrages de vitrerie faits et fournis pour Monsieur Delaine, marchand tapissier, par Pinard, vitrier rue du Sépulcre faubourg Saint Germain à Paris.

Le 11 janvier 1786, fourni deux pièces de verre d'Alsace à la porte de la boutique et cinq pièces aussi du dit verre d'Alsace aux châssis en toit couvrant la dite boutique pour 10 livres.

Plus du 23 octobre, aux châssis en toit de la dite boutique, avoir nettoyé et remastiqué en totalité 38 pièces de verre d'Alsace pour 7 livres et 12 sols. [...]

Je certifie le présent véritable et conforme. A Paris, le 6 octobre 1790. Pinard.»⁹

En moyenne les tapissiers dépensaient entre 200 et 500 livres par an, pour l'entretien de leur commerce. À l'intérieur de la boutique, l'investissement de base (mobilier) que devait réaliser le tapissier pour équiper convenablement sa boutique était en moyenne de 136 livres, ce qui représente une somme non négligeable pour un jeune tapissier voulant s'installer et disposant d'un capital financier modeste. Les marchandises en boutique étaient diverses : ce sont les matières premières que l'on retrouve en plus grand nombre dans les stocks, devant les éléments de décoration. Le magasin opérait donc comme un catalogue, c'est-à-dire que le commerçant exposait à la vue de ses clients tout ce qu'il pouvait faire en matière de décoration de meuble.

II. UNE GÉOGRAPHIE TAPISSIERE ENTRE PERMANENCE ET MUTATION

La localisation des tapissiers dans Paris est sans doute le signe le plus éloquent de l'ancienneté de ce corps, mais aussi des changements intervenus au cours des siècles.

C'est sur la rive droite de Paris *intra-muros* que se concentre traditionnellement la plus grande partie des tapissiers : 61,1% des faillis entre 1776 et 1791, soit 66 d'entre eux, ont leur enseigne dans cette partie de Paris. Le «cœur» de Paris représente une implantation privilégiée autour de quelques paroisses : Saint-Eustache, Saint-Merry, Saint-Jean-en-Grève, et Saint-Germain-l'Auxerrois, c'est-à-dire près de la Seine (l'île de la Cité et l'île Saint-Louis) et des Halles (halle au blé et anciennes halles). Deux foyers de concentration plus importants qu'ailleurs émergent :

- La rue de la Verrerie, très passante : 12 tapissiers¹⁰, dont 10 feront faillite (83 %), ce qui permet de mesurer l'hécatombe qui frappa ses occupants.

- La halle au blé : il semble évident que le poumon économique et commercial des halles suffit en grande partie à expliquer cette implantation. Le passage qu'occasionne ce lieu d'activité est évidemment très attractif pour quiconque voudrait en profiter. Ainsi, on retrouve sept tapissiers jouxtant les halles, tous marchands.

La concentration des tapissiers dans un espace aussi restreint accroît leur visibilité et intensifie l'attraction commerciale. Mais elle est aussi sociale et symbolique : ne pas être où les autres sont serait se mettre hors-jeu. Paradoxalement, le voisinage des concurrents assoit sa propre notoriété : proximités spatiale et sociale sont intimement associées. L'adresse devient symbole de puissance et de célébrité car c'est la boutique même qui est le premier moyen de marketing, le principal média ; c'est elle qui détient la «marque», plutôt que les produits qui y sont vendus¹¹.

À cette implantation privilégiée répondent d'autres logiques de localisation. Tout d'abord, les grands axes de circulation structurant les rues de Paris sont des lieux privilégiés d'établissement : rue Saint-Martin, rue Saint-Denis, rue Saint-Honoré et rue Saint-Antoine. Ils ont pour particularités d'être d'anciennes voies marchandes¹². Ce sont également les axes menant aux faubourgs qui portent leurs noms (faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis au nord de Paris, faubourg Saint-Honoré à l'ouest, et faubourg Saint-Antoine à l'est) et qui font donc la liaison entre Paris *intra-muros* et ses abords. Les portes matérialisent quant à elle le passage de la ville aux faubourgs ; le passage y est fréquent, et il n'est donc pas étonnant de retrouver des tapissiers aux portes de Paris.

On constate également un déséquilibre entre l'est et l'ouest, qu'incarne principalement la rue Saint-Honoré liant le faubourg Saint-Honoré à la rue Saint-Denis. Quatre tapissiers ont leur enseigne dans cette rue et une petite dizaine gravite autour. Ce qui apparaît est en fait la récente différenciation sociale entre l'est et l'ouest, à l'œuvre depuis le XVII^e siècle, avec la migration des élites urbaines, attirées par les résidences royales - le Louvre puis Versailles -, vers le faubourg Saint-Honoré. Devenu le pôle financier et administratif de la capitale, ce dernier accueille plus largement que son homologue de la rive gauche (Saint-Germain-

des-Prés) les élites de la fortune, quelle que soit leur origine (haute noblesse, grande finance, aristocratie boutiquière)¹³. L'implantation des boutiques au cœur d'un quartier à la mode et en plein essor depuis les années 1770 joue un rôle attractif pour la majeure partie des clients du tapissier. Peut-être plus que le «cœur» de Paris, il semblerait que le quartier ouest de Paris *intra-muros* soit la «marque» qui attire le chaland.

Sur la rive gauche de Paris *intra-muros*, les tapissiers sont moins présents mais polarisés à l'ouest. Ainsi, le glissement vers l'ouest déjà sensible sur la rive droite se voit confirmé de façon éclatante sur la rive gauche. Plus qu'un épiphénomène, il semblerait donc que ce soit une tendance lourde du XVIII^e siècle. Les commerçants entendent bien profiter du voisinage d'une clientèle riche et dépendante. Prenons l'exemple d'Albert Garet¹⁴, marchand tapissier rue de Verneuil, qui compte parmi ses clients lui devant de l'argent :

- «le chevalier de Marcy [...] la Baronne de Grand Ville [...] la Comtesse de Chamissot, Baronne de Scenk [...] le Marquis de Verac, rue du Four [...] le Comte de Bellefort [...] le Baron d'Inche, rue de Grenelle [...] la Comtesse de Sabran, au Luxembourg [...] le Comte de Montmorency, rue Saint-Dominique [...] le Comte de Roule, rue Saint-André-des-Arts...» ; au total plus de 20 noms portant un titre.

- On note également une dizaine de gens de droit ou assermentés parmi lesquels le «Sieur Leclerc, greffier en la Cour des Aides, rue du Batoir [...] le Sieur Viant, huissier [...] le Sieur Dubost, garde de la Ville [...] le Sieur Bourgeois, Procureur au Conseil, rue des Prouvaires [...] le Sieur Barry, huissier priseur, rue Saint-Séverin...».

- Ainsi que divers représentants de métiers : commerçants de luxe, tels que des bijoutiers («le Sieur Caumont»), des horlogers («le Sieur de Berne, horloger rue du Four [...] le Sieur Vernier, horloger dans l'abbaye Saint-Germain [...] le Sieur de Beauvillain, horloger rue des Augustins) ; également des artistes («le Sieur Bonneau, peintre à l'académie de Jouan [...] le Sieur l'Abbé, peintre à l' Arsenal [...] le Sieur Dubois de la Comédie Française») et des domestiques («la femme de chambre de Mademoiselle Drouin rue des Fossés M. le Prince [...] le Sieur cuisinier de M. de Bussy [...] l'abbé de la Cour, aumônier de l'académie de M. Dugasc»).

Dernier élément de localisation et non des moindres en importance, pas en nombre, les faubourgs. On retrouve principalement les tapissiers sur la rive droite à l'est dans le faubourg Saint Antoine et au nord dans les faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis, mais aussi à l'ouest dans le faubourg Saint-Honoré, et sur la rive gauche au sud dans le faubourg Saint-Jacques.

- Le faubourg Saint-Antoine : Quelques tapissiers se situent dans ce faubourg. Ils sont tous regroupés autour de la rue du faubourg Saint-Antoine. L'une des particularités de ce quartier est que son développement correspond à l'attribution des lettres patentes de février 1657 en faveur des arts et métiers¹⁵. Ainsi, les ouvriers (avec et sans qualités) y étaient très nombreux : environ 30 000 en 1725¹⁶, et, selon le commissaire Lerat, au moment de l'émeute contre la manufacture Réveillon en 1789, 80 000 (ce chiffre est sans doute exagéré par les circonstances)¹⁷. Les mémorialistes ne se trompaient guère quant aux caractéristiques de ce quartier populaire : «Ce quartier est renommé par la prodigieuse quantité d'ouvriers en tout genre dont fourmille la grande rue du faubourg Saint-Antoine.»¹⁸. Les métiers de l'alimentation (boulangier, boucher...) et du bâtiment, surtout ceux du bois (ébéniste, charpentier, menuisier), y étaient particulièrement représentés.

- Trois tapissiers tiennent boutique dans les faubourgs nord (faubourgs Saint-Martin, Saint-Denis et Montmartre).

- Le faubourg Saint-Honoré : On y trouvait quelques tapissiers parmi les plus riches. Le riche environnement des boutiques assurait prospérité et croissance à ses tenanciers.

III. QUEL ÉTAIT LE PROFIL SOCIAL DES TAPISSIERS AU XVIII^E SIECLE ?

Loin du microcosme communautaire, les tapissiers avaient de nombreuses relations avec l'extérieur, ne serait-ce que leurs clients, permettant d'en dresser un profil : mariage, rôle de la femme dans le métier et la corporation, etc.

Le réseau familial était très important, structurant, pouvant s'avérer déterminant dans la gestion des affaires d'un tapissier, notamment à travers l'apport de sa femme. Même si la dot est substantielle, les mérites propres de son épouse importent également au tapissier, en termes de liens affectifs mais aussi de métier. Grâce au mariage, il accroissait son réseau d'alliances par l'intermédiaire de sa belle-famille : assistance technique et professionnelle, liens commerciaux, crédit, etc. Parfois, une union pouvait lui accorder un certain prestige social.

À cette époque, mariage était synonyme d'enfants. S'il n'y avait pas de caractère obligatoire à succéder à son père, il était bien vu que le fils notamment celui d'un maître prenne sa suite. Cela est moins vrai à mesure que l'on descend dans la hiérarchie corporative. L'intérêt en était grand pour le fils, puisqu'il disposait déjà des structures commerciales créées par ses aïeux (fonds de boutique, emplacement sur le marché, clientèle, réputation, etc.). Il en était de même pour sa famille qui voyait se créer ainsi une dynastie toujours source de bonne réputation.

tion. La succession d'un père à son fils était également suivie de près par les tenants de la corporation elle-même, qui voyaient d'un très bon œil l'assurance de pérennité du métier et des taxes (capitation, droit de visite, chef-d'œuvre, etc.). Cette pérennité était d'autant plus considérée si l'implantation de la boutique était ancienne et dans un quartier d'affaires.

Parfois se voyait établir de véritables lignées familiales, comme celle de Joseph Fourdinier. Ce dernier, qui fait faillite le 1^{er} août 1784, a épousé une certaine Benard, décédée vers 1784. Cette dame Benard était la sœur d'un valet de chambre-tapissier-marchand mercier, résidant rue de Bourgogne dans le faubourg Saint-Germain. À travers ce lien familial, des sommes d'argent furent échangées entre Fourdinier et les Benard. Le mariage endogame était un acte intéressant pour bon nombre de tapissiers : il flattait le sentiment d'appartenir à un groupe exclusif. Ce type d'union présentait également une grande valeur professionnelle, car il donnait au tapissier une épouse qui connaissait déjà bien le métier et une belle-famille qui avait de l'expérience et des relations dans la profession¹⁹.

En même temps qu'une transaction portant sur le capital humain, le mariage était aussi une transaction financière. Les compétences professionnelles de l'épousée et le réseau de contrats et de relations dans lequel elle introduisait son mari servait considérablement ses affaires. Le tapissier comptait sur la dot de son épouse pour l'aider à lancer ou à consolider son commerce et à établir son ménage. En matière d'héritage, l'opération est souvent très intéressante pour le couple. Le patrimoine de la famille de la mariée, lorsque celui-ci lui était cédé en partie ou en totalité, était à la disposition du tapissier :

«Il est échue à la Dame Vildieu les successions de ses père et mère qui ne sont point encore liquidés et dont il [son mari] pourra tirer ou revenir environ 1 000 livres»²⁰.

Compte tenu de la prééminence juridique, sociale et professionnelle de l'homme dans la société d'Ancien Régime, la plupart des informations concernant le métier tourne autour de lui. Ce serait toutefois une erreur que de ne pas insister sur le rôle clé de l'épouse du tapissier dans le ménage mais aussi dans les affaires et la corporation.

En règle générale, la femme avait la charge des relations avec les clients pour entretenir une relation de fidélité avec eux. C'est elle qui recevait les espèces, tenait ses comptes quand elle savait écrire sur un registre ou à l'aide d'un jeu de tailles²¹. La femme avait aussi souvent en charge les relations avec les fournisseurs, tout au moins pour ce qui est de la réception des marchandises, de la négociation des conditions de crédit et des paiements échelonnés. En cas de dispute sur les obligations contractuelles, la qualité de la marchandise, les prix ou les sommes dues, elle se trouvait également en première ligne.

Dans la corporation des tapissiers, l'apprentissage est réservé aux garçons²², et les femmes ne peuvent en théorie pas être employées, ou seulement à des tâches subalternes. Grâce «à l'honneur que les femmes reçoivent de leurs maris, tant de leur vivant qu'après»²³, les veuves héritent de la maîtrise de leur défunt mari. Ce «privilège» s'accompagne de plusieurs restrictions : dans la plupart des cas, elles peuvent garder les apprentis entrés du vivant de leur mari, mais ne peuvent en engager de nouveaux ; elles n'ont pas voix délibératives aux assemblées, elles transmettent leurs droits en se remariant «à l'intérieur de la communauté», et les perdent en se remariant «à l'extérieur».

IV. ÉPILOGUE D'UN SYSTEME : DE L'UNIFICATION DANS LA DOULEUR À LA MISE À MORT

La corporation des tapissiers reflète l'histoire du système corporatif à la fin du XVIII^e siècle quand les tenants du libéralisme économique tentent d'y mettre fin. Unifiée dans la douleur, traversant les réformes de Turgot tant bien que mal, elle sera démantelée pendant la Révolution française.

Avant 1776, les corporations avaient essuyé des attaques de plus en plus féroces, venant non seulement de l'extérieur (la critique «libérale» des philosophes et hauts fonctionnaires), mais aussi de l'intérieur. Un courant important de dissidence des «maîtres» dans de nombreuses corporations infirmait l'image de parfaite unité que cherchaient à cultiver ses dirigeants²⁴. Le mécontentement régnant parmi les compagnons témoignait également de leur profonde aliénéation vis-à-vis du système de classification corporatif²⁵. Les maîtres comptaient sur le «Roi-gouvernant» pour exercer le contrôle social en renforçant la hiérarchie corporative, et la «police» des maîtres. En ce qui concerne la critique libérale, le maître mot des économistes physiocrates était «liberté» ; il couvrait une critique acerbe des institutions et des pratiques d'Ancien Régime, ainsi qu'un vaste programme de réformes économiques et sociales, répondant aux «lois de la nature». Turgot (1727-1781)²⁶ s'inscrit dans cette démarche et est dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle le «bras armé» du libéralisme.

Loin d'être aussi unie que ne le laisse supposer son appellation, la corporation des tapissiers parisiens connaît quelques disparités en son sein. Avant leur incorporation successive, le XVII^e siècle fut le théâtre d'une dispute violente entre les tenants de chacun des corps pour marquer leur différence et défendre leurs prérogatives. Ainsi, lorsque les tapissiers haute-lissiers et sarrasinois obtinrent une reconnaissance ou plutôt une confirmation légale de leur existence en tant que corps, les «autres» tapissiers ne manquèrent pas de se faire entendre pour marquer leur opposition. L'enjeu en était grand : ne pas voir prospérer un concurrent officiel (c'est-à-dire bénéficiant de privilèges royaux). En effet,

jusqu'au XVII^e siècle, les tapissiers haute-lissiers et sarrasinois ne bénéficiaient pas de statuts, ils vivaient d'après les règlements d'Étienne Boileau (deux articles, dont ils convinrent entre eux, commencés en 1301, et confirmés en 1302, par la confection d'un nouveau statut, qui leur est devenu commun) et n'avaient point de rapports avec les divers ouvriers occupés à la décoration avec les étoffes.

Avec les manufactures, notamment celles des Gobelins à Paris, la perte de ces deux corps, censés fabriquer des tapisseries suivant des prérogatives clairement définies, était consommée. En effet, depuis l'autorisation des manufactures royales privilégiées (ces manufactures installées dans les villes de province avaient établi dans Paris des dépôts, où les jurés de la communauté des tapissiers se bornaient à vérifier si tout venait bien de leur fabrication), les fabricants particuliers n'avaient plus de raison d'être, et il ne devait rester, parmi les tapissiers, que les décorateurs et les matelassiers.

En février 1776, Turgot, alors contrôleur général du royaume, dont le ministre présidait aux affaires économiques et sociales de la France, promulgua un édit abolissant les communautés d'arts et métiers²⁷. Il s'agissait des corporations au niveau le plus fondamental, sur lesquelles reposait tout l'édifice social. Ce qui était en jeu, comme le comprenaient fort bien les défenseurs les plus véhéments de l'ordre traditionnel, ce n'était pas seulement l'organisation du travail, si importante fût-elle, mais la légitimité et la viabilité du système tout entier de représentation sociale. L'édit d'abolition fut considéré comme une espèce de «carnavalisation» des rapports sociaux²⁸ (le projet de Turgot nivelait brutalement tous les rapports sociaux, plaçant le maître et l'ouvrier, le noble et le roturier, l'homme et la femme - du moins en théorie - sur le même plan), une invitation au désordre social et à la mutinerie politique. Il s'agissait d'une mesure parmi d'autres, plus ou moins radicales, qu'avait inspirée à Turgot son analyse libérale. «C'est, après la liberté du commerce des grains, un des plus grands pas qu'ait à faire l'administration vers l'amélioration, ou plutôt la régénération du Royaume», expliqua Turgot à Louis XVI²⁹. Aux yeux de Turgot, la société française était dans une large mesure gangrenée et paralysée parce que son organisation était mauvaise, c'est-à-dire incorrecte. Le modèle corporatif contrevenait aux lois de la nature, qui étaient antérieures à toutes les formes d'organisation sociale. La mesure de Turgot fut si brutale qu'elle s'attira les foudres de chaque strate de la société ; en cassant la classification et la hiérarchisation sociale traditionnelle, Turgot s'attaquait aussi à l'ordre monarchique (qui s'appuyait sur les corporations pour contrôler la société) et à la société des ordres (les parlementaires n'hésitaient pas à défendre avec ardeur la monarchie lorsque sa vulnérabilité menaçait leurs propres existences : «point de monarchie, point de noblesse»³⁰).

En conséquence, après que, sous la pression des privilégiés, Louis XVI eût disgracié Turgot le 12 mai 1776, Jacques Necker (1732-1804) supervisa la réhabilitation, ou plutôt la réinvention du système corporatif, sous la surveillance de l'autorité royale. Mais une grande différence existait : l'État, lors de la suppression des corps, s'était approprié leurs avoirs et leurs dettes pour bloquer toute contestation des créanciers, ce qui aboutit à des désastres importants (ruines, vols, suicides, etc.), et donc pour se rembourser, il ponctionnait les trois quarts de tous les droits d'entrées dans chaque corporation. Ce «tour de passe-passe» fit que les corporations furent moins indépendantes qu'avant février et la maîtrise s'apparentait davantage à «une concession régaliennne et à un dispositif fiscal»³¹.

Louis XVI confia donc le soin de gérer la transition de l'ancien système au nouveau régime corporatif à une commission de sept membres, dont trois étaient intendants du commerce et quatre siégeaient au bureau du commerce, ce qui garantissait qu'ils connaissaient dans le détail la question. Parmi eux figurait Lenoir, qui en sa qualité de lieutenant général de police avait tous les jours à faire au monde du travail et manifestait un vif intérêt pour l'organisation corporative³². Décision fut finalement prise de recréer quarante-cinq corporations, en essayant de regrouper par affinité certaines corps (afin d'en faciliter le contrôle par l'administration royale). Le préambule de l'édit d'août 1776 promettait des corporations mieux gérées, mais dont les affaires internes seraient constamment soumises au regard omniprésent du Roi.

La quarante-et-unième communauté comprenait les tapissiers, les fripiers en meubles et ustensiles et les miroitiers. C'est pour cela que l'on trouve une telle diversité d'appellation parmi les gens de métiers de ce nouveau corps dans les fonds de faillite : «Marchand tapissier-miroitier [...] ; Marchand tapissier-fripiers [...] ; Marchand tapissier, mercier et miroitier [...] ; Marchand tapissier-teinturier». Le moins que l'on puisse dire est qu'à la lecture de toutes ces qualités, ce n'est pas l'impression d'unité et de clarté qui domine.

Chose plus étonnante encore, le regroupement dans un même corps des tapissiers et fripiers semble naturelle aux yeux de la loi alors qu'avant 1776, ces mêmes corporations alors distinctes se retrouvaient fréquemment devant les tribunaux pour régler leurs contentieux. Pour preuve, les nombreux arrêts du Conseil et du Parlement, ou les sentences de police du Châtelet de Paris jalonnent le XVII^e et le XVIII^e siècles pour empiètements d'un métier sur l'autre, au premier rang desquels les fripiers, que les tapissiers accusaient de faire la vente des meubles³³. S'il est évident que le souci de «rationalité commerciale» guida les choix de la commission dans son projet de clarification de l'organisation corporative, on peut s'interroger quant à celui de mélanger «chiens et chats dans le même panier».

«21 novembre 1761 : Ordonnance de police défendant à tous fripiers [...] de s'emparer des tables réservées aux tapissiers où se font les ventes publiques, de façon à en laisser l'approche libre aux Bourgeois».³⁴

Ainsi, il semblerait que tapissiers et fripiers s'entendirent sous la contrainte mais qu'ils n'étaient assurément pas les meilleurs amis du monde.

Si l'on regarde ce qui se passa dans les autres corporations agrégées, on se rend compte que les querelles internes étaient loin d'être l'apanage des tapissiers et des fripiers. La plupart du temps d'ailleurs, ces regroupements arbitraires étaient très mal vécus : par exemple la rivalité commerciale menaçait de déchirer la nouvelle corporation des cuisiniers-traiteurs-pâtisseries-rôtisseurs de Paris³⁵.

Si 1776 planta les premières banderilles dans l'édifice corporatif³⁶, la Révolution française finira de l'achever. Après l'abolition des privilèges dans la nuit du 4 au 5 août 1789, où les corporations faillirent bien être supprimées (l'histoire de leur sursis résume d'ailleurs assez bien leur ambiguïté, le lobbying corporatif étant très fort), la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, véritable hymne à la liberté individuelle, reprenait implicitement les arguments de Turgot et de l'économiste en vogue de l'époque, Adam Smith (1723-1790)³⁷ : le droit au travail était un droit naturel inviolable, et il n'y avait plus de place pour des corps dits intermédiaires. À la suite de ces lois fondatrices, des compagnons et des sans-qualités s'établirent à leur compte, en concurrence directe avec leurs anciens maîtres, tandis que d'autres quittaient brutalement leurs ateliers ou leurs boutiques (ce mouvement fut en plus encouragé, au début de 1791, par une reprise économique naissante qui stimula les contestataires dans leur envie de conquête commerciale). Les maîtres essayèrent de se défendre en faisant la distinction entre bonne et mauvaise liberté, pour montrer que la Révolution avait besoin de règles, mais en vain. Quand la violence prit le pas sur le dialogue, les chefs révolutionnaires commencèrent à avoir peur pour eux et pour la bonne marche de la Révolution. L'Assemblée décida donc de légiférer : elle vota la loi d'Allarde le 2 mars 1791, abolissant les corporations. Puis, le 14 juin de la même année, la loi Le Chapelier (1754-1794) interdisait toutes les associations tant ouvrières que patronales, en fait pour éviter les «coalitions ouvrières». Le projet Le Chapelier, conçu dans l'urgence, était sans doute une mesure de circonstance (éviter les troubles entre ouvriers et maîtres), mais c'était aussi une tentative de repenser les fondements de l'organisation sociale et de contenir la poussée démocratique. En ce sens, Le Chapelier espérait peut-être à travers son projet terminer la Révolution.

Ainsi, en seize années, sur fond d'esprit philosophique et économique des Lumières, furent remis en cause plus de sept siècles d'histoire des corporations.

La description officielle du blason³⁸ en est la suivante : «Parti d'azur et d'argent, un saint Louis debout au manteau d'or fleurdelisé et un saint François à genoux au manteau de sable».

La bannière des tapissiers parisiens, ornées de ces armoiries, était promenée lors des processions propres à la corporation pour honorer leur saint patron ou bien lors des manifestations collectives réunissant l'ensemble des corporations.

RICHARD CARTIGNY
PROFESSEUR D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

NOTES

- 1) R. de Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris (Tome II : XIVe-XVIIIe siècle : orfèvrerie, sculpture, mercerie, ouvriers en métaux, bâtiments et ameublement)*, Paris, Imprimerie nationale, 1892, p. 651.
- 2) Les Six Corps étaient censés être historiquement les corporations les plus importantes de Paris, c'est-à-dire les plus riches : Drapier (fabricants et vendeurs de draps), épicier (droguistes ou apothicaires), bonnetier (fabricants et marchands d'articles de lingerie), mercier (artisans et marchands de tous les accessoires liés à la couture et à la broderie), pelletier (artisans et marchands travaillant les fourrures), orfèvres (artisans et marchands qui fabriquent, vendent et achètent toutes sortes de vaisselle et d'ouvrages d'or et d'argent).
- 3) Étienne Boileau (1200 ou 1210-avril 1270) est nommé Prévôt de Paris par le roi Louis IX de 1261 à 1271. Il est l'auteur du *Livre des métiers*, rédigé en 1268, recueil de statuts des métiers parisiens.
- 4) E. O. Pary, *Guide des corps des marchands et des communautés des arts et métiers, tant de la ville et fauxbourgs de Paris que du royaume*, Paris, Chez la veuve Duchesne, 1766, p. 69.
- 5) J. Savary des Bruslons, L.P. Savary, *Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle et des arts et métiers*, Tome IV, Paris, Copenhague, 1764, p. 306.
- 6) *Encyclopédie méthodique, Tome VIII : Arts et métiers mécaniques*, Paris, Panckoucke, 1791, p. 61.
- 7) Audiger, *La Maison Réglée et l'Art de diriger la Maison d'un Grand Seigneur*, Livre I, chapitre 5, Paris, Chez Nicolas Le Gras, 1692.
- 8) Archives Départementales de Paris, D4B6, 106-7501, 15-05-1789.
- 9) A.D.P., D4B6, 110-7856, 14-08-1790.
- 10) N. Coquery, *La boutique parisienne au XVIIIe siècle et ses réseaux : clientèle, crédit, territoire*, Paris, 2004, p. 16.
- 11) C. Wischermann, E. Shore, «Shop design and the display of goods in Eighteenth Century London», *Journal of design History*, vol. 8, n°3, 1995, pp. 157-176.

- 12) A. Lombard-Jourdan, *Paris : genèse de la ville. La rive droite de la Seine des origines à 1223*, Paris, Éditions du CNRS, 1976, p. 160 ; B. Rouleau, *Le tracé des rues de Paris : formation, typologie, fonctions*, Paris, Éditions du CNRS, 1988, p. 115.
- 13) N. Coquery, *L'espace du pouvoir. De la demeure privée à l'édifice public (Paris 1700-1790)*, Paris, Éditions Seli Arslam, 2000, p.85.
- 14) ADP, D4B6, 74-4911, 30-10-1779.
- 15) A. Thillay, *Le faubourg Saint-Antoine et ses «faux ouvriers» ; la liberté du travail à Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Champ Vallon, 2002, p. 36.
- 16) AN, F12 781c, Mémoires des ouvriers et habitants du faubourg ; in A. Thillay, *op. cit.*, 2002, p. 25.
- 17) A. Thillay, *op. cit.*, 2002, p. 30.
- 18) Hurtault et Magny, *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs, 1779* ; in A. Thillay, *op. cit.*, 2002, p. 38.
- 19) Dans une étude sur les mariages parisiens, au sein du groupe réuni sous la rubrique «maîtres et marchands», Adeline Daumard et François Furet constatent que 60% se sont mariés dans la même catégorie et 20,2% dans le même corps de métier ; dans A. Daumard, F. Furet, «Structures et relations sociales à Paris au milieu du XVIII^e siècle», in *Cahier des Annales*, n°18, Paris, Armand Colin, 1961, pp. 74-75, 78-79. Dans son étude du nord de Paris, Hélène Davet trouve 52% d'endogamie dans la catégorie des «maîtres de métiers» ; dans H. Davet, *La Population de l'axe nord de Paris, 1749-1774*, Thèse de 3^{ème} cycle sous la direction de Pierre Goubert, Université Paris I, p. 190.
- 20) ADP, D4B6, 76-5081, 25-03-1780.
- 21) Si la taille fut conservée au XVIII^e siècle, ce n'est pas que la « tapissière » ne sût ni lire ni écrire, mais parce que beaucoup de clients y tenaient encore ; la taille passait pour le moyen le plus sûr, pour les porteurs et porteuses, de garder traces des ventes.
- 22) Dans tous les statuts qui régissent la corporation depuis le XIII^e siècle, les femmes ne sont jamais mentionnées. De plus, on ne trouve aucune trace de «tapissière» ou «marchande tapissière» appartenant à la corporation que ce soit parmi les clients ou parmi les créanciers des faillis. Pourtant, les physiocrates, hostiles à la réglementation, avaient utilisé dans leur offensive contre les corporations l'argument de l'exclusion des femmes. Selon eux, le marché du travail devait échapper aux cadres corporatistes et être ouvert à tous, femmes comprises. Faut-il voir dans cet intérêt porté au travail féminin la réelle prise en compte d'un problème social ou, comme l'affirmaient les dirigeants des métiers, la volonté de concurrencer les travailleurs masculins et de faire baisser les salaires en favorisant l'essor d'une main-d'œuvre abondante et peu payée ? Quoi qu'il en soit, le préambule de l'édit de février 1776 marquait le désir de favoriser l'accès des femmes au monde du travail : «Nous voulons abroger ces institutions arbitraires qui ne permettent pas à l'indigent de vivre de son travail, qui repousse un sexe à qui sa faiblesse a donné plus de besoins et moins de ressources et qui semblent, en les condamnant à une misère inévitable, seconder la séduction et la

débauche aux femmes.

- 23) J. Papon, *Recueil d'arrests notables des cours souveraines*, Lyon, 1568, in D. Godineau, *Les femmes dans la société française, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 57.
- 24) S. L. Kaplan, « Conflit, idéologie, et pratiques politiques au sein des corporations parisiennes pendant le XVIII^e siècle », in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, janvier-mars 2002, pp. 5-55.
- 25) S. L. Kaplan, « La lutte pour le marché du travail à Paris au XVIII^e siècle », in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, juillet-septembre 1989, pp. 361-412.
- 26) Rappelons que Turgot eut une carrière politique exemplaire au XVIII^e siècle, d'abord à la tête de l'intendance de la généralité de Limoges en août 1761, puis du ministère de la marine en juillet 1774 avant d'être nommé contrôleur général des finances en août 1774.
- 27) Ce décret faisait partie d'un ensemble de six mesures visant à supprimer les corvées, supprimer les jurandes et maîtrises, supprimer la Caisse de Poissy, supprimer les droits sur les grains à la halle, supprimer les charges sur les ports et la diminution des droits sur les suifs. Les deux premiers décrets rencontrèrent une vive opposition.
- 28) Nous reprenons ici le terme de S. L. Kaplan (*La fin des corporations*, Paris, Fayard, 2001, pp. 77-104) qui titre son chapitre III sur la réforme de Turgot ainsi : « Le carnaval de Turgot : l'apocalypse ».
- 29) G. Schelle, *Œuvres de Turgot et documents le concernant* (« Mémoires au roi », janvier 1776), 1913-1923, Tome V, p. 159. Nous devons mentionner, pour être tout à fait honnête, la riposte de l'avocat général Séguier : « Le but qu'on a proposé à V.M. est d'étendre et de multiplier le commerce en le délivrant des gênes, des entraves, des prohibitions introduites, dit-on, par le régime réglementaire ; nous osons, Sire, avancer à V.M. la proposition diamétralement contraire : ce sont ces gênes, ces entraves, ces prohibitions qui font la gloire, la sûreté, l'immensité du commerce de la France. » ; dans J. Flammermont, *Remontrances du Parlement de Paris au XVIII^e siècle (Discours du 12 mars 1776)*, 1888-1898, Tome III, p. 347.
- 30) *Extrait du lit de justice du 12 mars 1776*, BNF, Lb³⁹ 206 ; dans S. L. Kaplan, *La fin des corporations*, Paris, Fayard, 2001, p. 132.
- 31) L. S. Mercier, *Tableau de Paris*, Amsterdam, 1782-1788, Tome III, pp. 331-333. Il dresse une critique acerbe contre cette fiscalité royale débridée et le fait que le droit au travail soit soumis à un tribut pécuniaire.
- 32) S. L. Kaplan, *op. cit.*, 2001, p. 167.
- 33) Les tapissiers ne se heurtèrent pas qu'aux fripiers. Ils mettaient régulièrement en accusation les selliers, accusés d'empiéter sur leur métier parce qu'ils fabriquaient les chaises à porter ; les crieurs s'occupant de disposer les tentures mortuaires ; dans *Nouveau recueil des statuts et règlements du corps et communauté des maîtres marchands tapissiers haute-lissiers, sarrasinois, rentrayeurs, court-pointiers, couverturiers, coutiers, sergiers, de la ville, faubourgs et banlieue de*

Paris ; ensemble de plusieurs arrêts et sentences intervenus en conséquence et pour l'exécution d'iceux, avec une préface qui contient l'Histoire des six communautés dont ce corps a été formé, celle de leurs statuts et privilèges, et deux tables, la première qui contient l'indication de toutes les pièces par leurs dates, et la seconde celle des matières, Paris, Imprimerie de Gissey, 1756, pp. 41-92.

- 34) *Sentences et arrêts rendus en faveur de la communauté des maîtres et marchands tapissiers contre la communauté des marchands fripiers, Paris, Imprimerie de Gissey, 1760, p. 12.*
- 35) S. L. Kaplan, *op. cit.*, 2001, p. 172.
- 36) Dans le préambule de ses *Six Décrets* (janvier 1776), Turgot annonce courageusement son objectif d'abolir les privilèges et de soumettre les trois ordres à taxation (le clergé en a ensuite été exempté, notamment à la demande de Maurepas). Dans le préambule au *Décret sur les Jurandes et Maîtrises*, il fixe comme principe le droit de chaque homme pour travailler, sans restriction.
- 37) En 1776, Adam Smith publiait *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Selon lui, le travail source de richesse, la valeur fondée sur l'offre et la demande, le commerce affranchi de toute prohibition, la concurrence élevée à la hauteur d'un principe devaient être les fondements de l'économie moderne.
- 38) J. Deville, *Recueil de documents et de textes relatifs à la corporation des tapissiers de 1258 à 1875 ; Réflexions concernant cette corporation, Paris, A. Chaix, 1876, p. 4.*

LE MÉTIER D'HORLOGER PARISIEN ET SES LIENS AVEC LE SUD-EST PARISIEN À LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

La question de l'histoire du travail est d'actualité comme en témoigne le numéro spécial de la revue *Histoire* en octobre 2011. En une période de difficulté économique, il est effectivement légitime de s'interroger sur ce que le travail représente et a pu représenter. Loin de glorifier un passé idyllique qui n'aurait aucun lien avec notre présent, il s'agit ici de mieux comprendre les acteurs, les gestes, l'environnement économique et social d'un métier au XVIII^e siècle pour essayer d'en tirer une expérience, des idées et ouvrir quelques pistes de réflexion.

Dans ce contexte, s'intéresser à l'horlogerie parisienne et à ses relations avec le sud est parisien se justifie par plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'horlogerie parisienne est dans son âge d'or entre 1750 et 1850, c'est donc à ce moment qu'elle scintille de tous ses feux, dans un domaine, la mécanique, qui tente par tous les moyens de faire son chemin. Nous pouvons citer pour exemple la mise en valeur par l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, ou encore les publications des machines approuvées par l'Académie des Sciences¹. Ensuite, les sources parisiennes sont particulièrement riches d'informations pour cette période. Les archives notariales nous apportent des renseignements par l'intermédiaire des inventaires après décès ou des actes concernant la vie professionnelle des horlogers, tout comme les dossiers de faillite des horlogers des archives départementales de la Seine. Ne nous y trompons pas, les dossiers de faillite sont truffés d'éléments positifs pourvu qu'on sache les débusquer, comme le type de clientèle ou la qualité des objets en vente. Enfin, comprendre le métier, ses gestes, sa production nous oblige à nous intéresser à la capitale, car c'est là que le métier est organisé. Par le biais des horlogers parisiens, nous pouvons reconstituer un lien avec le sud est parisien. Notons d'ailleurs qu'il n'existe pas d'«horloger de Créteil» par exemple, puisque seul Paris, dans toute l'Île-de-France est le siège d'une organisation professionnelle structurée pour l'horlogerie à la fin du XVIII^e siècle. Il n'en est pas moins vrai que des relations existent en matière d'horlogerie parisienne avec le sud est parisien, dans différents domaines que nous allons examiner avec des exemples concrets.

Avant d'en arriver là, il nous faut comprendre à quoi correspond le métier d'horloger à Paris à la fin du XVIII^e siècle, ce que nous ferons dans un premier temps, puis nous nous pencherons sur les liens avec le sud-est parisien, à la fois à

travers les hommes du métier et à travers leur production. Force nous est alors de constater que l'horlogerie parisienne déborde largement les limites étroites de la capitale.

L'HORLOGERIE PARISIENNE : UNE COMMUNAUTÉ DE MÉTIER AUX RÈGLES PRÉCISES

Au XVIII^e siècle, l'horlogerie parisienne est une des 124 communautés d'arts et métier de la capitale². Ce type d'organisation professionnelle, dicté en grande partie par la monarchie, impose officiellement des règles très strictes de fonctionnement, décrites dans les lettres patentes royales confirmant les statuts des communautés. Ainsi, l'accession à la maîtrise (le droit de tenir boutique sur la rue dans la capitale) est-elle fortement encadrée. En ce qui concerne les horlogers, cela se traduit notamment par l'obligation d'un apprentissage pendant huit ans dans Paris avec un maître parisien, seuls les fils de maître en étant dispensés³. Une préférence aux familles d'horlogers paraît d'ailleurs largement donnée par les textes. Cependant, l'étude de près de 350 brevets d'apprentissages enregistrés entre 1750 et 1776 (date de la réforme des communautés de métier sous le ministère Turgot) révèle la provenance très variée des apprentis⁴. Par ailleurs, parmi les 681 maîtres enregistrés entre 1750 et 1791 (date de la suppression des communautés par la Révolution française), moins d'un tiers sont fils de maîtres⁵. Précisons que «l'épisode Turgot», autrement dit la suppression puis le rétablissement des communautés au cours de l'année 1776 n'a pas d'impact majeur sur l'horlogerie : certes, le nombre de maîtres reçus par an augmente après cette date mais il n'explose pas (sans doute à cause de la haute technicité du métier) et la communauté reste indépendante, autrement dit, les horlogers ne sont pas tenus de s'associer avec un autre métier. De 1750 à 1791, une part importante des candidats horlogers arrive à la maîtrise par des chemins détournés, dont 40% grâce à un arrêt du conseil d'état du roi (autrement dit, par une dérogation, qui autorise même les étrangers à entrer dans le métier, voir illustration 1 ci-dessous). Ainsi, la communauté reste-t-elle ouverte à des apports importants de sang neuf et sait-elle supporter par ce biais une nécessaire adaptation aux différentes évolutions techniques, sociétales et politiques. C'est ce qui assure sa progression aussi bien dans les domaines techniques que du côté artistique.

N'oublions pas par ailleurs, que certains horlogers exercent en dehors de la communauté, soit dans des lieux dits privilégiés (notamment dans le faubourg Saint-Antoine) soit «en chambre», c'est-à-dire sans être déclarés. Ces horlogers, appelés sans qualité, non parce que leur production est mauvaise mais parce qu'ils n'ont pas la qualité, c'est-à-dire le titre de maître, enrichissent la production parisienne. Il faut également tenir compte de ce que l'horlogerie est répartie

entre une vingtaine de spécialités dont certaines sont réservées aux femmes alors qu'elles ne sont pas reconnues dans la communauté, c'est-à-dire dans la structure officielle. On trouve ainsi dans la description des ouvriers qui travaillent aux montres et pendules donnée par l'horloger Berthoud dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert des faiseurs de rouages ou de ressorts de montre, des faiseurs d'aiguilles ou de cadrans, mais aussi des faiseuses de chaînes de montre, des polisseuses et des doreuses de roues⁶. Bien au-delà de la vision restrictive des communautés de métier présentée comme freinant tout progrès technique, donnée entre autres par l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, la communauté accueille des innovations régulière, notamment en matière de résistance aux frottements, aux variations de température ou d'hygrométrie. Elle regroupe des hommes et des femmes impliqués dans les mille et une activités demandées par l'horlogerie, de la petite main qui fabrique de minuscules ressorts à l'ouvrier chargé de la décoration et au maître responsable de la bonne finition.

La cartographie des principaux horlogers dans Paris montre, sans surprise, que les installations des horlogers suivent celles des autres métiers du luxe : ils sont concentrés dans le cœur de Paris et notamment l'île de la Cité, autour de la place Dauphine (voir illustration 2). Il est en effet important de s'installer à proximité des riches clients potentiels pour mieux les servir.

Enfin, leurs activités amènent les horlogers parisiens à construire des réseaux professionnels avec des métiers connexes et parisiens eux aussi, notamment les joailliers pour les montres, les ébénistes et les bronziers pour les pendules pour toute la partie fabrication. Ensuite, les différents parcours de vente, d'échange ou de revente mettent en jeu des réseaux de commercialisation assez complexes (voir illustration 3). Se mêlent ainsi d'une part achats de pièces et fabrication et, d'autre part, achat de montres et pendules toutes faites à des confrères parisiens ou étrangers, ou à des intermédiaires variés (merciers, tapissiers voire des particuliers). À cela s'ajoutent aussi réparation, troc, et revente. Concurrence, complémentarité, entraide, tout se combine dans le monde des horlogers parisiens dont l'activité déborde les limites de la capitale.

LES LIENS DES HORLOGERS PARISIENS AVEC LE SUD-EST PARISIEN

Après avoir dressé ce tableau générique, voyons maintenant comment le sud-est parisien s'insère dans cette organisation. Plusieurs chemins s'ouvrent à nous, que le sud est parisien soit lieu de résidence pour l'horloger ou sa famille ou le lieu d'échanges commerciaux.

D'une part, certains horlogers tout parisiens qu'ils soient, sont nés dans ce qui sera plus tard le Val-de-Marne. C'est le cas de Jean Louis Levacher «originaire de

Villeneuve le Roy⁷», qui obtient sa maîtrise d'horloger parisien par un arrêt du Conseil d'État du roi quand il est âgé d'environ 55 ans. Il a alors largement passé l'âge de faire un apprentissage en bonne et due forme mais ses capacités compensent ce manque. Ses deux fils deviennent d'ailleurs également maîtres quelques jours après leur père. Jacques Lhuillier, «natif d'Inville paroisse de Villiers sur Marne pres Crecy en Brie (sic)⁸» obtient de même une dérogation pour devenir horloger parisien en 1768 à 25 ans, même s'il n'a pas fait son apprentissage avec un maître horloger parisien. Tous les deux montrent ainsi que la voie de l'horlogerie parisienne est ouverte à une provenance du sud est parisien.

Charles Henri Waltrin quant à lui est présenté comme maître horloger à Paris et horloger ordinaire du roi au département de Choisy-le-Roi, sans que ce titre soit particulièrement officiel⁹. Il travaille donc entre les deux lieux.

D'autres horlogers ont des parents qui résident dans le sud-est, ainsi Nicolas Darnel. Cestes, ce n'est pas pour devenir maître horloger, mais alloué, c'est-à-dire, ouvrier sans qualification particulière, que sa mère, veuve, le place en 1750 alors qu'il a 13 ans. Elle habite à «Charenton sur Moriel pres Paris (sic)¹⁰». Nicolas Darnel est ensuite ouvrier (plus précisément garçon horloger rue Saint-Louis près le Palais, toujours à Paris) lorsqu'il se marie avec la fille d'un citoyen de Genève, onze ans plus tard, en présence de sa mère, qui habite toujours «Charenton pres Paris¹¹». En ce qui concerne Etienne Fabre, maître horloger habitant dans le faubourg Saint-Antoine, c'est son père, marchand de vin, qui est installé à Vincennes¹².

D'autres liens se devinent plus qu'ils ne sont explicites, comme c'est le cas pour Jean-François Michault qui hérite d'une maison et de terres à Vitry-sur-Seine¹³. C'est dans cette même ville que le fils de l'horloger David Courvoisier est en nourrice, quand il décède en bas âge¹⁴. L'ancrage familial dans le sud-est parisien est donc une réalité pour plusieurs horlogers.

D'autres horlogers ont une propriété dans le sud est parisien. C'est le cas de Joseph Buzot, qui achète une maison à Thiais «pres Choisy le Roy (sic)» pour 2 400 livres¹⁵. Plus précisément, son acquisition s'est faite suite à une adjudication d'une maison faisant partie d'un héritage¹⁶.

Vincennes est un lieu d'habitation affectueux. On y trouve François Caranda, maître horloger à Paris mais demeurant à Vincennes, qui d'ailleurs cède «dix perches de terre ou environ situées a Charonne sur le chemin de Bagnolet et qui composent actuellement un petit jardin entouré de murs et une maison et bâtiment que ledit Sieur et ladite défunte D^{lle} Janot sa première femme ont fait construire sur lesdits dix perches de terre¹⁷». De même, Gallonde, qui porte le titre envié d'horloger du Roi, est présenté comme demeurant ordinairement à Fresnes¹⁸ et en 1761, toujours présenté comme demeurant à «Fresnes les Rongis (sic)», il prend en location une maison à Rungis¹⁹.

Plus surprenant, car cela correspond à une autre activité professionnelle, en 1761, Hardel achète avec son épouse une maison et hôtellerie grande rue du village de Boissy-en-Brie pour leurs héritiers et ayant cause²⁰. Peut-être veut-il procurer un avenir différent du sien à ses enfants, en dehors de la capitale. Plus sûrement, il souhaite récupérer son argent puisque le vendeur était son débiteur et accepte de baisser d'autant le prix d'achat.

Ceci nous amène aux échanges commerciaux que les horlogers, tout en étant installés à Paris, ont avec le sud-est, notamment des créances et des emprunts. Dans l'inventaire après décès de son épouse, l'horloger Verdier mentionne un créancier à Vincennes pour 160 livres²¹. Quant à Thomas Vallé c'est du côté du passif qu'il faut ranger une somme de 330 livres dues à M. Feuillet et sa femme à Villeneuve-Saint-Georges en 1772²². De même, l'horloger Nicod, compte parmi ses créanciers un M. Moce à Villeneuve-le-Roi en 1777²³. Ces éléments sont des preuves que l'argent circule entre Paris et le sud-est parisien, que les relations commerciales existent bien.

Autre élément important, Vincennes (puis Charenton) est le siège d'une tentative d'installation de manufacture d'horlogerie. Tout provient de la ténacité d'une veuve, la veuve Desbourgets qui s'adresse soit directement au roi, soit à Calonne alors contrôleur général des finances, soit plus tard au directoire, pour obtenir des autorisations et des financements. Elle tenait une partie de son expérience d'une autorisation et d'une protection obtenues en 1777 l'autorisant à établir une manufacture d'horlogerie à Tours doublée d'une école d'horlogerie. En 1779, elle demande une translation à Vincennes «aux Portes de Paris» écrit-elle, précisant que les investisseurs n'ont pas voulu la soutenir à Tours parce que la manufacture était trop loin d'eux. Elle choisit sans doute Vincennes à cause de l'activité industrielle qui y règne puisqu'après la manufacture de porcelaine déplacée à Sèvres en 1756, s'y succèdent une manufacture d'armes (1757-1766), une manufacture de faïence (1767-1786) et une boulangerie industrielle (1785-1790). Le site de Vincennes est cependant refusé à la veuve mais elle obtient un accord pour Charenton. Elle demande à nouveau une aide en 1784 puis en l'an VII, demandes qui semblent être restées sans suite et nous n'avons pas de trace de la réussite de cette implantation²⁴.

Le sud est-parisien est donc un lieu d'activités en lien avec l'horlogerie parisienne, même si toutes ne sont pas couronnées de succès. La veuve Desbourgets décrit dans ses courriers les pièces qu'elle compte faire fabriquer, ce qui nous conduit aux objets eux-mêmes.

MONTRES ET PENDULES DANS LE SUD-EST PARISIEN

À la fin du XVIII^e siècle, montres et pendules présentent cette caractéristique d'être à la pointe des techniques de différents domaines, y compris des tech-

niques de décoration. Parce qu'elles sont des instruments de mesure, elles doivent donner l'heure de la façon la plus précise possible afin d'être d'utilité pratique, ce qu'elles peuvent faire pour quelques-unes d'entre elles avec une remarquable précision dès le milieu du XVIII^e siècle. Cependant, à la différence d'autres instruments de mesure, montres et pendules ne sont pas confinées dans des boîtes à outils ou réservées aux scientifiques. Les horlogers n'abandonnent jamais le côté esthétique de leur production. C'est cette «bivalence» instrument de mesure / objet de parure ou de paraître qui confère une valeur particulière à l'horlogerie.

La décoration des montres et pendules les promeut au rang d'objets d'art et les matériaux qui les constituent les classent parmi les objets de luxe. Ainsi, les techniques de décoration sont-elles convoquées, et la montre réunit les savoir-faire des peintres en émaux, des ciseleurs et autres graveurs. Le plus souvent en or ou en argent, elle est ornée de pierres précieuses, notamment de rubis, d'émeraudes, et de perles. Le mot lui-même indique qu'il s'agit d'un objet qui se présente au regard de celui (ou celle) qui la porte, comme au regard de l'autre. Son apparence est donc de toute importance. Quant à la pendule, les bronziers, sculpteurs et autres graveurs s'unissent pour la magnifier. Même lorsque l'horlogerie n'est plus réservée uniquement aux rois et princes, elle reste un marqueur de la position sociale de son propriétaire qui l'exhibe pour afficher son statut. Celui (ou celle) qui porte une montre (et souvent deux), bien en vue, attachée à la ceinture par une châtelaine décorée elle aussi, l'utilise rarement pour calculer précisément son temps (après tout, la cloche de l'église la plus proche est suffisante dans la plupart des cas). Pour ce qui est de la pendule, elle est mise en valeur dans les pièces d'apparat, sur la cheminée, accrochée au mur sous forme de cartel ou posée sur un guéridon dédié à cet usage. Là encore, savoir l'heure ne semble pas être le premier but de son possesseur.

Pour préciser l'importance des objets de cette production luxueuse, il est intéressant de comparer quelques prix avec d'autres biens et services de consommation courante. Ainsi, une montre en or coûte-t-elle le même prix qu'un bœuf de boucherie, une montre d'argent équivaut à plus de 80 kg de viande de qualité ou de poisson ou encore à 50 litres de vin, enfin, une montre émaillée ou une belle montre à répétition (qui sonne les heures quand on appuie sur un poussoir) se paie aussi chère que la location d'un carrosse au mois.

Cependant, l'horlogerie de luxe ne doit pas faire oublier l'horlogerie commune, même si elle est moins connue parce que moins présente dans nos musées actuels. En effet, elle contribue à donner accès à un moyen de mesurer le temps à une plus large gamme d'utilisateurs. Elle est constituée de pièces de seconde main ou fabriquées en métaux moins précieux (cuivre, voire bois pour certaines pendules). Même dans ce cas, l'individualisation des montres et des pendules en

items particuliers des inventaires après décès par exemple permet de comprendre que l'objet a une importance qui dépasse son coût et son rôle d'outil de mesure. Transmis de génération en génération, réparé et entretenu avec soin, acheté, vendu, troqué, volé dans une circulation complexe, il porte une charge affective qui va bien au-delà de sa valeur marchande pourtant importante. Il est aussi, entre autres, si ce n'est toujours, rappel que le temps passe et générateur de réflexion sur le temps de façon générale.

Dans ce domaine également, le sud-est parisien nous fournit des exemples intéressants. Ainsi, pour la production de luxe, l'inventaire après décès de Marie-Catherine de Malon de Bercy, famille dont le château de Bercy était situé sur l'actuelle commune de Charenton, présente-t-il un bel échantillon. On y trouve :

- une pendule au nom de LeRoy à Paris dans sa boîte de cuivre doré d'or moulu avec ornements (enfants, flambeaux, colonnes), valant 200 livres, dans la chambre à coucher,

- une pendule marquant heures et minutes à cadre de cuivre émaillée dans sa boîte de marqueterie avec ornement de cuivre doré d'or, valant 36 livres, dans la chambre à coucher,

- une chaîne de montre d'or émaillée à usage de femme, valant 115 livres,

- une montre d'or émaillée à répétition ornée de deux cercles, aiguilles et bouton poussoir de diamants, fournie par monsieur Vaucher, valant 450 livres,

- une chaîne d'or de montre à usage de femme garnie de ses anneaux (45 livres),

- une montre d'or émaillée à chiffre et à répétition enrichie de deux cercles, aiguilles et poussoirs de diamants, fournie par monsieur Gudin, valant 450 livres,

- une montre d'or à cuvette de cristal de roche garnie de deux cercles, poussoirs, aiguilles et bélières de diamants, fournie par monsieur Gudin, valant 240 livres,

- une montre d'or à cuvette de cristal à natte de cheveux garnie d'un cordon de soie, ornée d'une clef de cristal et d'un petit flacon de cristal fournie par monsieur Vaucher, valant 100 livres²⁵.

On remarque que les pendules sont ici dans les chambres à coucher, pièces très décorées.

De façon beaucoup simple (et très rare) on trouve une pendule dans une cuisine à Saint-Mandé, dans la maison d'un ancien menuisier, l'inventaire décrivant : «Une pendule a cadran de cuivre dans sa boîte de bois de chêne». Il s'agit donc d'un objet commun, loin du luxe, ce qui n'empêche pas le menuisier de posséder également de beaux objets tels «Une pendule de forme antique dans sa boîte de marqueterie garnie de ses fontes en couleur» que l'on trouve dans une

salle au rez-de-chaussée ainsi qu'«une montre à boîte d'or guilochée avec une petite chaîne d'argent et une clef de cuivre» ou encore «une grosse montre à répétition à boîte d'argent de forme antique²⁶.»

Même si je n'ai pas retrouvé la trace de ces objets précis, les illustrations 4 et 5 présentent des pièces qui donnent une idée de la production parisienne de la fin du XVIII^e siècle.

À la fin du XVIII^e siècle, l'horlogerie parisienne est un métier de haute considération, dans la limite que l'on peut donner à des gens de métier, bien sûr. Dans un fonctionnement citadin très encadré, il convient cependant de ne pas négliger les aspects qui peuvent sembler plus collatéraux. La force du métier, on l'a vu, est de ne pas rester sclérosé dans des limites géographiques de la capitale et de s'ouvrir à l'extérieur, pour ses recrutements comme pour ses productions, qu'elles soient luxueuses ou plus communes. Le futur Val-de-Marne trouve ainsi sa place comme une source de main-d'œuvre et comme un marché pour l'horlogerie parisienne, certes pas le plus important, mais ayant tout de même un rôle à jouer dans l'attrait que l'horlogerie parisienne peut représenter à la fin du XVIII^e siècle. On peut se plaisir à imaginer que l'installation d'une manufacture d'horlogerie, si elle avait pu réussir, aurait contribué encore plus à ce développement.

**MARIE-AGNES DEQUIDT
DOCTEUR EN HISTOIRE MODERNE, UPEC**

NOTES

- 1) Académie des Sciences, *Histoire de l'Académie royale des sciences avec ses mémoires de mathématiques et de physique tirés des registres de cette Académie*, Paris, Imprimerie Royale, volumes de 1750 à 1797.
- 2) À compter de 1691, d'après J. Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce*, nouvelle édition, Genève, chez les héritiers Cramer et frères Philibert, 1742, article «Corporation».
- 3) *Lettres patentes de Louis XIV confirmant les statuts des horlogers*, 1646, Collection Lamoignon, t. XII, fol. 697, conservée aux Archives d'État russes, texte repris par R. Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, Paris, Imprimerie nationale, 1886, 3 volumes.
- 4) Archives Nationales (désormais AN), Minutier Central (désormais MC), étude XXXIV, liasses 577 à 703.
- 5) AN, Y 9326 à 9334.
- 6) D. Diderot et J. Le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson, 1751-1780, article «Horlogerie», tome VIII.

- 7) AN, E*1341a, 3 avril 1758.
- 8) AN, E*1441b, 20 décembre 1768.
- 9) Archives départementales de Paris (désormais ADP), D5B6, 4935, 1775.
- 10) AN, MC, XXXIV/578, 20 avril 1750. Mise en allouage avec Henri Genene, horloger rue de Harly, paroisse Saint-Barthélemy.
- 11) AN, MC, XCV/ 275, 7 janvier 1761.
- 12) ADP, D⁴B6, 92/6307, 25 octobre 1784.
- 13) AN, MC, XXXIV/592, 11 juillet 1753.
- 14) AN, MC, XXXIV/693, 30 octobre 1773.
- 15) ADP, D⁴B6, 75/4947, 10 décembre 1779.
- 16) ADP, D⁵B6, registre 2498, entrée de mars 1775. «Payer a Monsieur Lardy greffier de Thiais demeurant à Choisi-le-Roi une somme de 670 livres 10 sols pour payer les frais de l'adjudication de la maison des héritiers Burre adjugée à mon profit».
- 17) AN, MC, XXVIII/376, 16 octobre 1761.
- 18) AN, MC, XXXIV/617, 12 juillet 1759.
- 19) AN, MC, XII/571, 31 mars 1761.
- 20) AN, MC, LIV/889, 19 mai 1761.
- 21) AN, MC, CXVIII/ 467, 22 septembre 1751.
- 22) ADP, D⁴B6, 45/2634, 31 juillet 1772.
- 23) ADP, D⁴B6, 64/4126, 26 juillet 1777.
- 24) AN, F¹² 1325 A et AN, F¹² 1325 B.
- 25) AN, MC, CVIII/695, 29 novembre 1781.
- 26) AN, MC, XCI/1350, 26 septembre 1797.

LE ROTIN À CHAMPIGNY-SUR-MARNE : UNE AVENTURE INDUSTRIELLE ENTRE PROSPÉRITÉ ET CRISES

INTRODUCTION

Près de quarante années après l'arrêt du travail du rotin à Champigny, le nom de rotin reste encore familier à beaucoup de ses habitants. Pendant trois quarts de siècle, la SA du Rotin a été une des grandes entreprises de Champigny et a employé des centaines de Champinois. L'usine a fermé mais le site sur lequel elle se trouvait est encore désigné sous le nom du Rotin.

Les archives de la SA du Rotin ont été perdues ou restent introuvables, mais la recherche de la Société d'Histoire de Champigny a suscité un réel intérêt qui a permis de compenser en partie les manques. Outre les documents disponibles aux Archives communales de Champigny, il a été possible de recueillir de nombreux témoignages d'ancien(ne)s employé(e)s du Rotin et de disposer des traces matérielles conservées par des particuliers. C'est donc par ces entrées multiples qu'a pu être reconstituée une aventure industrielle étonnante, construite autour du travail du rotin, un produit venu de l'autre bout du monde.

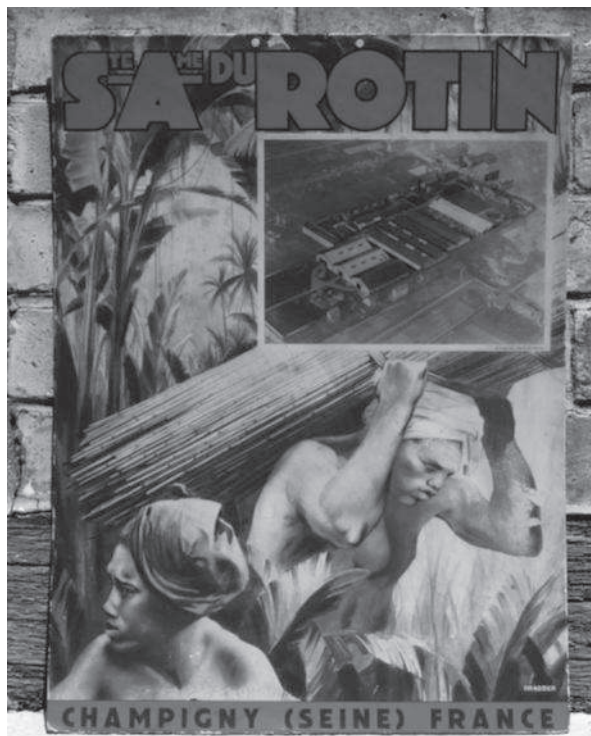
PARTIE 1 - LE ROTIN, UN PRODUIT NATUREL D'EXCEPTION



Rotin en Indonésie (DR).

1 – Le rotin, un produit venu d’Asie du Sud-Est

Le rotin est un palmier-liane de la famille des calamées, haut de 3 à 5 mètres, qui pousse naturellement dans les forêts humides du Sud-Est asiatique. Il en existe de très nombreuses variétés. Les lianes s’étirent à partir de la base du palmier, courent au sol et s’enroulent autour d’autres arbres dont elles se nourrissent¹. Elles peuvent être coupées tous les 3 à 5 ans, au-dessus de la base afin d’assurer la repousse².



Affichette publicitaire du Rotin, sans date (coll. particulière)³

Les ramasseurs doivent s’enfoncer profondément dans la forêt, machette à la main, pour couper, tirer, arracher les lianes de différents diamètres et d’une longueur qui peut atteindre 200 à 300 mètres. Après avoir été coupée, chaque liane est sectionnée en baguettes de 6 à 8 mètres puis débarrassée de ses feuilles et de ses épines par frottement. Les baguettes sont calibrées et classées par diamètre, puis elles sont mises en bottes dont le poids varie de 35 à 80 kg. Les bottes sont acheminées, le plus souvent à dos d’hommes, jusqu’à la rivière la plus proche, chargées sur des sampangs puis descendues par étapes jusqu’à la mer pour être expédiées vers l’Europe⁴.

2 – Le rotin, un produit aux qualités remarquables

Il existe deux types principaux de rotins : les rotins maigres de haute qualité, qui proviennent principalement de Bornéo et de Sumatra, et les rotins gras, issus des mêmes régions mais récoltés dans des secteurs différents de la forêt. Les rotins maigres ont une écorce siliceuse très résistante. Par de multiples torsions et frottements de la tige, l'excès de silice de leur écorce disparaît en grande partie ; cette action s'appelle le désémaillage⁵. Les rotins gras ont une écorce dépourvue de silice et présentent une certaine analogie avec l'aspect extérieur du bambou, mais le rotin est plein alors que le bambou est creux. Cette écorce est imbibée de matières huileuses perceptibles au toucher. Les rotins gras sont très variables en qualité. Les meilleurs, c'est-à-dire les plus rigides, servent à établir des carcasses de sièges et meubles ; les plus ordinaires sont employés pour la confection de certaines grosses vanneries industrielles⁶.

Le rotin naturel encore pourvu de son écorce est utilisé pour fabriquer des produits d'usage extérieur. A la condition d'être verni, ce type de rotin résiste aux intempéries. Les baguettes dont l'écorce reste tâchée sont écorcées par ponçage. N'est enlevée que la partie émaillée du rotin, ce qui n'enlève pas les qualités mécaniques de la liane. Le rotin peut alors être teinté mais il est réservé à l'usage intérieur. Le rotin écorcé peut être filé car il est fibreux et poreux. Selon l'épaisseur, le rotin peut être utilisé pour le tissage, le cannage ou la ligature⁷.

Le meilleur rotin doit avoir des qualités bien particulières. «Baguettes très saines, sans piqûres, non écorchées et de couleur claire. Teinte aussi uniforme que possible. Surface lisse. Grandes longueurs, uniformes de diamètre et dépourvues de nœuds proéminents ; de plus, ceux-ci doivent être espacés au maximum. Grande souplesse et résistance à la flexion. L'intérieur, appelé moelle, doit être aussi blanc que possible, assez nerveux et posséder des fibres longues et compactes.»⁸

3 - Le rotin, un produit diffusé en France

Au XVII^e siècle, les Néerlandais s'implantent sur les îles de l'Insulinde (actuelle Indonésie). Ils commencent le commerce des épices, mais repèrent que les indigènes utilisent une liane pour fabriquer les câbles de leurs embarcations et des objets de vannerie. A la fin du siècle, les marchands néerlandais, anglais et français ramènent en Europe les premières bottes de rotin.

Le nom de rotin provient de «rotang», nom donné à la liane aux Philippines⁹. Les artisans européens ont l'idée de découper les «cannes des Philippines», nom sous lequel on désigne alors le rotin. L'écorce éclissée, autrement dit transformée en lanière, est utilisée pour le cannage des sièges. Les canniers deviennent des vanniers de luxe et sont rattachés à la corporation des vanniers faiseurs de



Fauteuil de style Régence au cannage en rotin (DR).

sièges. La technique connaît un succès en France de la fin du règne de Louis XIV au règne de Louis XV puis connaît un net déclin. Les Néerlandais produisent de la vannerie moins sophistiquée qui est largement diffusée en Europe. Cependant, le rotin est progressivement délaissé.

Le rotin redevient à la mode en Europe au XIX^e siècle, quand les autorités coloniales néerlandaises montent à l'Institut colonial néerlandais une exposition des productions à base de rotin. Des filières d'approvisionnement sont mises en place depuis les Indes néerlandaises, la Malaisie britannique et Singapour. La France redécouvre le rotin qui arrive le plus souvent par Rotterdam et Le Havre.



Corset en satin de coton au cerceau ovale en rotin, 18^e siècle (DR).

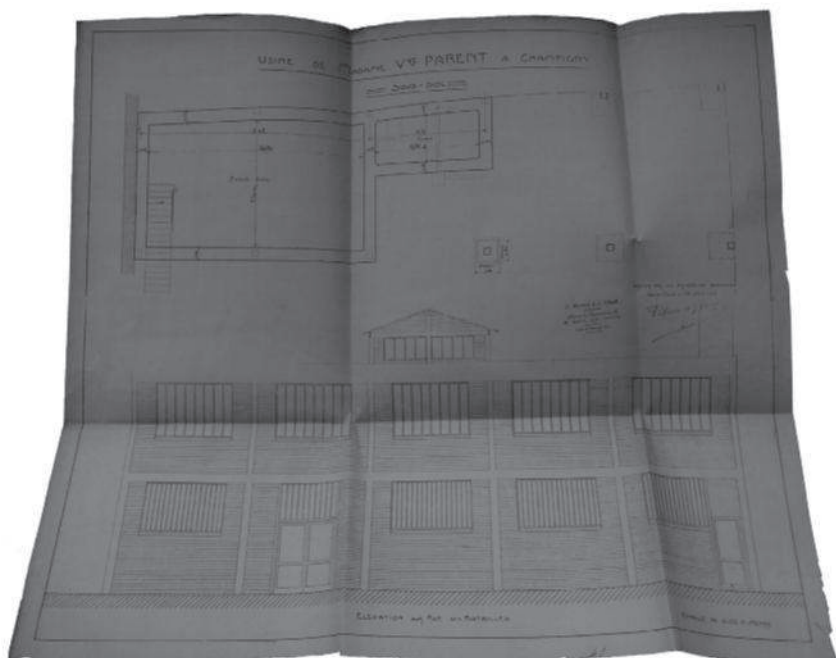
PARTIE 2 – D’UNE GUERRE À L’AUTRE : DU ROTIN AU BOIS

1 – Les premiers indices d’une présence du rotin à Champigny

La première mention du travail du rotin à Champigny date du début du XX^e siècle. Une entreprise, Les Rotins filés, apparaît en 1907 dans les registres des déclarations d’accidents du travail¹⁰. Elle est située au 33 rue des Batailles (actuelle rue de Verdun).

Le nom Les Rotins filés provient du fait qu’au cours des opérations de transformation le rotin passe dans de nombreux outils en forme de filière. On parle d’usine de filature.

En 1907, l’entreprise est la propriété d’Amédée Parent¹¹. En 1913, elle est mentionnée comme étant la propriété de sa veuve. A cette date, de nouveaux bâtiments à structure métallique sont construits rue des Batailles (et encore visibles actuelle rue de Verdun)¹².



Plan dressé par les architectes F. Marin et J. Graf de Saint-Maur, 25 juin 1913, (coll. Archives communales de Champigny).

Les archives de l’entreprise ne pouvant plus être consultées, seules des sources indirectes permettent d’estimer son activité. Ainsi, les déclarations d’accidents de travail montrent que l’usine des Rotins filés regroupe toutes les étapes du traitement du rotin et que certaines sont mécanisées.

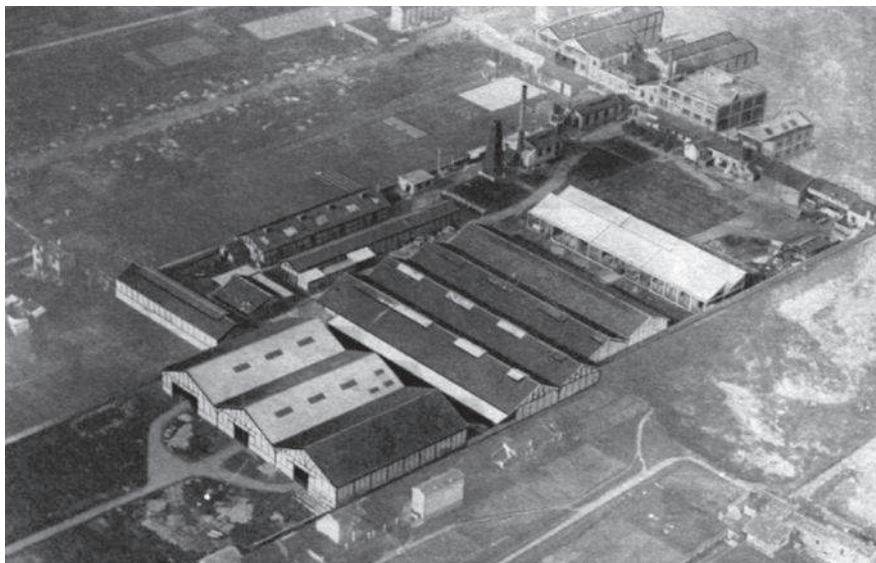
2 – 1918-1939, l'essor du rotin à Champigny

a - La Société anonyme du Rotin

L'entreprise semble avoir changé de dimension lors de la Première Guerre mondiale. Comme de nombreuses industries, elle bénéficie de commandes de fournitures pour l'armée. En effet, les matériaux artificiels étant encore très rares, le rotin est une matière première indispensable pour de nombreuses fabrications. Cette évolution se traduit par la constitution de la SA du Rotin le 5 mai 1918, à la même adresse que Les Rotins filés.

L'usine du Rotin commence son extension. En 1922, un nouveau site de production est mentionné au 20 rue des Batailles dans les registres des déclarations d'accidents de travail¹³. Sont cités à cet endroit l'atelier de vernissage et celui de calibrage, ainsi que le moteur de l'usine.

En 1924, l'usine occupe une parcelle de 36 000 m² située au 26 rue de Verdun (qui a remplacé la rue des Batailles en 1923)¹⁴. La SA du Rotin à Champigny est devenue un important ensemble de bâtiments affectés aux différentes étapes du traitement du rotin.



Photographie aérienne de l'usine du Rotin dans les années 1930, extraite de l'affichette publicitaire (coll. particulière).

b – Le fonctionnement de l'usine

Les archives de l'usine manquent, mais plusieurs sources permettent de reconstituer son fonctionnement¹⁵.

Les bottes de cannes de rotin arrivent par l'arrière de l'usine, rue Diderot, et progresse vers l'avant, rue de Verdun, au cours des opérations de traitement.

«Les opérations de filature commencent par un lavage des tiges de rotin dans des bacs en ciment de trois à quatre mètres cubes où l'eau circule à une température moyenne ; après un rinçage à l'eau froide les rotins, toujours pliés en deux, sont soumis, dans des séchoirs, à une ventilation d'air chaud, séchage rapide et, après transfert par chariots [...]»¹⁶, ils se trouvent dans un autre atelier où des ouvrières procèdent aux opérations de triage [...].

«Seconde opération, le calibrage qui permet de ne présenter à la machine que des baguettes de diamètres approchant pour éviter la perte de matière.»¹⁷ Les calibreurs et calibreuses trient les cannes selon leur diamètre à l'aide de planchettes pourvues d'encoches et les coupent en section régulière.

«Les mêmes chariots transportent les rotins en hall de filature et ceux-ci, après une nouvelle et courte immersion, sont déposés devant les machines éclisseuses. Le rotin est engagé vivement dans le tube d'admission de la machine et happé par des galets en caoutchouc ; la baguette vient alors en contact avec une série de fers coupants qui séparent l'écorce de l'intérieur appelé moelle.» Les fendeurs et les fendeuses produisent des brins, des baguettes et des lames. Chaque brin est rattrapé et inséré dans une nouvelle machine éclisseuse pour être fendue à nouveau, jusqu'à obtenir la taille et l'épaisseur recherchées. Ce travail qui demande habileté et rapidité est confié à des rattrapeurs et rattrapeuses.

A l'atelier de planage, on procède à la dernière étape de la préparation des brins. Selon la finition souhaitée, le rotin est blanchi à l'atelier de blanchiment ou teinté à l'atelier de vernissage par des vernisseurs ou des coloristes.

Les lots de brins, de baguettes ou de lames sont conditionnés par des attacheuses de paquets ou des emballeurs de l'atelier d'emballage ou du magasin d'expédition.

Des employés de l'usine sont affectés à l'entretien du matériel. Le moteur de l'usine, situé dans un bâtiment séparé des autres, est sous la surveillance de chauffeurs. Des mécaniciens, des ajusteurs, des affuteurs veillent au bon fonctionnement des diverses machines. Une partie de l'outillage est réalisé sur place comme le montre la présence de fraiseurs dans l'usine.

Toutes les étapes de la production nécessitent de la manutention. Des ramasseuses de paquets de rotin se chargent des déplacements dans certains ateliers. Pour les déplacements dans l'usine, des manœuvres ont recours à des wagonnets. Des magasiniers et magasinnières préparent les livraisons, effectuées par des conducteurs d'automobile.

Toutes les étapes de production sont encadrées par des contremaîtres et des chefs d'équipes. L'administration est installée dans des bureaux au sein de l'usine. Les cadres administratifs sont aidés par des employés de bureaux et des secrétaires sténodactylo.

La SA du Rotin monte en puissance au cours des années 1920¹⁹. Au début des années 1930, la SA du Rotin a le quasi-monopole de la filature du rotin en provenance d'Asie du Sud-Est pour l'ameublement et la décoration sous la forme de canne ou de moelle de rotin en France²⁰, sans compter les clients européens²¹. L'usine de Champigny alimente une grande partie de la filière française de la vannerie et concurrence les producteurs français d'osier. A Fayl-Billot, où se trouve l'École nationale d'osiericulture et de vannerie²², le rotin s'impose face à l'osier en déclin et assure à la région une période de prospérité dans les années 1920²³.



Des ouvrières du Rotin posent au milieu des cannes devant un des hangars de l'usine, mai 1936 (coll. particulière).

c – Le personnel de l'usine

Le traitement du rotin nécessite une main-d'œuvre nombreuse, même s'il est en partie mécanisé. Le nombre des ouvriers et des employés de la SA du Rotin n'est pas connu précisément. Les informations obtenues permettent d'affirmer cependant qu'il est de plusieurs centaines. Les adresses personnelles des ouvrières et ouvriers accidentés de 1907 à 1946 montrent que la grande majorité d'entre eux résident dans le quartier de Champigny où est implantée l'usine du Rotin, notamment rue de Verdun et rue Diderot, et dans le quartier voisin de Joinville-le-Pont²⁴. Cependant, des ouvriers viennent des autres communes voisines²⁵, de communes plus lointaines²⁶, voire des arrondissements à l'est de Paris²⁷.

Les déclarations d'accidents de travail permettent d'avoir un aperçu de la composition du personnel, même si les accidents touchent davantage certains ateliers plutôt que d'autres, les activités de production plutôt que celles d'administration.

Le personnel féminin est très présent au Rotin dès les premières années de l'entreprise. La féminisation s'intensifie durant la Première Guerre mondiale, mais la mobilisation des hommes aptes à combattre est également compensée par la plus forte implication des adolescents et des adultes les plus âgés. Dans les années 1920, alors que l'entreprise se développe rapidement, les femmes – adultes et jeunes – restent majoritaires dans certains ateliers. Elles occupent le plus souvent des postes peu qualifiés : elles sont fendeuses, rattrapeuses, planeuses, etc. Les jeunes garçons et surtout les hommes adultes occupent aussi des postes peu qualifiés (laveur, manœuvre, magasinier, etc.) mais ils exercent aussi des métiers plus techniques (mécanicien, ajusteur, chauffeur, etc.).

Les emplois peu qualifiés proposés par l'usine du Rotin intéressent la population qui s'installe en banlieue parisienne et notamment à Champigny après-guerre : migrants de l'intérieur venus de province, mais aussi immigrés d'Europe du Sud et d'Afrique du Nord, d'Europe de l'Est, voire judéo-espagnols de Turquie. Ces emplois sont l'assurance de pouvoir obtenir le minimum pour vivre en attendant mieux. Ainsi, dès les années 1920, sont signalés plusieurs Nord-Africains (dès 1920 : 1 manœuvre ; 1922 : 3 manœuvres ; 1923 : 3 manœuvres, dont un blessé à deux reprises, 1 fendeur ; 1924 : 8 manœuvres, 1 vernisseur) et Italiens (1923 : 1 vernisseur, 1 fendeur, 2 manœuvres, 1 calibreuse ; 1924 : 1 magasinière, 1 planeuse, 1 affuteur)²⁸.

La plupart des employés du Rotin affectés aux activités de production sont confrontés à des conditions de travail difficiles, quel que soit le poste qu'ils occupent. En effet, la protection du personnel n'est pas encore une priorité et les cadences imposées multiplient les risques. Les causes des nombreux accidents sont liées à la nature même de la matière première traitée : les baguettes de rotin taillées, rigides et flexibles, peuvent être dangereuses pour ceux qui les manipulent. L'utilisation de machines et la manutention de charges lourdes ne sont pas sans danger. Les coupures et les piqûres sont très fréquentes. Des éclats de rotin peuvent atteindre le visage et les yeux. Le reste du corps est mis à rude épreuve : les doigts, les mains et les bras sont particulièrement exposés aux écrasements, aux plaies, aux contusions.

Le plus souvent, la date de déclaration suit de plusieurs jours celle de l'accident lui-même. D'une part, l'ouvrier se préoccupe de sa blessure quand se déclarent humeurs, panaris, infection, suppuration, mal blanc, abcès, phlegmon, etc.

D'autre part, aucun docteur n'est attaché à l'usine et ce sont des docteurs de ville, consultés finalement par les blessés, qui établissent le diagnostic. Les médecins indiquent alors la durée de l'arrêt de travail, rarement inférieure à une semaine et fréquemment associée à la formule «*sauf complications*», et font une déclaration officielle d'accident de travail, enregistrée par la commune.

Même si les conditions de travail sont souvent pénibles, l'entreprise ne semble pas avoir de problème particulier pour recruter son personnel dans les années 1920. D'une part, les autres entreprises des environs ne proposent pas forcément des emplois plus faciles ; d'autre part, les postes les plus durs sont aussi ceux qui demandent le moins de formation et qui sont donc accessibles à des travailleurs non qualifiés. Ce sont évidemment les postes les moins bien payés. Il est en outre difficile d'estimer d'après les informations disponibles la rotation des effectifs au sein de l'entreprise²⁹.

d – Le Rotin face à la crise des années 1930

La crise des années 1930 n'épargne pas la filière française de la vannerie. A Fayl-Billot, les producteurs et les vanniers d'osier sont très durement touchés (à la baisse de la demande s'ajoute l'invasion de la chrysome du saule et du peuplier, petit insecte qui ravage les oseraies)³⁰. La vannerie en rotin subit également les effets de la crise économique. C'est pourquoi en 1934, les rotiniers du Fayl-Billot acceptent de fusionner pour une durée de deux ans avec la SA du Rotin, alors dirigée par M. Ganot. Du 1^{er} novembre 1934 au 31 octobre 1936, les rotiniers sont placés sous la dépendance directe, administrative et financière, de la SA du Rotin, leur fournisseur en matière première, même si chaque entreprise adhérente reste propriétaire de ses modèles de vannerie³¹.

Louis Petitot cède son entreprise industrielle à la SA du Rotin avec la raison sociale «Les Rotins de Fayl-Billot». Les ouvriers rotiniers, environ une centaine, travaillent pour le compte de la SA du Rotin. La plupart sont groupés dans les bâtiments industriels de la Société Ragué, mais une vingtaine sont employés à domicile. La fusion n'a pas l'effet escompté, les affaires deviennent de plus en plus difficiles. En 1935, la SA du Rotin se voit dans l'obligation de réduire le nombre d'heures de travail. Elle informe le maire de Fayl-Billot qu'à partir du 1^{er} août, les ouvriers et les ouvrières employés en atelier ne travailleront plus que 4 jours par semaine, soit 32 heures au lieu de 48³².

A Champigny, les ouvriers du Rotin participent au mouvement de grève qui suit la victoire du Front populaire aux élections législatives³³. Lors du déclenchement de la grève, aucune organisation syndicale n'est représentée dans l'usine. C'est au cours de la grève que les ouvriers se syndicalisent et élisent quatre délégués (Mme Protat, Mme Breton, M. Crosnier, M. Muller). Un cahier de revendica-

tions est déposé auprès de la direction de l'usine qui trouve les demandes des ouvriers excessives. Les grévistes peuvent compter sur les élus du Front populaire. Ainsi, Jean Allemane, le député socialiste du secteur, vient apporter son soutien.

L'usine est occupée pendant 8 jours et 8 nuits en mai 1936. Les femmes participent à l'action toute la journée puis regagnent leurs foyers, tandis que les hommes restent sur place la nuit. Le ravitaillement des grévistes est assuré par les familles et par les cantines municipales.

Les réunions et les piquets de grève n'occupent que quelques heures par jour. C'est pourquoi des loisirs sont organisés par et pour les grévistes. Un coureur cycliste employé au Rotin amène deux vélos d'intérieur (des «home-trainers») et devient le conseiller-entraîneur de ses camarades. Les jeunes, les anciens comme les femmes participent aux compétitions. Un autre ouvrier est accordéoniste et chaque jour des bals sont organisés dans les ateliers. Aucun accident n'est signalé au cours du mois de mai 1936³⁴.

Au mois de juin, avec la signature des accords de Matignon, les travailleurs obtiennent gain de cause. Selon un témoin, «La victoire arrive enfin et une extraordinaire ambiance règne dans l'usine. Nous obtenons les 40 heures, 10% d'augmentation, 15 jours de congés payés»³⁵.

En 1937, la crise de la vannerie semble passée. Dès novembre 1936, les entreprises de Fayl-Billot ont repris leur indépendance vis-à-vis de la SA du Rotin³⁶, mais le bilan social est lourd : près d'un quart des rotiniers ont disparu ; en 1937 et 1938, des emplois sont encore perdus³⁷. A Champigny, les ouvriers voient les acquis du Front populaire remis en question à mesure que la menace de guerre se précise.

3 – Une entreprise confrontée à la pénurie

L'entrée en guerre de la France septembre 1939 a un impact immédiat sur l'usine du Rotin. Une partie du personnel masculin est mobilisée, ce dont témoignent les déclarations d'accidents : de septembre à décembre 1939, un seul accident est signalé pour les hommes de plus de 18 ans ; de janvier à juin 1940, les seuls accidents signalés concernent des hommes dont le nom est de consonance étrangère³⁸.

La Seconde Guerre mondiale a des effets dévastateurs pour l'industrie du rotin en France. Plus que l'occupation de la France et le détournement de ses ressources par l'Allemagne nazie, c'est l'expansionnisme japonais en Asie qui porte un coup terrible au Rotin. En effet, le Japon occupe la plupart des régions de production et la guerre perturbe les liaisons entre l'Asie du Sud-Est et l'Europe. L'entreprise Le Rotin ne peut plus compter sur ses filières d'approvisionnement.

Pour maintenir une activité, il est décidé d'utiliser le savoir-faire du personnel qui n'a pas été licencié pour des productions adaptées à ces temps de pénurie

ries. Le Rotin devient un fabricant de semelles de bois articulées destinées à remplacer le cuir réquisitionné au profit de l'armée allemande. En 1942, les activités indiquées dans les registres des déclarations d'accidents de travail témoignent de cette évolution, comme les circonstances des accidents : stockage du bois, découpe, rabotage, ponçage, manutention, fabrication des chaussures. En cette période de pénurie, les déchets de bois sont précieusement récupérés par les ouvrières pour se chauffer.



Chaussures à semelles de bois (DR).

Un atelier produit également à l'aide de machines des tresses à partir de grosses bobines de fibre. Les tresses sont ensuite vernies et peintes ce qui leur donne l'apparence du rotin, avec d'ailleurs des qualités de souplesse supérieures. Les tresses sont utilisées pour la fabrication de certaines chaussures à semelle de bois³⁹. Les conditions de travail du service «Vernis et peintures» sont pénibles. Les ouvrières utilisent des substances volatiles – qui sentent mauvais –, et dangereuses – puisqu'une tête de mort figure sur les bidons qui les contiennent –, Elles travaillent sans masque ni protection particulière, mais elles ont droit à du lait – réputé pouvoir contrecarrer l'empoisonnement – et à des biscuits vitaminés. On leur a aussi appris à utiliser un extincteur car les substances utilisées peuvent s'enflammer spontanément. D'ailleurs, en 1941, un incendie ravage l'entrepôt où ces produits sont stockés⁴⁰.

La fin de la guerre ne signifie pas la fin des pénuries. La fabrication de semelles de bois se poursuit au moins jusqu'en 1946⁴¹.

PARTIE 3 – LES TRENTE GLORIEUSES : DU ROTIN AU PLASTIQUE

1 - La reprise du travail du rotin

La France d'après-guerre retrouve progressivement son niveau de production d'avant-guerre. Les Français peuvent à nouveau disposer de véritables chaussures et abandonnent celles à semelles de bois. La SA du Rotin doit donc se reconvertir et reprendre son activité initiale. Cependant, la situation n'est plus celle des années 1930. Si les filières d'approvisionnement en rotin se reconstituent avec la fin du conflit, les gouvernements français d'après-guerre veulent éviter autant que possible les importations et les sorties de devises. Les quantités de rotin provenant du Sud-Est asiatique ne couvrent qu'environ la moitié des besoins au début des années 1950⁴². En outre, les Indonésiens devenus indépendants se mettent à travailler le rotin sur place⁴³ et expédie en Europe des cannes de mauvaise qualité. Une partie importante des gerbes livrées doit être jetée. L'usine de Champigny ne fonctionne plus au maximum de ses capacités⁴⁴. Le traitement du rotin n'est plus aussi rentable qu'avant-guerre, malgré le discours optimiste de l'entreprise :

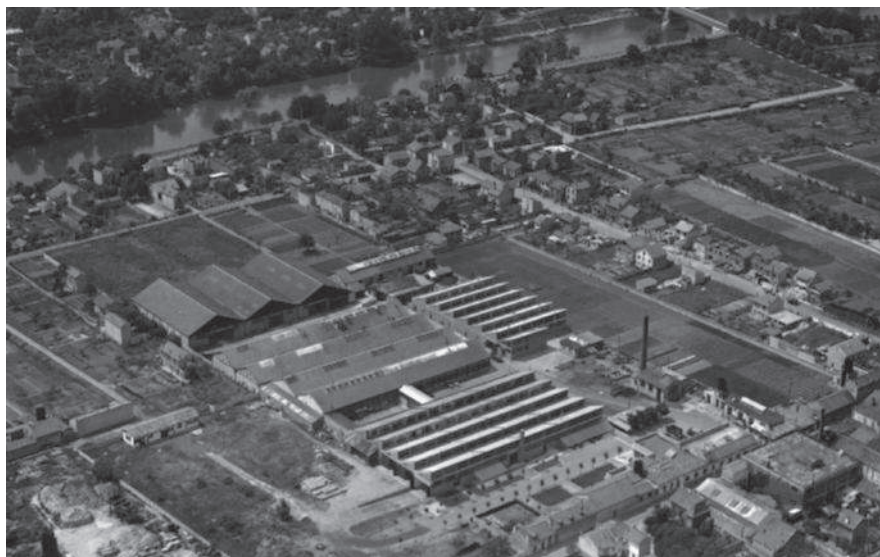
«Les produits manufacturés ne servent pas seulement aux fabrications relevant de l'ameublement. De nombreuses industries emploient ce matériau de choix, citons : la mode, la carrosserie, la maroquinerie, la chapellerie et la confiserie... oui, les sucettes de qualité ont leur bâton en rotin ; souple, il ne risque jamais de blesser l'enfant. De plus, il est sans goût.»⁴⁵

Le déclin du rotin entraîne une réorientation de la production de la SA du Rotin. Sans abandonner son produit d'origine, qui assure une activité importante jusque dans les années 1960⁴⁶, l'entreprise se lance dans la production de produits en plastique.

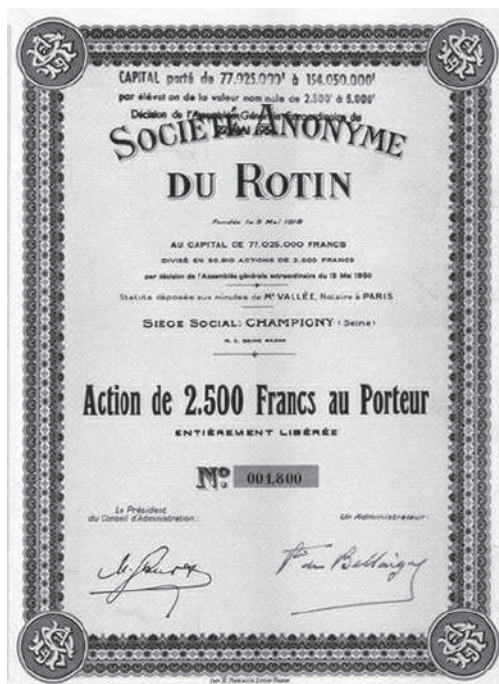
2 - La révolution du plastique

Le choix du plastique est logique. Cette matière nouvelle peut en effet être un substitut synthétique au rotin, autorisant les mêmes usages. Un département plastique est créé au sein de la SA du Rotin. La coopération avec d'autres entreprises permet à la SA du Rotin d'acquérir une réelle avance technologique dans la production de plastique.

Dès le début des années 1950, de nouveaux bâtiments sont construits sur le site de Champigny⁴⁷ où se poursuit le traitement du rotin. Les produits en matière plastique sont fabriqués par extrusion. Un matériau sous forme de granulés ou de poudre est malaxé à haute température et expulsé en continu, puis calibré et sectionné selon la demande. Cette technique permet de réaliser des pièces de grande longueur, de formes, de couleurs et de caractéristiques diverses (profilés pour portes et fenêtres, tuyaux, câbles, tubes, etc.).



Photographie aérienne prise en 1953 (coll. Institut géographique national).



Action de la SA du Rotin, émise en 1950 (coll. particulière).

L'usine de Champigny prend l'apparence d'un établissement industriel moderne et prospère, associant la chimie et la mécanique. Le capital de l'entreprise est porté de 77 millions de francs en 1950 à 154 millions de francs en 1954.

Si la production est mécanisée, la plupart des étapes requièrent encore souvent une main-d'œuvre nombreuse. Ainsi, l'encollage des pièces se fait à la main, comme la mise en place des pièces pour le formage. Le travail est très physique, y compris pour les femmes⁴⁸.

Le plastique produit par l'usine de Champigny permet de fabriquer des produits très semblables à ceux obtenus à partir de la canne de rotin. Les années 1950 et 1960 mettent à la mode le mobilier de lames en plastique tressées sur une armature métallique. Les tubes en plastique coloré trouvent aussi un débouché avec un objet à la mode dans les années 1960 : le scoubidou⁴⁹.

Dans les années 1960 et 1970, la SA du Rotin devient un partenaire pour l'industrie automobile en produisant des profilés de toutes formes et de toutes dimensions ainsi que des tubes en rilsan. Elle fournit notamment des garnitures pour les portières et des canalisations d'essence, produites sous la marque Rotalan⁵⁰. Des contrats sont passés avec les constructeurs français Renault, Peugeot, Citroën et avec le suédois Saab. La SA du Rotin fabrique également des éléments pour l'électroménager (réfrigérateur ou téléviseur)⁵¹. Les carnets de commande sont pleins⁵².

Au début des années 1960, le chiffre d'affaires annuel de la SA du Rotin est entre 10 et 12 millions de francs, dont 4,5 millions de francs pour le traitement du rotin⁵³. Au cours des années 1960, le plastique s'impose définitivement et le traitement du rotin finit par être arrêté au début des années 1970⁵⁴.

3 – Les luttes sociales continuent

Dans le contexte de croissance économique des Trente Glorieuses, les salariés du Rotin se mobilisent pour améliorer leurs conditions de travail et de salaire. L'usine est en grève pendant trois semaines en 1957, pendant deux semaines en 1959.

Au début des années 1960, la masse salariale (salaires et primes) représente environ un cinquième du chiffre d'affaires de la SA du Rotin⁵⁵. Les salariés sont surtout des ouvriers, et d'abord des ouvrières. En 1967, les femmes sont 200 sur les 230 employés du Rotin⁵⁶. «En général, ce sont les femmes qui travaillent aux machines, les hommes étant employés à divers travaux d'entretien, de manutention, de préparation, d'emballage, etc.». La plupart des cadres sont des hommes⁵⁸, mais six des huit membres du bureau syndical de l'entreprise sont des femmes⁵⁹.

Les salaires sont le plus souvent modestes et les femmes sont ici encore défavorisées du fait des postes qui leur sont confiés. «Certaines femmes perçoivent 3,30 F de l'heure, ce qui donne un peu plus de 500 F par mois pour 40 heures par semaine. [...] Un manœuvre perçoit 3,30 F de l'heure. Le spécialiste atteint 4,20 F et c'est à l'atelier mécanique que l'on trouve «les plus forts salaires» : de 4,75 F à 5,40 F de l'heure. [...] Précisons que certains employés ont 30, 40 et même 50 ans de maison»⁶⁰. Le renouvellement du personnel est relativement important dans certains ateliers, ces ouvriers trouvant ailleurs des emplois leur convenant davantage, dans un période où la crainte du chômage n'est pas encore une préoccupation majeure.

Les délégués syndicaux⁶¹ négocient avec la direction l'augmentation des salaires afin de compenser l'inflation et limiter les effets négatifs du paiement à la pièce. En effet, les ouvriers sont tentés d'accélérer les cadences pour obtenir des rémunérations décentes. «Les salaires sont loin de correspondre au travail fourni et il faut faire du rendement et des heures pour dépasser les 600 francs par mois.»⁶² «Pour le rilsan, les travailleuses «bénéficient de primes au tonnage réalisé : le rilsan étant une matière très légère, l'ouvrière tire peu profit d'une production et d'une productivité accrues, le plus grand bénéficiaire étant évidemment le patron».

La course au rendement accroît les risques d'accidents : nombreux traumatismes dans tous les ateliers, brûlures des jambes, des bras, du visage, des yeux dans les ateliers produisant du plastique. Pourtant, beaucoup d'ouvrières refusent le salaire horaire, préférant le paiement à la pièce jugé plus rémunérateur malgré les risques encourus.

Micheline se souvient encore : «Mon premier salaire en 1970, devait se monter à 633 francs !»

A son arrivée, elle est placée dans l'atelier de formage des pièces. A placer dans les formes, à la force des bras, ce qu'elle ne parvient pas à effectuer à moins d'appuyer sa pièce au milieu du thorax. Bleus garantis. Une fois la pièce placée, on l'enfourne à 180°C, puis on la plonge dans le bain d'eau glacée, dont il faut casser la surface l'hiver. Trempée jusqu'aux épaules. [...]

Ce n'est pas forcément la moins bien lotie, pourtant. Dans d'autres ateliers, où les femmes travaillent à la pièce, il s'agit de couler des tubes plastiques dans des formes, en y injectant d'abord de l'eau bouillante, puis de l'eau glacée. Les accidents du travail par brûlure des jambes, des bras, des visages, des yeux, sont innombrables, tellement les femmes, pour augmenter leurs salaires, se pressent.»

Extrait de l'article de Marianne Lana, «La mémoire du Rotin», dans *L'Humanité*, 24 octobre 1992.

Les tensions au sein du Rotin expliquent que les ouvriers participent massivement au mouvement de grève de 1968.

«Les délégués CGT de l'usine du Rotin rue de Verdun (150 employés) dont une majorité de femmes, se sont réunis le lundi matin pour établir le calendrier des revendications.

- Pas de salaire inférieur à 750 francs
- 5ème semaine de congé
- Augmentation de la prime de vacances et l'ensemble des doléances communes à tous les travailleurs

Ce cahier était déposé à la direction et, la réponse étant négative, l'ensemble du personnel consulté décidait la grève avec l'occupation de l'usine. Le mouvement est suivi à la quasi-unanimité.»

L'usine de Champigny est occupée une dizaine de jours entre la fin mai et le début juin.

L'accord signé le 10 juin 1968 entre les représentants des patrons et des travailleurs du bois et de l'ameublement se traduit par l'acceptation d'une partie des revendications. «Les salaires ont augmenté de 7% à compter du 1^{er} juin. Les jours de grève seront payés sur la base de 50%. Les heures récupérées seront majorées de 25%. Les jours de l'Ascension et le lundi de Pentecôte seront payés sans récupération.»⁶⁵ En outre, après trois mois passés dans l'entreprise, les employés doivent toucher un salaire équivalent à celui des autres ouvriers pour les mêmes tâches effectuées, sans abattement d'âges⁶⁶.

L'augmentation des salaires est rapidement limitée par la hausse du coût de la vie. En effet, la France est encore en pleine croissance économique, ce qui tend à faire augmenter les prix des biens et des services. La commission paritaire du bois et ameublement accorde pour 1969 une hausse de 4% des salaires réels et de 6% des salaires minimaux. La direction du Rotin s'aligne sur cette augmentation mais les délégués syndicaux de l'entreprise réclament une augmentation pour tous compensant l'inflation de 6%. En outre, ils demandent une diminution du temps de travail sans baisse des salaires, signalant que le secteur du bois et ameublement est en retard par rapport à d'autres industries qui ont déjà signé des accords dans ce sens.

Dans la continuité du mouvement de 1968, les représentants du personnel, reprenant les analyses de la CGT, majoritaire au Rotin, associent le niveau des rémunérations avec les conditions de travail et les relations entre les ouvriers et l'encadrement.

«La direction du Rotin s'inquiète du départ constant du personnel de certains ateliers. Quelles en sont les causes ?

«La cause n°1 est sans doute celle des salaires. Si avant juin 1968, nous dénonçons les salaires très bas pratiqués au Rotin (certains gagnaient tout juste

600 francs) malgré l'augmentation de 10% obtenue à la suite de la grève, nous nous apercevons aujourd'hui que nous sommes revenus au point de départ ; car ces 10% ont été presque avalés par la hausse scandaleuse des prix, survenue au lendemain même de cette augmentation de salaires justifiée.

«Au SADRO et au PVCR, l'accélération des cadences sur les machines augmente la production donc les bénéfices de la société, augmente la fatigue des ouvrières et des ouvriers qui travaillent sur ces machines sans pour autant agir sur leurs salaires, mais joue sur la qualité du travail ce qui est dangereux avec la concurrence actuelle. De plus, l'encadrement du personnel de ces ateliers serait à revoir car il a été la cause de quelques départs. Nous ne sommes plus au temps des seigneurs et une certaine diplomatie est nécessaire lorsqu'un chef d'équipe ou d'atelier s'adresse à un travailleur. Il est à remarquer que cette méthode s'applique dans les services où le pourcentage de syndiqués est le plus faible, ce qui montre bien que lorsque les travailleurs sont organisés leurs rapports avec l'encadrement et la direction ne sont pas les mêmes, car ils savent faire respecter leurs droits.

«Si au Rotin les salaires étaient convenables, il n'y aurait pas ce mouvement de va-et-vient du personnel car dans les entreprises où les travailleurs sont bien payés ceux-ci n'ont aucun intérêt à quitter la place.»⁶⁷

PARTIE 4 – LES ANNÉES DE CRISE : DE LA BAISSÉ D'ACTIVITÉ AU DÉPÔT DE BILAN

1 – La difficile adaptation à la concurrence

Dans les années 1960, l'entreprise fait des profits importants mais la direction fait surtout fructifier l'avantage technologique initial, sans renouveler le parc des machines.

Dans les années 1970, la SA du Rotin commence doit faire face à une concurrence plus forte, dans un contexte économique plus difficile. La direction multiplie les plans sociaux, menaçant d'un dépôt de bilan en cas d'opposition du comité d'entreprise, dominé par la CGT, et de la municipalité communiste. 36 licenciements sont prononcés en octobre 1975⁶⁸, suivi de 26 autres quelques mois plus tard⁶⁹.

A partir de 1978, la situation de l'entreprise connaît une dégradation rapide. Aucun investissement n'est réalisé sur le site de Champigny, sinon des dépenses considérées comme inutiles par les représentants du personnel. La municipalité communiste suit le dossier avec attention car la détérioration de la SA du Rotin se déroule dans un contexte de désindustrialisation de la proche banlieue parisienne. Comme à Ivry, Vitry ou Alfortville, Champigny voit ses entreprises industrielles se délocaliser en grande banlieue, en province ou à l'étranger.



Manifestation pour l'emploi au Rotin en 1975 (coll. particulière).

2 – Les repreneurs et les plans sociaux réussis

Le 1^{er} janvier 1979, SEIM Rotin naît de l'absorption par SEIM (production d'équipements électriques et mécaniques pour l'industrie automobile) de la SA du Rotin (traitement des corps creux en plastique destinés à l'équipement automobile). En 1980, SEIM Rotin réalise 91 millions de francs de chiffre d'affaire (dont 60% avec l'industrie automobile). L'année précédente, les bénéfices ont doublé, comme les dividendes versés aux actionnaires. SEIM Rotin compte encore 290 salariés et est considérée comme une entreprise rentable. Cependant, la nouvelle direction commence à délocaliser une partie de la production, notamment en Espagne, et recourt en France au chômage partiel. Dès 1980, 36 employés de l'usine de Champigny sont licenciés, sans compter le non renouvellement des contrats des intérimaires et des contractuels. Suivent 33 départs en pré-retraites. En 1981, la dégradation de la situation financière de SEIM Rotin conduit à la nomination d'un administrateur judiciaire par le Tribunal de commerce à la demande des banques⁷⁰.

Avec les fermetures annoncées de Herpé (bombes aérosols de peinture), Marion (mécanique de précision), les ADR (filiale de SKF), c'est près de 500 emplois qui sont menacés de disparition à Champigny. Dans le cadre de l'élection présidentielle de 1981, les communistes de Champigny sont très présents sur le front social, pour soutenir leur candidat, le Campinois Georges Marchais⁷¹.

En 1983, SEIM Rotin est de nouveau au centre de l'actualité, mais à la suite d'un drame passionnel. Le 27 mai, un mari délaissé se présente à l'entrée de l'usine, demande à voir sa femme et l'abat avant de se suicider. Cet épisode tragique, sans lien avec la situation de l'entreprise, contribue à entretenir une ambiance morose.

En 1984, MSL Extrusion reprend SEIM Rotin (le site de Champigny devient MSL Rotin). L'entreprise compte au total 177 salariés, mais la nouvelle direction prévoit une centaine de licenciements. Les motivations des repreneurs inquiètent les représentants du personnel et la municipalité de Champigny qui tente de maintenir les emplois dans la commune. En effet, MSL Extrusion verse près de 4 millions de francs à la société mère (groupe Grappal) mais aucun investissement n'est réalisé sur le site de Champigny alors que la plupart des machines datent des années 1960. Aucune aide n'est demandée à l'Etat alors que des dispositifs existent (Fonds industriel de modernisation ou Institut de développement des équipements automobiles). L'usine de Champigny ne travaille qu'à 30 % de ses capacités⁷².

3 – La fermeture du site de Champigny

En 1984, l'usine de Champigny passe à la société Adroplast. Le nouveau repreneur prévoit de conserver 50 employés sur place. Sept licenciements sont demandés. La direction départementale du travail et de l'emploi en autorise quatre mais refuse le licenciement de trois représentants du personnel. Adroplast n'accepte pas la décision, refuse de payer les indemnités de licenciement et maintient les trois employés dans un local séparé du reste de l'usine, avec interdiction d'entrer dans les ateliers et sans rémunération. Suite à un recours devant les prud'hommes, les trois employés obtiennent les trois mois de salaire et des indemnités de licenciement⁷³. La situation se dégrade encore en 1984-1985 avec la perte des commandes du secteur automobile⁷⁴ alors que celles-ci assuraient encore 60 % du chiffre d'affaire de la SEIM Rotin⁷⁵.

En 1987, les ouvrières se mettent en grève pour obtenir l'augmentation des salaires. Les hommes déclarent les soutenir mais continuent de travailler. Les femmes contrôlant des postes-clés dans la production parviennent à obtenir gain de cause. C'est la dernière grande grève dans l'usine⁷⁶.

En 1990, le site du Rotin, devenu trop grand pour Adroplast, est ouvert aux petites entreprises locales. L'abandon du site par l'entreprise héritière du Rotin semble programmé. En 1997, Adroplast transfère une partie des machines et tout le personnel de Champigny sur son site de Romainville. Deux ans plus tard, les derniers salariés d'Adroplast trouvent leur usine de Romainville fermée à leur retour de vacances d'été. Les machines ont été transférées ailleurs⁷⁷.

Aujourd'hui, sur le site du Rotin, un ensemble d'activités se sont installées : atelier mécanique pour voitures et motos, centre de contrôle technique, installateur et réparateur d'huisseries métalliques, restaurant, etc. Au total, une quarantaine de petites entreprises. La plupart des bâtiments de l'ancienne usine sont encore visibles de part et d'autre de la rue de Verdun⁷⁸.



Le site du Rotin aujourd'hui (coll. Société d'Histoire de Champigny)

CONCLUSION : LE SITE DU ROTIN, UNE MÉMOIRE ENCORE VIVANTE

Aujourd'hui, le rotin indonésien est mis en difficulté par le développement de l'industrie du meuble en rotin en Chine. Par ses achats massifs de rotin depuis 2005, la Chine a déséquilibré le marché indonésien, malgré les mesures de protection prises depuis 2009. En outre, l'industrie du meuble chinoise utilise à présent un rotin synthétique fabriqué en Chine⁷⁹.

Le rotin demeure cependant une plante d'avenir. Matériau naturel, dont l'exploitation ne détruit pas l'arbre qui porte la liane et ne saccage pas la forêt dense indonésienne, largement défrichée notamment pour faire place à d'immenses plantations de palmiers à huile, le rotin est un produit écologique pouvant soutenir le développement durable en Indonésie.

Malgré ces perspectives plutôt favorables, le rotin en a définitivement fini avec Champigny. Il reste le souvenir d'une aventure industrielle étonnante,

témoin des évolutions économiques et technologiques du XX^e siècle, qui est resté dans la mémoire champinoise comme le souvenir d'une époque où la grande entreprise était encore présente au cœur de la ville.

ERIC BROSSARD SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHAMPIGNY

avec le concours de Ginette Sotty, Martine X, Philippe Maury, Denise Grassart, Annette Gondelle Françoise Gautherot, Christian Duchefdelaville, Jacqueline Brossard et Jean-Pierre Brossard et le soutien des Archives communales de Champigny.

SOURCES PRINCIPALES

- Articles de Jean Mabic publiés dans *Le Réveil du Val-de-Marne* en 1967.
- *Le Rotin*, brochure promotionnelle de la SA du Rotin, Champigny, sans date [années 1970].
- Archives privées, notamment d'anciennes employées du Rotin.
- Articles publiés dans *Champigny notre ville*, journal de la ville de Champigny.
- Témoignages de Mme Sotty, Mme Grandmagnac, Mme Vaidie, Mme Cocusse, M. Mercier, employés du Rotin.
- Article de Marianne Lana, «La mémoire du Rotin», dans *L'Humanité*, édition Val-de-Marne, 24 octobre 1992.

NOTES

- 1) D'après *Le Rotin*, brochure promotionnelle de la SA du Rotin, sans date [années 1970], coll. Société d'Histoire de Champigny. Cette brochure est vraisemblablement la reprise d'un document plus ancien, sans doute des années 1950.
- 2) Selon les informations du site Rotin du Gâtinais (www.rotindugatinais.com).
- 3) L'affichette remonte sans doute aux années 1930, mais le document a été repris dans les années 1950 et 1960. L'image figurant sur l'affichette était reproduite sous forme de vitrail à l'entrée des bureaux de l'usine, au-dessus de la porte. Le vitrail est démonté avec l'aide de deux ouvriers mécaniciens et récupéré par le directeur au moment d'un des changements de propriétaire en 1984.
- 4) D'après *Le Rotin*, brochure promotionnelle de la SA du Rotin, sans date [années 1970], coll. Société d'Histoire de Champigny. Pour plus d'informations sur le traitement actuel du rotin après la coupe, voir le site Rotin du Gâtinais.

- 5) D'après *Le Rotin*, brochure promotionnelle de la SA du Rotin.
- 6) Idem.
- 7) Informations extraites du site Rotin du Gâtinais.
- 8) *Le Rotin*, brochure promotionnelle de la SA du Rotin, sans date [années 1970], coll. Société d'Histoire de Champigny.
- 9) Le terme «rotang» est utilisé également par les Indonésiens et les Néerlandais. Les Britanniques utilisent le terme «rattan».
- 10) Les premiers registres conservés datent de 1907. L'entreprise Les Rotins filés n'est pas mentionnée dans *L'état des communes du département de la Seine. Champigny-sur-Marne*, paru en 1905. Elle est sans doute née en 1904, année inscrite sur la grande cheminée de l'usine, aujourd'hui disparue (témoignage de Roger Mercier, employé du Rotin, recueilli en 2012).
- 11) Registre des déclarations d'accidents de travail, année 1907, coll. Archives communales de Champigny. L'entreprise est familiale car Henri Georges Parent, jeune mécanicien de 20 ans, dont le lien exact avec Amédée n'a pu être établi, se blesse à la main droite en manœuvrant une chaudière.
- 12) Plans «Usine de Madame Veuve Parent», 25 juin 1913, coll. Archives communales de Champigny.
- 13) Le 18 août 1922, un vernisseur se fait une «forte contusion à l'épaule droite» à l'atelier de vernissage, «20 rue des Batailles», registres des déclarations d'accidents du travail, coll. Archives communales de Champigny.
- 14) Le 15 mai 1924, un manœuvre se blesse «en poussant un wagonnet» dans la «cour de l'usine, 26 rue de Verdun», registres des déclarations d'accidents du travail, coll. Archives communales de Champigny.
- 15) Registre des déclarations d'accidents de travail, coll. Archives communales de Champigny ; *Le Rotin*, sans date, coll. Société d'Histoire de Champigny ; témoignages d'anciennes ouvrières du Rotin recueillis par la Société d'Histoire de Champigny en 2011.
- 16) Les chariots sont électriques selon la brochure *Le Rotin*.
- 17) *Le Rotin*, brochure promotionnelle de la SA du Rotin, sans date, p. 7, coll. Société d'Histoire de Champigny.
- 18) Idem.
- 19) Le nombre d'accidents du travail répertoriés dans les registres des déclarations est multiplié par deux entre 1923 et 1925. Cette augmentation révèle à la fois une activité plus importante et l'arrivée de travailleurs plus ou moins expérimentés car le nombre d'accidents diminue les années suivantes.
- 20) D'après la revue *Neuf*, janvier 1971, coll. Archives départementales du Val-de-Marne.
- 21) D'après l'article de Jean Mabic, «Société anonyme du Rotin. I – Rencontre avec des travailleurs», dans *Le Réveil du Val-de-Marne*, n°19, mai 1967, p. 10, coll. Archives communales de Champigny.

- 22) L'École nationale d'osiericulture et de vannerie est ouverte en 1906.
- 23) D'après le chapitre «L'entre-deux-guerres, entre espoir et désillusion», dans l'article «Fayl-Billot, le pays de la vannerie», disponible sur le site consacré à la commune (<http://posp52500.free.fr/index.html>).
- 24) Registres des déclarations d'accidents du travail de 1907 à 1946, coll. Archives communales de Champigny.
- 25) Saint-Maur et Nogent principalement, mais aussi Le Perreux et Chennevières.
- 26) Saint-Maurice, Fontenay-sous-Bois, Montreuil, Noisy-le-Grand, etc.
- 27) Rue de Lagny, rue du Faubourg Saint-Antoine, rue de Montreuil, etc.
- 28) D'après un sondage réalisé dans les registres des déclarations d'accidents du travail, coll. Archives communales de Champigny.
- 29) Si des noms reviennent régulièrement dans les documents consultés, si nombre d'ouvriers et d'ouvrières ont travaillé plusieurs décennies au Rotin, les employés qui ont témoigné soulignent que certains ateliers connaissent une rotation importante de leur personnel.
- 30) D'après l'article «Fayl-Billot, le pays de la vannerie», déjà cité.
- 31) Idem.
- 32) Idem.
- 33) Article «Société anonyme du Rotin. V – 1936... L'occupation de l'usine par les travailleurs», dans *Le Réveil du Val-de-Marne*, n°23, mai 1967, coll. Archives communales de Champigny.
- 34) Selon les registres de déclarations d'accidents du travail conservés aux Archives communales de Champigny.
- 35) Article «Société anonyme du Rotin. V – 1936... L'occupation de l'usine par les travailleurs», dans *Le Réveil du Val-de-Marne*, n°23, mai 1967, coll. Archives communales de Champigny.
- 36) La maison Petitot rachète la raison sociale «Les Rotins de Fayl-Billot» à la SA du Rotin et s'associe avec la maison Page, d'après l'article «Fayl-Billot, le pays de la vannerie», précédemment cité.
- 37) D'après l'article «Fayl-Billot, le pays de la vannerie», précédemment cité.
- 38) Les six derniers mois de l'année 1940, comme l'année 1941, manquent dans les registres des déclarations d'accidents du travail.
- 39) Témoignage de Marie Grandmagnac, ouvrière du Rotin de 1939 à 1942, recueilli par la Société d'Histoire de Champigny en 2011.
- 40) Idem. Le déblaiement du bâtiment détruit n'est effectué qu'après la guerre.
- 41) Les Archives communales ne disposent plus des registres des déclarations d'accidents du travail après cette date.
- 42) D'après l'article de Marianne Lana, «La mémoire du Rotin», dans *L'Humanité*, édition Val-de-Marne, 24 octobre 1992.
- 43) Article de Jean Mabic, «Société anonyme du Rotin. I – Rencontre avec les travailleurs», dans *Le Réveil du Val-de-Marne*, mai 1967, p. 10, coll. Archives com-

munales de Champigny.

- 44) Témoignage de Marie Grandmagnac, ouvrière du Rotin, recueilli par la Société d'Histoire de Champigny en 2011.
- 45) *Le Rotin*, sans date, p. 7, coll. Société d'Histoire de Champigny.
- 46) D'après les témoignages d'anciennes ouvrières du Rotin recueillis par la Société d'Histoire de Champigny en 2011.
- 47) Les nouveaux bâtiments sont repérables sur les photographies aériennes prises en 1953 et conservées par l'Institut géographique national. Des reproductions sont consultables aux Archives communales de Champigny.
- 48) D'après les témoignages d'anciennes ouvrières du Rotin recueillis par la Société d'Histoire de Champigny en 2011.
- 49) Un exemplaire conservé par une ancienne ouvrière a permis d'avoir une idée plus précise de la nature et de la couleur des plastiques produits par la SA du Rotin.
- 50) D'après la revue *Neuf*, janvier 1971, coll. Archives départementales du Val-de-Marne.
- 51) D'après l'article de Jean Mabic, «Société anonyme du Rotin. I – Rencontre avec les travailleurs», dans *Le Réveil du Val-de-Marne*, n° 19, mai 1967, coll. Archives communales de Champigny.
- 52) D'après l'article de Marianne Lana, «La mémoire du Rotin», déjà cité.
- 53) Informations extraites des archives récupérées par Eric Fank, mentionné dans l'article de Marianne Lana, «La mémoire du Rotin», déjà cité.
- 54) Témoignage de Mme Grandmagnac, ancienne ouvrière du Rotin, recueilli par la Société d'Histoire de Champigny en 2011.
- 55) D'après l'article de Jean Mabic, «Société anonyme du Rotin. IV – Les patrons ont les moyens de satisfaire les revendications ouvrières», dans *Le Réveil du Val-de-Marne*, n° 22, mai 1967, coll. Archives communales de Champigny.
- 56) D'après l'article de Jean Mabic, «Société anonyme du Rotin. I – Rencontre avec les travailleurs», dans *Le Réveil du Val-de-Marne*, n° 19, mai 1967, coll. Archives communales de Champigny.
- 57) D'après l'article de Jean Mabic, «Société anonyme du Rotin. I – Rencontre avec les travailleurs», dans *Le Réveil du Val-de-Marne*, n° 19, mai 1967, coll. Archives communales de Champigny.
- 58) Témoignage de Ginette Sotty, recueilli par la Société d'Histoire de Champigny en 2011.
- 59) D'après l'article de Jean Mabic, «Société anonyme du Rotin. II – Les salaires et l'action syndicale», dans *Le Réveil du Val-de-Marne*, n° 20, mai 1967, coll. Archives communales de Champigny.
- 60) D'après l'article de Jean Mabic, «Société anonyme du Rotin. II – Les salaires et l'action syndicale», dans *Le Réveil du Val-de-Marne*, n° 20, mai 1967, coll. Archives communales de Champigny.
- 61) La CGT représente près de 90% des employés de l'usine de Champigny en

1967.

- 62) Article de Jean Mabic, «Société anonyme du Rotin. I – Rencontre avec les travailleurs», dans *Le Réveil du Val-de-Marne*, n° 19, mai 1967, p. 10, coll. Archives communales de Champigny.
- 63) Article de Jean Mabic, «Société anonyme du Rotin. II – Les salaires et l'action syndicale», dans *Le Réveil du Val-de-Marne*, n° 20, mai 1967, p. 11, coll. Archives communales de Champigny.
- 64) Article «Le Rotin», dans *Le Réveil du Val-de-Marne*, n°71, 24 mai 1968, coll. Archives communales de Champigny.
- 65) Article «Au Rotin», dans *Le Réveil du Val-de-Marne*, n° spécial, 14 juin 1968, coll. Archives communales de Champigny.
- 66) Extrait de *L'Avenir du Rotin*, bulletin de la cellule G. Monmousseau de la section de Champigny du Parti commun français, février 1969, coll. particulière.
- 67) Extrait de *L'Avenir du Rotin*, bulletin de la cellule G. Monmousseau de la section de Champigny du Parti commun français, février 1969, coll. particulière.
- 68) Article «Les difficultés de l'emploi à Champigny. 36 licenciements au Rotin», dans *Le Réveil du Val-de-Marne*, 31 octobre 1975, coll. Archives communales de Champigny.
- 69) Article «26 licenciements chez Rotin prévus pour le début de l'année», dans *Le Réveil du Val-de-Marne*, 26 décembre 1975, coll. Archives communales de Champigny.
- 70) D'après l'article «Quatre entreprises totalisant 500 emplois menacées de disparition», paru dans *Champigny notre ville*, février 1981, pp. 12-13, coll. Archives communales de Champigny.
- 71) D'après l'article «Rotin : 290 travailleurs menacés, les communistes sont avec eux», paru dans *Champigny actualités*, journal édité par la Section de Champigny du Parti communiste français, édition spéciale, mars 1981, coll. particulière.
- 72) D'après la lettre ouverte de Jean-Louis Bargerio, maire de Champigny, distribuée dans la commune en 1984, et l'article «Guy Poussy a rencontré les salariés de l'ex-Rotin et de BHLV», paru dans *Le Réveil du Val-de-Marne* en 1984, transmis par Ginette Sotty, ancienne ouvrière du Rotin. Jean-Louis Bargerio et Guy Poussy sont alors conseillers généraux communistes du Val-de-Marne, élus à Champigny.
- 73) Témoignage de Ginette Sotty, ancienne ouvrière et déléguée syndicale, recueilli par la Société d'Histoire de Champigny en 2011.
- 74) D'après l'article de Marianne Lana, «La mémoire du Rotin».
- 75) Selon l'article «Quatre entreprises totalisant 500 emplois menacées de disparition», paru dans *Champigny notre ville*, février 1981, pp. 12-13, coll. Archives communales de Champigny.
- 76) Témoignages de deux anciennes déléguées syndicales, cités dans l'article de Marianne Lana, «La mémoire du Rotin».

- 77) D'après les témoignages d'anciennes ouvrières d'Adroplast, recueillis par Ginette Sotty et transmis à la Société d'Histoire de Champigny en 2011.
- 78) Jean-Michel Soulier, l'actuel propriétaire du site est soucieux de conserver la mémoire du Rotin. Il s'est montré très intéressé par le travail de recherche de la Société d'Histoire de Champigny et a récemment fait l'acquisition d'un lot de machines qu'elle avait repérées dans le Loiret.
- 79) Article «Comment la Chine étouffe l'industrie du rotin», dans *Courrier international*, 17 juin 2010 (sur le site www.courrierinternational.com).

DE L'APPRENTI À L'ÉLÈVE, LA TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE DANS LE SUD-EST PARISIEN

Cette communication s'inscrit dans le cadre des recherches menées pour l'exposition *Travail en Val-de-Marne : matériaux, productions, techniques et savoir-faire*, qui est la première réalisation commune aux associations résidentes de la Maison de l'Histoire et du Patrimoine : Clio 94, le Cercle d'études généalogiques et démographiques, l'Institut d'Histoire sociale, l'association Itinéraires et histoire ouvrière en Val-de-Marne, ainsi que la Fondation du Patrimoine. Cette exposition réalisée en partenariat avec les Archives départementales est présentée à la Maison de l'Histoire et du Patrimoine du 17 septembre 2011 au 29 juillet 2012.

La question de la transmission des savoir-faire est complexe, elle se situe au carrefour de l'enseignement et de l'organisation sociale du travail. En étudiant son évolution, on aborde ainsi des questions variées et pourtant intimement liées : réglementation du travail des enfants et évolution de l'organisation sociale du travail, naissance de l'enseignement primaire et mise en place de l'enseignement technique, obligation de formation professionnelle.

Deux questions principales traversent les nombreux débats des XIX^e et XX^e siècles sur ce sujet. La première concerne l'initiative de l'organisation de la cette formation : doit-elle être publique et venir de l'État ou doit-elle être laissée au secteur privé ? La seconde question, qui en découle, concerne le contenu même de la formation : doit-il être à dominante théorique ou pratique ?

Dans une période comprise entre 1800 et 1960, on observe en effet une évolution de la formation professionnelle qui voit la généralisation du statut d'élève au détriment de celui d'apprenti. On verra dans un premier temps le déclin de l'apprentissage traditionnel et le développement d'initiatives privées entre 1800 et 1880. On abordera ensuite les premières interventions de l'État et les initiatives communales entre 1880 et 1920, pour terminer par la reconnaissance de l'enseignement technique et son étatisation progressive entre 1920 et 1960.

1 - LE DÉCLIN DE L'APPRENTISSAGE TRADITIONNEL ET LE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES PRIVÉES (1800-1880)

Une nouvelle organisation du travail

Jusqu'au XVIII^e siècle, l'apprentissage au sein des corporations de métiers, tel qu'il a pu être décrit par Etienne Boileau dans son *Livre des métiers* en 1268, est

la formation professionnelle la plus répandue. L'abolition du système corporatif par la loi Le Chapelier de 1791, par laquelle toute personne est libre «de faire tel négoce ou d'exercer telle profession ou métier qu'elle trouvera bon», met fin par la même occasion à cette organisation professionnelle de l'apprentissage.

On assiste donc tout au long du XIX^e siècle à une restructuration de l'organisation du travail. Avec les lois de 1841, 1874 et 1892¹ qui règlementent le travail des enfants, diminuant leur temps de travail et repoussant l'âge minimum de leur embauche, l'emploi des moins de 12 ans devient rare. En outre, la mécanisation et la division du travail qui se généralisent dans la grande puis la petite industrie réduisent peu à peu la période d'apprentissage nécessaire, puisque les tâches se font de plus en plus spécialisées. L'embauche, à la place d'ouvriers qualifiés, de jeunes travailleurs non formés et à la recherche d'un salaire immédiat, se développe. Le salaire aux pièces, qui n'incite ni les ouvriers à perdre du temps à former des apprentis, ni les adolescents spécialisés à perdre du temps pour se former, s'ajoute à cela pour aboutir à une «crise de l'apprentissage» sans précédent.

La loi du 22 février 1851 tente d'encadrer l'apprentissage en définissant les obligations du maître et de l'apprenti. Le premier doit «enseigner à l'apprenti, progressivement et complètement, l'art, le métier ou la profession spéciale qui fait l'objet du contrat», et le second «doit à son maître fidélité, obéissance et respect ; il doit l'aider dans son travail dans la mesure de son aptitude et de ses forces». Mais le texte ne règle pas les questions du contrat écrit, qui n'est pas obligatoire, de l'âge minimum du début de l'apprentissage, de la limitation du nombre d'apprentis, de la surveillance de l'apprentissage et des compétences requises pour être maître d'un apprenti. La loi sera en outre que peu appliquée, et l'apprenti devient alors un manœuvre. La notion de transmission des gestes du métier disparaît complètement, et s'il existe une formation professionnelle des ouvriers, il s'agit en général plus d'un complément d'enseignement primaire que d'un enseignement véritablement technique.

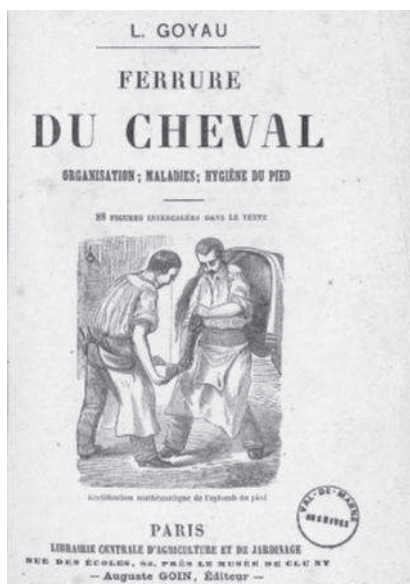
Des initiatives privées de formation

Pour prendre le relais de cet apprentissage traditionnel défaillant, plusieurs types d'initiatives se mettent en place au cours du XIX^e siècle pour améliorer la formation des ouvriers. Ces dispositifs se poursuivant dans les périodes suivantes, certains exemples pourront dépasser quelque peu les bornes chronologiques fixées pour cette première partie.

Les manuels techniques

La généralisation au XIX^e siècle des manuels techniques, qui fait suite à l'*Encyclopédie* et ses descriptions de métiers, répond à la nécessité de faire évoluer les pratiques empiriques vers une approche plus scientifique. L. Goyau écrit

ainsi en 1869 dans son ouvrage *Ferrure du cheval, organisation, maladies, hygiène du pied* : «Les qualités du manœuvre – force, adresse, coup d’œil - ne suffisent pas au vrai maréchal : il doit posséder de plus le sentiment de son art, tout raisonner, tout calculer, ne rien livrer au hasard». Les manuels complets théoriques et pratiques de l’encyclopédie Roret, destinés aussi bien au distillateur-liquoriste et au maroquinier qu’au fleuriste artificiel ou au tanneur, sont très répandus³.



AD Val-de-Marne, 25J13

Les cours du soir

Développés dans les années 1830, ils sont organisés par des associations dans des locaux communaux, l’école généralement. Ce sont des cours d’adultes, qui ont lieu le soir après la journée de travail, en général de novembre à mars. Outre les matières de l’enseignement primaire élémentaire, peuvent être enseignées les disciplines suivantes : géométrie et architecture, dessin industriel et linéaire, solfège et théorie musicale, droit usuel et économie politique, comptabilité, sténographie, allemand, anglais, coupe, couture et assemblage, arboriculture... Comme en témoignent les instituteurs dans les monographies des communes au début du XX^e siècle, l’Association polytechnique est présente à Vincennes ou Arcueil, l’Association philotechnique qui s’en détache en 1848 se trouve à Villeneuve-Saint-Georges ou Vitry-sur-Seine. La Société d’enseignement populaire propose quant à elle des cours à Alfortville par exemple.

L'enseignement privé

Les écoles congréganistes proposant une formation professionnelle pour les filles et spécialisées dans la lingerie, sont nombreuses dans l'arrondissement de Sceaux. Comme l'a démontré Cécile Duvignacq-Croisé, ce sont les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui sont les mieux implantées en 1880, avec cinq établissements et plus de cinq cents apprenties, à Arcueil, Ivry-sur-Seine, Saint-Maurice, Saint-Mandé et Champigny⁴.

On trouve par ailleurs à Orly une éphémère école d'agriculture installée dans les locaux du Petit Séminaire des Pères du Saint-Esprit, après l'interdiction faite à toutes les congrégations religieuses d'enseigner à partir de 1904. L'industriel Panhard qui crée cette école en confie la direction à titre privé à deux pères du même ordre. L'école ferme en 1914, et la congrégation revient dans les locaux de l'actuelle rue Paul-Vaillant-Couturier pour y installer les Orphelins d'Auteuil⁵.



AD Val-de-Marne, 2 Fi Orly 123

À Ivry, Pierre-Philibert Pompée ouvre quant à lui un établissement professionnel privé en 1853, au 22 rue de la Mairie. L'enseignement se rapproche de celui des écoles primaires supérieures, il est destiné aux classes moyennes dans le but de former des contremaîtres de l'industrie. L'école accueille cinquante pensionnaires en 1853 et présente un stand à l'Exposition universelle de 1867, dont Pompée fut d'ailleurs l'un des rapporteurs pour l'enseignement technique. L'année scolaire suivante, ce sont 114 élèves qui s'y inscrivent, puis l'école décline et ferme ses portes en 1903⁶.

Les écoles patronales

Installées au sein des manufactures, elles dispensent un enseignement primaire principalement, et technique appliqué à l'activité en question, avec un encadrement idéologique et religieux souvent fort. On peut citer pour la fin du XIX^e siècle, l'Orphelinat Groult à Vitry pour les pâtes alimentaires et les ateliers Muller à Ivry pour la briqueterie et tuilerie.

Il peut s'agir également d'écoles dépendant des chambres syndicales, comme celle de la Réunion des fabricants de bronzes et des industries qui s'y rattachent. Dans une brochure de 1914, la rubrique «Que faire de notre fils ?», très clairement adressée aux parents, développe tout un argumentaire en faveur de son école professionnelle de dessin, modelage et ciselure⁷.

2 - LES PREMIERES INTERVENTIONS DE L'ETAT, ET LES INITIATIVES COMMUNALES (1880-1920)

Les tentatives de l'Etat pour intervenir dans la formation professionnelle

Dès 1833, en même temps que l'obligation pour les communes d'entretenir les écoles primaires élémentaires, la loi Guizot crée les écoles primaires supérieures, qui s'intéressent à «l'étude des sciences et de leurs applications dans l'industrie», en deux branches, l'une générale et l'autre professionnelle. L'obligation d'implantation de ces écoles dans les communes de plus de 6 000 habitants et les chefs-lieux de département reste pourtant lettre morte, sauf dans la capitale. En 1865, c'est la loi Duruy qui organise l'enseignement secondaire spécial, en trois ans, destiné à former «les sous-officiers de l'industrie», et faire face ainsi aux nouveaux besoins de l'industrie, à savoir des ouvriers ayant une formation technique solide pour servir de lien entre les ingénieurs du bureau d'étude et les ouvriers. Mais cet enseignement ne dure pas et devient la section moderne de l'enseignement secondaire.

Il faut donc réellement attendre le 11 décembre 1880 et la promulgation de la loi relative aux écoles manuelles d'apprentissage, pour voir apparaître une volonté de fédérer les initiatives existantes et «développer chez les jeunes gens qui se destinent aux professions manuelles la dextérité nécessaire et les connaissances techniques». Les écoles d'apprentissage créées par les communes ou les départements, les écoles primaires supérieures et les cours complémentaires à dominante professionnelle sont concernés par cette loi, et placés alternativement sous la tutelle du ministère de l'Instruction publique et du ministère du Commerce et de l'Industrie. Le débat sur la question du ministère de tutelle, qui se résout à l'avantage du second avec la loi de finances du 26 janvier 1892, relève en réalité de deux conceptions opposées. Le ministère de l'Instruction publique prône des écoles professionnelles qui dispenseraient un enseignement

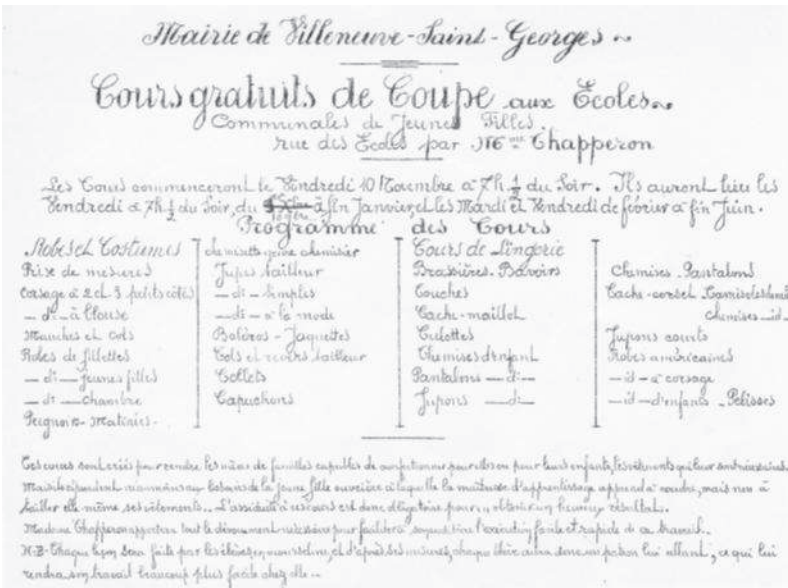
général préparant à l'apprentissage proprement dit, qui devrait être achevé à l'atelier ou dans une école spécialisée, tandis que le ministère du Commerce et de l'Industrie défend l'idée que les écoles d'apprentissage doivent préparer directement les adolescents à leur métier et rester sous le contrôle des industriels.

Les initiatives communales locales

Sur le territoire qui nous concerne, plusieurs municipalités ont une action marquée en faveur de l'enseignement à caractère professionnel.

Les cours municipaux professionnels

Pour les jeunes filles, est créé à Vincennes par délibération du 8 juillet 1901 un cours de coupe, couture lingerie fine et broderie, à l'école de filles du Nord, comme le révèle la monographie de la commune. À Villeneuve-Saint-Georges, un cours gratuit de coupe est également mis en place en 1904 et Mme Chapperon, qui enseigne aux écoles professionnelles de la Ville de Paris, est embauchée pour l'occasion. Un conseiller municipal justifie ainsi sa création : «une jeune fille sortant de l'école n'a donc que des notions plus que rudimentaires de cette partie si importante de l'art de la couturière. Ses parents la mettront donc en apprentissage et sa patronne n'aura lors qu'une préoccupation : en tirer profit, c'est-à-dire lui faire coudre des robes, mais elle se donnera bien en garde de lui apprendre à les tailler, elle aurait peur de ses créer une concurrente. Si la jeune fille veut apprendre la coupe, elle sera obligée d'aller à Paris»⁸.



AD Val-de-Marne, E Dépôt Villeneuve-Saint-Georges 1 R 4

Les écoles d'apprentissage

Créée en 1910 par le mécanicien Paul Saillot, l'école d'apprentissage d'Ivry accueille environ 80 élèves pour des cours du soir donnés par des ouvriers. Le local est prêté par la municipalité, et l'école fonctionne grâce à une souscription des commerçants et des dons de matériel par les industriels locaux. Suite à des critiques sur la gestion de l'école, cette dernière est retirée à ses fondateurs par la municipalité. Deux ans plus tard, le maire Jules Coutant ouvre une nouvelle école d'apprentissage, éclairée à l'électricité et dotée de machines-outils modernes, ce qui ne va bien sûr pas sans polémiques sur la revendication de cette initiative, et son financement⁹.

Les cours complémentaires

Les cours complémentaires sont des cours d'enseignement primaire supérieur annexés aux écoles élémentaires et placées sous la même direction, ils ne peuvent être créés que dans des écoles primaires élémentaires comprenant déjà les trois cours obligatoires. Ils durent un an, comportent deux divisions maximum, et doivent avoir lieu dans une salle dédiée et dans un atelier pour le travail manuel. Il n'existe pas de programme spécifique, mais il est prévu la possibilité de créer des cours accessoires ayant pour objet la préparation professionnelle des élèves se destinant à l'agriculture, à l'industrie, et au commerce.

Nogent «constitu[e] le centre d'études primaires supérieures le plus important de la banlieue», pour reprendre les termes de l'instituteur ayant rédigé la monographie de la commune en 1907 et qui en fait une description très précise. Avec quatre classes de cinquante élèves chacune, ce cours en deux ans prépare au certificat d'études primaires supérieures, au brevet élémentaire d'instituteur et aux écoles normales, ainsi qu'à l'École des Arts et Métiers sous réserve d'effectuer une troisième année dans une école primaire supérieure et professionnelle de la Ville de Paris. L'enseignement théorique est complété par un enseignement pratique, puisque deux ateliers sont mis à disposition des élèves de 16 h à 18 h sous la direction de trois maîtres ouvriers. L'atelier du fer comprend trente étaux, deux tours parallèles, une forge à double feu avec une enclume et deux machines à percer. L'atelier du bois quant à lui se compose de huit établis, huit tours à bois et tout un outillage de scies, rabots et presses.

Dès 1903, le maire de Villeneuve-Saint-Georges demande à l'instituteur de l'école des garçons de réfléchir à l'installation d'un cours complémentaire annexé aux écoles publiques de la commune, pour les garçons et pour les filles. Le dossier préparé par ce dernier est très complet, il y décrit aussi bien l'enseignement envisagé que le matériel (équipement et outillage) à acquérir. Le cours, finalement créé en 1911, constitue une charge lourde pour les finances de la commune, qui fait appel à des entreprises pour participer au renouvellement de l'équipement. En 1912, la compagnie PLM met ainsi à disposition du cours «une

machine à percer avec accessoires, un tour simple avec accessoires, et du petit outillage». Pourtant, quand en 1920 l'ingénieur M. Sarazin visite l'atelier du cours complémentaire, son diagnostic est sans appel : «le matériel est nul et sans valeur», et il préconise d'appeler à nouveau «à la générosité des industriels de la région»¹⁰.

3 - LA RECONNAISSANCE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET SON ÉTATISATION PROGRESSIVE (1920-1960)

La «crise» de l'apprentissage et la loi Astier

Pendant la Première Guerre mondiale, la carence en ouvriers formés est flagrante et accélère la mise en place de propositions pourtant combattues par les industriels. Si ces derniers souhaitent la mise en place de cours professionnels, ils voient en effet d'un mauvais œil leur déroulement sur le temps de travail et l'intervention de l'Etat dans cette obligation de formation.

Dès 1915, la Préfecture de la Seine instaure une commission sur l'apprentissage, et enquête auprès des maires sur le nombre, l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement technique dans leur commune. La réponse du maire d'Arcueil-Cachan à cette enquête est très précise, avec une proposition concrète pour l'installation d'une école d'apprentissage dans sa ville¹¹. À la même époque, à Villeneuve-Saint-Georges, Achille Loury, professeur de dessin industriel à l'association philotechnique de la commune, soumet aux parents et aux industriels ses réflexions sur la crise de l'apprentissage. «Pour y remédier, il serait de toute nécessité de créer ou tout au moins de préconiser un système neutre : adjoindre à l'école primaire des grands centres ouvriers en particulier une école mixte professionnelle primaire qui serait l'atrium de l'apprentissage proprement dit et partant de la lutte pour la vie»¹².

La loi Astier, votée le 4 juillet 1919 et promulguée le 25 juillet 1919, constitue donc un véritable tournant. Elle donne d'abord une définition à l'enseignement technique industriel et commercial : il «a pour objet, sans préjudice d'un complément d'enseignement général, l'étude théorique et pratique des sciences, et des arts ou métiers en vue de l'industrie ou du commerce». La loi instaure des cours professionnels destinés aux apprentis, ouvriers et employés ; avec un caractère d'obligation pour «les jeunes gens et jeunes filles âgés de moins de 18 ans qui seront employés dans le commerce et l'industrie, soit en vertu d'un contrat d'apprentissage, soit sans contrat». Les cours sont créés par arrêté ministériel dans les communes qui en font la demande. Ils sont organisés par une commission locale professionnelle et ont lieu durant la journée légale de travail à raison d'au moins quatre heures par semaine et cent heures par an. L'assiduité des élèves pendant les trois années de cours est sanctionnée par un certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Les établissements d'enseignement technique quant à eux, alors rattachés au ministère du Commerce et de l'Industrie comme cela a déjà été évoqué, passent sous la tutelle du ministère de l'Instruction publique suite au décret du 20 janvier 1920, qui crée un sous-secrétariat d'État de l'enseignement technique.

Dans le cadre des cours professionnels se développent des manuels techniques pour ceux qui les suivent. La collection «Le Livre de la Profession», éditée par la Librairie de l'Enseignement technique Léon Eyrolles, propose deux catégories d'ouvrages destinés aux apprentis et ouvriers d'une part, et aux élèves d'écoles professionnelles d'autre part, comme «auxiliaire le mieux approprié à leur formation professionnelle». Preuve de leur succès, ils connaissent pour beaucoup plusieurs rééditions, comme le manuel du ferblantier-plombier-zingueur, de l'ajusteur mécanicien, ou de l'élève électricien¹³.

Le financement de ces cours n'est pas prévu par la loi Astier. La création de la taxe d'apprentissage par la loi du 13 juillet 1925 y remédie, en mettant à contribution le secteur privé : 0,20% des salaires et appointements versés par l'entreprise doivent servir à «toutes œuvres ayant pour objet la rénovation de l'apprentissage ou la préparation des enfants à une profession commerciale ou industrielle ainsi qu'au développement et au fonctionnement des laboratoires de sciences pures ou appliquées». Une exonération est possible pour les industriels qui réalisent un apprentissage méthodique dans leur entreprise, ou qui versent des fonds directement à des établissements professionnels. À Alfortville, l'entreprise de fabrication de matériel d'embouteillage Gérodolle est ainsi exonérée d'une partie de la taxe d'apprentissage entre 1947 et 1958. Elle effectue en effet des versements directs à plusieurs établissements : école professionnelle de dessin industriel, école d'apprentissage de la chambre syndicale des fabricants de robinetterie générale et d'appareils sanitaires, ou encore à la fédération des industries mécaniques et transformatrices des métaux, dont deux de ses ouvriers suivent les cours professionnels en 1957¹⁴.

Plusieurs lois marquent l'intervention de l'État dans la formation au sein même de l'atelier, jusqu'alors chasse gardée des industriels. Celle du 20 mars 1928 impose le contrat d'apprentissage écrit et oblige le patron à donner à l'apprenti «une formation professionnelle méthodique et complète», et non plus simplement «un enseignement pratique de la profession», sanctionné par un examen à la fin de la période d'apprentissage. La loi Walter-Paulin sur l'artisanat du 10 mars 1937 et le décret-loi du 24 mai 1938 pour l'industrie et le commerce rendent quant à elles obligatoires l'orientation et l'éducation professionnelle théorique et pratique pour tout enfant de 14 à 17 ans, dans toutes les entreprises, et pour tous les métiers. Les contrats d'apprentissage provenant de l'imprimerie La Prévoyance, dite imprimerie Bloch, à Vincennes, font référence à la loi de

1928, et l'un d'eux est même établi après rappel à l'ordre de la part de la Chambre des métiers de la Seine¹⁵.

ARTISANAT FRANÇAIS

CONTRAT D'APPRENTISSAGE ARTISANAL

ÉTABLI PAR LA
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DE L'ARTISANAT FRANÇAIS
UNION NATIONALE DES SYNDICATS PROFESSIONNELS
Constatée conformément aux lois des 21 Mars 1884 et 12 Mars 1926 sous le N° 3033

Siège Social : **30, Rue des Vinaigriers — PARIS (x)** Tél. BUTZARIS 38-46 et 38-47

CONTRAT n° 683
exempté de timbre et
d'enregistrement
loi du 30 mars 1908

Le présent contrat devra être établi dans la quinzaine qui suivra sa mise à exécution, sous peine pour les parties d'être passibles de peines de simple police.
Les trois exemplaires signés par les parties devront être ensuite visés par le Maître de la commune pour donner date certaine au contrat.
Un exemplaire sera conservé par le patron, un remis aux représentants de l'apprenti et le troisième conservé par le Maître de la commune.

Entre les soussignés :

Nom et prénom de l'artisan : Talmon, Bloch & Baulieu Age : 43 ans
Profession : imprimeur Domicile : 40, Rue de la République, Vincennes
D'une part :

Et

Nom et prénom de l'apprenti : Le mineur Lumachut, Louis
Né à Vincennes le 16 juin 1923
Domicile : 19, Rue de la République à Vincennes
D'autre part :

Représenté au contrat par :

Num et prénom : (1) Lumachut, François et Estienne Lumachut
père et mère de l'apprenti
Profession : employé de Commerce Domicile : 19, Rue de la République
D'autre part :

Il a été contenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

ENGAGEMENT DU PATRON

M. (2) L. Bloch, Baulieu s'engage à pecher comme apprenti le jeune (3) Lumachut Louis... surnommé, à lui enseigner successivement, progressivement et complètement le métier de (4) Apprenti mineur... à se conduire vis-à-vis de lui en bon père de famille, à le traiter avec douceur et à ne l'employer habituellement qu'aux travaux et services se rattachant à l'exercice de son métier.

Il s'engage, en outre, à prévenir M. (1) Lumachut, François toutes les absences non motivées que pourrait avoir le jeune (3) Lumachut, Louis...

(1) Mettre les nom et prénoms des père et mère de l'apprenti, ou ceux de son tuteur s'il n'a plus son père, ou ceux de la personne autorisée à représenter au contrat par ses parents, ou à défaut par le Juge de Paix.
(2) Mettre le nom du patron.
(3) Mettre le nom de l'apprenti.
(4) Bien spécifier la spécialité exercée par l'artisan.

AD Val-de-Marne, 126 J 3

De nouveaux établissements, publics comme privés

À l'impulsion donnée par la loi Astier font écho la circulaire ministérielle du 30 septembre 1920, qui déclare l'enseignement professionnel prioritaire pour la banlieue parisienne, et l'incitation dès 1922 au développement de cours de pré-apprentissage dans les communes, ce qui se fera à Ivry ou Charenton-le-Pont par exemple.

À Saint-Maur-des-Fossés ouvre en 1918 la première école primaire supérieure et professionnelle de garçons de la banlieue parisienne¹⁶ (actuellement lycée d'Arsonval), qui prépare aux écoles d'arts et métiers et assure un enseignement commercial en deux cycles. Le premier cycle dure trois ans et aboutit au brevet d'enseignement primaire supérieur, et le deuxième cycle de deux ans constitue une spécialisation technique soit pour les élèves entrant dans l'industrie, soit pour ceux désirant intégrer les écoles techniques. Les cours sont développés dans trois sections : enseignement général (préparation aux examens et concours de l'enseignement primaire, aux brevets des PTT, voirie, chemin de fer), enseignement commercial (préparation aux emplois du commerce, aux écoles supérieures de commerce, aux examens de la Société des comptables) et enseignement industriel de mécanique et d'électricité (préparation aux carrières industrielles, aux emplois de dessinateur, aux bureaux d'études, au concours d'admission aux écoles nationales d'arts et métiers). Les relevés de notes des élèves de l'école originaires de Saint-Maurice donnent une idée précise de l'enseignement vers 1925, et notamment des enseignements spéciaux : mécanique, électricité industrielle, technologie industrielle, dessin industriel, travaux d'atelier, travaux de laboratoire, comptabilité, sténo-dactylographie, marchandises, conduite générale¹⁷.

REPUBLICQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES

RELEVÉ DES NOTES OBTENUES

pendant le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 1925-1926
par l'Élève *Corgès Charles*
appartenant à la Classe de 3^e année, Section *AM*

N° 150 bis Pont de-Gréville, 45

MATIÈRES D'ENSEIGNEMENT	NOTES		MATIÈRES D'ENSEIGNEMENT	NOTES	
	MOYEN	TRIMESTRIEL		MOYEN	TRIMESTRIEL
MORALE			DROIT GÉNÉRAL		
INSTRUCTION CIVIQUE			DROIT D'ORDRE		
/ DROIT USUEL	8	10	MORALE		
/ OTHOGRAPHIE	14	14 1/2	/ SOUS-ET CRIST		1/2
/ LECTURE EXPÉRIÉE ET RÉCITATION	12	10	GÉNÉRAL		
/ COMPOSITION FRANÇAISE	8	8	ENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX		
/ HISTOIRE	8	8 1/2	MÉCANIQUE AC <i>mafond</i>	12	13
/ GÉOGRAPHIE	8	10	ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE	8	12
/ ARITHMÉTIQUE	8	10	TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE	10	13
/ ALGÈBRE	8	10	TRAVAUX INDUSTRIELS	10	13
/ GÉOMÉTRIE	8	10	TRAVAIL D'ATELIER	10	13
/ PHYSIQUE	14	14 1/2	TRAVAUX DE LABORATOIRE	10	13
/ CHIMIE	14	14 1/2	COMPTABILITÉ		
/ HISTOIRE NATURELLE ET INGÉNIEUR	14	14	STÉNO-DACTYLOGRAPHIE		
ÉCRITURE	8	8	MARCHANDISES		
LANGUE ANGLAISE	8	8	CONDUITE GÉNÉRALE		10

Inscription au Tableau d'Honneur mensuel *Océano 102*
Moyenne Générale *12 1/2* sur 20
Classement trimestriel : 8^e sur 22 élèves

OBSERVATIONS
Esquisse satisfaisante

Le Directeur *Jacques*

AD Val-de-Marne, E Dépôt Saint-Maurice 1 R 7

À Nogent, la construction de l'école primaire supérieure, à l'initiative du maire et conseiller général Pierre Champion, fait l'objet d'un article détaillé dans *La construction moderne* en 1933¹⁸. La description très précise des bâtiments et notamment de l'entrée ornée d'un panneau sculpté représentant le commerce et l'industrie, laisse ensuite place à celle des installations techniques modernes, avec un bâtiment spécifique pour les ateliers (à l'écart de celui des classes pour éviter le bruit) : établis pour le travail du bois, étaux et forges pour le fer, machines-outils variées, et aspirations mécaniques collectant les fumées et recueillant les copeaux et sciures.

À Vitry ouvrent, dans le cadre de l'orphelinat départemental créé par Adolphe Chérioux, une école professionnelle de garçons en 1927 et une école professionnelle de filles en 1932. Ces écoles modèles, et leurs internats de 300 places chacun, font rapidement l'objet de publications¹⁹. Outre le dessin industriel, le travail en atelier occupe une part importante de l'emploi du temps des jeunes gens qui, en 1950 peuvent se préparer aux métiers de l'ajustage, de l'électricité, de la menuiserie, de la plomberie, de la serrurerie, de la cordonnerie et de l'horticulture²⁰. Pour les jeunes filles, toujours dans les années 1950, les cours de dessin et de modelage côtoient ceux d'enseignement ménager et d'enseignement professionnel (coupe, teintures et apprêts, etc.)²¹.



Le développement d'établissements privés, de comptabilité et de sténo-dactylographie en particulier, est révélateur des fluctuations des besoins en personnel qualifié. On trouve un internat sous franchise Pigier à Saint-Maur-des-Fossés dans les années 1950²², ou une succursale de l'école Dugué à Charenton-le-Pont par exemple²³. Ainsi, on compte en 1946, dans le département de la Seine, 511 établissements privés d'enseignement technique (écoles ou cours), dont on évalue à 150 000 le nombre des élèves. On constate que toutes les activités professionnelles y sont représentées, même celles inconnues alors de l'enseignement public (cinéma, coiffure, photographie, podologie, etc.)²⁴.

Les mesures de guerre et la reconstruction

Avant et pendant la Seconde Guerre mondiale, plusieurs décrets marquent l'intervention de l'État dans la formation et la réquisition de la main-d'œuvre. Ces mesures, commandées par les besoins de la défense nationale, marquent définitivement la fin du libéralisme de l'État dans la formation professionnelle et l'enseignement technique.

Les centres de formation professionnelle accélérée, créés en 1939, seront rouverts par l'État français en 1940 sous le nom de centres de formation professionnelle, à destination des jeunes de 14 à 17 ans souhaitant apprendre un métier et des jeunes de 17 à 20 ans au chômage, dans le but de leur donner une formation professionnelle, physique et civique en deux ou trois ans. On trouve ainsi des centres à Saint-Mandé, et à Ivry pour les jeunes filles avec une formation professionnelle de «corsetière», une formation ménagère en «couture floue», et une formation mixte «d'orientation ménagère et professionnelle» transformées en 1957 respectivement en filières «prêt à porter confection» et «employées des collectivités»²⁶.

En 1944, les centres de formation professionnelle, renommés par la suite centres d'apprentissage, sont rattachés à la direction de l'enseignement technique du ministère de l'Éducation nationale, ce qui consacre la mainmise de l'État sur la formation professionnelle. On trouve par exemple à Alfortville un centre d'apprentissage des métiers du bâtiment (devenu lycée d'enseignement professionnel Tony Garnier), pour lequel les Archives départementales conservent tout un matériel d'exercices pratiques de couverture, menuiserie et plomberie, constitué de maquettes et d'outils²⁷. Le centre d'apprentissage créé en 1957 à Saint-Maur-des-Fossés fait quant à lui l'objet d'un article détaillé dans la revue *L'Architecture française*²⁸.

Devant les nécessités de la reconstruction, et la pression exercée par le patronat pour raccourcir la formation des ouvriers dans les centres d'apprentissage, la durée des études est réduite à un ou deux ans maximum. D'autre part, les spécia-

lités du CAP se multiplient pour atteindre le nombre de six cents en 1952. Le métier d'électricien est par exemple subdivisé en douze spécialités, celui de mécanicien réparateur en quatorze et celui de dessinateur industriel en quinze, qui sanctionnent en réalité des tâches auxquelles correspondent autant d'ouvriers spécialisés.

Liberté - Egalité - Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Egalité - Fraternité

Ministère de l'Éducation Nationale Direction de l'Enseignement Technique
Académie de Paris, Direction des Services d'Enseignement de la Seine

CENTRE D'APPRENTISSAGE DES MÉTIERS DU BATIMENT

22, Rue du Pont d'Ivry - Alfortville

Métiers enseignés :
MAÇONNERIE
MENUISERIE
PEINTURE
VITRERIE
CHARPENTE
SERRURERIE
COUVERTURE
 (ZINC ET ARDOISES)
PLOMBERIE
INSTALLATIONS SANITAIRES

Faites-vous inscrire dès maintenant
pour la prochaine rentrée d'Octobre



EXAMEN : 18 JUIN
 AGE D'ADMISSION : 14 ans au 16 Septembre 1959 - DURÉE DES ÉTUDES : 3 ans
 — DIPLOME DE FIN D'ÉTUDES : C. A. P. pour chaque spécialité —

AVANTAGES

- I. - Possibilité d'obtenir une bourse d'entretien et une bourse de 1/2 pension donnant droit à la gratuité du déjeuner.
- II. - Prime mensuelle : 1.500 francs : Maçons, Plombiers, Couvresseurs, Charpentiers.
 (pour les Peintres et Vitriers) : 1.000 francs : Peintres.

1959 - Apprentis
L'Association Nationale des Apprentis du Bâtiment

AD Val-de-Marne, 2153 W 21

Malgré son rattachement effectif au ministère de l'Éducation nationale, l'enseignement technique reste, au début des années 1950, très disparate. Les nombreux projets de réforme de l'enseignement - du projet de loi de Jean Zay en 1936 aux travaux de la commission Langevin-Wallon en 1947 - posent le principe de son intégration dans les structures générales de l'Éducation nationale, ce que refusent à la fois le patronat et la sous-direction de l'enseignement technique, qui clament la nécessité de son autonomie et de son articulation avec les réalités économiques. Il faut attendre les réformes Berthoin en 1959 et Fouchet en 1963 pour aboutir à cette intégration de l'enseignement technique.

MAGALI GIRERD

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les sources utilisées sont consultables aux Archives départementales du Val-de-Marne. Il s'agit notamment des fonds d'entreprises et d'établissements scolaires ou des séries F et R du Dépôt des communes.

B. Charlot et M. Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers, 1789-1984*, Minerve 1985 ; AD Val-de-Marne, AA 2509.

T. Charmasson et A.-M. Lelorrain, *L'enseignement technique, de la Révolution à nos jours : textes officiels avec introduction, notes et annexes*, Paris, Economica, 1987 ; AD Val-de-Marne, AA 2818.

NOTES

- 1) AD Val-de-Marne, E Dépôt Ablon 7 F 8
- 2) AD Val-de-Marne, 25 J 13
- 3) AD Val-de-Marne, AA 1392, AA 1393, AA 1441, AA 1470
- 4) C. Duvignacq-Croisé, *Territoires et représentations du genre dans l'école de la banlieue : l'enseignement féminin dans la banlieue sud-est Parisienne de 1800 aux années 1950*, 2011
- 5) AD Val-de-Marne, BB 354, 2 Fi Orly 123, 2 Fi Orly 125, 2 Fi Orly 126
- 6) AD Val-de-Marne, BB 3923
- 7) AD Val-de-Marne, 53 J 1
- 8) AD Val-de-Marne, E Dépôt Villeneuve-Saint-Georges 1 R 4
- 9) AD Val-de-Marne, 1 J 396
- 10) AD Val-de-Marne, E Dépôt Villeneuve-Saint-Georges 1 R 4
- 11) AD Val-de-Marne, E Dépôt Arcueil 7 F 8
- 12) AD Val-de-Marne, E Dépôt Villeneuve-Saint-Georges 1 R 5

- 13) AD Val-de-Marne, 122 J
- 14) AD Val-de-Marne, 51 J 229-231
- 15) AD Val-de-Marne, 126 J 1-3
- 16) AD Val-de-Marne, 1 J 912
- 17) AD Val-de-Marne, E Dépôt Saint-Maurice 1 R 7
- 18) AD Val-de-Marne, BR 1193
- 19) AD Val-de-Marne, BR 1609 et BB 2227
- 20) AD Val-de-Marne, 1877 W 45
- 21) AD Val-de-Marne, 15 Fi PF 10509-10511, 10537-10538 10545
- 22) AD Val-de-Marne, 2 Fi Saint-Maur 282, 2 Fi Saint-Maur 482 et 2 Fi Saint-Maur 659
- 23) AD Val-de-Marne, E Dépôt Saint-Maurice 1 R 7
- 24) AD Val-de-Marne, 533 J 98
- 25) AD Val-de-Marne, 1 J 104
- 26) AD Val-de-Marne, BR 3242
- 27) AD Val-de-Marne, 2153 W 1-38
- 28) AD Val-de-Marne, BR 410

ETRE ENSEIGNANTE DANS LA BANLIEUE SUD-EST PARISIENNE, À LA FIN DU XIX^E SIECLE

INTRODUCTION

A partir des années 1880, le développement de l'enseignement féminin républicain et la politique de laïcisation de l'Ecole modifient les conditions de l'enseignement dans le sud-est parisien. Avec la loi Paul Bert qui crée une école normale féminine par département, l'Etat prend en charge la formation des institutrices publiques et par là-même change profondément les conditions de formation, d'enseignement et de statut de ces dernières. Pourtant celles-ci n'exercent pas leur profession dans les mêmes conditions selon qu'elles sont nommées dans une commune rurale périphérique où dans une commune urbanisée de la petite ceinture parisienne. Les inégalités demeurent entre Paris et banlieues, entre instituteurs et institutrices. En outre, la diversité géographique et sociale de ces dernières ainsi que les relations que les édiles entretiennent avec leur école contribuent à faire apparaître plusieurs figures d'institutrices dans la banlieue parisienne.

GÉOGRAPHIE DE L'ENSEIGNEMENT DANS LA BANLIEUE SUD-EST DANS LES ANNÉES 1880-1890

A la veille des grandes lois scolaires de la République¹, quatre types de communes coexistent dans le sud-est parisien. Le dépouillement du *Bulletin de l'enseignement primaire de la Seine* permet de cartographier cette géographie communale de l'enseignement congréganiste et laïque au sud de la capitale². A l'est, les cantons déjà urbanisés de Charenton-le-Pont et de Vincennes ont développé une structure d'enseignement primaire très complète. Ils se caractérisent par un enseignement surtout laïc qui résulte d'une politique scolaire communale précoce. Seules les classes féminines et maternelles³ de Bry-sur-Marne, Maisons et Champigny sont tenues par les congréganistes. Ces communes offrent le même profil scolaire que les communes du canton de Sceaux à l'ouest où l'enseignement religieux prédomine. Les écoles sont de grande taille, regroupant souvent plus de trois classes. Dans le canton de Villejuif, l'enseignement est surtout laïc sauf dans les classes féminines et maternelles d'Ivry-Centre et dans la salle d'asile de Thiais. Ce canton concentre les communes encore dépourvues de classes féminines et maternelles. Il s'agit de l'Haÿ-les-Roses, Chevilly-Larue, Rungis⁴ et Fresnes, Choisy-le-Roi et Orly⁵. Enfin, les communes les plus rurales

du sud-est parisien se caractérisent par l'absence d'un enseignement laïque municipal. Ce sont les congrégations qui assurent l'enseignement masculin et il n'y a pas d'enseignement primaire féminin spécifique. C'est le cas de Bonneuil, de l'Hay-les-Roses, de Chevilly-Larue, ou de Rungis.

Les communes de l'arrondissement de Sceaux, possèdent aussi une forte implantation d'établissements congréganistes féminins, spécialisés dans une formation professionnelle des jeunes filles qu'ils accueillent⁶. Ces établissements féminins sont spécialisés dans la lingerie. La congrégation la mieux implantée est celle des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Elle compte cinq établissements de formation industrielle, et représente 397 apprenties de plus de 12 ans et 167 de moins de 12 ans. L'établissement des Sœurs du Bon-Pasteur, à Charenton-le-Pont, spécialisé dans l'accueil des jeunes filles en danger accueille surtout des adolescentes de plus de 12 ans. De nombreux établissements religieux se concentrent à Ivry-sur-Seine. Vers l'ouest et le sud-ouest de notre secteur, sont établies les congrégations des sœurs de Saint-André, du Saint-Cœur-de-Marie⁷, de Saint-Joseph, des Sœurs-de-Notre Dame-du-Calvaire et des Sœurs-de-Saint-Sauveur. Les établissements y sont plus petits et moins intégrés dans le tissu urbanisé de la banlieue parisienne.

A partir des lois Ferry, l'Etat finance les efforts de construction et d'entretien des bâtiments primaires. Plusieurs types d'établissements scolaires apparaissent alors : des bâtiments séparés pour les deux sexes dans les communes rurales, souvent à cause du décalage chronologique de construction ; des groupes scolaires avec entrées séparées selon les sexes dans les communes plus urbanisées. Les classes maternelles sont systématiquement installées dans l'école de filles ou juste à côté. Seules quelques communes comme Cachan font exception, avec l'existence d'une école maternelle totalement indépendante.

Une géographie de l'enseignement maternel et primaire apparaît alors : les communes de la petite ceinture offrent une structure élémentaire surtout intégrée, c'est-à-dire regroupant les locaux des garçons et des filles. Parmi celles-ci, les communes les plus urbanisées, mais aussi les plus bourgeoises, Saint-Mandé, Nogent et Saint-Maur, offrent déjà un enseignement primaire supérieur aux jeunes filles, avec la présence de cours complémentaires. Au contraire, les communes rurales, au sud, présentent une offre primaire éclatée et un retard de l'accueil maternel et féminin. Cette géographie scolaire ne recoupe pas la limite départementale : Bry-sur-Marne, Bonneuil-sur-Marne, Thiais, Rungis, Chevilly-Larue et L'Hay-les-Roses dépendent de la Seine mais partagent la même identité scolaire que les communes de Seine-et-Oise.

LA FORMATION D'INSTITUTRICES PUBLIQUES ET LAIQUES

La laïcisation de l'enseignement féminin républicain débute dès la loi Paul Bert du 9 août 1879 qui rend obligatoire la création d'une école normale féminine dans chaque département, et ce, dans un délai de trois ans. Jusque-là, l'enseignement féminin et la formation des enseignantes étaient surtout assurés par les congrégations féminines, dans le sud-est parisien⁸ comme sur le territoire national. La Troisième République veut se doter d'un véritable corps d'institutrices publiques. Parallèlement, afin d'améliorer rapidement la qualité de l'enseignement public féminin, Jules Ferry ordonne en 1883⁹, une mission d'étude des questions relatives à l'organisation des écoles primaires de filles. Le projet est d'expérimenter les méthodes pédagogiques des écoles suisses. Marie Eberhard, institutrice à Zurich, chargée de cette mission, est alors nommée à titre provisoire directrice de l'école primaire annexée à l'école normale de Versailles¹⁰.

Si la plupart des institutrices publiques des communes suburbaines de la Seine viennent de Paris ou de Versailles, les communes périurbaines de Seine-et-Oise, de Sucy-en-Brie à Orly, recrutent aussi¹¹ auprès des écoles normales de Melun, de Chartres, d'Orléans, ou de Blois¹². Dès le début les années 1882-1883, la difficulté d'intégrer l'école normale de la Seine pousse de nombreuses aspirantes à tenter les écoles des autres départements de l'Académie. A la session de 1882, sur 243 aspirantes, 129 sont admises avec la moyenne réglementaire, mais seulement 25 sont prises à Paris. Les autres entrent dans les écoles normales périphériques. Dans le même dossier¹³, un rapport de Mlle Ferrand, directrice de l'école en 1883, permet de mesurer ce redéploiement. C'est l'école normale de Versailles qui est choisie prioritairement par les aspirantes institutrices de la Seine, mais elle est suivie de l'école de Melun. Viennent ensuite Orléans, Chartres et enfin Auxerre.

Les écoles normales de l'est et du sud¹⁴ de l'académie de Paris ont ainsi une influence certaine sur l'évolution de l'enseignement féminin dans notre secteur d'étude. Or ces établissements possèdent des caractéristiques essentielles qui les différencient nettement des autres établissements de l'académie. Les écoles normales du sud de l'académie, plus récentes, ont été fortement marquées par l'enseignement des congréganistes qui avaient en charge la formation des institutrices. Au contraire, elles sont plus anciennes et de plus grande taille dans l'ouest et le centre de l'académie¹⁵.

Par ailleurs, ce sont les établissements du département de la Seine, mais aussi de Seine-et-Marne, qui impulseront le plus le développement des nouvelles écoles maternelles.

Enfin, le département de la Seine-et-Marne va mener une politique de laïcisa-

tion rapide et développer son influence sur les départements limitrophes. Un rapport de la directrice l'école normale de Melun¹⁶, daté du 18 septembre 1882, évoque à propos de l'esprit laïc de son établissement, «les traditions de la nouvelle école normale d'institutrices de Seine-et-Marne». Les communes du sud-est parisien ne recruteront pas auprès des mêmes écoles normales, selon qu'il s'agit des communes de Seine-et-Oise, de la Seine aux abords de la capitale ou à la limite de la Seine-et-Marne. Cette différenciation dans le recrutement des institutrices participera ainsi à une différenciation des écoles féminines et des identités locales.

Un cours normal féminin existe à Boissy-Saint-Léger¹⁷. Il s'agit d'une école protestante dont le pendant est l'école de Courbevoie pour les garçons. Elle a été fondée en 1857¹⁸, par la Société d'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants. C'est Jean-Henri Hottinguer qui a fait don¹⁹ d'une maison estimée à 200 000 francs pour l'ouverture d'une école normale protestante d'institutrices. La direction a été alors confiée à Mme Vullier dont le mari dirigeait l'école masculine de Courbevoie. La proximité de l'établissement ne semble pas avoir eu d'impact sur le sud-est parisien²⁰ car il s'agit d'élèves pensionnaires qui viennent presque toutes de province. Certaines viennent de l'étranger, de Suisse ou d'Allemagne. Elles sont toutes nommées en dehors de la région parisienne, en province. Il s'agit donc d'un établissement exogène pour notre secteur.

Certaines communes se sont lancées de façon précoce dans la laïcisation de l'enseignement sans pour autant entrer dans «la guerre scolaire» entre républicains et cléricaux. C'est le cas de la commune de Montrouge qui, dès 1878, remplace les institutrices religieuses de la commune par des institutrices laïques. D'autres communes sont déchirées par la lutte entre le camp républicain et le camp cléricale. C'est le cas notamment de Thiais. La commune est en effet dirigée par René Panhard, maire de 1870 à 1881, puis de 1888 à 1908. Celui-ci soutient l'école congréganiste de filles et la salle d'asile tenue elle aussi par les sœurs de Saint-André. Entre 1881 et 1888, la commune est dirigée par des maires républicains, d'abord Paul Lainé qui démissionne au bout d'un an de mandat puis Léon Marchand. Mais la situation est très tendue car l'opposition qui s'organise alors autour de René Panhard reste fortement représentée au conseil municipal. Un échange de télégrammes et de lettres²¹ entre Léon Marchand et le député Benjamin Raspail permet d'appréhender la situation. L'affrontement politique est alors un frein au développement de l'enseignement féminin public sur la commune.

De la loi Goblet, jusqu'à la loi du 1^{er} juillet 1901, la querelle scolaire est plus ou moins vive selon le soutien qu'apportent les populations aux congrégations et le militantisme laïque des édiles. A l'ouest, ou plus au sud, la lutte autour de

l'enseignement féminin apparaît moins vive. Beaucoup de religieuses se sécularisent après la loi Goblet de 1886, afin de poursuivre leur œuvre éducative dans les écoles publiques. Les municipalités ne semblent pas interpréter la loi de 1901 de façon restrictive. Au contraire, les municipalités radicales, majoritaires sur le plateau de Villejuif et sur le secteur de Charenton-le-Pont, développent activement les structures laïques d'enseignement féminin. Dans les communes les plus pauvres, au sud de notre secteur, la création d'un enseignement féminin public et laïque n'a pas été le gage d'une amélioration de l'enseignement prodigué. Les écoles possédaient de faibles moyens et les premières institutrices envoyées étaient souvent peu expérimentées. L'isolement du secteur les poussait à demander une mutation rapide vers les écoles plus importantes au nord.

LES INÉGALITÉS FACE À L'ÉCOLE EN BANLIEUE À LA FIN DU XIX^E SIECLE

La première inégalité est spatiale, elle oppose Paris et ses banlieues. Le 20 juillet 1885, l'ensemble des institutrices et instituteurs de la circonscription adresse une pétition²² auprès des conseillers généraux parisiens. Les pétitionnaires sont représentés par des instituteurs, dont le directeur de l'école de Malakoff, M. Delaplace, et par des institutrices. Celles-ci sont Mlle Bouzigues, la directrice de l'école du Petit-Ivry, Mme Collignon de l'école de Choisy-le-Roi, Mme Poulain de la Fosse de Sceaux et Mme Pouey d'Issy.

Leurs revendications tendent à montrer la volonté de constituer un corps d'instituteurs pour l'ensemble de la Seine. Les termes utilisés pour conclure la pétition sont particulièrement significatifs. «[Cela] nous donnerait non seulement un accroissement de dignité et de considération, mais [cela] ferait de nous des fonctionnaires plus étroitement attachés à l'administration à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir²³». Ils soulignent les trois inégalités essentielles entre les enseignants de Paris et ceux de la banlieue.

La première est celle des salaires. Un directeur parisien touche jusqu'à 4 500 francs de traitement, soit plus de 1 000 francs de différence avec un directeur de banlieue. Pour les institutrices, la situation est identique, les directrices parisiennes recevant jusqu'à 3 750 francs, soit plus que leurs homologues masculins de banlieue. Si l'administration justifie ces écarts par le coût de la vie dans la capitale, les pétitionnaires soulignent que s'ils ne sont pas à Paris, «nous touchons aux fortifications, et nos charges sont au moins aussi grandes [...] et cela pour la raison que les produits du sol non enlevés par les chemins de fer sont dirigés journallement vers les halles ou consommés le dimanche, par les Parisiens en villégiature. Toutes les denrées alimentaires nous reviennent de

Paris avec surtaxe d'un double transport, augmentée d'une prime fiscale à l'octroi». Cette première revendication souligne la vivacité de l'identité banlieusarde dans la demande de ces instituteurs. En effet, les deux principaux ressentiments évoqués touchent aux difficultés de transport et à la barrière de l'octroi entre Paris et les communes suburbaines.

La deuxième inégalité touche à une gestion différente des carrières. En effet, alors que les instituteurs parisiens bénéficient d'un classement et donc d'une progression dans la carrière, les enseignants suburbains ont un traitement conditionné par l'importance de l'école où ils sont mutés. Les enseignants de banlieue affectés dans les communes les plus petites demandent ainsi rapidement leur changement pour une commune plus riche. La situation semble avoir été aggravée par la circulaire ministérielle du 8 novembre 1882. Le ministre de l'Intérieur y enjoint les préfets d'ajourner les suppléments communaux votés par les municipalités et qui s'ajoutaient aux traitements garantis par l'article 6 de la loi du 16 juin 1881. C'est alors la remise en cause même des avantages des instituteurs, hommes ou femmes des communes scolairement favorisées déterminées précédemment. Sans échelle fixe de traitements et un avancement selon l'âge et les services, il n'y a pas de véritable carrière en banlieue. En outre, l'absence d'un réel statut des enseignants de banlieue crée une plus grande dépendance, voire une fragilité, vis-à-vis des autorités municipales. Les institutrices, comme les instituteurs sont tributaires des choix politiques et des difficultés budgétaires des municipalités²⁴.

Les pétitionnaires proposent alors un projet de classement du personnel de banlieue qui permettrait, par un système d'augmentations triennales, un rattrapage progressif de leurs homologues parisiens. Ce projet loin de considérer l'inégalité hommes-femmes entérine l'infériorité salariale des institutrices en créant une grille sexuée. Il est significatif des mentalités et de la société du XIX^e siècle que l'inégalité de genre ne soit remise en cause ni par les institutrices, ni par l'administration, ni par les élus. Il est au contraire notable que les traitements des directrices et adjointes des maternelles soient enfin alignés ; car c'était une revendication forte depuis 1882.

Le 23 janvier 1887, à l'initiative d'Eugène Chevallier, instituteur des écoles communales de Paris, est fondée l'Union des instituteurs et des institutrices publics de la Seine²⁵. L'article 2 des statuts énoncent les buts de l'Union. Il s'agit de resserrer les liens de «confraternité» et de solidarité entre les instituteurs et les institutrices de la Seine ; de provoquer l'examen de toutes les grandes questions se rattachant à l'enseignement primaire ; et de participer aux progrès de l'instruction populaire. Mais une fois encore, la structure de cette Union souligne la domination de la capitale et l'organisation précoce de ses instituteurs commu-

naux. En effet, l'article 9 des statuts prévoit d'en confier la direction à un Conseil d'administration de 28 membres, 20 pour Paris et 8 pour la banlieue.

La deuxième inégalité est celle du genre et réside dans les salaires entre instituteurs et institutrices. Elle perdure jusqu'à la Première Guerre mondiale. Pourtant, en 1889, lorsque les enseignants deviennent des fonctionnaires rétribués par l'Etat, l'égalité du traitement de base est théoriquement établie. Après 1889, c'est donc dans le complément communal de traitement qui est versé jusqu'en 1919, que persistera la discrimination de genre. Le tableau ci-dessous permet de comparer les salaires en 1880, sur la commune d'Arcueil. Les écarts sont proportionnellement plus importants entre les directrices et les directeurs, car l'inégalité entre les sexes et la différence de taille des établissements se cumulent²⁶.

Le décret du 10 octobre 1881 fixe le statut des directrices de salles d'asile et de classes enfantines. Mais le salaire reste très faible. La situation pécuniaire des enseignants à la retraite montre, elle aussi, une plus grande précarité des femmes, en particulier des veuves. Le dépouillement des budgets du Conseil général de la Seine consacrés à l'enseignement public permet de comparer la situation des instituteurs et des institutrices sur les arrondissements suburbains. L'état des secours pour l'année 1882²⁷ comprend une liste de 42 personnes qui reçoivent entre 200 et 500 francs. 67% sont des femmes.

L'inégalité de genre touche aussi les moyens et le contenu de la formation des enseignants. Le tableau 3 permet de comparer les budgets des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices de la Seine, en 1882. Les postes de nourriture et de fournitures montrent un rapport d'environ 50% entre les écoles normales féminine et masculine qui correspond sans doute aux écarts d'effectifs. Il est logique que le poste des traitements marque un rapport plus élevé, car les différences d'élèves se répercutent de façon moins marquée sur les structures des classes. Le recours à l'enseignement privé féminin limite en effet les besoins de recrutement et de formation d'enseignantes.

L'écart entre les deux écoles peut même résulter de la seule inégalité des salaires des enseignants hommes et femme. L'inégalité entre les dotations de livres et surtout de matériel est beaucoup plus marquante et rappelle les différences de programmes enseignés dans les écoles masculines, plus scientifiques, et féminines²⁸.

Les inégalités entre élèves-maîtresses et élèves-maîtres sont de deux ordres. Il s'agit d'abord d'un déficit d'enseignement. Si l'on considère le nombre d'heures enseignées, les jeunes filles ne bénéficient que de 35 heures hebdoma-

daïres en première année, contre 38 heures pour leurs homologues masculins. En deuxième année, le décalage est encore plus important puisqu'il est de 6 heures, au bénéfice des élèves maîtres. Enfin, en troisième année, les jeunes filles suivent 32 heures de cours par semaine au lieu de 37 heures. Le déficit total d'heures d'enseignement sur les trois années d'école normale s'élève à 13 heures hebdomadaires. Il est particulièrement marqué dans les enseignements nécessitant une préparation.

Ce déficit horaire est aggravé par la nature même des enseignements touchés. Ce sont ainsi les matières scientifiques puis techniques qui sont sous-enseignées aux jeunes filles. Si les jeunes filles bénéficient de 9 heures hebdomadaire d'arithmétique, sur l'ensemble du cursus, les garçons bénéficient outre les 8 heures d'arithmétique, de 8 heures de géométrie, matière qui développe le raisonnement dans l'espace. Les élèves maîtresses suivent 3 heures de physique-chimie contre 7 heures 15 pour les élèves maîtres. Le même décalage apparaît pour l'enseignement des sciences naturelles et surtout, pour l'enseignement agricole. La formation des institutrices ne prévoit que 3 heures 30 de sciences naturelles et 6 heures d'herborisation et de jardinage alors que les futurs instituteurs reçoivent 4 heures d'enseignement théorique et 12 heures de travaux agricoles et manuels hebdomadaires, pour les trois années. Une double réflexion s'impose alors. Un tel enseignement est-il adapté aux élèves de la banlieue parisienne, dans les communes les plus urbanisées de la petite ceinture ? Au contraire, les jeunes institutrices envoyées dans les communes encore très rurales de Seine-et-Oise n'auraient-elles pas tiré avantage d'un meilleur apprentissage des travaux agricoles dans des communes comme Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres ou Boissy-Saint-Léger où les petites filles quittent l'école pour travailler dans les roseraies ou les plantations maraichères, avec leurs parents ?

Il est caractéristique que l'enseignement civique donné aux futurs instituteurs soit de 4 heures 30 hebdomadaires, pour seulement 3 heures pour les femmes. Ces dernières reçoivent à la place un enseignement ménager. Ainsi, la formation des futurs enseignants leur assigne un rôle dans la société, celui de citoyen ou de maîtresse du foyer. A cette naturalisation des fonctions correspond une naturalisation des espaces, un espace public masculin et un espace privé féminin.

Enfin apparaissent des inégalités entre les institutrices de banlieue elles-mêmes. La correspondance entre les directrices d'écoles primaires et les mairies souligne cette spécificité et montre des différences sensibles entre les communes²⁹, selon les populations et l'importance de l'école communale. Les moyens d'actions de ces institutrices ne sont pas les mêmes selon qu'elles sont directrices d'une grosse école communale, ou adjointe d'une école de hameau³⁰.

Dans les communes de Seine-et-Oise ou de Seine-et-Marne, les institutrices travaillent dans des petites structures, de une ou deux classes³¹. Leur position dans la communauté en est minorée par rapport aux titulaires de la Seine, de Paris et de la Petite Ceinture notamment, qui sont affectées plus souvent dans des structures à plusieurs classes où leur statut de directrice leur permet d'exercer un rôle plus actif et plus reconnu vis-à-vis des édiles, de la population comme de leurs supérieurs hiérarchiques. L'analyse du rôle de la directrice de l'école du Centre³² à Arcueil illustre l'intérêt d'une telle situation. Ces postes leur apportent en outre un traitement et des indemnités plus conséquentes qui valorisent leur position et leur rôle social notamment vis-à-vis de ces populations de classe moyenne ou modeste.

L'enseignement féminin public, se caractérise aussi par une grande inégalité, matérielle et humaine, selon les communes suburbaines. Seules certaines le considèrent comme une priorité dans leur politique éducative, au même titre que le développement de l'enseignement public masculin. Le dépouillement du dossier concernant la situation des instituteurs de la Seine entre 1879 et 1885³³ et des registres matricules des écoles permet ainsi de caractériser différents profils d'institutrices.

Dans les deux premiers espaces précédemment identifiés : autour des boucles de la Marne et autour du bois de Vincennes où se concentrent les cités bourgeoises et commerçantes, où dans les communes industrielles autour d'Ivry, de Gentilly et le long de l'axe de la Seine, le statut et le rôle des institutrices sont valorisés. Le personnel féminin peut mener de véritables carrières.

Dans le canton de Villejuif, selon les caractéristiques des 42 enseignantes, la moyenne d'âge des institutrices est de 28 ans et leur ancienneté de 4 ans et 6 mois. Les traitements des directrices vont de 1 800 francs à 2 850 francs à Choisy-le-Roi. Les adjointes perçoivent entre 900 et 1 400 francs. Les communes d'Arcueil et de Choisy-le-Roi se distinguent nettement, grâce à l'action menée par Emile Raspail et Paul Carle, leurs maires. Le même effort est porté sur les salaires des maîtresses de maternelles qui touchent entre 1 000 et 2 400 francs, selon qu'elles ont une direction ou non.

Les institutrices titulaires de ces grosses communes suburbaines sont souvent plus âgées et plus diplômées que les nouvelles titulaires des communes rurales de Seine-et-Oise et du sud de la Seine. Elles restent aussi plus longtemps, y compris les adjointes titulaires car elles possèdent des réels moyens de promotion.

Dans les communes rurales les plus éloignées du sud-est parisien, les écoles féminines sont de plus petite taille et c'est là que les inégalités entre l'enseignement masculin et l'enseignement féminin sont les plus marquées. Les communes

de Fresnes et de Thiais versent un traitement de 500 francs à leurs institutrices. Leur politique salariale les rattache ainsi aux municipalités du sud du canton de Sceaux.

Les communes de Seine-et-Oise bénéficient très rapidement des institutrices de l'École normale³⁴ de Versailles- Saint-Germain-en-Laye. Elles joueront un rôle fondamental dans la promotion de cet enseignement féminin républicain et dans la divulgation des méthodes pédagogiques officielles³⁵. Mais socialement, elles sont isolées et très exposées au regard de la communauté villageoise étant pour la plupart célibataires et débutantes. En effet, il s'agit pour l'essentiel de jeunes titulaires. Si les directrices sont assez stables et peuvent même mener une carrière dans la même commune, les adjointes restent peu compte tenu de la petitesse des structures, des faibles rémunérations et des difficultés quotidiennes³⁶.

Ainsi, l'école de filles de Villeneuve-le-Roi³⁷ ouvre pour la rentrée de septembre 1883. Jusque-là il n'existait qu'une école mixte. Originnaire de l'Oise, la jeune directrice, Olympe Marie Eugénie B., sort de l'École normale en 1880 et exerce les fonctions de suppléante dans le canton d'Argenteuil puis de Pontoise, avant d'être titularisée sur le canton de l'Isle-Adam. A 19 ans, elle possède son brevet simple³⁸ et n'a pas le certificat d'aptitudes pédagogiques. Son traitement légal s'élève à 800 francs, la commune ne lui verse aucun supplément la première année. C'est souvent le cas des institutrices nouvellement nommées, qui doivent faire leurs preuves. La jeune institutrice complète donc, la première année, ses revenus avec les cours d'adultes qui lui apportent 100 francs par an. Les années suivantes, ses revenus progressent car la municipalité lui verse désormais un supplément de traitement et elle poursuit les cours d'adultes et de couture. Elle reste en poste jusqu'en 1890, et est remplacée par Berthe Valentine P. Cette dernière possède aussi le brevet élémentaire et le certificat d'aptitude pédagogique obtenus à l'École normale. Sa situation financière et sociale s'améliore quelque peu grâce au statut de 1889. Son parcours professionnel est plus valorisé puisqu'elle mène une véritable carrière. Elle reste d'ailleurs à Villeneuve-le-Roi jusqu'en 1921. En 1910, elle passe en 2^e classe et reçoit une première distinction, la médaille d'or de la Délégation cantonale de Longjumeau. Elle obtient la 1^{ère} classe en 1912 et la classe exceptionnelle au bout de 37 ans de services.

La commune de Mandres-les-Roses³⁹, dans l'arrondissement de Corbeil, présente un profil différent. L'institutrice nommée le 2 février 1886 ne sort pas de l'École normale de Versailles. Sophie Alphonsine D. a déjà trente-trois ans. Elle possède son brevet élémentaire depuis 1871 et sa première nomination dans l'enseignement remonte au 30 janvier 1874. Cependant, tout comme ses jeunes collègues fraîchement issues de l'École normale, elle n'est institutrice que de 4^e classe, malgré sa position de directrice. Car l'école de la commune est de petite

taille et ne possède que deux classes. Elle est remplacée en octobre 1910 par Emilie B. qui sort, au contraire, de l'École normale de Versailles et qui possède son brevet supérieur et son certificat d'aptitudes pédagogiques.

CONCLUSION

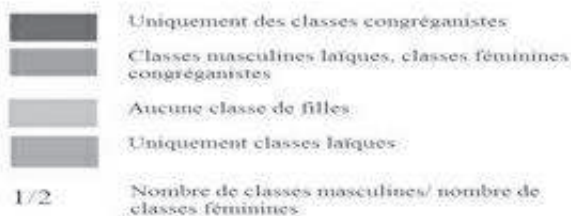
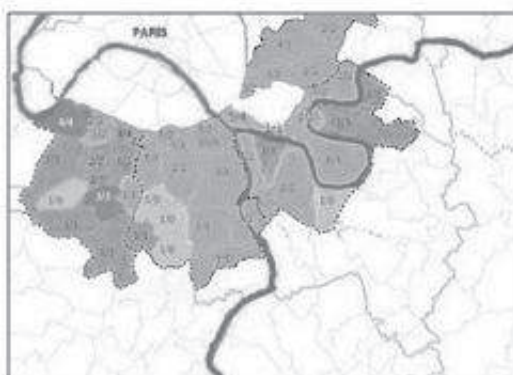
L'évolution de l'offre publique d'enseignement féminin durant les deux dernières décennies du XIX^e siècle, développe deux types d'inégalités dans notre secteur :

- D'abord une inégalité du genre, qui n'est pas simplement locale. Les représentations sociales et par-là même l'action des élus, conservent la vision maternelle et familiale de la femme dans la communauté. De ces représentations découlent des inégalités matérielles et humaines. Les enseignantes ne bénéficient ni du statut, ni des conditions d'enseignement ni des mêmes aides que leurs confrères masculins. En 1883, le docteur Jannetaz⁴⁰ précisait dans son rapport d'inspection des écoles du Kremlin- Bicêtre, «Je signalerai en même temps en même temps la faiblesse des traitements de tout le personnel enseignant, de celui des directeurs et particulièrement des directrices d'écoles dont la besogne va croissant au fur et à mesure que diminue le nombre de réfractaires à la loi. J'appellerai surtout l'attention sur les adjointes qui sont plus mal payées que les bonnes d'enfants au Kremlin.»

- Le statut des enseignantes révèle une inégalité spatiale entre Paris et ses banlieues et entre les banlieues elles-mêmes.

Ces inégalités ont déterminé l'apparition d'espaces scolaires distincts. Les deux premiers, selon des modalités propres, ont favorisé le développement de l'enseignement féminin et des carrières des enseignantes. Il s'agit du plateau de Villejuif, autour des municipalités radicales, et des cantons de Vincennes et de Charenton-le-Pont. Deux espaces, scolairement moins favorisés concernent les communes rurales du sud, partagées entre la Seine et la Seine-et-Oise. La différenciation scolaire participe désormais à la différenciation sociale des communes du sud-est parisien.

CÉCILE DUVIGNAC-CROISÉ



La géographie scolaire du sud-est parisien à la fin du XIX^{ème} siècle, d'après le tableau analytique des monographies communales AD 94 1 T 386-396.



Tableau 2 : Offre scolaire municipale dans le sud-est parisien vers 1020-1040, d'après AD 94 YF 206-29

Commune parisienne	Groupes scolaires primaires, avec compléments	Groupes scolaires	École de garçons et école de filles	École mixte	École communale de filles	Autres écoles
Ablis			oui			école inférieure + 1 materielle
Ablisville		2 groupes avec materielle				
Arvill		1 groupe avec materielle				+2 materielle
Boisy-le-Château			1 école de filles, 1895			1 école privé depuis 1977
Boisy-le-Reuilly					école religieuse	
Boisy-Moreau		1 groupe scolaire				
Champsigny		2 groupes avec materielle		1 école		
Châteaufort-le-Vieux		3 groupes avec materielle				
Châteaufort-le-Vieux			Mixte école garçons et filles			Autre école par les religieuses
Cléry-le-Loup				2 écoles 1895/1905		
Cléry-la-Bataille		2 groupes avec materielle				
Croix		1 groupe avec materielle				
Fontaine-la-Rivière		1 groupe scolaire avec materielle				
Fontaine			Mixte école materielle			
Fontaine			Mixte école materielle			
L'Isle-Adam			école de filles, école de garçons			
Isy		3 groupes avec materielle				
Isy		2 groupes avec materielle				
Levallois-Perret		2 groupes avec materielle		2 écoles		école inférieure
Ménil-la-Rivière		1 groupe, 1893				
Ménil-la-Rivière				1 école		
Ménil	1 école de garçons avec CC 1 école de filles avec CC					4 classes
Ménil				1 école		
Ménil		1 groupe garçons- filles				1 materielle en 1905
Ménil				1 école		
Ménil		2 groupes avec materielle en 1907				
Ménil				1 école		
Ménil			1 école garçons, 1 école filles			
Ménil				école communale		
Ménil	1 école de garçons avec CC 1 école de filles avec CC					1 materielle
Ménil	4 groupes avec CC et materielle					
Ménil		2 groupes avec materielle				1 materielle religieuse
Ménil			1 école de garçons, 1 école de filles avec école			
Ménil			1 école de garçons 1 école de filles			1 materielle
Ménil			École mixte depuis 1975			1 materielle depuis 1985
Ménil					École communale de garçons et religieuses de filles	
Ménil		1 groupe				
Ménil			1 école de garçons et 1 école de filles			
Ménil	1 groupe scolaire et 1 école PM					Materielle créée, 1985
Ménil		groupe avec école inférieure		+ 1 école		
Ménil		2 groupes avec materielle				
Ménil		2 groupes avec materielle				

Tableau 2 : état des établissements de formation des institutrices dans l'Académie de Paris, lors de la création de l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses en 1880, d'après AN AJ⁶559, dossier 2.

Zones de l'académie	Centre et périphérie proche	Est de l'académie	Sud de l'académie	Nord de l'académie
Départements	Seine Seine-et-Oise	Seine-et-Marne Marne	Eure-et-Loir Loiret Loir-et-Cher Cher	Oise
Etablissement formant les futures institutrices	• Batignolles Ecole normale 1872 • Versailles Ecole normale 1879	• Melun Ecole normale 1880 • Châlons-sur-Marne Ecole normale 1880	• Chartres Ecole normale 1872 • Orléans Cours normal puis EN (1880) • Blois Ecole normale 1880 • Bouges Cours normal	Pas d'école normale Cours normal de Beauvais 1875
Structure	Batignolles : laïque et publique avec école annexée Versailles : laïque et publique avec école annexée	Melun : laïque et publique école annexée en cours de création Châlons-sur-Marne laïque et publique	Chartres : laïque et publique Orléans : congréganiste Sœurs de la sagesse Blois : laïque et publique, avec école annexée Bouges : congréganiste Sœurs de la charité	Beauvais : congréganiste Sœurs de Saint-Joseph de Cluay

Tableau 26a : établissements de formation des institutrices de sud-est parisiens, au début des années 1880, d'après AN AJ⁶559, AN AJ⁶560, AN AJ⁶561.

Etablissement	Couverture	Directrice	Structure	Zone de recrutement des élèves-institutrices	EFFECTIFS
Seine Batignolles	1872	Mme de Friedberg, veuve, ancienne inspectrice des salles d'arts de la Seine pendant 7 ans et directrice d'EPS pendant 7 ans Mlle Feuard lui succède en 1881	Ecole primaire annexée Salle d'huile annexée Projet de création d'un CC ⁶ en attendant création d'une EPS dans chaque arrondissement par la ville de Paris ⁶	province ressort de l'académie Paris	(1882) 1 ^{ère} année : 24 2 ^{ème} année : 25 3 ^{ème} année : 24
Seine-et-Oise Versailles	1879 ⁶	Mlle Bégin	Ecole annexée Enseignement religieux	Seine-et-Oise : 8 Seine : 1 Indre-et-Loire : 1	(1882) 1 ^{ère} année : 10 2 ^{ème} année : 7 3 ^{ème} année : 6
Seine-et-Marne Melun	1880	Mme Escobé, à qui succède Mlle Gillès, en 1881	Ecole primaire annexée Conseil général, défenseur de la libre pensée	Seine-et-Marne Seine Yonne Loiret	so en 1880 (1882) 1 ^{ère} année : 16 2 ^{ème} année : 11 3 ^{ème} année : 8
Loiret Orléans	1880 succède au cours normal des sœurs de la sagesse	Sœur Marie Stéphanie (maintenue en 1883 encore)	Salle d'huile annexée ⁶ Enseignants religieux	département	(1883) 1 ^{ère} année : 11 2 ^{ème} année : 12 3 ^{ème} année : 10
Eure-et-Loir Chartres	1872 succède à un cours normal tenu dans une pension libre.	Mme Sibut veuve	Ecole annexée Salle d'huile annexée Projet d'EPS à Chartres	département	(1885) 1 ^{ère} année : 20 2 ^{ème} année : 19 3 ^{ème} année : 20
Loiret-et-Cher Blois	1880 succède à un cours normal existant depuis 1875	Mme Mazier	Ecole primaire annexée	Loiret-et-Cher Loiret Charente	(1885) 1 ^{ère} année : 12 2 ^{ème} année : 10 3 ^{ème} année : 9

Tableau 3 : le financement des écoles normales de la Seine en 1882, d'après le budget de la Seine, titre 2, AD 94 697 629

	Ecole normale d'institutrices	Ecole normale d'instituteurs	Rapport école normale féminine/école normale masculine
Traitements des directeurs et des maîtres	70650	75200	93%
Nourriture, blanchissage	52447.72	98136	53%
Frais de l'école annexe et fournitures	11318.60	22340	50%
Livres et instruments	2000	6960	28%
Frais d'installation des élèves maîtres nommés instituteurs	6500	37233.90	17%

Tableau 3bis : la différenciation des enseignements féminins et masculins par les programmes de l'école normale, d'après AD94 697629 Bulletin de l'enseignement primaire de la Seine, n° 236, 1881, p. 656 et 683.

Matière d'enseignement	Première année		Deuxième année		Troisième année		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	F	H
<i>Manière demandant une préparation</i>								
Instruction morale et civique	1h	2 h	1h	2 h	1 h	0h30	3h	4h30
Pédagogie administrative scolaire	1h	1h	1h	1h	1h	1h30	3h	3h30
Langue et éléments de littérature française	6	7	5	5	4	4	15h	16h
Histoire	4	4	3	3	3	3	10h	10h
Géographie	1	1	1	1	1	1	3	2h
Arithmétique	3	3	3	3	3	3	9h	9h
Cécinité	0	0	0	0	0	0	0h	0h
Physique	0	0h30	0h30	0	1	0	1h30	4h30
Chimie	0	0h45	1	1	1	1	1h30	2h45
Sciences naturelles	1	1	1	1	1h30	2	3h30	4h
Agriculture horticulture	0	0	0	0	0	1	0h	3h
Économie domestique, hygiène	0	0	0h45	0	1	0	1h45	0h
<i>Sous-total 1</i>	17	20	17	23	17	22	51h	62h
<i>Manières ne demandant pas de préparation</i>								
Écriture	3	3	1	1	0	0	4h	4h
Travaux de couture	3	0	3	0	3	0	9h	0h
Dessin ¹	4	4	4	4	4	4	12h	12h
Chant et musique	2	2	2	2	2	2	6h	6h
<i>Sous-total 2</i>	29	29	27	30	26	28	62h	67h
<i>Enseignement obtenu pendant les récréations</i>								
Gymnastique ²	0	3	3	3	3	3	6h	6h
Herborisation et jardinage	2	0	2	0	2	0	6h	0h
Travaux agricoles et manuels	0	4	0	4	0	4	0h	12h
<i>Manière facultative</i>								
Langues vivantes	2	0	2	2	2	2	6h	6h
Total	25h	38h	33h	39h	32h	37h	100h	115h

1. Le dessin enseigné aux jeunes filles est du dessin d'art alors que le dessin enseigné aux garçons est du dessin linéaire (cartes, plans)

Tableau 4 : les traitements des institutrices et des instituteurs à Arcueil en 1880, d'après AD 94 69J 469.

Institutrice		Instituteurs	
Institutrice du centre	2000	Instituteur du centre	3000
1 ^{ère} adjointe	1200	1 ^{ère} adjoint	1500
2 ^{ème} adjointe	1000	2 ^{ème} adjoint	1400
		3 ^{ème} adjoint	1300
Institutrice de l'école Laplace	1500frs		
Institutrice de la maternelle de Cachan	1500		
Total	7200	Total	7200

Tableau 5 : le projet de reclassement du personnel enseignant de banlieue, d'après AD 94 69J 448.

Classement	Ecoles de garçons		Ecoles de filles		Maternelles	
	directeurs	adjoints	directrices	adjointes	directrices	adjointes
1 ^{ère} classe	3600	2400	3000	2000	3000	2000
2 ^{ème} classe	3360	2160	2800	1800	2800	1800
3 ^{ème} classe	3120	1920	2600	1600	2600	1600
4 ^{ème} classe	2880	1680	2400	1400	2400	1400
5 ^{ème} classe	2640	1440	2200	1200	2200	1200

Salaires des institutrices en maternelle, décret du 10 octobre 1881, d'après le Journal officiel, p. 873.

Directrice de 3 ^{ème} classe	700 francs
Directrice de 2 ^{ème} classe	800 francs
Directrice de 1 ^{ère} classe	900 francs
Sous-directrice	600 francs

Tableau 6 : Comparaison des revenus d'Olympe Marie Eugénie B et Berthe Valentine P., d'après AD 94 1T 399 Ecole de filles du Parc à Villeeneuve-le-Roi.

Nature des revenus	1883	1884	1885	1889
Traitement légal	800	800	800	800
Supplément communal	0	200	400	400
Cours d'adultes	100	100	100	100
Couture	0	100	100	0
Total en francs	900	1200	1400	1300

Nature des revenus	1890	1891	1892	1893
Traitement légal	900	950	1000	1000
Supplément communal	400	500	500	500
Cours d'adultes	100	100	100	100
Couture	0	150	0	
Divers		150	300	300
Total en francs		1850	1900	1900

NOTES

- 1) AD94, 69J 443, liste des classes laïques et congréganistes de l'arrondissement de Sceaux en 1879. D'après *Le Bulletin de l'enseignement primaire de la Seine*, Paris, 1879, n° 196, p. 705.
- 2) Cartes 1 et 2
- 3) Il faut y ajouter la salle d'asile Saint-Maurice.
- 4) L'école de Rungis est officiellement mixte.
- 5) Ces trois communes possèdent une classe de filles mais pas de salle d'asile.
- 6) AD94, 69J457, nomenclature des établissements industriels religieux du département de la Seine en 1880, papier de la Préfecture de police.
- 7) Fondées en 1860 par le père Delaplace et Jeanne-Marie Moisan pour les orphelins et enfants abandonnés.
- 8) AN, F¹⁷ 12451-12479, les congrégations enseignantes.
- 9) AN, AJ¹⁶ 560, arrêté de Jules Ferry du 17 octobre 1883 nommant Marie Eberhard, chargée de mission.
- 10) AN, AJ¹⁶ 560, arrêté de Jules Ferry du 17 octobre 1883, contre une indemnité annuelle de 3 000 francs.
- 11) AN, AJ¹⁶ 559, dossier 2.
- 12) AD94, registres matricules des écoles, fiches individuelles des institutrices.
- 13) AN, AJ¹⁶ 561, rapport sur l'examen d'admission à l'EN, daté du 19 août 1882.
- 14) Tableau de l'état des établissements de formation des institutrices du sud-est parisien, au début des années 1880. D'après AN, AJ¹⁶ 559 ; AN, AJ¹⁶ 560 ; AN, AJ¹⁶ 560.
- 15) Idem.
- 16) AN, AJ¹⁶560, rapport sur la conférence pédagogique de l'école normale, 18 septembre 1882.
- 17) AN, AJ¹⁶ 560, cours normal de Boissy-Saint-Léger, école normale protestante de filles, qualifié de cours normal en 1877 et en 1881 encore, par Octave Gréard.
- 18) AN AJ¹⁶ 560, cours normal de Boissy-Saint-Léger, lettre d'ampliation d'un décret du 20 juillet 1857, datée du 25 août 1857 et émanant du ministère.
- 19) AN, AJ¹⁶ 560, cours normal de Boissy-Saint-Léger, acte public de donation du 9 mars 1857.
- 20) AN, AJ¹⁶ 560, cours normal de Boissy-Saint-Léger.
- 21) AD94, 69J 506, Thiais 1876-1887.
- 22) AD94, 69J 448, pétition des instituteurs de la circonscription de Sceaux-Villejuif à Messieurs les membres du Conseil général du département de la Seine, s.d.
- 23) AD94, 69J 448, pétition, déjà citée.
- 24) AD94, 69J 448, fascicule déjà cité, p. 2.

- 25) AD94, 69J 448, dossier chevalier, lettres adressées à Benjamin Raspail, député de la Seine, datées du 25 janvier et du 19 février 1887.
- 26) Tableau 2
- 27) AD94, 69J 629 Annexe 9, budget spécial de l'instruction publique en 1882.
- 28) AD94, 69 J 629: *Bulletin de l'enseignement primaire de la Seine*, n° 236, 1881, pp. 656 et 693.
- 29) Cf. Arcueil ou Mandres-les-Roses.
- 30) AD94, 107 PER, *Résumé des états de situation de l'enseignement primaire en 1885 et 1886*, pp. 14-17. Nous possédons les effectifs enseignants pour l'année 1881 aussi. Cf. *Résumé des états de situation de l'enseignement primaire entre 1880 et 1886*, ouvrage cité, tableaux pp. 26-29. Mais nous avons utilisé les données de 1886 afin d'intégrer à notre analyse statistique, les nouvelles institutrices de l'enseignement public.
- 31) C'est ce que montre la comparaison entre le nombre de directrices et d'adjointes.
- 32) Nous mènerons cette analyse dans la présentation de l'enseignement ménager dans les communes du sud-est parisien.
- 33) AD94, 69J 448, situation des instituteurs de la Seine (1879-1885).
- 34) La loi Paul Bert du 9 août 1879 a institué l'obligation de posséder deux écoles normales dans chaque département, une pour les institutrices et l'autre pour les instituteurs.
- 35) La nouvelle organisation pédagogique du département de Seine-et-Oise est fixée en 1894.
- 36) Cf. Crozet, ouvrage cité.
- 37) AD94, 1T 399, école de filles du Parc à Villeneuve-le-Roi, déjà cité et *Monographie communale de Villeneuve-le-Roi*, pp. 70-71, liste des institutrices.
- 38) La loi du 1^{er} octobre 1884 rappelle la loi du 16 juin 1881 qui exige le brevet de capacité de l'enseignement primaire pour enseigner.
- 39) AD94, 1T62, liste des institutrices de la commune sur la période de 1890 à 1917.
- 40) Membre de la Délégation cantonale de Villejuif.
- 41) AD94, 69J 444, rapport pour la Délégation cantonale du canton scolaire de Villejuif, séance du 20 avril 1883.
- 42) Dans l'attente de la création de cours complémentaires dans les écoles primaires dans les conditions prévues par le décret du 15 janvier 1881.
- 43) AN, AJ¹⁶561, Ecole normale de la Seine.
- 44) AN, AJ¹⁶560, Ecole normale de Versailles, délibération du 2 mai 1879 du Conseil général.
- 45) AN, AJ¹⁶ 559, dossier 2, lettre de l'inspecteur d'académie à M. le Recteur du 11 mai 1883. Le cours de préparation au certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles détournant les élèves maîtresses de la préparation du brevet supérieur, ces cours seront réservés aux élèves les plus faibles de 3^e année.
- 46) AN, AJ¹⁶ 559, dossier 2, circulaire du 29 juillet 1872.

CONCLUSION DU COLLOQUE

Le thème traité par la journée de colloque 2011 de Clio 94 était le travail. Le mot et la chose parlent à chacun. Pourtant les communications entendues montrent que l'inscription de ce thème comme donnée sociale majeure aujourd'hui ne va pas de soi.

A l'exaltation du travail, vecteur de progrès collectif et de formation de l'individu, par le monument élevé en 1901 à la gloire de la commune d'Alfortville où figure en bonne place la citation de Virgile *Labor improbus omnia vincit* (un travail acharné vient à bout de tout) répond, en amont, un certain dédain de l'Ancien Régime et, à l'autre bout de la période, un certain désenchantement issu de la fragilité des populations devant les crises économiques.

L'Ancien Régime a été évoqué dans trois communications montrant de façon caractéristique combien le travail porte avec lui des valeurs nouvelles et porteuses d'avenir mais qui ne sont pas encore les valeurs identitaires de la société d'avant 1789. Là où le gouvernement de Louis XV a bien compris que la science vétérinaire devait se mettre au service du travail des agriculteurs et s'occuper d'abord des animaux de la ferme, il se heurte aux passions de fond de Bourgelas, fondateur de l'école vétérinaire de Lyon, puis d'Alfort, pour le cheval, animal noble avant tout, porteur de gloire et de guerre, qui ne s'identifie pas, dans l'imaginaire de l'Ancien Régime, au labeur quotidien, bien qu'il y participe tous les jours, chevaux de poste ou chevaux de trait. Le rusé Bourgelas, en maître de la communication, saura pourtant cacher cette passion de son temps et mettre en avant le langage de la physiocratie, les ovins et les bovins, pour faire réussir son entreprise auprès des instances de décision. Mais dans le fond de lui-même, il reste, comme son collègue hippiatre de Versailles, Lafosse, un homme qui n'inscrit pas son projet d'école vétérinaire comme un outil de promotion du travail des champs. Il est beaucoup plus un scientifique, attaché à l'étude de la plus belle conquête de l'homme. S'il fonde un métier, celui de vétérinaire, il ne fonde certainement pas une situation sociale. En témoigne, le milieu modeste des premiers élèves de l'école. Les deux autres métiers présentés dans le contexte du XVIII^e siècle, celui des tapissiers et celui des horlogers, permettent de cerner aussi une position encore intermédiaire de la valeur du travail. Dans les deux cas, et malgré la forte valeur ajoutée en termes techniques, artistiques ou décoratifs, on voit bien la position sociale subordonnée de ces artisans par rapport à leur clientèle noble, qui, elle, ne travaille pas et ne produit rien de ses dix doigts. Pensons aux plaisanteries que suscite le goût de Louis XVI pour la mécanique de précision ou aux avanies que dut subir Caron de Beaumarchais, renvoyé avec mépris à son premier métier d'horloger, par une noblesse insupportée par le *Mariage de Figaro*. Outre ces deux métiers, la situation géographique particuliè-

re de l'Est parisien permet de saisir par la proportion importante des activités tournées vers la capitale qu'il s'agit d'abord de travailler pour les catégories sinon toujours nobles, du moins supérieures, dans un esprit de service dû qui n'est pas facteur de reconnaissance sociale personnelle.

A la fin du XIX^e siècle, la situation est méconnaissable. Révolution faite et société d'ordres balayée, le travail de chacun est conçu comme le ciment décisif de la société. En 1890, le premier mai, fête du travail, est célébré pour la première fois en France. Mais la révolution industrielle a apporté des modes de fonctionnement radicalement différents de ceux de l'Ancien Régime. Aux paysans, aux artisans des corporations qui structurent les hommes de métier dans une solidarité aux multiples défauts économiques mais facteur d'identification claire, ont succédé les usines, formes nouvelles de la production mécanique mais où l'employé, désormais ouvrier, a perdu son statut individué au profit d'une situation anonyme propice à toutes les exploitations. Si donc la valeur travail n'est plus discutée, reste à gagner la dignité des travailleurs. Les communications du colloque ont permis de faire apparaître nettement par la présentation de cas précis les deux voies de cette reconnaissance : reconnaissance de la formation professionnelle et reconnaissance du statut du travailleur d'autre part. La seconde est acquise aujourd'hui, qui a abouti à la protection de celui qui travaille, mais aussi de celui qui a perdu son travail : le chômeur ; des progrès peuvent encore être faits pour la première.

La formation professionnelle est d'abord une nécessité, depuis qu'a disparu, avec l'Ancien Régime, la formation par compagnonnage, au sein des métiers. Elle devient un impératif accru avec les lois réglementant le travail des enfants. Telle qu'apparaît la situation dans le Val-de-Marne, dans la communication *De l'apprenti à l'élève. La transmission des savoirs faire. 1800-1960*, les initiatives s'y multiplient, tout au long du XIX^e siècle, dans ce domaine : initiatives patronales ou privées (école de formation des contremaîtres à Vitry), de la Chambre de commerce et d'industrie, des congrégations religieuses, parfois sous couvert d'une initiative laïque, comme celle de René Panhard en 1903 à Orly, qui confie son école, à titre privé, à des congrégations dissoutes, initiatives municipales aussi. L'Etat, dans plusieurs lois, tente de donner des cadres à ces initiatives, qui fleurissent partout en France, depuis la loi sur les écoles primaires supérieures de 1833 jusqu'à la loi de 1880 sur les écoles d'apprentissage. Reste que la tutelle de la formation professionnelle reste ballotée, encore aujourd'hui entre ministère de l'Industrie et ministère de l'Éducation nationale. Ce dernier ne prend en charge que très lentement l'enseignement technique, le distinguant encore de l'enseignement professionnel, par des baccalauréats différents de nos jours. La reconnaissance institutionnelle de la formation professionnelle ne signifie donc pas encore son assimilation aux idéaux éducatifs du pays, façonnés en profondeur mais, on peut l'espérer, pas pour toujours, par le modèle de la formation univer-

sitaire abstraite. La différence de valorisation des deux types de formation se voit toujours actuellement dans l'image projetée par tel ou tel lycée. A Saint-Maur, séparés par quelques centaines de mètres seulement, mais par un fossé en terme d'image, le lycée Marcellin-Berthelot projette une image d'enseignement d'élite, visible jusque dans la hauteur des plafonds de ses bâtiments, tandis que le lycée d'Arsonval reste lié à son origine d'école primaire supérieure et professionnelle.

Plusieurs communications ont permis de clore la journée en présentant les étapes de la reconnaissance individuelle et sociale des ouvriers et, encore plus difficile, des ouvrières. Les grèves de 1936, puis celles de 1968, ont été décrites de façon précise, par l'étude de cas locaux, présentés de façon fouillée et souvent émouvante, car appuyées sur des témoignages d'acteurs. Comment ne pas évoquer, en 1968, ces concierges de Fontenay-sous-Bois, employées à la tâche par l'entreprise de circuits électriques Capelin, qui, quittant leurs loges où elles montaient les circuits dans leurs moments creux, défilèrent dans la commune, et, pour finir, signèrent les accords sur les salaires et conventions collectives, assises sur des chaises hautes, face à une direction installée sur des bancs bas. Ou encore le sort tragique de Jules Le Petit, ouvrier cordonnier, membre du PCF, arrêté en 1940 pour défaitisme et fusillé pour avoir refusé de faire des heures supplémentaires, au-delà de la semaine de 40 heures. Les figures de travailleurs ici évoquées sont déjà entrées dans la légende. Quel chemin depuis ces années 1780 où le travailleur n'était regardé qu'avec l'image d'un domestique, plus ou moins perfectionné. C'est celui qui ne travaille pas qui porte aujourd'hui sur lui les regards négatifs au pire, ou de compassion au mieux. C'est donc à suivre cette inversion complète des valeurs que cette journée nous a conduit, à travers l'étude de cas bien insérés dans leur environnement, donc parfaitement explicatifs.

MIREILLE TOUZERY
UNIVERSITÉ PARIS EST-CRÉTEIL

LISTE DES SOCIÉTÉS ADHÉRENTES

Alfortville	Comité d'Histoire du Confluent d'Alfortville <i>comite.histoire.alfortville94@gmail.com</i>	P	Mme Catherine Chabrol Mairie d'Alfortville B.P.75 94142 Alfortville Cedex 06 76 09 86 93
Arcueil	Commission Patrimoine Centre culturel Erik Satie	V.P.	M. Robert Touchet 113, rue Marins Sidobre 94110 Arcueil 01 45 47 76 72
Cachan	Ateliers du Val de Bièvre <i>patrickhugues.simon@gmail.com</i>	P	M. Patrick H. Simon 45, avenue Carnot 78500 Sartrouville 06 77 14 89 64
Champigny	Société d'Histoire de Champigny sur Marne	P	M. Eric Brossard 8, rue de la fédération 94500 Champigny 01.55.98.04.79
Charenton- Saint-Maurice	Société d'Histoire et d'Archéologie de Charenton-St-Maurice	P	Mme Lejeune B.P. 75 94220 Charenton
Choisy le Roi	Association d'Histoire Louis Luc	P	M. Pierre Brondel 8, place de l'Église 94600 Choisy le Roi
Créteil	Les Amis de Créteil	P	Mme M. Jurgens 27, av. de la République 94000 Créteil 01 42 07 20 05
Fontenay s/Bois	Association Saint-Georges Dalayrac	P	Mme Marise Bique 15, rue Guynemer 94120 Fontenays/Bois 01 48 73 96 30

Fresnes	Société Archéologique	P	M. Georges Koenig 2, rue des Marronniers 94260 Fresnes 01 46 66 13 07
Gentilly	Société d'histoire de Gentilly	P	Mme Raymonde Krop 23, rue de la Div. Leclerc 94250 Gentilly 01 45 46 49 34
Ivry-sur-Seine	Association des Amis du Moulin de la Tour d'Ivry	S.G.	M. Yves Boisson 1 bis, rue Jules Ferry 94200 Ivry-sur-Seine 01 46 72 34 96
Joinville-le-pont	La mémoire au présent, <i>rene.dennilauler@wanadoo.fr</i>	P.	M. Mickael Garçon 1 rue du Réservoirs Apt 513 94340 Joinville le Pont 06.77.24.90.97
La Queue-en-Brie	Association Caudacienne, d'Étude du Patrimoine <i>gaston.meziere@wanadoo.fr</i>	P.	M. Gaston Mezière 56, av du Dr Schweitzer 94510 La Queue-en-Brie 01 45 94 31 50
L'Haÿ-les-Roses	Les Amis du Vieux L'Haÿ	P	M. R. Marx 29, rue des Jardins 94550 Chevilly-Larue 01 46 64 25 66 Siège social 2, rue du Gué 94240 L'Haÿ-les-Roses
Limeil-Brevannes	Guilde brévannaise d'Histoire	P	M. Ludovic Thely 54, avenue Victor Hugo 94450 Limeil-Brevannes 01.45.95.48.70
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort, Mille Ans d'Histoire <i>amahmusee@maisons-alfort.fr</i>	S.G.	M. Pierre Costes 34, rue Victor Hugo 94700 Maisons-Alfort 01 45 18.39.50
Mandres-les-Roses	Les Amis de Mandres-les-Roses <i>boureaurene@free.fr</i>	P	M. René Boureau 6, Allée Saint-Martin 94520 Mandres-les-Roses 06 84 01 39 60

Marolles-en-Brie	Les Amis de Marolles	P	Mme. J. Hémon Place Charles De gaulle 94400 Marolles-en-Brie 06 12 62 38 59 <i>bureau@amis-maolles.org</i>
Nogent-sur-Marne	Société historique et archéologique de Nogent- sur-Marne et du Canton	P	Mme Nicole Renollet 22, rue de la Station 94170 Le Pereux 01 43 24 19 51 <i>stehistorique_npb@yahoo.fr</i>
Le Plessis-Tréville	Société historique du Plessis-Tréville	P	Mme E. Canda 14, allée des Mésanges 94420 Le Plessis-Tréville 01 45 76 52 07 <i>shpt@sfr.fr</i>
Périgny	Amis de Périgny	P	Mme Lucile Audouy Place du Général de Gaulle 94520 Périgny-sur-Yerres 01 45 98 96 80
Rungis	Société historique et archéologique de Rungis	Trés.	M. Serge Ménager 15, rue du Marché 94150 Rungis 01 46 87 79 82 <i>menager.serge@free.fr</i>
Saint-Maur-des- Fossés	Le Vieux Saint-Maur	P	M. Bernard Javault 25, avenue Ledru-Rollin 94100 Saint-Maur 01 42 83 50 16
Sucy-en-Brie	1 - Société historique et archéologique de Sucy- en-Brie	P	M. Michel Balard 4, rue des Remparts 94370 Sucy-en-Brie 01 45 90 15 37 <i>balard@univ-paris1.fr</i>
	2 - À la Découverte du Fort de Sucy	P	M. Robert Jacques 11, rue Lacarrière 94370 Sucy-en-Brie 01 45 90 26 48
Villecresnes	Société d'Études et de Documentation historique de Villecresnes et Environs	P	M. A. Dumazel BP 20 94440 Villecresnes 01 45 99 08 51

Villeneuve-le-Roi	Cercle d'Etudes savantes artistiques, archéologiques de Villeneuve-le-Roi et environs (CESAF) <i>edouard.crusson@wanadoo.fr</i>	P	M. Ed. Crusson 9, rue Georges Hervier 94290 Villeneuve-le-Roi 01 45 97 86 89
Villeneuve-Saint-Georges	Société d'Histoire et d'Archéologie de Villeneuve-St-Georges	P	Mlle L. Castel 15, av. des Mousquetaires 94350 Villiers-sur-Marne 01 49 30 69 59
Villiers-sur-Marne	Société historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française	P	M. D. Poisson 37, av. du Gros Chêne 94350 Villiers-sur-Marne 01 49 30 21 91
Vincennes	Amis de Vincennes		Mme Maryse Couchariere 28, rue de la Prévoyance 94300 Vincennes 01 43 74 22 66
Vitry-sur-Seine	Société d'Histoire de Vitry <i>histoire.vitry94@free.fr</i> <i>bourdon-frederic@orange.fr</i>	P	M. Frederic Bourdon 12, rue MagueriteDuras 94400 Vitry-sur-Seine 06 32 43 12 35
Val-de-Marne	Les Vieilles Maisons françaises	D	M. P. de Castet 2, rue de la Fontaine 94440 Santeny 01 43 86 06 12
Val-de-Marne	Cercle d'Etudes généalogiques et démographiques du Val-de-Marne <i>boulethj@orange.fr</i>	P	M. H. Boulet 3, rue J. le Brix 94370 Sucy-en-Brie 01 45 90 14 42

COMPOSITION DU BUREAU

Président

M. Michel Balard, Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie.

Vice-Président

M. Bernard Javault, Le Vieux Saint-Maur.

Secrétaire

M. Eric Brossard, Société d'Histoire de Champigny-sur-Marne.

Secrétaire-adjoint

Mme Madeleine Jurgens, Les Amis de Créteil.

Trésorier

Mme Debord, S. H. A. S.

Membres assesseurs

M. P. de Castet, Les Vieilles Maisons Françaises.

Achevé d'imprimer en octobre 2012
sur les presses numériques de l'Imprimerie Maury S.A.S.
Z.I. des Ondes – 12100 Millau
Dépôt légal : octobre 2012
N° d'impression : I12/48221C

Imprimé en France